MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DE NÎMES

Xe SÉRIE

TOME XCIV

Années 2020-2021

ACADÉMIE DE NÎMES
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2022

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 2 FÉVRIER 2020

Didier Lauga, préfet du Gard
Allocution 7
Daniel-Jean Valade, au nom de M. Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes
Allocution 17
Simone Mazauric, président sortant
Compte rendu des travaux académiques de l'année 2019 21
Michel Belin, président de l'académie
Hospitalité et fraternité envers les migrants..... 27
Anny Herrmann, membre non résidant
1490 : un procès, Gallargues, Lunel et le Vidourle..... 39

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2020

Paule Plouvier, membre non résidant
Malraux-Bernanos, l'improbable rencontre..... 59
Frédéric Abauzit, membre résidant
Les pérégrinations scolaires d'un jeune protestant uzétien à la veille de la Révolution 71
Xavier Gutherz, membre correspondant.
Un Nîmois en Somalie, l'explorateur Georges Révoil (1852-1894) 91
Danielle Bertrand-Fabre, membre non résidant
Saint-Gély-du-Fesc : la guerre scolaire entre les Blancs et les Rouges (1830-1960).....119

III – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2021

Luc Simula, membre correspondant
Inégalités économiques : évolutions et enjeux au XXIe siècle . 153
Claire Torreilles, membre correspondante
Les frères Séguier et la découverte de la langue d'oc au début du XVIIIe siècle 177
Nicolas Cadène, membre résidant
La laïcité. Quelle définition et quels enjeux ? 193
Jean-Michel Faidit, membre correspondant
François Ouvrière et le cosmographe de Nîmes 213
Jean-Marie Mercier, membre correspondant
La famille Rabaut et la franc-maçonnerie..... 247
Micheline Poujoulat, membre résidant
Quand Thérèse d'Ávila écrivait à « sa dame et amie », doña Luisa de la Cerda..... 281
Jean-Pierre Rouanet de Lavit, membre correspondant
La balade irlandaise à Cork de Joseph Lavit, huguenot millavois..... 297
Michèle Pallier, membre résidant
Édith de Gasparin (1875-1967) ou la fin d'une dynastie 315

IV – L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Composition du Bureau pour l'année 2021 325
Membres d'honneur et membres honoraires..... 326
Membres résidants 328
Membres non résidants 331
Correspondants 333
Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants..... 338

L'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Nîmes n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.

ISSN 0755-8864

© Académie de Nîmes – 2022

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 2 FÉVRIER 2020

ALLOCUTION
de M. Didier LAUGA

Préfet du Gard

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les Présidents honoraires,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Pour la cinquième année consécutive, j'ai l'honneur de participer à la séance solennelle publique qui inaugure l'année académique à venir. Je tiens à saluer les nombreuses personnalités présentes. Je souhaite remercier et féliciter votre présidente sortante, Madame Simone Mazauric, agrégée de philosophie et professeur émérite des universités, pour l'action qu'elle a conduite en 2019 avec le secrétaire perpétuel Alain Aventurier. Toutes mes félicitations et mes vœux de pleine réussite au président Michel Belin, magistrat honoraire, qui lui succède pour 2020.

Je connais également Michel Belin pour son implication dans l'association d'aide aux victimes [*Association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations, AGAVIP-Médiations*] et son soutien, via cette association, aux intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie. Comment ne pas dire également qu'avant

le ministère de la Justice, il a été partie intégrante du ministère de l'Intérieur et des préfectures ?

Mesdames et Messieurs, vous le savez déjà mais ma venue ici n'est pas due au hasard mais à l'Histoire. Celle de l'Académie de Nîmes et celle des préfets du Gard sont intimement liées. C'est l'Histoire qui a conduit le Préfet Dubois à faire renaître l'Académie en 1801, après sa dissolution en 1793. Et, ainsi que vous le savez tous, c'est en reconnaissance de son engagement que chaque préfet du Gard a le privilège d'être le président d'honneur de votre institution.

Mesdames et Messieurs, face aux membres de ce temple de science et d'histoire qu'est cette Académie, j'ai fait le choix – comme Mme [*le membre résidant*] Francine Cabane l'an passé quand elle a évoqué, dans l'une des communications de l'Académie, le futur Palais des Congrès – j'ai fait le choix de vous parler de l'avenir, et de ce qu'il y a d'innovant et de durable dans ce que nous, et les générations futures, allons construire. Je vous propose donc aujourd'hui de nous projeter dans le futur. Que sera le Gard dans quelques décennies ? À quoi ferons-nous face alors ? Quels seront les défis et enjeux propres à notre département ? Je ne peux certainement pas tous les évoquer ici ni même avoir la prétention de tous les connaître, car il en est que nous ignorons tous encore, ce qui conduit à être humble et modeste : nouvelles menaces, conséquences du réchauffement climatique, contexte international… Autant de données inconnues qui devront être gérées. Autant d'enjeux et de défis qu'il faudra prendre en compte et anticiper.

Les enjeux qui auront un impact durable sur la vie des Gardois

Je voudrais insister sur deux grandes catégories d'enjeux qui auront un impact durable sur le cadre de vie des Gardois et auxquels il faudra apporter des réponses innovantes : les enjeux socio-économiques et démographiques du Gard, d'une part ; les enjeux d'aménagement du paysage et du territoire dans le respect de l'environnement et du climat, d'autre part. Le cœur des enjeux sociologiques auxquels nous serons confrontés n'est une surprise pour personne : la population vieillit. Dans le Gard comme ailleurs mais dans le Gard, plus vite qu'ailleurs. L'indice

de vieillissement du département est en effet nettement supérieur à celui constaté à l'échelle nationale [= *86,4 personnes de 65 ans et + pour 100 personnes de moins de 20 ans ; contre 74,5 en France. Chiffres du schéma de l'autonomie des personnes 2020-2030 du Gard.*]. Cela est dû tant au vieillissement des personnes déjà présentes qu'à l'attractivité de notre département pour les personnes âgées. Il nous faudra donc être particulièrement attentifs à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et de son corollaire : la dépendance. Attentifs à la place qui leur revient – et doit leur revenir – dans l'exécution des politiques publiques. Ce vieillissement de la population ouvre plusieurs perspectives. Nous devrons notamment construire davantage d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour passer de 80 à 100 établissements dans les prochaines décennies. Et il s'agira, à compter de 2021, de concevoir tous ces nouveaux établissements en bâtiments basse émission pour concilier les considérations environnementales aux réponses à ce défi démographique.

La transition écologique et les changements climatiques : notre manière d'aménager et d'habiter le territoire

J'ai aussi mentionné des enjeux en lien avec notre manière d'aménager, d'habiter le territoire. En lien avec la transition écologique et les changements climatiques. Car nous devrons habiter différemment ce territoire à l'avenir. En particulier si nous souhaitons nous engager dans une transition écologique ambitieuse et réussie. En particulier si nous voulons un cadre de vie innovant et durable, résilient face aux changements climatiques. Est-il nécessaire que je défende au sein de cette assemblée la nécessité de mener des politiques de développement durable ? Ou celle de changer notre paradigme de consommation et de croissance pour continuer à bénéficier et employer nos ressources tout en sauvegardant celles des générations futures ? Ces affirmations ne se veulent pas dogmatiques mais réalistes. On mesure déjà les stigmates des dernières sécheresses dans le Gard. Nos arbres dépérissent, les essences arboricoles et nos espèces végétales ne sont parfois plus

adaptées à l'évolution de notre climat. Les incendies de l'année 2019 ont ravagé 1 200 hectares de forêts… contre 9 hectares en 2018. Les parcelles agricoles sont bien évidemment elles aussi impactées. Les premiers touchés sont nos agriculteurs et la biodiversité gardoise. Mais nos paysages forestiers, nos garrigues, nos parcelles agricoles et la richesse de notre biodiversité ne sont pas les seuls affectés.

Ce qu'il y a, Mesdames et Messieurs, en filigrane de cette évolution du climat, c'est l'importance croissante de la ressource en eau et de sa gestion. Ce sont aussi les changements, futurs ou déjà engagés, de nos paysages littoraux et, d'une manière plus générale, de nos milieux aquatiques. Dans quelques années, le trait de côte des 25 kilomètres du littoral gardois ne sera plus le même qu'aujourd'hui. Nous devrons anticiper le recul du trait de côte en recomposant nos territoires littoraux. C'est là l'une des questions à laquelle j'apporterai un début de réponse aujourd'hui : comment allons-nous anticiper ce changement et répondre à ce défi ?

L'eau et son accès seront l'or bleu du XXIe siècle. Déjà Pagnol montrait combien cette question était prégnante en Provence ; elle le sera encore davantage à l'avenir. Nous aurons à faire face à la fois à des périodes de sécheresse plus fortes et prolongées et à des précipitations intenses. 2019 est le début de ce que l'on connaîtra d'ici quelques années. Permettez-moi de relever une simple donnée : alors que, par le passé, une année ne comptait en moyenne que sept jours dont la température s'élevait à 35°C ou plus, on dénombre 30 jours semblables en 2019. Le pic de chaleur que nous avons atteint le 28 juin dernier, 45,9°C, n'avait pas de précédent. Au-delà de la gestion de l'eau, il nous faudra adapter la gestion de nos autres ressources et de nos déchets. La gestion de notre cadre et de nos moyens de vie, en substance. J'évoquerai tout cela également. Dans quelques années, nous ferons face à des enjeux de performance énergétique de nos infrastructures. Comment pouvons-nous encourager la multiplication des travaux communaux et intercommunaux tout en permettant une élévation sensible de la performance énergétique du bâti ? C'est là un autre défi que j'aborderai. Un défi face auquel nous ne sommes pas désarmés. Enfin, à quoi ressembleront les mobilités dans le Gard ? Quel sera le maillage territorial du département en matière de transports ? Ces questions doivent être posées puisque, dans quelques

années, ne circuleront peut-être plus que des véhicules à propulsion électrique, hybrides [*thermique et électrique*] ou à hydrogène. Et puisque nous parlons de mobilités, quelles énergies utiliserons-nous à l'avenir ?

Mettre en place quelque chose de durable

Face à ces enjeux, voici quelques-uns des leviers et des solutions dont nous disposerons pour construire quelque chose d'innovant, pour mettre en place quelque chose de durable. J'ai évoqué le défi de la sécheresse et des changements climatiques ainsi que leur impact sur nos agriculteurs. Face à ce défi, acteurs publics comme privés travaillent, par exemple, à l'élaboration de nouveaux plants résistants à la maladie et à certains climats. Je pense notamment à la branche de l'entreprise japonaise Sakata, l'une des plus importantes en matière de semences potagères, implantée à Uchaud depuis 1996. Elle emploie près de 150 personnes. Les plants qui y sont croisés pour aboutir à une pluralité de semences résistantes le sont de manière naturelle, sans l'usage d'OGM (organisme génétiquement modifié). C'est ce type d'actions intelligentes et porteuses de solutions durables que nous devons encourager pour nos agriculteurs, nos paysages et notre environnement.

J'ai évoqué la question du littoral. Le trait de côte évolue. Nous aurons à repenser l'aménagement de notre littoral par le biais d'aménagements résistants, résilients ou adaptés et adaptables. Il s'agira parfois de bitumer moins pour construire mieux ou de revégétaliser certains espaces. Et ce, avec des acteurs publics comme privés. Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conservatoire du littoral, pour n'en citer que quelques-uns, y travaillent déjà, notamment sur des zones telles que le site naturel protégé de l'Espiguette au Grau-du-Roi.

Notre littoral n'est pas le seul concerné par les phénomènes et changements climatiques. Dans le Gard, environ 260 000 habitants vivent en zone inondable, soit 35% de la population. Et le tourisme du département sera, lui aussi, directement affecté. L'arsenal administratif

et juridique devra donc, lui aussi, s'adapter. Nous disposons déjà en tout cas d'outils de planification sur lesquels se baser : les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui sont un outil de planification formidable pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans le Gard, ils s'articulent autour des espaces aquatiques majeurs que vous connaissez : Cèze, Gardons, Camargue gardoise, Vidourle, Vistre… L'importance de ces espaces et de leur gestion ira croissant, il s'agira donc d'évaluer l'efficacité des moyens administratifs dont nous disposons déjà voire d'en développer de nouveaux. J'ai évoqué la gestion de la ressource en eau, or bleu de notre siècle. Pour cette question aussi, il s'agira de mettre autour de la table partenaires institutionnels, publics et privés. Je pense notamment aux collectivités territoriales dont le Conseil départemental, à l'Agence de l'eau, au groupe BRL ou encore à la Chambre d'agriculture qui, tous, pourraient prendre part aux futurs dispositifs en matière de gestion de l'eau. Des dispositifs tels qu'un schéma départemental de l'eau brute.

J'ai aussi évoqué la question de la gestion de nos autres ressources et des déchets. Concernant la gestion des déchets, laissez-moi, Mesdames et Messieurs, rappeler l'enjeu en la matière. Il est simple : continuer à réduire le volume de nos déchets. Selon la Banque mondiale, d'ici 2050, le volume de déchets à travers le monde va augmenter de 70 %. En France, on observe une tendance inverse et positive puisque le volume des déchets produits par habitant a tendance à se réduire depuis les années 2000, grâce à la prévention, à la réutilisation, au réemploi, à la réparation et à la réduction du gaspillage alimentaire. Il s'agit de poursuivre dans cette voie. Nous pourrons notamment nous attacher à un chantier : celui de la préfiguration d'une agence départementale de traitement des déchets pour faciliter la mise en œuvre de la future loi portant sur l'économie circulaire. Il faudra encourager d'autres manières de consommer et de produire.

J'ai aussi évoqué la question de la performance énergétique. Dans le Gard, environ 250 opérations de construction publiques, réparties sur 351 communes sont réalisées en moyenne chaque année. Comment intégrer le défi de la performance énergétique à cette réalité ? Nous n'avons pas besoin d'aller chercher à l'autre bout de la France des

initiatives innovantes, capables d'inspirer les solutions futures : voyez, par exemple, l'appel à projets « Bâtiments NoWatt », initié par le Conseil régional d'Occitanie. Il permettra d'encourager la construction de bâtis à l'empreinte énergétique minime. Nous pourrions aussi développer des dispositifs financiers capables d'inciter maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à élever le standard de la performance énergétique des infrastructures. Nous pourrions définir un standard commun entre l'État et le Conseil départemental ainsi qu'un levier financier collectif qui nous permettrait de répondre à cet enjeu. Les solutions sont nombreuses et beaucoup s'attellent à leur élaboration ; l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour ne citer qu'elle, y contribue fortement, ainsi qu'elle le fait déjà dans le cadre de la démarche « Bâtiments NoWatt ».

La question des mobilités

Concernant les mobilités, deux évidences s'imposent : La première, c'est qu'il nous faudra renforcer le maillage territorial des transports et développer l'intermodalité. Nous pouvons envisager dix pôles d'échanges multimodaux dans le Gard à l'avenir. Construits et renforcés par un dialogue transparent et permanent, dans le cadre envisagé par la nouvelle loi d'orientation des mobilités (LOM) [*votée le 24 décembre 2019*]. Pour atteindre cet objectif, l'État et la Région se sont engagés, dans le cadre d'un contrat de plan, à soutenir et financer des opérations telles que le contournement ouest de Nîmes, la déviation de Laudun-l'Ardoise ou encore l'échangeur de Roquemaure. L'action publique œuvre là aussi activement à améliorer le présent et à anticiper l'avenir.

La deuxième évidence en matière de mobilités, c'est qu'il faudra en développer de nouvelles et parfois à partir de nouvelles énergies. Nous encouragerons, autant que possible, les projets promouvant ces nouvelles mobilités et ces nouvelles énergies. Comme celui que Hynamics, filiale du groupe EDF spécialisée dans l'hydrogène bas carbone, pilote sur le territoire du Grau-du-Roi. Une unité de production d'hydrogène sera prochainement implantée dans le port de plaisance de cette commune qui se trouve être le plus important d'Europe.

Vous savez que d'autres équipements nécessiteront le soutien des pouvoirs publics et acteurs privés pour être mis en place et développés, à l'instar des bornes de recharges électriques. D'autres pistes telles que la biomasse seront explorées. Les solutions locales que nous mettrons en place à l'avenir seront soutenues par d'autres leviers opérant à échelle régionale ou nationale. Certains de ces leviers existent déjà.

À un niveau national, plusieurs textes tendent, depuis 2000, à réaliser l'objectif « zéro artificialisation » [= *loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), les lois portant engagement national pour l'environnement (2010), la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) (2014) ou encore le Plan biodiversité du Gouvernement (2018)*]. C'est-à-dire à faire en sorte de réduire la consommation foncière pour préserver nos espaces naturels et nos parcelles agricoles. En matière d'énergie, une loi du 18 août 2015 [= *la loi de transition énergétique pour la croissance verte*] permettra l'élévation de la performance thermique de nos nouvelles infrastructures pour qu'elles soient, toutes, à basse consommation à l'avenir. Cette loi permettra aussi de réduire le volume des déchets ménagers.

L'élargissement des compétences des collectivités territoriales sera poursuivi dans d'autres domaines afin de les impliquer toujours davantage dans la construction de solutions futures. C'est l'objet du projet de loi décentralisation, différenciation et déconcentration, dite « loi 3D ». Son élaboration nous amènera à recueillir prochainement les contributions des élus locaux et acteurs socio-économiques du département. Ce mouvement de concertation locale et, *in fine*, ce projet de loi permettront de clarifier, d'adapter la répartition et l'exercice des compétences des collectivités pour que le service public soit rendu au plus près des citoyens. Pour qu'il soit adapté, aussi, aux besoins et aux enjeux du territoire. Pour qu'il réponde mieux à tous les enjeux que je viens d'évoquer.

À un échelon régional, je pense principalement à un outil : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Occitanie, prévu par une loi du 7 août 2015 [*, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)*]. Ce schéma a pour objectif d'induire, lui aussi, des changements innovants et durables dans nos manières d'habiter

nos territoires. Il accompagnera certaines des évolutions inévitables de notre cadre de vie et donc de nos politiques publiques : notamment les efforts en faveur d'une réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des terres, deux phénomènes dont la dynamique actuelle nuit particulièrement à nos parcelles agricoles, à nos sites naturels et à la biodiversité gardoise. Toutes ces solutions et ces leviers, nous pourrions les mettre en œuvre à l'avenir dans le cadre d'une nouvelle gouvernance. Pourquoi pas au moyen d'une conférence annuelle associant le Conseil départemental, les préfectures de région et de département et les acteurs économiques et sociaux de notre territoire ?

* * *

Voici, Mesdames et Messieurs, les défis et les enjeux auxquels nous ferons face. Les leviers dont nous disposerons pour aménager nos vies et notre territoire intelligemment. Et les solutions que nous pourrons construire, avec tous les acteurs locaux, publics comme privés, à tous les niveaux.

Je conclurai sur les mots de Marguerite Yourcenar qui, dans les *Mémoires d'Hadrien* (1951), écrivait : « *Construire, c'est collaborer avec la terre : c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais* ».

Soyons tous collaborateurs de notre territoire, de notre département du Gard, pour le modifier et y vivre de manière innovante et durable.

Je vous remercie.

ALLOCUTION
de M. Daniel J. VALADE

au nom de M. Jean-Paul Fournier
maire de Nîmes

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes,
Mesdames, Messieurs,

Voici très exactement un siècle que, quittant ce prestigieux bâtiment historique qu'est l'ancien Évêché devenu *ipso facto* Musée du Vieux Nîmes, l'Académie s'installait rue Dorée, au cœur de cet hôtel particulier à la décoration architecturale exceptionnelle. Les séances solennelles annuelles se tinrent alors en l'Hôtel de Ville où ce triumvirat de talents et de culture constitué par M. le bâtonnier et sénateur-maire Edgar Tailhade, Maître Jean Roger, maire-adjoint, délégué à la culture les accueillirent dans les années 60, l'Académie étant incarnée par son secrétaire perpétuel, M. le censeur Pierre Hugues, majoral du Félibrige. Nous étions en nos vertes années. Mais nous avions et conservons pour ces trois intellectuels, une filiale admiration.

Sous la municipalité présidée par M. Jean Bousquet, l'Académie tint, sur notre suggestion, une séance solennelle sous la Coupole… des Jésuites. Ce fut un grand moment et, fort heureusement, cela malgré le froid, aucun fauteuil ne se libéra de façon prématurée ! Après plusieurs séances aussi glaciales, d'ailleurs, à l'Hôtel Novotel-Atria, qui devrait revoir son système de climatisation, Jean-Paul Fournier, maire, ancien sénateur, vous souhaite, par ma voix, la plus chaleureuse bienvenue en ce Musée de la Romanité. Il ne faudra jamais oublier qu'ici fut, pendant des lustres, une sinistre friche, face à ce monument exceptionnel qu'est l'amphithéâtre dont, rappelons-le, nous poursuivons la très scientifique restauration. La pugnacité de M. Fournier nous vaut de siéger confortablement ici pour la première fois.

Bienvenue donc en ce lieu de culture, de pédagogie, d'esthétique, de dialogue intergénérationnel, désormais essentiel à Nîmes, notamment au bénéfice de sa principale activité économique : le tourisme culturel. Il est parfaitement légitime que l'Académie de Nîmes soit ici chez elle et en fasse, en quelque sorte, sa seconde *domus*. En effet, les statuts d'août 1682 signés par Louis XIV, ne lui assignent-ils pas une mission particulière, évoquant « une compagnie de gens d'esprit et de savoir, particulièrement appliqués à l'étude de l'Antiquité pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris qu'ils leur restent des ouvrages romains dont les fameux monuments attirent dans ladite ville les curieux de toute part ».

Cette séance de l'an 2020, 2773 ans après la fondation de Rome, ouvre pour la Rome française, de nouvelles perspectives. Elles sont profondément et vigoureusement enracinées dans l'histoire de notre Ville, sous le signe d'un respect et d'une attention mutuels, tant la constitution même de la savante compagnie traduit la sociologie de l'antique Nemausus. Un tour de la belle table, au cœur de la salle des séances de la rue Dorée, suffit à prouver l'éclectisme et le subtil équilibre qui président à vos travaux. Tant d'autres assemblées devraient s'en inspirer ! L'Académie de Nîmes incarne une exigence de recherche, une qualité de communication, une permanente attention à la vie de la cité qui en font la « contemporaine essentielle ». Il convient, *hic et nunc*, de

vous rendre compte de quelques *items* qui prouvent la volonté nîmoise d'avancer, toujours.

J'ai évoqué la restauration des Arènes. Il faut dire que le redéploiement du Museum des Sciences naturelles est en cours, tout comme l'indispensable restructuration du Conservatoire cher à Marguerite Long, cela rendant à nos collections des espaces qui seront dévolus aux châles, au Denim…, aux réussites de l'industrie et de l'artisanat locaux.

Vous savez combien les musées sont attentifs à proposer des expositions d'envergure, telle celle consacrée en ce moment à Rimbaud-Soleillet à Carré d'Art, sans omettre l'importance internationale du Musée d'Art Contemporain. Ici même, où nous venons d'accueillir le 400.000e visiteur, et où, en ce moment, l'on peut visiter virtuellement quelques-uns parmi les plus prestigieux sites antiques, débutera le 12 juin, une somptueuse exposition sur le thème : *L'empereur romain, un mortel parmi les dieux*.

Vous savez que notre musée de la Romanité bénéficie, honneur insigne, du parrainage du Musée du Louvre, son président-directeur, M. Jean-Luc Martinez nous ayant fait la joie d'une venue et d'un soutien enthousiastes. Cette exposition future confirmera l'importance du Musée, sous la houlette de Mme Dominique Darde qui y aura consacré plusieurs années de sa vie et toutes ses compétences. La République a d'ailleurs reconnu ses talents en l'adoubant récemment par deux fois Chevalier : de l'Ordre National du Mérite et de l'Ordre des Arts et Lettres. Nous l'en félicitons très amicalement.

Je ne vous infligerai pas l'inventaire à la Prévert de nos actions culturelles. Vous y êtes en permanence attentifs et acteurs. J'ajouterai que, respectueux de la période intensément républicaine qui s'ouvre, et qui sans doute, hélas, verra s'ouvrir aussi les vannes de la démagogie, je vous laisserai exercer ce que l'auteur des « *Provinciales* » qualifiait d'esprit de géométrie et d'esprit de finesse.

C'est cela, être une ville où l'Histoire fertilise sans cesse le présent et, surtout, l'avenir qui – nous faisons tout pour y parvenir – nous verra classés par l'UNESCO.

L'Académie est en cela un vecteur de dynamisme dont son président, son secrétaire perpétuel et ses membres sont garants.

Que tous soient assurés de la haute considération, et surtout, de l'amitié du Maire et du Conseil municipal de notre ville qui partagent avec elle son ambition d'excellence pour Nîmes, ville rare, pétrie d'humanisme.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX ACADÉMIQUES DE L'ANNÉE 2019

par Simone MAZAURIC
président sortant

Monsieur le Préfet,
Madame le Ministre,
Monsieur le Maire adjoint délégué à la Culture,
M. le Vice-président de l'Université de Nîmes,
M. le Président,
M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier,
M. le Président de l'Académie des Hauts Cantons,
Monsieur le Général commandant la 6e division légère blindée,
Mesdames et Messieurs représentant les autorités civiles, militaires et religieuses, en vos grades et qualités,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères, chers amis,

Il est de tradition que la séance solennelle publique annuelle de l'Académie de Nîmes soit l'occasion pour le président sortant de dresser le bilan de l'activité de l'académie durant l'année qui vient de s'écouler. L'exercice est certes un peu (beaucoup ?) conventionnel mais il permet rétrospectivement chaque année, à l'heure précisément du bilan, de constater à quel point cette activité est intense et variée,

et témoigne de la volonté d'être fidèle aux traditions qui ont assuré la pérennité de l'institution tout en faisant preuve d'une intention résolue d'ouverture et de renouvellement. L'Académie de Nîmes est bien l'une des plus anciennes académies de France mais elle continue, comme elle l'a toujours fait, à s'inscrire dans un présent qui, par définition, ne cesse de se renouveler et vis-à-vis duquel elle peut se targuer de demeurer parfaitement en prise.

Je présenterai donc ce compte rendu en commençant par ce qui concerne d'abord la composition de l'Académie. Nous avons ainsi accueilli trois nouveaux membres résidants : le 4 janvier, Frédéric Abauzit, qui a exercé jusqu'en 2015 la fonction de vice-président du tribunal administratif de Nîmes, le 12 mars, Olivier Abel, professeur d'éthique à l'Institut protestant de théologie de Montpellier et le 14 juin, Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du premier ministre. Et nous avons accueilli le 3 mai Jean-Pierre Odilon, (dont la dernière fonction a été celle d'assesseur au Tribunal de Grande Instance d'Alès), à titre de correspondant de l'Académie.

Le 8 novembre, Michel Desplan, avocat général à la Cour de cassation, a été élu comme membre résidant au fauteuil de Christiane Lassalle tandis que Marc Firoud, Maître des requêtes au Conseil d'État, a été élu membre non résidant au fauteuil de Bartolomé Bennassar. Ils seront reçus dans le courant de l'année qui vient.

Trois membres, un résidant et deux non résidants, ont accédé, à leur demande, au statut de membre honoraire : cela a été le cas de Christiane Lassalle, de Robert Sauzet et de Robert Chalavet.

Quant à notre archiviste Gabriel Audisio, que secondait Bernard Février, il a choisi, ainsi que Bernard Février, de renoncer à l'exercice de sa fonction. Il a donc été remplacé au bureau de l'Académie par Frédéric Abauzit, que secondera Jean-Pierre Odilon.

Nous déplorons par ailleurs la disparition de deux de nos correspondants : Marc Bordeuil, élu correspondant en 1992 et Stéphane Allut, élu correspondant en 2003.

L'essentiel ou tout au moins la majeure partie de l'activité de l'Académie consiste dans la tenue des séances ordinaires et extraordinaires : l'Académie n'a pas, au cours de l'année 2019, failli à la tradition.

En ce qui concerne les séances ordinaires, se sont tenues 14 ou plutôt 13 séances ordinaires, à l'occasion desquelles ont été présentées 13 communications. La séance du 1er février a été en effet une séance mi-ordinaire, mi-extraordinaire. Elle a pris la forme d'un débat interne au sein de l'Académie, débat animé par Didier Travier, membre résidant, autour des « questions éthiques soulevées par le transhumanisme ».

Les 13 communications ont traité comme à l'habitude des sujets fort variés avec, comme il est assez fréquent, une dominante de sujets à caractère historique (8 sur 13), relevant souvent de l'histoire locale et couvrant à eux tous une large période : du XVe siècle (avec Anny Herrmann) à la Résistance (avec Michel Belin).

Quatre communications ont traité de sujets littéraires : celles de Claire Torreilles, de Robert Chalavet, d'Anne Brousmiche et de Paule Plouvier.

Une seule communication a concerné l'histoire des sciences, celle de Christian Feller.

Si je les énumère dans l'ordre chronologique dans lequel elles se sont déroulées, nous avons entendu :

Le 15 février, Michel Belin, *Marcel et Jeanne Encontre, un couple de résistants pendant la guerre 39-45.*

Le 5 avril, Alain Girard, *Les enfants exposés de Pont-Saint-Esprit.*

Le 12 avril, Christian Feller, *Merci M. Darwin*.

Le 10 mai, Claire Torreilles, *Le vert paradis de Max Rouquette. Une vie d'écriture (1908-2005).*

Le 24 mai, Gabriel Audisio, *Logis et hôtes à Nîmes au XVIe siècle.*

Le 28 juin, Anny Herrmann nous a fait remonter dans le temps jusqu'en *1490* où l'on a assisté à *Un procès,* [opposant] *deux communautés, Lunel et Gallargues,* [autour d'] *un fleuve, le Vidourle et du (le) vieux pont romain d'Ambrois.*

Le 4 octobre, Robert Chalavet, *Un poète gardois bien oublié : Jean Pierre de Claris de Florian.*

Le 18 octobre, Romain Daudé, *Un été à Tsarkoïé Selo, d'après les lettres du Comte Esterhazy (1740-1805).*

Le 8 novembre, avec Francine Cabane, nous avons visité *Le faubourg Saint-Antoine : du quartier hospitalier au futur palais des Congrès.*

Le 6 décembre, Hubert Emmery, *Amiral Courbet.*

Le 20 décembre, Anne Brousmiche, *Le Haïku, ce petit poème qui en dit long.*

Le 10 janvier, Daniel-Jean Valade, *Le musée du Vieux Nîmes a cent ans.*

Et le 24 janvier, Paule Plouvier, *Malraux-Bernanos, l'improbable rencontre.*

Depuis plusieurs années, l'Académie met en œuvre une politique d'ouverture vers la cité, sous la forme de séances dites « foraines » ou encore de séances ou de colloques ou de rencontres tenues « hors les murs » de l'hôtel Guiran. À ces séances ordinaires, se sont donc ajoutés une séance extraordinaire et un colloque.

D'abord donc une séance extraordinaire organisée en partenariat avec l'Université de Nîmes qui nous a accueillis dans ses locaux du site Vauban le jeudi 26 septembre. Cette séance, intitulée « Le transhumanisme en question(s) » (et qui prolongeait la séance du 1er février) a été animée par trois membres de l'Académie : Didier Travier, Olivier Abel et moi-même. Elle a rencontré un succès remarquable et l'expérience sera sans aucun doute renouvelée.

Un colloque s'est tenu d'autre part le 16 novembre à Carré d'Art sur le thème « Environnement et santé », un thème de grande actualité. Elle était organisée par René Chabert, Pierre Marès et Dominique Prat.

Enfin, en sus des séances ordinaires et extraordinaires, se sont tenues les deux séances administratives traditionnelles, le 8 mars et le 29 novembre.

Dans un autre registre, mais selon une logique identique – à savoir dans la volonté d'assurer la publicité et la visibilité des travaux de l'Académie – il faut souligner que cette année a vu l'achèvement de la mise en ligne de la totalité des Bulletins de l'Académie, de 1842, année de leur création, jusqu'à nos jours. Il faut en remercier exclusivement notre secrétaire perpétuel, Alain Aventurier, qui a assuré tout seul cette énorme tâche dont l'importance non seulement quantitative mais aussi et surtout scientifique, n'échappe à personne.

La politique d'ouverture de l'Académie s'est complétée enfin de l'accueil toujours attentif des chercheurs – confirmés ou doctorants – désireux de consulter les importantes ressources documentaires de notre compagnie, au premier rang desquels les 9000 volumes de sa bibliothèque.

Il va presque de soi que la visite de l'Hôtel de l'Académie, qui constitue une autre forme d'ouverture vers le public contribuant à une meilleure connaissance de notre institution, a été organisée en 2019, comme elle l'est chaque année, dans le cadre de la Journée du patrimoine et elle a remporté comme chaque année également un grand succès.

Dans le cadre, cette fois, des liens que notre compagnie entretient avec ses homologues, à savoir les 32 académies de province composant la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts (la CNA), notre consœur Michèle Pallier, membre résidant, et correspondante de la CNA a représenté le 11 et le 12 octobre 2019 l'Académie de Nîmes à l'occasion du colloque annuel qui se déroulait à Paris et dont le thème était « L'innovation ».

Elle y a prononcé une communication intitulée : « Une refonte innovante de la Grande Encyclopédie : l'Encyclopédie protestante d'Yverdon ».

L'un des événements les plus importants concernant notre compagnie est cependant sans conteste la célébration, le 21 novembre, du centenaire de l'acquisition par l'Académie de l'hôtel, sis au 16 de la rue Dorée dit encore hôtel Guiran, du nom du premier propriétaire de l'hôtel dont le nom nous soit connu. Cette célébration a donné lieu à une cérémonie à laquelle de nombreuses personnalités ici présentes nous ont fait l'honneur de participer : elles me permettront de ne pas soumettre leurs noms et qualités à une énumération fastidieuse. Ce centième anniversaire a été l'occasion de rappeler la longue histoire de l'Académie, à travers l'évocation des différents lieux dans lesquels elle a pu dans le passé, de 1682 jusqu'en 1920, se réunir. Cette célébration a été également l'occasion de découvrir les nouveaux aménagements des salles du premier étage de l'hôtel, des aménagements rendus possibles grâce tout particulièrement à la générosité de nos différents mécènes, grâce également à Monsieur le maire de Nîmes qui nous a confié en

dépôt une partie du mobilier occupant ces salles, mais aussi grâce à notre confrère, Antoine Bruguerolle, architecte du Patrimoine, qui nous a fait bénéficier de ses compétences et de son expertise. Ces nouveaux aménagements, que l'on a pu découvrir à l'occasion de cette célébration, ont été bien sûr réalisés sous la haute direction de notre secrétaire perpétuel, Alain Aventurier, qui veille avec une attention jamais en défaut au bon entretien de cet hôtel. Sous l'Ancien régime, les baux de métairie comportaient une clause rituelle stipulant que le métayer devait veiller à l'entretien du bien affermé en « bon père de famille ». C'est bien ainsi qu'Alain Aventurier prend soin de notre hôtel et l'Académie ne peut que lui en être très reconnaissante car grâce à lui, et aussi grâce à tous ceux que je viens d'évoquer, et je redirai ici ce que j'ai déjà dit le 21 novembre, nous sommes en mesure de léguer à nos successeurs un patrimoine remarquable voire exceptionnel, dont on peut espérer qu'ils assureront à leur tour la conservation.

Je conclurai ce bilan en remerciant chaleureusement mes consœurs et mes confrères pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me déléguant l'exercice d'une fonction certes exigeante mais dont l'intérêt est indéniable, et dont je ne doute pas que mon successeur, Michel Belin, ne l'exerce à son tour dans le souci scrupuleux d'assurer le rayonnement d'une institution dont la ville de Nîmes peut légitimement s'enorgueillir.

HOSPITALITÉ ET FRATERNITÉ ENVERS LES MIGRANTS

par Michel BELIN
président de l'académie

En ces temps étouffants de violences, de haine, d'invectives, d'irrespect, de résurgence du racisme et autre xénophobie, je vous invite à un moment de respiration autour des thèmes de l'hospitalité et de la fraternité. 10 novembre 1978 : il se prénommait Tranh, d'origine vietnamienne, il avait neuf ans. Blotti contre sa mère, il avait faim et soif. Sa petite sœur était dans le même état que lui. Ils étaient ainsi des centaines d'enfants, mais aussi des femmes, des vieillards et des hommes, 2249 exactement, à être entassés sur un rafiot appelé le *Hai Hong* et à chercher depuis 16 jours une terre d'accueil. En France, ces images bouleversent les consciences et des personnalités de tout bord politique, des intellectuels de droite comme de gauche se mobilisent pour monter une opération et venir en aide à ceux que l'on appellera les « boat people ». Le présentateur du journal télévisé à l'époque, c'était encore un peu la voix de la France, dira : « Cette opération n'est pas seulement généreuse, elle est indispensable ». Jean-Paul Sartre et Raymond Aron qui ne s'étaient pas parlé depuis 30 ans se rendent ensemble à l'Élysée pour demander que ces migrants soient accueillis en France. Ils le seront et Tranh sera sauvé. Jean-Paul Sartre à qui certains reprochaient une alliance contre nature déclarait au cours d'une conférence de presse : « Personnellement, j'ai pris parti pour des hommes qui n'étaient sans doute pas mes amis au temps où le Vietnam se battait pour la liberté.

Mais ça n'a pas d'importance, parce que ce qui compte ici, c'est que ce sont des hommes. Des hommes en danger de mort [1]».

4 septembre 2015 : le journal *Le Monde* titre en première page : « Réfugiés : l'Europe sous le choc après un nouveau drame » ; à côté de ce titre une photo, celle d'un enfant de trois ans, allongé sur le sable, tout habillé, comme endormi, son corps avait été rejeté par la mer. Ce petit garçon avait un nom, son décès, une histoire tragique semblable à celles de milliers d'autres. Il s'appelait Aylan. Il avait fui la Syrie en compagnie de son frère âgé de cinq ans et de ses parents et embarqué sur un bateau de fortune qui avait chaviré en Méditerranée. Seul le père avait survécu. Aylan n'a pas eu la même chance que Tranh. Cette image a bouleversé également le monde entier. Des organisations non gouvernementales décident d'affréter un navire l'*Aquarius* pour venir en aide aux naufragés de la Méditerranée. En 2018, il recueille plus de 600 personnes au large des côtes libyennes. Un bras de fer oppose un temps, l'Italie et la France qui refusent de recevoir ce navire. Le ministre de l'intérieur italien, Matteo Salvini dira : « qu'il aille où il veut mais pas en Italie ». On sait ce qu'il adviendra de ce bateau qui sera accusé de faciliter les trafiquants et autres passeurs, perdra son pavillon et ne pourra plus naviguer. Dans le journal *Le Monde*, encore lui, du 24 septembre 2018, l'éditorialiste écrit : « L'*Aquarius* était la mauvaise conscience de l'Europe, incapable de se mettre d'accord sur une stratégie collective pour faire face au drame humanitaire en Méditerranée. L'*Aquarius* empêché et désarmé, les responsables européens pourront mieux feindre d'oublier les indésirables qui se noient à proximité de leurs côtes. C'est indigne ». La Méditerranée est devenue un tombeau ; combien de Syriens, de Libyens, de Guinéens et autres malheureux qui fuyaient la guerre et la misère, recèle-t-elle ? Nul ne le sait pas plus que nul ne connaît leur identité. On leur a volé la vie, on leur a volé aussi leur mort.

Que s'est-il passé entre 1978 et 2018 pour expliquer cette différence de traitement de ce qui a été dans les deux cas une tragédie humaine. Pourquoi ce qui faisait, il y a 30 ans, l'unanimité, est aujourd'hui source

1 - Journal *La Dépêche* du 11/09/2015, *Réfugiés en 1979, l'élan humanitaire pour les boat-people d'Asie*.

de division au sein de notre société ? Certes la situation économique est différente, certes les Vietnamiens ne sont pas les Syriens ou les Guinéens, certes le Vietnam était un peu une terre de France et les intellectuels autrement plus influents qu'aujourd'hui, mais tout cela ne peut expliquer que nous, Européens, soyons à présent, simplement dans l'incapacité de répondre à un impératif purement humanitaire. « Il est doux, quand la vaste mer est soulevée par les vents, d'assister du rivage à la détresse d'autrui ; non qu'on trouve si grand plaisir à regarder souffrir ; mais on se plaît à voir quels maux vous épargnent »[2]. Ce texte est de Lucrèce au début du livre deuxième de son *De natura rerum*. Simple spectateur du naufrage, nous ne serions plus capables de porter secours, pire, nous nous contenterions de prendre plaisir à nous savoir en sécurité. Et si c'était la fin de l'hospitalité ?

La question migratoire est éminemment sensible et divise profondément nos compatriotes. Cela n'a pas toujours été le cas. Dès le début de l'ère industrielle, la France a eu une politique de l'immigration. Jusqu'en 1945, c'était le patronat qui avait la mainmise sur la venue de travailleurs étrangers et leur contrôle. Après la Deuxième Guerre mondiale, la carence en main d'œuvre a justifié l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui affichait clairement son objectif comme disait le général de Gaulle : « Introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française[3]». En simplifiant à outrance, on peut dire que cette politique a perduré sans grande difficulté jusqu'au premier choc pétrolier et la fin de ce que l'on a appelé les « Trente glorieuses ». Jusque-là, la société acceptait plus ou moins ces migrants bien utiles sur le plan économique et la question de leur nombre n'intéressait pas grand monde.

Mais depuis la fin des années 80, on assiste à un retournement de situation. La question migratoire est devenue centrale dans le paysage politique et nos gouvernants, dans leur ensemble, n'ont eu de cesse d'adapter leur législation dans un sens de plus en plus restrictif pour l'accueil des étrangers. Ainsi le Conseil d'État, dans un avis sur la loi Collomb de 2018 relative à l'immigration, relevait que depuis 1980, 16 lois majeures étaient venues modifier les conditions d'entrée et de séjour

2 - Lucrèce, *De la nature*, Saint Chamand, Garnier Flammarion, 1964, p. 53.

3 - Charles de Gaulle, discours en date du 2 mars 1945 à l'Assemblée constitutive.

des étrangers ainsi que celles de l'asile. Depuis la mise en application en 2005 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), le législateur était intervenu en moyenne tous les deux ans pour modifier les règles.

Pour autant et malgré cette avalanche de textes, depuis plus de 15 ans, ce sont environ entre 200 000 et 250 000 autorisations de séjour qui sont accordées chaque année à des étrangers qui ont par conséquent le droit de vivre librement dans notre pays. On peut les décomposer en quatre grands groupes : les étudiants en majorité, celles et ceux qui se marient avec un Français ou une Française, celles et ceux qui viennent rejoindre leur famille et enfin les réfugiés proprement dits. Selon l'INSEE, la population étrangère vivant en France était en 2018 de 4,7 millions de personnes soit 7,1% de la population totale.

La politique de l'immigration est éminemment régalienne. Cependant, le législateur, en tout cas dans notre démocratie, ne dispose pas d'une entière liberté de manœuvre, tenu qu'il est de respecter d'abord notre constitution, ensuite nos engagements internationaux au premier rang desquels se situe la Convention européenne des droits de l'homme et enfin les décisions des magistrats c'est-à-dire la jurisprudence des juridictions internationales et internes. Ainsi, le Conseil constitutionnel, dans une décision remarquée de 1993, en sanctionnant certaines dispositions de la loi Pasqua, a saisi l'occasion pour énumérer un certain nombre de droits fondamentaux dont les migrants ne sauraient être privés. Certains commentateurs ont évoqué à propos de cette décision, la construction d'un véritable statut constitutionnel des étrangers. Selon cette instance, « Si le législateur peut prendre à l'égard des étrangers des dispositions spécifiques, il lui appartient de respecter […] les droits fondamentaux […] reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République[4] » à savoir, par exemple :

– la liberté d'aller et venir,
– la liberté du mariage (un étranger même en situation irrégulière a le droit de se marier – ce qui n'a pas toujours été le cas –),
– le droit de mener une vie familiale normale,

4 - CC, 13 août 1993, *Loi relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France*, n°93-325, pt 3.

– le droit de bénéficier de l'exercice de recours assurant la garantie de ces droits et libertés que l'on pourrait qualifier de droit au juge.

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales énonce, elle aussi, un ensemble de protections en faveur des étrangers comme celle de non-discrimination qui a pour effet d'interdire la mise en place de quotas par nationalité, celle de non-refoulement vers un pays où leur vie pourrait être menacée et dans lequel ils pourraient faire l'objet de traitement inhumain ou dégradant. Ainsi, l'interception de migrants en provenance de Syrie ou de Libye ne saurait déboucher sur leur renvoi dans ces pays eu égard aux risques encourus. Bien entendu, la Convention assure le respect de la vie privée et familiale et le droit de contester les décisions qui leur feraient griefs.

Il ne m'est pas possible dans le cadre de cette intervention, compte tenu du temps qui m'est imparti, d'aller plus avant dans l'analyse des décisions judiciaires. L'important est d'observer que ces hommes et ces femmes, ces errants, bénéficient de droits fondamentaux de valeur constitutionnelle et supranationale, fussent-ils en situation régulière ou irrégulière. S'il appartient aux États de définir leur politique migratoire, ils ne peuvent le faire qu'en respectant ce cadre qui dessine le contour de l'État de droit.

Parmi les migrants, il est une catégorie de personnes qui bénéficient d'un statut particulier et protecteur ce sont les réfugiés, celles et ceux qui ont droit à l'asile. Le Conseil constitutionnel a rappelé que le droit d'asile avait valeur constitutionnelle en France en application du préambule de la constitution de 1946 : « Toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République[5] ». L'on pourrait même remonter plus loin dans cette tradition de l'asile puisque la constitution de l'an I qui n'a jamais été appliquée, contenait dans son article 120, la disposition suivante : « [Le peuple français] donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans[6] ». Enfin on ne peut pas omettre de citer l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de

5 - Constitution de 1946, IV° République, Préambule 4° alinéa.

6 - Constitution du 24 juin 1793, Constitution de l'an 1.

l'homme de 1948 qui affirme : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays »[7].

On a donc parlé d'asile avant de parler de réfugiés. Il a fallu attendre la Convention de Genève de 1951 pour que l'on précise le statut de ces derniers qui s'applique « à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »[8]. Parmi ces cinq critères, la notion « d'appartenance à un groupe social » interroge. C'est une catégorie qui n'est pas définie et qui est de plus en plus invoquée par les requérants. Ce n'est pas pour autant une catégorie fourre-tout qui s'appliquerait à toute personne craignant d'être persécutée. La jurisprudence reconnaît que les homosexuels ou encore les femmes en tant que pouvant faire l'objet de mutilations sexuelles peuvent bénéficier d'une protection en raison de leur appartenance à un groupe social. Récemment, la Cour nationale du droit d'asile a considéré que les femmes, susceptibles de faire l'objet d'un mariage forcé, devaient être regardées comme faisant partie d'un groupe social au sens de la Convention de Genève. À n'en pas douter, cette notion est appelée à s'étendre pour l'obtention du statut de réfugié à des personnes qui ne font l'objet pour l'instant que d'une protection subsidiaire.

Dans un article de la revue *Esprit* de mars et avril 2006, Paul Ricœur analysant les conditions pour accéder au statut de réfugié plaidait pour la création d'un nouveau droit d'asile. Le philosophe observait que le demandeur d'asile était dans la position d'un suppliant qui n'avait pour arme que sa bonne foi. C'est à lui de prouver qu'il a été persécuté ; c'est sur lui que repose la charge de la preuve alors même qu'il est présumé innocent. Or les circonstances de son départ de son pays d'origine et les effets de la persécution risquent de ne lui laisser comme preuve que son témoignage. Et Paul Ricœur de poursuivre : « La recherche de la preuve ne devrait-elle pas dès lors être partagée entre les autorités d'accueil et le demandeur ? Bien plus, le demandeur ne devrait-il pas, dès son entrée sur le territoire du pays d'accueil, être présumé réfugié ? Et la

7 - Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948.

8 - Convention des Nations Unies du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève.

définition de réfugié, datant pour l'essentiel de 1951, n'est-elle pas trop restrictive ? N'est-ce pas alors un nouveau droit d'asile qu'il faudrait inventer ? »[9]

La Convention de Genève mérite incontestablement d'être améliorée avant d'être réécrite ne serait-ce que pour prendre en compte, par exemple, les réalités environnementales qui ont créé des réfugiés de l'écologie. D'une manière générale et dans le prolongement de la pensée de Ricœur, il conviendrait d'en terminer avec cette distinction entre migrants et réfugiés. Il existe des exilés, des errants, des demandeurs d'hospitalité, peu importe l'appellation, tous méritent un égal intérêt. En 2018, 114 226 premières demandes d'asile ont été enregistrées à l'OFPRA ; 24 613 personnes se sont vu attribuer le statut de réfugié et un peu plus de 10 000 ont bénéficié d'une protection subsidiaire c'est-à-dire d'une carte de séjour, en général d'un an mais renouvelable.

Si tous les réfugiés sont des migrants, tous les migrants ne sont pas des réfugiés et force est de constater que les étrangers qui ne peuvent bénéficier de ce statut ont des droits limités. Leur sort, dès lors, est remis entre les mains de particuliers, d'associations, d'élus qui veulent bien les accueillir mais ces derniers peuvent alors se trouver dans l'illégalité. C'est sans doute là le point le plus choquant. Comment a-t-on pu imaginer et concevoir que l'aide et la solidarité envers des étrangers dans la détresse soient des actes illégaux. Car c'est bien de cela qu'il s'agit avec ce que l'on a appelé le délit d'hospitalité. Depuis un décret-loi du 2 mai 1938, pris en pleine crise migratoire, l'aide à l'entrée et au séjour irrégulier d'un étranger est devenu punissable. Étaient ainsi hors-la-loi, ceux qui avaient pour seul tort de tendre la main et ouvrir leur porte à des étrangers en détresse, en situation irrégulière. Il a fallu attendre 80 ans pour que le Conseil constitutionnel supprime cette aberration en affirmant « qu'il découle du principe de fraternité – qui, pour la première fois, devient donc un principe constitutionnel – la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national »[10]. L'on notera la position nuancée de la haute juridiction qui n'applique pas ce principe

9 - Ricœur, Paul, *La condition d'étranger*, Revue *Esprit* année 2006, mars-avril p. 274.
10 - Conseil constitutionnel, décision n° 2018-717/718 QPC du 06 juillet 2018 pt 8.

de fraternité à celles et ceux qui aident à l'entrée irrégulière, sa décision ne s'appliquant qu'à ceux qui facilitent le séjour. Malgré cette réserve, la haute juridiction consacre pour chaque étranger, eût-il pénétré sur notre sol sans autorisation, un droit d'être accueilli, un droit tout simplement à la dignité et au respect, en prenant en compte son appartenance à la communauté humaine.

Le Conseil constitutionnel fait revivre en quelque sorte une tradition très ancienne à qui il était grand temps de redonner ses lettres de noblesse, celle de l'hospitalité. Mais la partie n'est pas pour autant gagnée car cette notion est complexe et plus difficile à mettre en œuvre qu'il n'y paraît. Dans l'Antiquité, chez les Grecs, les étrangers, parce qu'ils étaient étrangers et envoyés de Zeus, devaient être accueillis. Dans l'Odyssée d'Homère, lorsqu'Ulysse fit naufrage en Phéacie, il supplia Nausicaa de prendre pitié de lui. La princesse répondit : « [Étranger], puisque te voilà en notre ville et terre, ne crains pas de manquer ni d'habits ni de rien que l'on doive accorder en pareille rencontre, au pauvre suppliant ». S'adressant à ses servantes, elle ajoutait : « Avez-vous donc cru voir l'un de nos ennemis ? […] Vous n'avez devant vous qu'un pauvre naufragé. Puisqu'il nous est venu, il doit avoir nos soins : étrangers, mendiants, tous nous viennent de Zeus »[11].Un peu plus tard le roi des Phéaciens offrira à Ulysse le gîte et le couvert. L'hospitalité était d'essence divine. C'était un cadeau de Dieu. On peut parler d'une loi universelle de l'hospitalité qui rendait tout hôte sacré.

Au Moyen Âge, l'hospitalité était un lieu destiné à loger et nourrir les indigents, c'était les hospices. Aujourd'hui, l'hospitalité est « l'action de recevoir quelqu'un chez soi en le logeant éventuellement, en le nourrissant gratuitement », nous dit le Robert ; « la libéralité qu'on exerce en logeant gratuitement les étrangers », nous dit le Littré ; « un lien de réciprocité entre deux personnes en vertu duquel on se devait de rendre à son hôte l'hébergement qu'il nous avait accordé », souligne le dictionnaire de l'Académie Française. L'hospitalité va au-delà du simple secours car elle s'inscrit dans la durée, fût-elle courte, trois jours chez les Grecs par exemple.

L'hospitalité suppose la présence d'au moins deux personnes : un accueillant et un accueilli. Dans notre langue, nous n'avons qu'un

11 - Homère, *Odyssée*, Lonrai, Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, 2013, p. 638.

seul mot pour désigner les deux : l'hôte. Cette singularité linguistique a un sens : ce qui compte dans l'hospitalité ce n'est pas la présence de deux individus différents, c'est la relation qui va s'instaurer entre eux deux. L'étranger n'est pas hôte parce qu'il est étranger mais parce qu'il est accueilli. Accueillant, comme accueilli, prennent part ensemble à la relation. L'invitant devient invité et vice versa. L'hospitalité est un échange, un don qui en appelle un autre. C'est toute sa richesse, une sorte de médiation et par conséquent une source de paix sociale. Entrer chez quelqu'un, c'est accepter l'humilité, se soumettre à des règles que l'on ne partage pas parfois. On ne fera que ce que notre hôte nous autorisera. Mais il nous autorise tout puisqu'il nous dit : « Faites comme chez vous ». Cette expression est trompeuse ; elle semble généreuse, en réalité elle met l'accent sur le fait que justement vous n'êtes pas chez vous. Mieux voudrait dire de la part de l'accueillant : « Vous êtes mon hôte, merci de m'accueillir ».

Mais l'accueillant lui-même doit parier sur l'honnêteté de l'accueilli, sur sa sincérité et ses bonnes intentions. L'hospitalité est un échange mais qui sépare autant qu'il relie. « *Hostis* », en latin, signifie hôte mais également ennemi. Derrida, pour rendre compte de cette polysémie, a créé le mot d' « hostipitalité », néologisme qui met l'accent sur l'antinomie de l'hospitalité qui est en même temps hostilité. L'hospitalité n'est pas un geste naturel. Il n'est pas simple d'ouvrir sa porte à un inconnu, un étrange étranger. Il est difficile d'accueillir chez soi une personne différente dans son langage, ses coutumes, sa culture. Qui cache-t-il ? Est-il porteur de bonnes intentions ? Faut-il être confiant ou méfiant ? L'hospitalité est une épreuve, l'autre un intrus.

Faut-il pour autant renoncer à l'hospitalité ? Certainement pas, car dès lors, si nous nous fermions à l'autre, nous nous refermerions sur nous-mêmes rendant ainsi toute vie sociale impossible. Et puis nous perdrions la richesse née de l'échange, de la découverte d'autrui. Pire, cette attitude de repli sur soi, pourrait être source de conflit et de guerre. Emmanuel Kant écrivait dans son *Projet de paix perpétuelle* : « L'hospitalité signifie le droit pour l'étranger, à son arrivée sur le territoire d'un autre, de ne pas être traité en ennemi »[12]. Ouvrir sa porte, c'est signifier à l'autre qu'il

12 - Kant, Emmanuel, *Vers la paix perpétuelle,* Barcelone, Garnier Flammarion 1991, p. 93.

n'est pas notre ennemi. Si on veut la paix, l'hospitalité est indispensable. Or, à notre époque, nous avons tendance à rendre l'étranger responsable de tous nos maux à commencer par le terrorisme et le chômage. Une attitude contraire à l'hospitalité et à la vérité. Les auteurs des attentats récents sont majoritairement français. Quant à l'idée répandue selon laquelle les migrants nous voleraient le travail, elle est démentie par de nombreux écrits économiques qui ont mis en évidence la manière dont les migrants complètent et non concurrencent les nationaux. Bien plus, une autre étude a permis de constater qu'en occupant les emplois manuels, les migrants ont poussé les nationaux vers des emplois plus hautement qualifiés et mieux rémunérés.

Il convient évidemment d'exiger de l'immigré le respect des lois du pays d'accueil mais il faut surtout porter un regard bienveillant sur son semblable en respectant son droit à la différence. À l'échelle des individus ou des associations, le premier des devoirs est de secourir, de porter assistance à personne en danger et celui-ci est plus ou moins rempli mais, à l'échelle d'un État, se pose la question de l'accueil c'est-à-dire d'une prise en charge plus durable. Or le réflexe est la fermeture des frontières, signe de la part de pays riches d'un mépris pour ceux qui fuient la guerre et la misère. Quelle déchéance morale ! En réalité, nous sommes tous solidaires les uns des autres et si cette planète est à peu près vivable c'est bien grâce à la vigueur du principe d'hospitalité. L'hospitalité est acte d'humanité et de générosité, un élan du cœur, passage obligé vers la fraternité. Le journal *La Croix* du 19 décembre 2019 relatait que le pape François avait fait installer au cœur du Vatican un crucifix vêtu d'un gilet de sauvetage retrouvé en Méditerranée pour rappeler aux chrétiens que l'inaction ou l'indifférence par rapport au sort des migrants était un péché. Pour tous, c'est synonyme d'égoïsme, de rejet de l'autre, l'autre soi.

Comment faire aujourd'hui pour que l'étranger ne soit plus considéré comme un ennemi ? Certainement pas comme le président américain qui déclarait récemment dans un tweet qu'une horde de migrants venant d'Amérique centrale se préparait à lancer « un assaut » contre les États-Unis[13]. Il oubliait de préciser qu'ils n'avaient comme

13 - Tweet en date du 21 octobre 2018 (@real Donald Trump).

arme qu'un baluchon vide. L'emploi de ce vocabulaire emprunté à celui de la guerre est totalement irresponsable. Il appartient à nos gouvernants d'avoir un discours qui ne donne pas simplement l'impression d'aller dans le sens d'un populisme et autre nationalisme qui ne cessent de grandir ou d'avoir des visées purement électoralistes. Une telle attitude ne peut que nourrir le terreau de la xénophobie.

Que l'on ne s'y trompe, les arrivées massives de celles et ceux qui fuient une vie qui n'en est plus une, vont se poursuivre et contraindre les nations à réagir autrement qu'en bâtissant des murs et en militarisant nos frontières. Le chemin est encore long car, pour l'instant, force est de constater que la montée du populisme dans certains pays européens est révélatrice d'un important courant anti-migrant. Mais c'est sans compter sur la réaction malgré tout d'une grande partie la société civile, sur les initiatives personnelles ou d'une myriade d'associations caritatives comme la CIMADE ou le Secours catholique qui réveillent nos consciences. Il existe également des actions exemplaires de certains élus comme celle du maire de Grande-Synthe qui, contre l'avis de l'État, a choisi de construire une petite ville avec une école, un bar, des jeux pour enfants et des cabanes en bois créant ainsi des conditions de vie pour les étrangers bien meilleures qu'à Calais.

L'hospitalité du réfugié est garantie par le droit, l'hospitalité du migrant qui quitte son pays pour des raisons économiques ou climatiques ou qui fuit la guerre, reste à inventer. Elle passe aussi par le droit, droit à l'accueil, droit au travail, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la formation notamment. Quant aux droits de l'homme, ils appartiennent à tous est-il besoin de le rappeler ? L'hospitalité n'est pas un droit mais chacun d'entre nous devrait pouvoir bénéficier d'un droit à l'hospitalité qu'il conviendrait d'ériger au rang de droit fondamental au même titre que les grandes proclamations des droits de l'homme d'après-guerre pour espérer peut-être contraindre les États à plus de générosité et pourquoi pas de fraternité. Le droit n'aurait pas le dernier mot car l'hospitalité va au-delà du juridique, s'adresse à quelque chose en nous d'indéfinissable qui fait que nous allons faire une place à celui qui a froid et qui est privé de maison. Mais le droit pourrait devenir le contenant de cette démarche généreuse, l'enveloppe protectrice indéchirable. Qui s'en plaindrait ?

Merci de votre hospitalité.

Bibliographie :

Leblanc, Guillaume, Brugère, Fabienne, *La fin de l'hospitalité*, Flammarion éd., 2017.

Derrida, Jacques, *De l'hospitalité*, Calmann-Lévy éd., 1997.

Kant, Emmanuel, *Vers la paix perpétuelle,* Garnier Flammarion éd., 2006.

Homère, *Iliade, Odyssée,* Gallimard, La Pléiade éd., 2013.

Ricœur, Paul, *La condition d'étrangers,* revue Esprit, mars, avril 2006.

Crépeau, François, *Rapport sur les droits de l'homme des migrants,* Organisation des Nations Unies, 2015.

Blumenberg, Hans, *Naufrage avec spectateur*, L'arche éd., 1994.

Boudou, Benjamin, *Politique de l'hospitalité,* CNRS édition, 2017.

Weil, Patrick, *La République et sa diversité,* in la République des idées, Seuil éd., 2005.

Agier, Michel, *L'hospitalité est ce geste qui dit à l'autre : tu n'es pas mon ennemi,* Télérama du 13 janvier 2020.

Sauvé, Jean-Marc, *Les migrations saisies par le droit : le regard d'un juge de l'Union Européenne*, discours du 31 mai 2017, site du Conseil d'État, actualités/discours.

Sauvé, Jean-Marc, *Les migrations et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine*, discours du 15 février 2018, site du Conseil d'État, actualités/discours.

Migrations, réfugiés, exil, colloque du Collège de France des 12, 13, 14 octobre 2016, site du Collège de France.

1490 : UN PROCÈS, GALLARGUES, LUNEL ET LE VIDOURLE

par Anny Herrmann
membre non résidant

De toutes les archives communales longtemps conservées dans les mairies ou, jusqu'à la Révolution Française, dans les maisons consulaires, alors qu'elles étaient abondantes, ne surnagent, de nos jours, que quelques épaves. Pour ce qui est de Gallargues, il nous reste des comptes rendus de délibérations des consuls, deux compois et, concernant une époque lointaine, quelques actes ou copies d'actes : des procès, des renouvellements de droits et de franchises qui peuvent être signés de la main même du roi comme la charte de François 1er par laquelle il nous renouvelle, en 1537, le droit de consulat.[1]

Beaucoup de documents perdus, détruits, au mieux égarés malgré le soin pris par les responsables à les garder jalousement dans un coffre fermé à clé. Plus que l'incurie des hommes, sans doute doit-on accuser « les malheurs du temps » : le siège de 1628 qui vit Gallargues à moitié incendié[2] ; ailleurs le passage des troupes au comportement brutal et vengeur et, partout, en France, la Révolution Française dont l'esprit même a volontiers poussé « à faire du passé table rase ».

1 - Arch. com. Gallargues-le-Montueux, Série AA 1, n°5.
2 - Lors des guerres du duc de Rohan (1622-1629).

1. Un document exceptionnel

Bref, acceptons avec humilité ce qu'il nous reste et tâchons d'en extraire, comme le dit Rabelais, « la substantifique moëlle ». Ainsi quelques feuilles, neuf en tout, regroupées et portant la date de 1490, sont accompagnées d'un titre donné par un archiviste moderne qui semble n'avoir lu que le début : *« Droit de pescheries et dépaissances »*[3]. Nous verrons que ce titre est bien réducteur.

Ce document, malgré sa date tardive, est entièrement rédigé en latin. On aurait pu espérer qu'il le fût en occitan, d'autant plus que c'est un latin de tabellion qui fait fi de la rigueur classique, se coule dans la syntaxe française et n'est pas toujours aisé à comprendre. Rappelons toutefois que le latin est resté longtemps la langue internationale, celle aussi des universités, des savants, de l'Église, et même des juristes puisqu'il s'agit en l'occurrence d'un procès.

2. Gallargues au xve siècle

En attendant d'en faire l'étude, essayons de dresser un rapide tableau de Gallargues et de l'époque. Gallargues était alors réduit à ce que nous appellerions le centre historique : le sommet de la colline avec tour et vieux château, la place du Coudoulié ; à l'ouest, le Fort Viel et, dans le quartier des halles actuelles, le Fort Neuf et la Grand'Rue, Grand'Rue qui se prolongeait au-delà des Halles en direction de la Font Saint-Cosme, vers l'est et que l'on appelait aussi Chemin Vaunageol. À l'ouest, plus bas, l'église et quelques maisons regroupées autour d'elle formant le quartier de la Vièle. Le centre fortifié : rue des Remparts, rue du Temple Vieux et, dans la plaine, bordée à l'ouest par le Vidourle, (rive gauche) plus de terres à blé que de vignes.

1490, il y a un peu moins de quarante ans qu'a pris fin la guerre de Cent ans. En effet, c'est en 1453 que le compagnon de Jeanne d'Arc, Dunois, a signé un traité de paix à Bordeaux avec les Anglais. Si cette guerre a eu des effets dévastateurs ailleurs et notamment dans le Sud-Ouest, chez nous, elle s'est résumée à des passages de routiers,

3 - Arch. com. Gallargues-le-Montueux, Série AA1, n°1.

ces soldats démobilisés et livrés à eux-mêmes ou encore à l'attaque d'Aigues-Mortes, en 1420, par les Bourguignons dont les cadavres finirent salés dans la tour qui porte leur nom.[4]

Au sommet de l'État, règne Charles VIII depuis 1483. Fils de Louis XI, il est jeune, il n'a que 23 ans et il épousera l'année suivante, en 1491, Anne de Bretagne qui apportera en dot à son royal époux son beau et vaste duché. Il se prépare à une aventure militaire en Italie, commençant ainsi, ce que l'on appellera plus tard « Les guerres d'Italie ».

Quant à notre historien nîmois, Léon Ménard, il nous apprend que, en cette année 1490, la peste fait des ravages et il précise même qu'outre la peste, à Nîmes, on voit des cas d'autres maladies infectieuses qui, dit-il, « en rendaient le séjour dangereux », mais il ne nous en donne pas le nom. Il ajoute que la famine est extrême, que la vente du blé est rigoureusement interdite à l'extérieur et enfin que les rues et les carrefours sont remplis de pauvres qui s'entassent.[5]

Difficile d'imaginer en ce début de décennie que, deux ans plus tard, un pied européen se posera sur la plage d'un monde inconnu.

3. L'affaire

Ceci dit, revenons à ce qui est l'objet de notre communication. Ce document : *Droits de pescheries et dépaissance* est en réalité la copie d'un procès qui s'est tenu entre la communauté de Gallargues (« *loci de Galasanicis* ») et celle de Lunel (« *ville et baronnie Lunelli* ») concernant l'exploitation par les Gallarguois des terres de la rive droite du Vidourle : « *ultra dictam ripperam Viturli* » (au-delà de ladite rive – droite – du Vidourle), Vidourle se disant en latin « *Viturlus* ».

L'affaire commence comme un conte, ou plutôt comme un fabliau. Souvenons-nous du *Dit des perdrix* : « Un vilain prit un jour au pied de sa haie deux perdrix. » De même, nous pourrions dire : « Un Gallarguois – sans doute lui aussi un vilain –, un jour, de la rive gauche, aperçut sur la rive droite un arbre amené par une vidourlade et que les pierres

4 - Lasserre, Nicolas, *Histoire populaire d'Aigues-Mortes*, Lacour éd. Rediviva, 1989, p. 41.

5 - Ménard, Léon, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, (1482-1565), Lacour éd. Rediviva, 1989, p. 38.

du vieux pont romain, dit Ambroys, avaient arrêté ». Imaginons-le à présent courir au village annoncer la nouvelle, en informer les consuls et le viguier, convoquer ensuite un groupe d'hommes pour aller le chercher avec charrette et bêtes de trait ou, comme il est dit dans le texte : « *cum quadriga et animalibus* » et enfin, le ramener à Gallargues en passant par le Pont de Lunel qui existait déjà. L'affaire aurait pu s'arrêter là mais les Lunellois apprirent la nouvelle et contestèrent auprès des autorités de justice le droit des Gallarguois à se servir ainsi car – nous le savons – l'arbre échoué était tout près de la rive droite, c'est-à-dire celle du terroir de Lunel. On pourrait voir, de la part des Lunellois, une attitude des plus mesquines. À quoi bon faire tant d'histoires pour le « vol » d'un arbre ! Mais il faut savoir qu'à cette époque et encore pour plusieurs siècles à venir, le bois reste, en ces régions méditerranéennes, un matériau rare, envié et disputé, ce sur quoi nous reviendrons plus loin. Ainsi donc, nous voyons que les « vidourlades » ne sont pas seulement meurtrières ou destructrices mais qu'elles peuvent être aussi pourvoyeuses de bienfaits.

4. Le procès

Le procès va s'ouvrir sous la présidence de Pierre d'Urfé, sénéchal de Beaucaire et Nîmes. D'un côté, Louis d'Armagnac[6], usufruitier de la ville et baronnie de Lunel, qui a porté plainte et de l'autre, le procureur du roi et les consuls et habitants de Gallargues dont on ne nous donne aucun nom. Il ne s'agit en fait que de vérifier les usages dont jouissent les Gallarguois et pour lesquels ils sont en mesure de montrer les documents qu'ils ont sous la main et qu'ils avaient su conserver.

5. Les droits des Gallarguois

Ils veulent éviter un procès long : un procès qui pourrait durer « d'une manière obstinée » (« *contensiose* »). Ils souhaitent que la jouissance de leurs droits soit reconnue et que les limites de leur territoire soient mieux assurées et mieux déterminées et qu'enfin le procureur du roi reste garant des droits royaux. Aussi rappellent-ils que la ville et baronnie

6 - Millerot, Thomas, *Histoire de la ville de Lunel*, Lacour éd. Rediviva, 1993, p. 229.

de Lunel, dont le Château de Gallargues fait partie, avec son étendue totale « est et a été de notre roi et que les rois successifs se sont engagés par plusieurs contrats à préserver la vie de leurs sujets ». Ils soulignent que tous les fleuves appartiennent au roi et que ses officiers exercent sans discontinuer leur juridiction sur les moulins bladiers (qui peuvent moudre des céréales), leurs « *resclauses* » (barrages), leurs levées et que ceux qui les utilisent, doivent se souvenir qu'ils les tiennent de la directe du roi. Quant aux moulins, qu'ils soient bladiers ou destinés à préparer des étoffes, dont certaines personnes sont propriétaires, que ces dernières se souviennent que, s'ils sont « d'une faible appartenance au roi », elles n'en sont pas moins redevables de quelque contribution.

6. Le document de 1264

Il est temps à présent de montrer le document daté du 4 septembre 1264. Que dit ce document ? Autrefois, bien avant que la ville et baronnie de Lunel ne soit acquise par le roi de France – précisons qu'il s'agit de Philippe IV le Bel et de l'année 1295 –, noble Raymond Gaucelm alors seigneur (« *dominus* ») de la ville et baronnie de Lunel, fils de noble Raymond Gaucelm et de dame Jausserande a reconnu, d'après la connaissance qu'en avait son père (« *ex ejus scientia* ») et avoué à Pons Julien et Guillaume Cuhollorgues (Collorgues), procureurs syndics de l'université des hommes de Château de Gallargues – il s'agit en fait des représentants de l'ensemble des habitants – que ces derniers avaient, depuis bien longtemps en arrière (« *a longuis temporibus* »), l'usage évident de pêcher (« *piscandi* »), de faire boire le bétail gros et menu (« *aquandi tam grossa quam minuta animalia* »), de faire paître (« *pascendi* »), de faire du bois (« *faciendi ligno* »), de ramasser de l'écorce (« *colligere ruscam* ») et enfin de chasser (« *venandi* ») et cela, sur chaque rive et au-delà de la rive droite du Vidourle, jusqu'aux limites décrites ci-dessous et que nous verrons plus loin. Ils peuvent prendre et emporter chez eux ce qu'ils auront chassé, soit en groupes, soit individuellement tout comme le faisaient ou pouvaient le faire les hommes de ladite ville de Lunel et cela, sans avoir à publier des bans ou que soient exigés des acquittements ou déclarés des empêchements. Ils pourront aller dans les montagnes, les vallées, les plaines, les garrigues,

les terres cultivées et les levées selon les modalités et formes, plus largement exposées et déclarées dans le document public ci-dessus passé dans ladite ville de Lunel en présence de très nombreux témoins dignes de foi. L'acte est signé du notaire public, Guillem Marquosy.

7. Le Vidourle, fleuve de vie

Exploiter une rive, c'est bien, en exploiter une autre encore, c'est mieux. En effet, le Vidourle, si capricieux soit-il, abondant l'hiver et presqu'à sec l'été, reste pour les Gallarguois le fleuve de vie. Plus près de lui – environ 800 mètres – que les Lunellois et ce, de Villetelle jusqu'au Pont de Lunel, ils le connaissent bien et de nombreux chemins y mènent dont la Voie Domitienne ou Chemin de la Monnaie, qui conduit au Pont Romain. Ils en retirent ce qui leur permet de survivre. Ils y pêchent carpes, chevesnes, perches, anguilles avec des filets tendus d'une rive à l'autre ou avec des nasses ou encore l'hiver avec des « fichourles » (foënes). Sur ses berges, ils chassent lapins, loutres, perdrix, cailles, tourterelles. Ils ont des chiens, des épieux ou des arquebuses pour les plus riches. Quant aux pauvres, ils ont, pour les lapins, le furet et les pantennes. Ils y « font » du bois : ils prennent des rameaux aux arbres debout ou ramassent des branchages échoués sur les berges. Ils y abreuvent leurs bêtes, bœufs, chevaux et mules ou chèvres et moutons, sans doute aussi s'y baignent-ils et, les jours de sécheresse du plein été, y puisent-ils une eau nécessaire à leur consommation. Enfin, ils recueillent de l'écorce. Faut-il penser qu'il s'agit, comme l'explique Olivier de Serres, le gentleman-farmer du siècle suivant, de l'écorce des vernes, sorte d'osiers dont se servent leurs « chapeliers et tanneurs pour teindre ouvrage (feutre ou cuir) en couleur noire » ?[7] Ou tout simplement n'est-ce que de l'écorce prise aux troncs des peupliers blancs, suffisante pour allumer un feu dans l'âtre d'une maison ?

8. Les limites

Voyons à présent quelles limites sont assignées sur cette rive droite ? Pour les rappeler, les consuls de 1490 présentent un autre document qui

7 - Serres (de), Olivier, *Le théâtre de l'agriculture et mesnage des champs*, Actes Sud éd., 1996, p. 131.

avait été précédemment cité. Daté de l'année 1293 – deux ans avant que la baronnie ne passe dans le domaine royal –, et du 3 novembre, il est signé du notaire royal Bernardus Arriathoris. On peut y lire que des bornes (« *termines* ») ont été plantées du côté de Lunel, bien entendu, que l'une d'elles, en principe la première, l'a été sur un lieu élevé, à l'angle de l'hôpital, près du Pont Neuf (l'actuel Pont de Lunel), ce pont, est-il précisé, « jeté sur la rivière Vidourle et construit de pierres sur lequel les hommes, cavaliers comme piétons ou conducteurs de charrettes, tirées par des animaux, venant de Nîmes prennent la direction de Lunel[8]. » Autre borne, la dernière sans doute que l'on trouve après avoir suivi la levée en remontant la rive droite jusqu'à « *Duas Rocas* » (Les Deux Roches, *i.e*. La Roque d'Aubais). Entre l'une et l'autre de ces deux bornes, on en signale une près du tertre de Boscalsol, une autre à Novigosta, une autre au-dessus de la vigne de Pelissory (Pélissier), une autre encore au milieu de la vigne de Bernardus Fabrigues (Bernard Fabrègues). Puis, on prend la direction du clos de Johannis Almarici (Jean Almaric), damoiseau (jeune noble) et l'on continue jusqu'au début de la vigne d'Alari Grailhery (Hilaire Grailher), ensuite jusqu'à la rigole d'écoulement (*roubine*) de Johannis Casalibus (Jean de Casals) et de Berardus d'Arenis (Bérard d'Arène) et de là aux eaux du Vidourle…

Malgré les difficultés que nous avons à ce jour à imaginer cet espace que délimite l'emplacement de ces bornes, nous n'en apprenons pas moins que les Gallarguois du XIIIe siècle avaient pour eux le droit d'exploiter la rive droite du Vidourle. Cet acte tend à montrer l'ancienneté de l'usage et, nous qui savons, nous pourrions faire remonter le dit usage à Rostaing, seigneur de Gallargues, qui, en 1027, fait don à sa fille Bonafusse, afin qu'elle y établisse un couvent de femmes, de la « *villa Galasanicus* » ainsi que de celle de « *Nozedo* », c'est-à-dire Saint-Jean-de-Nozet, située sur la rive droite.[9]

8 - « *…qui est supra dictam ripperam Viturli ex lapidibus constructus supra quem homines tam eques* (equites) *quam pedes* (pedites) *cum quadrigys et animalibus veniendo de Nems* (*Nemauso*) *apud Lunellum faciunt transitum* ».

9 - Rivals, Georges, *Histoire de Gallargues-le-Montueux en Languedoc*, Librairie Lavagne Perrot éd, Nîmes, 1920, p. 215-216 (Acte de fondation du monastère de Gallargues par Rostaing le 13 mars 1027. Note ajoutée par l'auteur : « Cette pièce est extraite des archives de l'abbaye de Saint-Geniès-des-Mourgues. Voir Hist. gén. du Languedoc, tome V, pp. 188 – CLXI »).

On peut se demander ce que peuvent valoir ces limites assignées par ces bornes deux cents ans plus tôt. Qu'en est-il en 1490 de ces vignes, clos, rigole ? Difficile d'imaginer qu'ils ont été conservés en l'état. Y a-t-il encore des héritiers des Pelissory, Grailhery, Almarici et autres Casalibus ? Peu importe ! Nous sommes dans un pays de droit écrit et ce qui est écrit a force de loi.

Aussi les Gallarguois enfoncent-ils le clou et, sur leur lancée, non seulement ils rappellent les bienfaits du Vidourle déjà énoncés dans l'acte de 1264 : chasser, pêcher, faire boire le bétail, prendre du bois etc… et cela, individuellement ou en groupes, mais encore qu'ils sont en possession et saisine de prendre tout ce que les eaux du Vidourle peuvent apporter et déposer sur les berges toutes les fois qu'il arrive que par une montée soudaine des eaux (« *impetum aquae* ») soient amenés des arbres, des portes, des planches, des poutres ou du bois en deçà des bornes dudit territoire de Gallargues – c'est-à-dire dans la partie de la rive droite entre les bornes et le Vidourle – et ces choses-là, à tout le moins, avec l'autorisation de l'officier du lieu peuvent être prises de la rive droite, traînées et amenées au dit Château de Gallargues (*Castrum de Galasanicis*) et conservées sous l'autorité du roi jusqu'à ce que par l'officier de ce même lieu tout ceci soit connu et déclaré. Ils connaissent quels usages ils doivent en faire « ouvertement, publiquement, pacifiquement et tranquillement »[10] sans bans (à publier) ni crainte de quiconque et tout cela, les officiers et inspecteurs de ladite ville de Lunel peuvent le savoir et le voir. « *Et hoc verum est* » : et ceci est la vérité !

9. Et voici toute l'affaire !

Et c'est ainsi, alors que les Gallarguois se sentaient forts de ces droits de possession, usages et facultés, qu'il advint, il y a de cela dix-huit mois - donc en 1488 ou 1489 - que, suite à une montée soudaine des eaux, un arbre dit « *alba* », peuplier blanc ou « aube » – fut amené sur la rive droite du Vidourle, rive placée sous juridiction royale et qu'il fut déposé sur le pont romain (« *supra pontem dictum Ambrocys* »), sans doute au-dessus de l'emplacement des pierres de la partie détruite. Et

10 - « *palam, publice, paciffice* (sic) *et quiete*. ».

l'on va répétant que les Gallarguois le traînèrent dans ce qui relève de la juridiction de Gallargues, à savoir le long de la rive droite à laquelle ils ont droit et ainsi l'amenèrent chez eux, en passant assurément par le Pont de Lunel avec charrette et chevaux (« *cum quadriga et animalibus* »). L'arbre est donc amené à Gallargues, placé sous l'autorité du roi en attendant de savoir si quelqu'un le réclamerait et s'il pouvait être restitué à qui le demanderait.

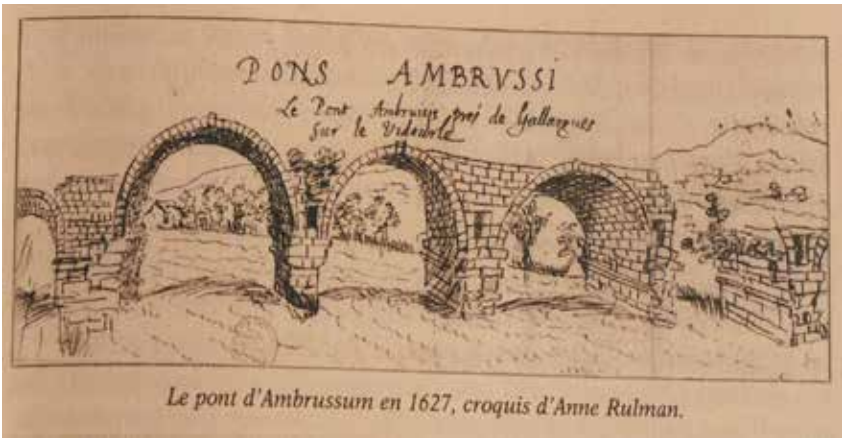

Le pont d'Ambrussum en 1627, croquis d'Anne Rulman.

Fig. 1

10. Les Lunellois ne s'en laissent pas conter !

Les Gallarguois ont beau ponctuer chaque assertion d'un ferme : « *Et hoc verum est* », les Lunellois ne s'en laissent pas conter et restent mécontents de cette histoire de bornes et de ce morceau de terroir placé sous l'autorité du roi. Aussi veulent-ils « chanter une nouvelle chanson » *(« cantare novum canticum* ») à savoir récupérer l'arbre et le ramener chez eux mais le procureur royal le leur interdit sous peine de « 15 marcs d'argent à appliquer au roi ». Attention ! Me Jehan Amyctys, notaire et défenseur de Louis d'Armagnac s'oppose à cette peine. La cause sera plaidée au conseil (« *curia* ») où chaque partie pourra défendre ses intérêts. On recherchera des témoins pour avoir la vérité sur toute cette affaire et alors on pourra voir plus clair sur qui doit posséder quoi.

11. Les Gallarguois reviennent à leur antienne

En attendant, les Gallarguois reviennent à leur antienne : autrefois il y avait un pont construit de belles pierres au-dessus de la rivière Vidourle, plus près de Gallargues dont l'accès était infiniment aisé pour le bétail gros ou menu, chargé ou non ; là ils exploitaient le bois, ramassaient l'écorce, chassaient, pêchaient et cela jusqu'aux bornes ci-dessus citées. C'était un temps heureux ! alors que, maintenant, pour faire paître les bêtes sur la rive droite, il faudrait qu'ils passent par l'autre pont, le Pont Neuf, autrement dit l'actuel Pont de Lunel qui est distant d'une demi-lieue (environ deux kilomètres) en longeant le Vidourle. Or ce n'est pas possible. Et pourquoi n'est-ce pas possible ? Pour deux raisons. D'abord à cause de l'eau facilement répandue sur la rive gauche, plus accessible aux inondations toutes les fois que, comme on dit, « Vidourle vient » et surtout à cause des « fractures » du vieux pont antique, appelé Ambroys, des « fractures » dues aux guerres, lesquelles ? La plus récente est celle de Cent ans ou bien aux dits habitants de Lunel : « *propter guerras aut per dictos* [habitatores] *de Lunello* ».

Et nos Gallarguois de poursuivre : eux-mêmes ne peuvent plus faire leur passage pour exploiter la rive droite en direction de Lunel jusqu'aux bornes ci-dessus déclarées alors qu'ils en avaient l'autorisation et l'ont encore de le faire. Ce pont ? Parlons-en ! Il a été brisé et rompu « *fractus et ruptus* » si bien qu'il n'est plus possible ni aux piétons, ni aux cavaliers de l'emprunter et d'atteindre l'autre rive si ce n'est, par chance, en été… au moment des basses-eaux. Aussi doivent-ils se contenter des « montagnes » de Gallargues – des garrigues, peut-on supposer – pour mener paître leur bétail. Et comme ils aiment à rappeler leurs droits, ils soulignent qu'ils les ont obtenus du présidial de Nîmes contre les habitants de Lunel qui, eux le savent, ne peuvent avoir aucune prétention. Ils rappellent qu'ils ont fait un traité pour qu'on se souvienne « de la jouissance des choses disputées âprement par le procureur du roi et les consuls de Gallargues ; aussi souhaitent-ils tout simplement avoir gain de cause ».

Ils poursuivent : il est connu de tous qu'au cours des deux grands conseils, il a été dit et déclaré au vu des démarches engagées, des faits sus dits et de l'audition des parties que les hommes du dit Gallargues

« useraient et jouiraient de leurs droits d'exploitation, de possessions et de saisines comme il a été déclaré contre le lieu de Lunel jusqu'aux bornes déclarées ci-dessus comme ils ont fait et peuvent faire comme toutes les fois qu'il leur semble bon[11]. »

12. Inquiétude chez les Lunellois

Les Lunellois sont inquiets. La partie est, pour eux, loin d'être gagnée. Peut-être ont-ils encore en mémoire une affaire arrivée plus d'un siècle plus tôt, en 1345. En effet, l'historien lunellois Thomas Millerot, dans son livre *Histoire de Lunel*, nous raconte[12] :

Comme nous l'avons déjà vu, depuis plusieurs années aussi – l'auteur vient de parler des difficultés de Lunel avec ses « villettes » – les habitants de Lunel et ceux de Gallargues étaient en procès au sujet de certaines garrigues, appelées d'Agret, de Moinal et d'Amalric. Le juge de Sommières avait été appelé maintes fois à juger leurs contestations, mais il surgissait toujours quelques nouveaux griefs entre les parties. Enfin, des lettres de sauvegarde furent accordées aux habitants de Lunel et une plantation de panonceaux eut lieu, indiquant les limites des territoires en litige. Les habitants de Gallargues, mécontents, pendant que ceux de Lunel étaient à l'église et sans respect pour la décision du juge, allèrent en masse arracher les panonceaux et couper les arbres fruitiers que les dits habitants de Lunel possédaient dans la dîmerie de Saint-Guiraud de Villetelle.

Le roi Philippe de Valois, Philippe VI, vraisemblablement lors de son passage à Sommières en mai 1348, informé du fait, donna l'ordre de poursuivre et de punir les coupables. Mais cet ordre, paraît-il, n'ayant jamais été exécuté, les habitants de Gallargues continuèrent leurs vexations. Cet état de choses dura plusieurs années. Ceux de Lunel finirent cependant par s'impatienter et résolurent de se faire eux-mêmes

11 - « *…homines dicti loci de Galasanicis uterentur et gauderent suis esplectis usibus possessionibus in saysinis prout superius est declaratum versus dictum locum de Lunello usque ad limites superius declaratos prout fecerunt et facere possunt quotiens bonum eis videtur.* »

12 - Millerot, Thomas, *op. cit*., pp. 127-128.

justice. En conséquence, ils se rendirent, une nuit, au nombre de trois cent quarante, dans une vigne de huit carterées (environ deux hectares et demi) qu'un sieur de Montredon, écuyer de Gallargues, s'était appropriée dans la juridiction de Lunel et la détruisirent de fond en comble. Le sieur de Montredon essaya bien à faire poursuivre les auteurs de cette échauffourée mais les choses traînèrent en longueur jusqu'à ce qu'enfin une ordonnance d'exécution, des lettres de sauvegarde des habitants de Lunel, fixant d'une manière définitive les limites de leurs garrigues vinrent mettre fin à toutes ces contestations.

13. Revenons à nos Lunellois de 1490

On ne sait si c'est à cause de l'inquiétude qui envahit les Lunellois sans doute au souvenir de ces vengeances réciproques et ravageuses ou si c'est tout simplement par opportunité – la machine judiciaire étant lancée – que les Lunellois profitent de l'occasion de ce procès pour y « chanter une nouvelle chanson », comme nous l'avons déjà vu et en profiter pour rappeler, eux aussi, des choses que l'on aurait pu oublier.

Ainsi ils rappellent que ce n'est pas parce que les Gallarguois peuvent exploiter la rive droite que les moulins qui y sont construits soient à eux. En effet, ces moulins aujourd'hui détruits, sauf celui des Aubes, portent, d'après eux, les « armes et les signes » de la ville de Lunel. Sortes de blasons, posés, mais certes pas permis, ils n'en montrent pas moins le chemin de Lunel. Ils ajoutent que le roi semble avoir des difficultés à se souvenir qu'avant que la baronnie n'entre en son royal domaine, elle avait eu des documents qui marquaient l'appartenance et avaient pour eux l'autorité.

Ils rappellent aussi qu'il conviendrait de mesurer la hauteur des « resclauses » construites sur le Vidourle et qui servent à retenir l'eau qui doit alimenter les biefs des moulins et cela, afin que l'eau libérée ou retenue le soit en toute légalité. Sur ce point, les Lunellois semblent avoir été entendus. Nous le savons car un document fort précieux pour les informations qu'il donne sur les moulins, ayant été conservé aux archives municipales de Nîmes, nous apprend qu'en date du 12 janvier 1491 – les choses sont allées vite pour Lunel ! –, une étude sérieuse a

été menée pour vérifier la hauteur des dites « resclauses » et maîtriser « l'aigue versant[13]. »

Ils rappellent aussi ce droit commun à toutes les communautés d'avoir ses propres poids et ses propres mesures pour assurer ce que l'on appelle le « courretage » (courtage) à savoir mesurer correctement blé, vin, huile (« *bladum, vinum et oleum* ») et autres choses vendables que les producteurs portent sur le marché de la ville de Lunel.

En effet, chaque commune avait ses propres instruments et s'ils avaient le même nom, ils n'en avaient pas la même capacité : la canne pour l'huile, la pinte pour le vin, la seille pour les céréales et enfin la romaine avec son poids pour tout ce qui peut se peser. Ainsi, il va sans dire que toute commune a le droit de veiller à la vérité de ses poids et mesures dont se charge le « courretier » (courtier) qui a pris à bail cette responsabilité. Même si, selon « la bonne coutume », il n'est personne pour contester ces valeurs, il est bon pour les Lunellois de les rappeler.

Le problème des moulins évacué après avoir été souligné, puis celui du « courretage » revu et redit, les Lunellois souhaitent que « toutes ces choses soient notées comme vraies, notoires et manifestes » (« *omnia vera, notoria et manifesta* ») et ils réclament encore qu'en toutes choses le droit et la justice soient pour eux : « *in cunctis jus et justiciam* [*sibi esse*] ».

Est-ce là une manière de répondre au « *Et hoc verum est* » répété et clamé par les Gallarguois ? C'est bien possible dans ce duel devenu verbal !

Ils rappellent enfin la présence, près du Pont Neuf, de fourches patibulaires (« *furcas patibulares* ») qui appartiendraient aux deux juridictions : celle de Lunel et celle de Gallargues, s'élevant sur la partie de la rive droite où Gallargues exerce ses droits. Or, à bien regarder de près, il semblerait que ces dites fourches relèveraient uniquement de la juridiction de Lunel puisqu'elles sont construites et érigées à côté du territoire du dit Gallargues. Cependant, on ne peut pas dire que, vu l'usage qui en est fait, elles ne sont pas de la juridiction de Gallargues. Autrement dit, les Gallarguois en useraient !

13 - Hugues, Jean-Pierre, *Une excursion au Grand-Gallargues,* 1835. Nouvelle édition présentée par Philippe Chareyre, Lacour éd., 1996, pp. 138-142.

Elevées à l'entrée du Pont Neuf, en venant de Lunel, et vraisemblablement près de l'ancien Chemin des Bœufs, elles sont entourées d'un mur. En effet, il semblerait qu'ayant voulu protéger ces dites fourches des inondations du Vidourle, on ait élevé autour d'elles un mur. Or ce mur, s'il les protège de la ruine, détourne les eaux vers la ville de Lunel qui se trouve ainsi inondée. Certains avaient gardé le souvenir qu'avant l'élévation de ce mur, les eaux s'écoulant ailleurs, évitaient la ville.

Pas plus que l'on ne doit s'étonner de voir construit un « hospital » proche du pont, pas plus on ne doit l'être d'y voir s'élever des fourches patibulaires. Qu'elles appartiennent au roi, ce qui semble être le cas pour celles-ci, ou qu'elles relèvent d'un seigneur local, elles sont généralement placées à des endroits élevés ou de passage, ou les deux quelquefois. Le gibet de Montfaucon, à Paris, se dressait sur une colline. Ici, malgré le mur qui les entoure, elles sont suffisamment visibles pour servir d'exemple et montrer ce à quoi peuvent s'attendre renégats, voleurs ou meurtriers.

14. Le Pont Neuf

Ce Pont Neuf dont il faut dire un mot, a été construit de belles pierres et, à l'époque qui nous occupe, il est déjà vieux puisque sa construction remonterait au XIIIe siècle. En effet, d'après un document conservé aux archives municipales de Sommières, il existait déjà en 1254 et permettait le passage de nombreuses voies dont celle de Nîmes à Lunel. Y aboutissaient l'ancien Chemin des Bœufs, celui de Marsillargues, celui d'Aimargues et enfin celui de Gallargues. Entre mer et Cévennes, ce pont était stratégique et les Lunellois l'avaient bien compris, eux qui y avaient installé un péage pour tout passage de piétons, de cavaliers ou de convois. Pas étonnant donc que le bruit ait couru que les Lunellois avaient fait démolir l'arche du vieux pont romain qui prenait appui en terrain lunellois. Ainsi le suggèrent les Gallarguois comme nous l'avons vu (« *propter guerras aut per dictos (habitatores) de Lunello* »).

Dans les célèbres « coutumes » de Lunel[14], datées de 1367 et rédigées, elles aussi, en latin, il est question de punir toute personne qui, chargée de marchandises, passerait par le pont d'Ambrussum ou par Marsillargues, évitant ainsi le Pont de Lunel et l'acquittement du droit de péage. L'amende est forte : 25 livres et la punition redoutable : confiscation des marchandises, de la charrette et des bêtes qui la tirent. Quand lesdites « fractures » ont-elles été provoquées au vieux pont romain ? Sans aucun doute, après 1367. Puisqu'il est dit qu'il est interdit d'y passer, c'est que le pont et les chemins qui y mènent sont encore en état de recevoir aussi bien piétons que charrois. Cependant la menace pèse et on annonce que l'infraction sera chèrement payée. On est donc prêt à appliquer la sanction. Ce sera chose faite en 1390 ! Un document, daté de cette année-là et conservé aux archives départementales du Gard, nous apprend que les Gallarguois avaient sollicité l'aide financière des habitants de Caveirac – qui ne furent vraisemblablement pas les seuls – pour réparer les destructions faites au vieux pont romain. Aide qui leur fut refusée avec une rare désinvolture puisqu'il leur fut répondu que c'était leur faute si ledit pont avait été rompu. C'était, de la part des Caveiracois, méconnaître le problème et oublier les privilèges des Gallarguois[15] !

Revenons à l'expression *« propter guerras aut per dictos de Lunello »*. Les fractures, révélées par les Gallarguois, ont été provoquées entre 1367 et 1390, « à cause des guerres », disent-ils. Pourtant, il n'y a pas eu d'engagements guerriers dans cette région durant ces vingt-trois années. Mais il faut dire que les temps, étant fort troublés depuis 1356 et la désastreuse bataille de Poitiers, un climat général de violence et d'insécurité régnait alors en ce royaume déchiré. Le traité de Brétigny, signé avec les Anglais en 1360 et mettant fin aux premières hostilités, libérait une foule de mercenaires de tous bords, rendus ainsi à la vie

14 - Imbert, R., et Baille, J., *Lunel et son passé*, Ateliers Henri Pelatan à Uzès (Gard), 1976, p. 238.

15 - Arch. dép. Gard, « *13 juillet 1390. Rapport des consuls et habitants de Caveirac e sindics par devant noble Bernard de Boisseron, chatelain et viguier de Galargues sur le fait des réparations à effectuer au Pont Ambroys…* ». 2 E 1 – 92. Me Denis Capuci (Résumé d'acte de M. du Guerny). Information Nicolas Lawriw.

civile, sans ressources mais ayant conservé leurs armes et le goût de la violence. Ils vont devoir survivre en se déplaçant et en attaquant sans distinction châteaux, abbayes, villes ou villages rançonnant nobles, religieux, bourgeois ou paysans dont ils pillent les biens. Guerre de rapines à laquelle se mêlent meurtres, destructions, incendies…

Ces mercenaires, appelés « routiers » sont, par exemple, signalés à Sommières en 1373 : « notre ville les avait vus paraître sous ses murs », écrit Emile Boisson.[16] C'était au printemps et ils s'étaient déjà répandus dans les Cévennes. Mais on ne sait pas s'ils réussirent à assiéger la ville bien défendue.

Serait-ce à une de ces actions violentes de ces sortes de gens qu'il faudrait attribuer les « fractures » du vieux pont ? Ou bien à celle, plus vraisemblable, des dits Lunellois ?

La première alternative, vague et imprécise : « à cause des guerres » nous convainc moins que la suivante, précise, elle : « par lesdits habitants de Lunel ». En effet, doivent rester vivaces dans l'esprit des Lunellois, l'affaire des panonceaux arrachés par les Gallarguois au milieu du XIVe siècle et les violences qui avaient suivi. Souvenir entretenu sans doute par de régulières affaires, comme celle de cet arbre échoué, au point que l'on peut se demander si ces « guerres » évoquées, dont le souvenir, en 1490, est déjà bien lointain – plus d'un siècle – ! au lieu de nous rappeler à nous, Modernes, celle de Cent ans, ne seraient pas tout simplement de régulières escarmouches entre les deux communautés. Aussi peut-on mieux comprendre que les Lunellois, accumulant tant de rancœurs, de colère, de frustrations enlèvent des pierres au vieux pont Ambrois, le fragilisant à tout jamais. Ainsi le pont restera en l'état, n'étant jamais réparé et soumis aux « vidourlades ». Mais, les Lunellois, devant cette situation, seront doublement gagnants : ils feront respecter le péage qui les enrichit et surtout ils empoisonneront la vie de leurs voisins et riverains honnis.

16 - Boisson, Emile, *Sommières*, Lacour éd. Rediviva, 1995, p. 125 et p. 127.

15. Le bois, si précieux !

Comment cette affaire de l'arbre échoué s'est-elle terminée ? Rien ne nous le dit car la dernière page de ce document présente un discours inachevé. Le greffier semble lassé, son écriture s'étire et il utilise de nombreuses abréviations illisibles et incompréhensibles. On aurait pu imaginer d'autres « rappels » faits par les Lunellois comme ceux que nous avons transcrits. On aurait pu lire comment ils géraient leur péage, comment ils l'avaient créé, quels tarifs ils pratiquaient, son ancienneté aussi puisque, par un document des archives de Sommières, nous savons qu'il existait du temps de Louis IX[17]. Rien de tout cela ! Ainsi donc le compte rendu de ce procès se perd dans les sables ou, si vous préférez, dans les vases du Vidourle !

Peu importe, nous avons eu l'essentiel et en informations suffisantes pour comprendre d'une part, l'importance vitale d'un fleuve, de ses rives et de ses ponts pour ces sociétés en grande précarité et d'autre part, celle de ce matériau si précieux qu'est le bois.

« Le pain se gèle dans le four du pauvre ». Ainsi parle le proverbe provençal : *« lou pan se jalo dins lou four dóu paure* ». Et le pauvre a besoin de pain. Si l'on n'a, pour faire son feu, comme le dit Olivier de Serres « que maigrement des arbustes, des racines, des pailles, des gazons, d'herbe de terre, de charbon de pierre, de fiente de bœuf et d'ossements »[18], on sait bien qu'on ne peut obtenir le chauffage souhaité d'un four. Sans doute est-ce là la raison qui a poussé les communautés

17 - Boisson, Emile, *op. cit.*, p. 64. (Traduction du document en latin daté du 9 des calendes de décembre 1254 – 21 novembre – . Redressement de certains griefs dans la sénéchaussée de Beaucaire…ordonné par Louis IX : « Enfin informés (viguier ou gouverneur de la ville) par les plaintes des habitants et de plusieurs autres que l'on exigeait dans cette ville des marchands ambulants ou aventuriers (guides de caravanes de mulets) qui s'y rendaient par des chemins publics le même droit de péage que celui exigé d'eux pour le péage du Pont de Lunel ; que souvent ces marchands étaient obligés de payer ce droit à Sommières et à Restinclières sous prétexte du passage de la Sainte Croix ; ayant trouvé cet usage nouveau contraire à la raison et usurpé par les acheteurs du droit de péage, ils défendent qu'il fût prélevé à l'avenir, sauf le bon plaisir du roi, si après avoir pris connaissance du fait, il jugeait convenable de statuer autrement. »

18 - Serres (de), Olivier, *op. cit.*, p. 1108.

méridionales à organiser la cuisanse du pain dans un four commun à tous, mutualisant par là-même la source de l'énergie. Cette forme de socialisme méridional, souligné par Emmanuel Le Roy Ladurie, a exigé tout un système rigoureusement organisé : les fourniers font cuire le pain, les poustiers vont chercher le pain cru dans les maisons sur des sortes de brancards (« *taulo* ») et le ramènent cuit. Quant aux coupeurs et charroyeurs, ils sont chargés de trouver le bois, le couper et le ramener sur leurs charrettes. A Gallargues[19], il a fallu attendre le début du XVIe siècle pour trouver une source inépuisable : les chênaies des Costières de M. de Saint-Véran à Beauvoisin, mises à la disposition des communautés environnantes. Progressivement essartées au cours des siècles suivants, ces Costières portent actuellement un vignoble renommé.

Le bois est rare, donc il est cher. Le curé Darles, au début du XVIIIe siècle en fait l'amère expérience[20]. Natif de Beaucaire, curé à Congénies et poète patoisant à ses heures, il nous confie à quel point les hivers sont rudes dans son presbytère mal isolé, mal chauffé. Même son chien n'arrive pas à le réchauffer :

Piei dins moun lié frei comme glace	Puis dans mon lit froid comme glace
Me mette tout en pelotoun	Je me recroqueville
Meis ginouls toquent moun mentoun.	Mes genoux touchent mon menton

Ailleurs il écrit :

En hiver sieu may mort que vieu	En hiver je suis plus mort que vif
Car lou bos es cher et tant rare	Car le bois est cher et si rare
Que moun fioc n'es gaire brillant.	Que mon feu ne brille guère.)

Le bois est rare, il est cher et le pauvre n'a pas d'autres solutions que de le voler. Ce que firent ces deux femmes de Lunel, Prolonge et Fouillet : « accusées d'avoir volé des souches dans une vigne, elles furent condamnées à être attachées au carcan de la place publique. Durant le temps de leur exposition, elles portèrent une souche suspendue à leur

19 - Herrmann, Anny, *Gallargues au XVIe siècle. Une communauté languedocienne à la veille de la Réforme. (1536-1553)*, Harmattan éd., 1999, pp. 118-120.

20 - Torreilles, Claire, et Bertrand-Fabre, Danièle, *Gaspard Joseph Darles (1692-1757), curé de Congénies*, in Congénies en Vaunage. Association Maurice Aliger éd, collection Monographies vaunageoles, n°6, Jean-Luc Pontvieux et Daniel Llinarès coord., 2016, t. III, p. 863.

cou. Après quoi, on les conduisit hors de la ville et de son territoire avec défense d'y revenir y habiter[21]. » Avaient-elles tout simplement oublié l'interdiction qui était faite de prendre « des souches mortes ou vives » ?

Quant à l'arbre, opportunément arrêté par l'antique pont Ambrois, on peut supposer que les Gallarguois l'ont gardé. À terme, scié, tronçonné, il a dû finir dans le four commun provoquant de belles flambées et donnant de bonnes braises.

Et pour ce qui est de l'unique arche qui nous reste de ce vieux pont romain, telle un arc de triomphe solitaire et baignant dans les eaux, depuis belle lurette, elle a cessé de compter les soudaines et redoutables « vidourlades » !

Fig. 2. La dernière arche du Pont romain au XXIe siècle

21 - Imbert, R., et Baille, J., *op. cit.,* p. 255.

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2020

Séance du 27 janvier 2020

MALRAUX ET BERNANOS, L'IMPROBABLE RENCONTRE

par Paule PLOUVIER
membre non résidant

Malraux et Bernanos n'avaient au départ aucune raison de se rencontrer. Mais les événements de l'histoire dans leur opacité peuvent produire des rapprochements à priori improbables et ouvrir sur des rencontres d'estime et d'amitié qui, à leur tour, infléchissent l'histoire. Ils partaient en effet dans la vie très loin l'un de l'autre, à l'exception, il est vrai, d'une affinité secrète, celle de l'écriture comme expression de leurs engagements : tous deux sont persuadés de la vertu de la langue, de la force de vérité qui l'accompagne, en sorte que servir la langue sera, pour chacun, la mise en acte de l'éthique pour laquelle leurs textes vont témoigner. Dégager l'itinéraire qui va les mener au-delà du déterminisme de leur naissance vers des choix politiques et éthiques, ce sera donc non seulement apprécier leur évolution et comprendre leurs

liens d'amitié mais suivre, dans leurs œuvres, le témoignage de leur réciproque implication dans le siècle.

Tous les critiques s'accordent à reconnaître dans la rencontre de Malraux avec l'Asie l'expérience qui va le définir et lui permettre de naître à ses propres valeurs en dépit des raisons peu estimables qui l'ont déterminé à entreprendre son expédition archéologique. Chemin de Damas, disons-nous, car l'aventure indochinoise menée dans une certaine inconscience de son illégalité va se briser désastreusement. L'Asie était alors à la mode. Exposition khmère au Trocadéro, ballets de la cour de Pnom-Penh, articles sur les ruines peu connues et à découvrir d'Angkor enflamment l'imaginaire de Malraux. Là se présente avec l'aventure, la gloire et, avec la gloire, la richesse car son couple vient de se découvrir ruiné et à Clara, sa femme qui s'inquiète, Malraux s'écrie : « Vous ne croyez tout de même pas que je vais travailler ? » Trouver un ordre de mission pour ensuite monnayer ses découvertes auprès d'antiquaires ne lui cause aucun scrupule. Parmi les temples en ruines qui bordent la Voie royale d'Angkor, le petit temple de Benteay-Srey est choisi et le voyage, préparé avec l'ami Louis Chevasson, est mis à exécution. Ils arrivent à Saïgon en 1923. On sait ce qui s'ensuivit, n'est pas Rimbaud au Harrar qui veut. Le rapt des sculptures de Benteay-Srey, dénoncé aux autorités, entraîne un jugement de prison ferme puis, Malraux ayant fait appel, soutenu par les démarches de Clara, revenue à Paris pour y trouver l'aide des surréalistes et des amis influents, il obtient que le jugement soit commué en résidence surveillée. Mais ces procès, en touchant à la chair même de sa vie, vont réveiller le jeune aventurier. Il n'est plus question de jeu. Malraux se heurte à l'hostilité des autorités coloniales, il fait dans sa chair l'expérience de la malveillance des journalistes et de la malhonnêteté politicienne des magistrats de Saïgon. Or, il trouve pour le défendre l'avocat Paul Monin, homme généreux et courageux que, selon ses pairs, « résume le mot justice » et pour qui la question coloniale n'est pas « une affaire de classe, de structure ou d'idéologie, mais de respect de la personne humaine »[1]. Par lui, Malraux va entrer en contact avec le mouvement d'émancipation des annamites cultivés de Saïgon ainsi que de l'importante communauté chinoise de Cholon

1 - Lacouture, Jean, *André Malraux une vie dans le siècle*, Le Seuil, 1973, p. 83.

acquise au kuomintang. Il est saisi. « D'un seul coup, rapporte Clara Malraux, nous pénétrions dans une communauté : il devait en aller de même pour les premiers chrétiens, ils adhéraient à une foi, cela suffisait (…) l'homme auquel je m'étais liée tent(ait) enfin de dominer le monde qui jusque là lui avait résisté et auquel par l'écriture il all(ait) imposer sa vision »[2]. Désormais Malraux a rencontré une cause pour laquelle il vaut de se battre, tout d'abord au nom de sa propre dignité, ensuite au nom de celle des opprimés. Il a d'abord fait l'expérience de l'aventure vécue en termes d'héroïsme et de défi individuel, tel le Perken de *La Voie royale* qui envisage sa mort avec une lucidité nihiliste et en mesure alors la solitude : « Rien ne donnerait jamais un sens à sa vie, pas même cette exaltation qui le jetait en proie au soleil (…) lui seul allait mourir »[3]. L'expérience indochinoise, en ce qu'elle gardait encore de révolte individuelle se transforme en une conscience politique immédiate et le choix clairement assumé d'un humanisme conséquent. Avec l'avocat Paul Monin qui l'a défendu, il fonde le journal émancipateur *L'Indochine*. Ce journal se donne pour programme « la restauration des droits et le respect de la personne annamite »[4]. Il durera peu, mais la conscience de la colonisation ouvre sur la conscience plus vaste de la violence faite aux humains. De 1933, année du prix Goncourt à 1936, Malraux s'attache à comprendre et analyser les mouvements sociaux qui déchirent la France et l'Europe. Il se rapproche des positions communistes, participe au mouvement du Front populaire, s'inquiète du fascisme naissant. La guerre d'Espagne vient en quelque sorte définitivement coaguler les ferments en suspension dans le roman *La Condition humaine* pour une « liquidation des illusions et des croyances » et une mise en actes au soutien à la guerre d'Espagne. C'est en ce point qu'avec Bernanos une convergence va s'opérer qui ne cessera de s'approfondir : outre son admiration pour l'œuvre, Malraux déclarera en effet avoir tissé avec Bernanos « un lien profond au-delà de la mort »[5].

A l'homme solaire qu'est Malraux, fait face un homme rugueux, plein de colère, souvent malade, accablé de questions d'argent jusqu'à

2 - Malraux, Clara, *Les combats et les jeux*, Grasset, 1969, p. 242.
3 - Malraux, André, *La Voie royale*, La Pléiade, Gallimard, 1985, p. 308.
4 - Lacouture, Jean, *op. cit.,* p. 97.
5 - Lacouture, Jean, *op. cit.,* p 417.

la pauvreté et hanté par le mal et la mort. Malraux avait à s'attacher, Bernanos doit se détacher. Et tout d'abord d'une enfance prégnante car il est l'homme d'un terroir et d'une tradition ancienne, fortement ancrée dans les terres de Lorraine et d'Artois. Son père et sa mère sont profondément chrétiens et professent que le salut de la France secouée par ce qu'on appelait alors « les affaires », dépend du retour de la royauté. C'est avec une passion mystique qu'au nom de la défense de cette France profonde, Bernanos, dès son adolescence, devient un militant de *l'Action française,* admiratif de Drumont et des théories de Maurras, *L'Action française* dirigée par Drumont se proposant comme « un organisme du nationalisme intégral » dont le but est de dévoiler les arrangements politiciens de la Troisième république et de dénoncer les complots des puissances financières forcément juives. Quant à Maurras, à l'instar de Léon Daudet qui le voit droit comme un glaive, ignorant « la déconvenue, le recul, le temps d'arrêt d'un pays qui dort », comme beaucoup d'autres, Bernanos l'admire. Mais Maurras touche un plus vaste lectorat que celui de *l'Action française* et Malraux n'hésite pas alors à écrire « qu'il est une des plus grandes forces intellectuelles d'aujourd'hui » car « il fait admirer l'ordre » et « tout ordre représente de la beauté et de la force »[6]. Maurras serait-il le juge intègre de cette société malade que Malraux comme Bernanos jugent durement ? Cependant, à la différence du nihilisme intellectuel du jeune Malraux dont il est l'aîné, Bernanos a connu l'horreur de la Première Guerre mondiale. Ce n'est pas le nihilisme qui l'habite alors mais le désespoir, « un désespoir sans merci », écrira-t-il. Comme tous les écrivains de cette époque qui ont participé à cette guerre, que ce soit Roland Dorgelès ou Georges Duhamel, dans ses pamphlets, il dénonce « l'effroyable chimie » des armes modernes qui ont permis ce massacre et le développement des techniques, accompagné de la constitution de Consortiums industriels qui en ont suivi. Bernanos jette un regard lucide sur le nouveau type de développement de cette société, il en mesure le désir de jouissance effrénée qui la caractérise : son but « n'est pas l'entretien ou la conservation de biens réputés supérieurs à l'individu, c'est-à-dire indispensables à l'espèce mais la simple consommation

6 - Lacouture, Jean, *op. cit.,* p. 45.

de ce qui est »[7]. A ce consumérisme, il oppose la pauvreté des classes ouvrières, et évoque, en contradiction avec ceux auxquels il appartient encore, l'héroïsme qui fut celui de la Commune et des Communards, en se scandalisant du manque de lucidité des possédants qui ne voient pas, ces « imbéciles », comme il les interpelle durement, que l'héritage de la culture chrétienne est dilapidé. Mais Bernanos reste seul avec sa lucidité et avec sa colère. Il constate que loin de mener les réquisitoires souhaités contre les forces d'argent et de dénoncer la montée des périls, Maurras « se parlementarise » tandis que de son côté, *L'Action française* pactise avec un régime corrompu et se perd en haines qu'il ne partage plus. Il n'est pas jusqu'à l'Église qui ne mène, selon l'idéal bernanosien, une politique jugée par lui « opportuniste ». Bernanos rompt avec son milieu et cesse courageusement sa collaboration de journaliste avec lui. Il perd ainsi son moyen d'existence et de cruels soucis d'argent vont faire de sa vie un incessant déplacement à la recherche de lieux où les avances de ses éditeurs puissent lui permettre de subsister. C'est ainsi qu'il se déplace de petites villes en petites villes sans éclat, pour se retrouver finalement à Palma de Majorque d'où il envoie, jour après jour, les pages d'écriture dues à ses éditeurs. Au cheminement qui a amené Malraux de l'individualisme de *La Voie Royale* à la clarté des choix incarnés par les héros de *La Condition humaine* et de *l'Espoir* répond, en parallèle, le cheminement de Bernanos qui va des colères ambiguës de *La Grande peur des bien-pensants* aux fureurs sans concessions des *Grands cimetières sous la lune*, tandis que l'élaboration mystique de son œuvre ne cesse de tisser souterrainement les figures de son humanité.

En effet il n'y a pas, des pamphlets aux romans, de contradiction mais révélation du mal et mise à nu d'une exigence spirituelle qui ne cesse de se débattre face à elle-même. Ce déchirement intérieur de soi avec soi qui caractérise l'œuvre chez Bernanos n'est pas identique chez Malraux car, si l' univers de Malraux est continûment celui du conflit - chacun, remarque Gaétan Picon[8], voulant « donner signification à l'existence humaine, faire d'un néant une qualité » - ce conflit ne cesse d'être transcendé par un regard qui va au-delà et enrôle les civilisations

7 - Bernanos, Georges, *La Grande peur des bien-pensants,* La Pléiade, Gallimard, t.I, 2009, p. 331.

8 - Picon, Gaétan, *Malraux*, Le Seuil, 1988, coll. Écrivains de toujours, p. 34-35.

elles-mêmes en sorte que « ce ne sont pas seulement des idéologies qui s'y affrontent mais plus encore des conceptions de l'histoire au sens hégélien du terme ». Malraux met en scène de façon la plus littérale, des « vérités ennemies » et des « attitudes inconciliables » auxquelles il donne parole tout à tour. Ses personnages sont des principes plus que des caractères, fait encore remarquer Gaétan Picon et, dans la multiplicité contradictoire qu'ils incarnent, chacun d'eux suit une trajectoire qui développe sa propre logique, sans que le romancier intervienne pour la juger. Ainsi dans *La Condition humaine*, le capitaliste de haut vol que représente Ferral, prêt à toutes les violences pour préserver son consortium, n'engage pas plus le sujet Malraux que le baron Clappique avec son goût du jeu et son irresponsable fantaisie. A la différence de cette distance maintenue, les textes romanesques de Bernanos laissent toujours surgir ce qu'il est, un être de fureur, déchiré entre ses convictions de jeunesse et les jugements qui se font jour en lui, l'obligeant à une lucidité meurtrière. Lui qui s'était donné comme vertu cardinale la fidélité, exprime dans *La Grande peur des bien pensants* sa douloureuse division. Il essaie d'obtenir de ceux qui furent ses amis leur adhésion aux mordantes analyses qu'il y développe et de les arracher à la lâcheté de leur assoupissement : « La civilisation parie pour la partie basse de l'homme. Nous parions pour l'autre. Etre héroïque ou n'être plus », exige-t-il. Mais en dépit de la passion avec laquelle il s'adresse à eux pour les arracher à leur lâcheté – « J'ai juré de vous émouvoir, d'amitié ou de colère qu'importe ! » -- il ne soulève qu'incompréhension et colère de leur part. Les événements de la guerre d'Espagne et les massacres de Palma de Majorque auxquels il assiste dans le plus profond scandale achèvent la rupture : « Je me suis trop engagé dans la vérité. Je n'en pourrais plus sortir désormais, même si je le voulais » car « la Tragédie espagnole est un charnier. Toutes les erreurs dont l'Europe achève de mourir et qu'elle essaie de dégorger dans d'effroyables convulsions viennent y pourrir ensemble.[9]» L'Église d'Espagne qui les a bénies ne sera plus épargnée. La fureur qui se déchaînait contre tous les échelons de la société dans *La grande peur des bien-pensants* et se voulait un appel éthique aussi bien que politique susceptible d'être entendu, prend,

9 - Bernanos, Georges, *Les grands cimetières sous la lune*, *op. cit*., p. 449.

dans *Les Grands cimetières sous la lune,* l'accent d'un jugement dernier où comparaissent les uns après les autres les responsables des massacres. Aux pauvres paysans de Malraux, qui se tiennent droits et fiers face à l'offensive ennemie qui va les balayer, répondent traits pour traits, les paysans des *Grands cimetières sous la lune* : « J'ai vu là-bas à Majorque passer sur la Rambla des camions chargés d'hommes, (…) assis quatre par quatre, les casquettes grises posées de travers et leurs mains allongées sur les pantalons de coutil, bien sagement, (…) ils partaient pour le dernier voyage, la chemise collée aux épaules par la sueur, les bras encore pleins du travail de la journée »[10]. Le récit de Bernanos devient, dans sa précision des faits, le réquisitoire d'un homme qui témoigne de ce qu'il a vu et d'un juge qui prend à partie leurs « excellences » et leurs « seigneuries » qui ont encouragé et béni ces meurtres. Le texte n'est pas un simple reportage mais une prise de position politique où le thème de l'homme humilié et écrasé qui est le fond de ses romans se développe en exigence de vérité et d'honneur chrétien. Pour défendre cette éthique, il intervient dans différents journaux, le journal des dominicains *Sept*, *Candide* et, en particulier sur la demande d'Emmanuel Berl, *Marianne* où il publie aux côtés de Simone Weil, d' Aragon, de Malraux avec qui il va entretenir des relations d'estime et d'amitié. Avec lucidité, à travers les massacres de Majorque, il perçoit les horreurs à venir du fascisme et condamne l'aveuglement des responsables devant les accords de Munich. Il s'indigne de la faiblesse et de la peur de ces responsables et appelle, comme le fait Malraux, à la résistance. Leurs appels convergent et se recoupent au point de donner naissance, de part et d'autre, à des figures héroïques aux valeurs identiques, bien que leur appréciation du tragique diffère.

Pour Malraux, l'histoire en effet est en soi tragique et seule l'action peut y répondre. De Kyo à Katow dans La *Condition humaine,* ou d'Alvear à Magnin dans *l'Espoir*, les héros malruciens, à part quelques figures telle le peintre Gisors, n'existent que pour s'affronter au monde : « Le plus grand mystère n'est pas que nous soyons jetés au hasard entre la profusion de la matière et celle des astres, c'est que dans cette prison nous tirions de nous-mêmes des images assez puissantes pour nier notre

10 - Bernanos, Georges, *op. cit*., p. 400.

néant »[11]. Et l'expérience de la fraternité qui accompagne l'action, si puissante qu'elle soit, ne gomme jamais le fond d'absurdité de la vie humaine. Or, si Bernanos partage avec Malraux la conviction que, même mesurée à la mort, l'action est une nécessité éthique, cette conviction n'est pas nourrie par le même sentiment de l'absurde car le combat dans lequel il se jette est mené au nom d'une foi qui s'incarne dans une recherche de sainteté. Si Malraux écrit sous le regard de l'Histoire et en attend, selon Jean Lacouture, « ce que le croyant attend de Dieu : qu'elle réfute l'absurde et la mort » et se charge du Destin, Bernanos écrit sous le regard de Dieu seul qui garantit un sens final. Mais une identique exigence de justice et de vérité, révélée par les événements de la guerre d'Espagne les anime et suscite le destin comparable de leurs personnages.

La guerre est par excellence le visage de la mort et l'un comme l'autre sont hantés par la mort et par la volonté d'y faire face, quel que soit le risque pris, bien que le sens donné à ce risque ne soit pas identique, comme nous l'avons déjà remarqué. Pour Malraux, la mort borne nécessairement toute entreprise, elle fait du face à face avec elle la seule victoire que l'homme puisse remporter : « Qu'eût valu une vie pour laquelle il n'eût pas accepté de mourir ? (…) » s'interroge Kyo dans la prison où il attend la mort après l'échec du soulèvement de Shanghaï dont il a été un des organisateurs. « Non, mourir pouvait être un acte exalté, la suprême expression d'une vie à quoi cette mort ressemblait tant »[12]. Toutefois, si Bernanos partage l'héroïsme de Malraux, pour le chrétien qu'il est, la mort est inséparable de la question du mal et cette question fait scandale: le mal ronge la personne humaine, non seulement il est « une aspiration du vide et du néant », mais il contamine chacun, « la solidarité dans le mal, voilà ce qui épouvante », confie le petit prêtre du *Journal d'un Curé de campagne*. Le mal est une puissance active[13], qui ne cesse de se déployer et dont Bernanos voit les visages dans l'enlisement moral des années 30.

11 - Malraux, André, *Les noyers de l'Altenbourg*, La Pléiade, Gallimard, 1996, t.II, p. 664.

12 - Malraux, André, *La Condition humaine,* La Pléiade, Gallimard, 1985*,* p. 540.

13 - Bernanos, Georges, *Journal d'un curé de campagne*, La Pléiade, Gallimard, 2015, t.II, p. 304.

Devant le parallèle que nous établissons entre les deux écrivains, on pourrait objecter que, à la différence des romans de Bernanos, tous les romans de Malraux sont directement liés à la guerre dont le drame de l'Espagne est le paradigme, alors que ceux de Bernanos mettent en scène, dans des campagnes et des villages déshérités, d'humbles destinées. Mais du témoignage même de leur auteur ils sont issus de cette même guerre selon les lois d'une alchimie spirituelle qui trouve sa résonance dans l'affirmation rimbaldienne de la *Saison en Enfer* : « La bataille spirituelle est aussi dure que la bataille d'hommes ». Ainsi le roman, *Nouvelle histoire de Mouchette,* est étroitement lié à la guerre d'Espagne : « J'ai commencé à écrire La *Nouvelle histoire de Mouchette* déclare Bernanos, en voyant passer dans des camions là-bas de pauvres êtres, les mains sur les genoux, (…) avec cette dignité qu'ont les espagnols dans la misère la plus atroce »[14]. La même image utilisée, presque mot pour mot, dans «*Les Grands cimetières sous la lune* », prouve combien la tragédie du mal qui pousse à la mort Mouchette, la petite fille abusée et farouche, s'inscrit dans la tragédie plus large de tout un peuple. La misère des paysans de Palma n'est pas différente de celle qui accable Mouchette car la misère n'est « pour eux qu'une infinité de misères, un déroulement de hasards malheureux (…), pour les misérables l'idée de misère suffit. Leur misère n'a pas de visage »[15]. Et ce qui produit la misère, dans l'univers de Mouchette comme dans l'île de Palma, c'est « la même force de mort, issue de l'enfer, la haine vigilante et caressante qui produit aux riches et aux puissants les mille ressources de ses diaboliques séductions »[16]. Cette identité des images prouve à quel point les « visions », ces instantanés photographiques en quelque sorte des massacres de Palma, nourrissent les romans et en innervent souterrainement le sens. De même, *Sous le soleil de Satan* à l'accent si mystique, publié en même temps que *Les Grands cimetières*, est tout entier construit sur la nécessité du combat face aux effroyables forces de guerre qui se développent dans le monde. Quant au *Journal d'un curé de campagne*, il réunit en lui toutes les valeurs combattantes dont

14 - Bernanos, Georges, *Notice de La Nouvelle histoire de Mouchette*, Pléiade, Gallimard, 2015, t.II, p. 1090.

15 - Bernanos, Georges, *op. cit.,* p. 456.

16 - Bernanos, Georges*, op. cit., p*. 531.

Bernanos affirme avoir fait le seul sujet de ses romans, à travers la figure du petit prêtre qui se tient héroïquement face à la mort, tel le soldat solitaire et sacrifié d'une forteresse avancée. Pour être intime, la guerre que mènent ces personnages n'en a pas moins de grandeur que celle des héros malruciens car, ce qui s'y joue, c'est l'existence des valeurs et du devenir du monde. La nuit d'agonie mystique du curé de campagne face aux forces du néant où peut sombrer l'humain consonne avec la soirée du soulèvement où, dépendant de l'héroïsme des insurgés de La *Condition humaine*, le « destin du monde hésite »[17]. En effet, si le mal en tant que tel n'est pas, chez Malraux, la force satanique que Bernanos dénonce, il n'en conserve pas moins une virulence susceptible de mettre en question le sens du monde et, en suscitant l'héroïsme, d'appeler à la découverte de valeurs identiques à celles de Bernanos.

Cette identité, à première vue, peut sembler contestable car l'engagement impérieux dans l' action, le rapport que cet engagement entretient avec l'immédiate réalité vécue, est la chair même des romans de Malraux dont les héros sont toujours des combattants. Comparés au curé de campagne tout en intériorité psychologique, Kyo ou Tchen le terroriste n'existent que tendus par l'action et chaque personnage de *La Condition humaine* ou de *L'Espoir* incarne l'énergie de l'action nécessaire à l'insurrection, illustrant l'affirmation de Gisors, le père de Kyo, pour qui « ce qu'un homme a de plus profond est rarement ce par quoi on peut le faire immédiatement agir »[18]. Mais si Malraux privilégie l'action et refuse de s'attarder sur ces « profondeurs » que Bernanos met en jeu, il n'en ignore ni l'existence ni le tragique déterminisme. Il connaît en particulier le poids que peut faire peser l'humiliation dans la destinée d'un homme, l'humiliation, ce thème, si constamment présent dans l'inspiration de Bernanos, qu'il est le titre de son dernier essai, *Les Enfants humiliés*. Chez Malraux, pour être moins lancinante, l'humiliation n'en est pas moins fondamentale : l'ardent et intelligent Kyo de *La Condition humaine*, est un « métis, hors caste, dédaigné des blancs », Tchen le terroriste est un adolescent orphelin, pétri de honte et déchiré entre son éducation luthérienne et son appartenance au confucianisme, quant au belge Hemmelrich, « face à sa vie atroce

17 - Malraux, André,*La Condition humaine*, La Pléiade, Gallimard, 1985, p. 345.
18 - Malraux, André, *op. cit.,* p. 343.

qui l'empoisonnait depuis qu'il était né »,–« L'usine ? Manœuvre. Au régiment ? toujours en taule ; mauvais esprit »-- »[19], il lui faut « compenser » cette humiliation « par n'importe quelle violence, par la bombe ».

Et si l'humiliation appelle la violence, la violence, affrontée jusqu'à la mort, ouvre chez tous deux sur l'expérience, en quelque sorte ontologique, de la fraternité : comme le jeune prêtre du *Journal d'un curé de campagne*, Kyo « se débat de toute sa pensée contre l'ignominie humaine », pris dans « l'horreur paralysante » du mal à l'état pur que représente la torture et s'il ne trouve pas de réponse dans la foi, il la trouve dans la certitude d'avoir partagé avec tous les prisonniers qui l'entourent une fraternité dans laquelle « il est facile de mourir quand on ne meurt pas seul » et « de rejoindre dans son murmure de plaintes cette souffrance sacrifiée »[20]. Car si Malraux est agnostique, il n'en a pas moins une profonde intuition du religieux qui l'approche au plus près du questionnement spirituel des romans de Bernanos et la fraternité trouve alors chez lui, aussi bien dans *La Condition humaine* que dans *L'Espoir*, des accents qui sont ceux de l'agapé. Katow et Kyo dans la prison où on va les tuer sont reliés par « l'amitié absolue, sans réticence et sans examen que donne seule la mort (…) parmi tous ces frères dans l'ordre mendiant de la Révolution »[21]. Et Katow, le jeune réfugié qui a fui le bagne russe est une des figures les plus christiques du sacrifice : « Seul entre le corps de son ami mort et ses deux compagnons épouvantés » il fait « don de plus que sa vie » en donnant son cyanure à ses voisins, deux jeunes gens épouvantés, devant l'horreur de la mort qui les attend[22], être jetés vifs dans la chaudière de la locomotive. Dans un sentiment d'abandon total, Katow ressent alors « cette pauvre fraternité sans visage, presque sans vraie voix, qui lui était donnée dans cette obscurité contre le plus grand don qu'il eût jamais fait »[23]. Moins poignante, chantée en quelque sorte un octave plus bas, la mort du curé de campagne qui a peur « de ne pas savoir mourir » mais qui comprend « qu'un homme sûr de lui-même,

19 - Malraux, André,*La condition humaine, op. cit.,* p. 446.
20 - Malraux, André, *La condition humaine, op. cit.,* p. 524.
21 - Malraux, André, *La Condition humaine*, *op. cit.,* p. 537.
22 - Bernanos, Georges, *Le Journal d'un curé de campagne*, *op. cit.,* p. 421.
23 - Malraux, André, *La Condition humaine*, *op. cit*., p. 543.

de son courage, puisse désirer faire de son agonie une chose parfaite, accomplie »[24] entre pareillement dans une charité de l'amour dont le *Dialogue de carmélites* avec son échange des agonies sera la réalisation.

Au terme de ce trop rapide parcours, dont la guerre d'Espagne est à la fois le moteur initial et la clé, nous trouvons une seule et même question, d'autant plus obsédante qu'elle est posée en temps de trouble : qu'est-ce qu'être un homme, ou plus précisément encore, comment être un homme ? Cette question, à travers le déroulement des événements, Malraux comme Bernanos se sont efforcés à la fois de la poser et d'y répondre au plus juste. « La notion d'homme a-t-elle un sens ? », s'interroge Berger dans *Les noyers de l'Altenbourg*. L'art, cette part transcendante que l'homme arrache à la mort, est sa réponse. Comment préserver le monde, « mûr pour toute forme de cruauté comme pour toute forme de fanatisme et de superstition ? », s'angoisse Bernanos. En lui gardant ce que Bernanos nommait l'esprit d'enfance, soit la part de spiritualité nécessaire à la vie.

24 - Bernanos, Georges, *Le Journal d'un curé de campagne*, *op. cit*., p. 421.

Séance du 28 février 2020

LES PÉRÉGRINATIONS SCOLAIRES D'UN JEUNE PROTESTANT UZÉTIEN À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

par Frédéric ABAUZIT
membre résidant

Louis Siméon Abauzit, est né en septembre 1771 à Uzès. Il est mort sans postérité dans la même ville en 1835. Il est bien connu des historiens d'Uzès, certains le recopiant sans scrupules. Je n'ai avec lui qu'une parenté très lointaine, puisque nos ancêtres communs sont nés il y a plus de 250 ans. Mais il a laissé une quarantaine de cahiers manuscrits reliés, dont il se trouve que je suis le dépositaire. Ce sont des écrits de réflexion, d'agriculture, d'histoire, de souvenirs. Avant de les confier à un service d'archives, je me suis fait un devoir d'aider à les sortir de l'oubli.

La lecture prolongée de ces pattes de mouche jaunies est décourageante. La présentation du personnage, par lui-même, n'est pas avantageuse. A le lire, un petit bonhomme, s'étant livré dans sa jeunesse à un « *honteux et déplorable libertinage* » (Les souvenirs de ma vie, tapuscrit n° 250, v. en Sources à la fin de ce texte), puis devenu avec l'âge un sage disciple de Montaigne, son philosophe préféré, constatant à l'automne de sa vie, certes sans grande originalité, que « *la principale*

affaire de l'homme est d'être heureux ». Il se présente comme sans qualités, mais c'est un faux modeste, il se lamente de ses infirmités et douleurs, mais confesse qu'il les doit à son « *goût effréné pour les plaisirs vénériens* ». Il doit peut-être aussi à ces plaisirs son absence de descendance. Bref, selon l'annotation lapidaire laissée en marge d'un cahier de mémoires par feu un de nos confrères, un « pauvre type ».

Fig. 1. Louis Siméon Abauzit (1771-1835)

Mais si l'on prend la peine de décrypter la petite écriture, on y trouve notamment, pour ce qui touche à cette communication, une description vivante et pittoresque de la petite cité et de ses habitants dans les derniers lustres de la Monarchie, cette « *Fascinante époque* », pour reprendre l'expression de notre éminent confrère Gabriel Audisio[1]. Il y a aussi, dans le microcosme uzétien décrit par Louis Siméon, « *tous les ingrédients qui font le charme fin et épicé du XVIIIe siècle* », selon le mot de Jean-Marie Rouart dans sa préface aux Mémoires du cardinal de Bernis.

Rien n'a été publié, ou presque[2] de ce que l'intéressé nommait ses « *radotages et bavardages* ». Mais en attendant le thésard, point découragé par cette masse d'écritures, je vais tenter de vous intéresser

1 - Préface de l'ouvrage d'Emmanuelle Chapron : *L'Europe à Nîmes : les carnets de Jean-François Séguier (1732-1783)* Editions Barthélemy 2008.

2 - De larges extraits généalogiques concernant la famille Froment ont été repris par Mme de Charnisay, *Les chiffres de M. l'abbé Rouquette : Étude sur les Fugitifs du Languedoc (Uzès)* Mme de Charnisay. Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015), Vol. 65, N° 2 (Avril-Juin 1916), pp. 125-149. Mme de Charnisay, *Les fugitifs du Languedoc. – Uzès. (A propos des chiffres de l'abbé Rouquette)* Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015), Vol. 85 (Octobre-Décembre 1936), pp. 414-440 Galant, Jean-Christophe, *La course aux champs à Uzès d'après le journal de Siméon Abauzit (1814-1815),* dans *Les cultures politiques à Nîmes et dans le Bas-Languedoc du XVIIe siècle aux années 1970. Affrontements et dialogues,* Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, Paris L'Harmattan, 2008.

au personnage, et plus particulièrement à sa scolarisation. Elle fut erratique, puisqu'il a fréquenté sept établissements, avant de partir, à onze ans, achever son éducation dans un lointain pensionnat.

Les parents, dans les familles protestantes, jouaient un rôle essentiel dans l'instruction de leurs enfants, qui se faisait souvent entièrement à domicile. Il convient donc de dire quelques mots sur les parents de Louis Siméon. Sa mère, Louise Froment, est issue d'une famille roturière qui possédait les droits seigneuriaux dans la paroisse de Sagriès, à une lieue d'Uzès. Ses lettres révèlent une bonne instruction. Elle mourut à seulement 32 ans et à Uzès, elle fut la première protestante dont la dépouille fut accompagnée d'un convoi mortuaire, comme l'avait désormais permis l'Édit de tolérance. C'était le 20 mars 1788. Le père de Louis Siméon, Pierre Firmin, né en 1749, était associé avec ses cousins Verdier dans une maison de négoce en gros de lainages, d'où une forte proximité avec la poétesse Suzanne Verdier-Allut. Administrateur du département du Gard, il mourut à Nîmes sur l'échafaud en 1794, pour crime de fédéralisme. Je n'ai rien trouvé sur sa scolarité élémentaire. Le collège d'Uzès, dont le caractère bi-confessionnel avait été supprimé après la Révocation de l'Édit de Nantes, lui était fermé.

Comme beaucoup de jeunes protestants, le père de Louis Siméon partit étudier en Suisse. C'est ainsi qu'en 1762, à l'âge de 13 ans, il arriva à Môtiers, dans le comté de Neuchâtel, pour y rester trois ans pensionnaire chez le professeur Frédéric Guillaume de Montmollin. Le pasteur est bien connu pour son démêlé avec Jean-Jacques Rousseau, qu'il échoua à faire excommunier. Môtiers était un village d'environ 800 habitants, siège de la châtellenie du Val de Travers. Le comté de Neuchâtel était devenu en 1707

Fig. 2. Le colonel Paul de Froment

possession prussienne, et ne faisait pas partie de la Confédération des XIII cantons. Un gouverneur, nommé par le roi de Prusse, y représentait les Hohenzollern. Plusieurs huguenots français ont occupé la fonction, tel, durant dix-sept ans, un Uzétien émigré, le colonel Paul de Froment (1664-1737).

En 1762, le gouverneur était un Écossais, George Keith, connu aussi sous son titre de Milord Marischal (1693-1778). Avec son frère, le Feldmarschall James Keith, il avait dû quitter Albion en tant que partisan des Stuart, fuite d'autant plus nécessaire qu'il avait été condamné à mort par le Parlement anglais. Rousseau évoque longuement dans les Confessions et dans sa correspondance le gouverneur, dont il se targue d'avoir été l'ami. « *Je voudrais ne pas cesser de parler de George Keith : c'est de lui que me viennent mes derniers souvenirs heureux ; tout le reste de ma vie n'a plus été qu'afflictions et serrements de cœur* »[3].

A croire le récit qu'il a laissé à la postérité, Pierre Firmin se trouvait déjà à Môtiers lorsqu'en juillet 1762, Rousseau, susceptible d'arrestation en France et à Genève, vint s'y réfugier, obtenant pour ce faire l'accord du gouverneur Milord Marischal puis de Frédéric II. Le pensionnaire vit arriver Rousseau chez le pasteur de Montmollin « *mis à la parisienne, habit gris galonné d'argent, perruque, chapeau sous le bras, épée au côté. (...). Le lendemain, on l'y vit paraître en robe à l'arménienne, tête rasée et grand bonnet de fourrure.*[4] *(...) ».*

Le jeune uzétien était toujours chez le pasteur lorsque, en 1765, dans la nuit du 6 au 7 septembre, la maison de Rousseau fut, selon son expression biblique, lapidée, entraînant sa fuite à l'Ile Saint-Pierre, située dans le canton de Berne. Rousseau soutenait que l'instigateur de l'émeute nocturne était le pasteur de Montmollin, regardé désormais comme un ennemi acharné, baptisé par les amis de l'écrivain du sobriquet de Sacrogorgon. Ainsi Rousseau, dans une lettre au chevalier d'Éon du 31 mars 1766, s'indignait *« qu'un prêtre huguenot (le) fasse*

3 - Rousseau, Jean-Jacques, *Les Confessions Livre Douzième 1762-1764*, dans œuvres complètes, La Pléiade Gallimard, 19

4 - Cette description correspond, trop peut-être, ce qui peut la rendre suspecte, au célèbre portrait d'Allan Ramsay , exécuté en 1766, popularisé par des gravures. Rousseau avait adopté sa tenue arménienne peu avant son départ pour la Suisse, pour des raisons de commodité corporelle.

lapider par la canaille », pour traiter ailleurs le pasteur de « *capitaine de coupe-jarrets* ». Toutefois le pensionnaire uzétien, témoin des faits, et d'ailleurs plutôt favorable à Rousseau, n'a pas mentionné dans ses souvenirs une quelconque implication du pasteur, dans ce que d'autres ont vu comme un chahut. Pierre Firmin a seulement souligné le caractère difficile de son professeur.

Le fils juge avec sévérité l'enseignement reçu à Môtiers: « *Cette éducation était fort superficielle, comme toutes celles que donnent Messieurs les Ministres protestants à leurs pensionnaires ; aussi mon père savait peu et mal et avait-il plus de bon sens que l'esprit orné ; il n'avait pas même grand goût pour l'instruction et lisait peu. Il s'occupait plus d'affaires que de littérature».*

Louis Siméon, lui, ne s'occupera guère de négoce. Il se réclame d'un conseil de Montaigne, son mentor, « *de manier les affaires grossièrement et d'en laisser bonne part au hasard* ». Le 3 mai 1833, faisant le bilan de sa vie, il écrit : *« J'ai essayé de tout (…). J'ai voulu être commerçant, j'ai voulu être militaire, je me suis volontairement porté aux armées où je fis deux campagnes en qualité d'officier. J'ai rempli des places dans l'administration ; mais j'ai reconnu que je n'étais bon à rien et je me suis marié à 33 ans. »* Bien installé dans son ménage, pris vigoureusement en main par son épouse, notre homme, qui vivra de ses revenus fonciers, ne quittera guère Uzès. Après Waterloo, appelé dans ses cahiers la Bataille du Mont Saint-Jean, il poussera jusqu'à Ganges et Montpellier pour fuir la Terreur blanche, particulièrement sanglante à Uzès. Plus tard, pour régler des affaires de son épouse, il retournera à Ganges et séjournera à Marseille. Mais, dans sa jeunesse, il avait beaucoup voyagé ; il s'était rendu jusqu'en Touraine avec son père pour le commerce des pièces de laine ; dans son adolescence, il avait vécu en Alsace, puis en Suisse. Il était allé protéger la frontière avec son frère dans l'armée des Pyrénées-Orientales.

A trente ans, usé et lassé par ses débauches, il change d'addiction. Désormais, et jusqu'à la fin, il va écrire. Son style n'est pas désagréable, même s'il y a trop de redondances, selon une manière fréquente de l'époque. Il est faible en latin, et n'a pas étudié le grec. Il n'est pas intéressé par l'allemand, qu'il a étudié quatre ans. Il ne peut dès lors être regardé à son époque comme un parfait érudit. Il pratique par contre au

quotidien le languedocien, dont il parle avec fierté comme de sa langue nationale, déplorant qu'elle soit « *ravalée au rang de patois* ». Il se plaît à la versifier.

En 1789, il a 18 ans. Il a bien sûr, comme la plupart des jeunes bourgeois, assisté avec sympathie aux débuts de la Révolution. Il s'en est définitivement éloigné durant la Terreur, à laquelle il n'a sans doute échappé que parce qu'il se trouvait à l'armée. Hanté par l'image du sang répandu, il s'est rallié à Bonaparte, puis aux Bourbons et a accueilli avec enthousiasme la monarchie de Juillet, pour lui son modèle politique.

Les écoles d'Uzès

A Uzès, à la fin de l'Ancien Régime, la répression religieuse n'avait pas entièrement disparu, mais elle était atténuée. En témoigne, au mitan du siècle, un livre de raison de la famille de Louis Siméon : une fille aînée est baptisée en 1744 par un curé. Ses frères, nés en 1749 et 1750, le sont par un pasteur. C'était l'heureux effet de la politique monarchique de la tolérance de fait. Mais si, à Uzès, les protestants avaient pu établir des relations apaisées avec les représentants du pouvoir royal, il n'en avait pas été de même avec l'épiscopat. L'évêque Bonaventure Baüyn de Pereuse. *« De fanatique mais charitable mémoire envers les pauvres »* ne décèdera qu'en 1779, lui qui exerçait depuis 1737 contre les protestants, mais aussi contre les jansénistes et les Lumières, un ministère qualifié par des contemporains de dur et répressif.

Quand le jeune garçon vit ses premières expériences scolaires, dix ans à peine après les événements de Môtiers, les protestants d'Uzès sont encore soumis à la nécessité de trouver des établissements d'enseignement échappant à la tutelle du clergé catholique car l'évêque Baüyn est craint des réformés, qui répugnent à mettre leurs enfants dans les écoles placées sous son autorité. Dans le passé, selon la rumeur, le saint homme n'aurait-il pas fait retirer des jeunes filles à leurs parents pour les enfermer dans sa maison de la Providence ?

L'évêque est à l'origine d'une école élémentaire, l'École des Frères, qu'il avait créée en 1749, et dont il avait payé une importante partie : « *Trois frères s'y installent ; deux d'entre eux, appelés aussi Frères Ignorantins, sont chargés d'enseigner gratuitement « la lecture,*

l'écriture, l'arithmétique, plus les éléments de la doctrine chrétienne aux enfants d'Uzès âgés de sept ans et plus «. C'est la ville qui prend en charge la rémunération des enseignants. » [5]

Pour les autres enfants, plus jeunes ou non catholiques, il existait à Uzès des sortes de garderies et des écoles élémentaires privées, que l'enfant va expérimenter. Ces établissements n'étaient pas toujours si mauvais puisque l'écolier, certes avec l'aide de ses parents, saura lire et écrire à six ans et demi. En témoigne une lettre de sa mère, datée du 6 mars 1778, envoyée à son mari : Leur enfant, écrit-elle, « *se porte à merveille et se fait toujours plus polisson, depuis qu'il écrit, il a toujours une plume à son chapeau, il écrit sur tout ce qu'il trouve et toujours barbouillé d'ancre* (sic) ».

Il avait fait sa première rentrée chez une dame Aussignargues, dont l'établissement était situé Rue de la Triperie, une venelle obscure. Les écoliers, garçons et filles, y étaient fort nombreux, ce qui laisse croire qu'il s'agissait plutôt d'une garderie. La grande punition était la prison : dans la salle de classe, un vieux et haut bahut dont le couvercle restait ouvert. Souvent quatre ou cinq petits prisonniers s'y trouvaient à la fois.

L'écolier fut envoyé ensuite chemin d'Alais, chez une dame Bastide. La classe se trouvait tout près de la maison d'une grand-tante, qui venait visiter l'enfant tous les jours, matin et soir, pour s'assurer sans doute qu'il n'y était pas maltraité. Selon les commentaires laissés par Louis Siméon, les maîtresses de ces petites écoles devaient être d'un milieu social très modeste. Ainsi de la dame Bastide il dit : *« Elle avait épousé soldat, un cordonnier enfant d'Uzès et dont les fils vivent encore ; l'un est faiseur de bas et l'autre valet de ville ».*

Les choses deviennent ensuite plus sérieuses : « *De là je fus chez un maître d'école nommé Téron, qui venait d'achever un congé dans un régiment. C'était un joli homme qui ne manquait pas d'esprit naturel et d'une certaine instruction, mais qui était libertin et joueur. (...) Je n'y allais qu'avec répugnance et même avec crainte parce que les servantes ne cessaient de me répéter qu'on chercherait à me dépouiller de mes boucles en argent de mes souliers, de mes jarretières et de mon tour de*

5 - *Les écoles d'Uzès du Moyen-Âge au XXe siècle,* publication de la Société historique de l'Uzège, 1997.

col, et qu'on m'enlèverait et me couperait peut-être la tête pour cela. ». Ce fut sa première expérience de violence sociale.

On retrouvera ce Téron sous la Convention, au moment de la création de l'école municipale : « A*près Le 22 décembre 1792, se proposent deux nouveaux instituteurs, messieurs Jouvenel et Téron « pour faire des écoles publiques et gratuites «. Ils entreront en fonction dans le local des Frères Ignorantins le 1er janvier 1793. Mais les nouveaux enseignants se plaignent de ne pouvoir vivre avec la rémunération accordée aux Frères. On décide alors qu'ils toucheront les 2/3 du traitement précédemment alloué aux Frères, plus la rémunération prévue pour 1793* »[6]. Selon Louis Siméon, Téron aurait abandonné l'école d'Uzès, pour occuper un emploi militaire : « *Dans la Révolution, il devint adjudant général et commandant de la place de Narbonne. Il dut faire quelques lourdes sottises, car il fut destitué sous le Directoire et vint mourir misérablement dans Uzès, où il était connu pour un escroc, un mauvais sujet et un fougueux jacobin ».*

Retiré de chez Téron, l'enfant finira, bien que le redouté Mgr Baüyn soit encore en vie, par fréquenter l'école des Frères, de l'âge de sept à huit ans. Il dira le plus grand bien des frères. Écoutons son hommage à ces maîtres, égratignant au passage les « pédagogistes » de son époque : *« Mes parents me confièrent aux frères des écoles chrétiennes dits populairement les frères ignorantins, bien meilleurs instituteurs pour l'enfance que nos nouveaux pédagogues infatués des nouvelles théories d'enseignement pour le premier âge. Soins et patience, voilà selon moi, la meilleure méthode pour apprendre aux enfants à lire et à écrire. Le Supérieur des frères, bon vieillard appelé frère Santain, me prit en affection ainsi que les autres, et tout enfant d'hérétique que j'étais et peut-être à cause de cela,* (les frères) *me firent l'objet de leur préférence et de soins particuliers ».*

Louis Siméon cessera de fréquenter cette école après que son grand-père paternel aura appris que la sollicitude des frères était allée jusqu'à faire admettre l'enfant au confessionnal. Le voyant prêt à recevoir le sacrement, le curé, un prêtre vénérable, s'était borné à lui demander gentiment des nouvelles de sa famille, il lui avait recommandé d'être

6 - *Les écoles d'Uzès du Moyen- Age au XX° siècle,* op. cit., page 23.

sage et il l'avait renvoyé chez lui avec bienveillance, par ces mots « *Potès t'en anna Abauzidet* ». Mais l'épisode avait terriblement alarmé l'aïeul qui *« appréhendait de (...) voir enlever* [son petit-fils] *au troupeau de Calvin, par l'autorité encore bien puissante de notre évêque, prélat respectable, mais extrêmement fanatique, d'un jésuitisme renforcé».*

Aussi est-il retiré à huit ans de chez les Ignorantins, à son grand regret, d'autant qu'il prenait plaisir aux fonctions d'enfant de chœur. Il rejoint une école d'Uzès, tenue par un ivrogne de mauvaises mœurs. Contrairement à nombre de ses condisciples, Louis Siméon réussit à échapper aux « *vilains goûts* » de son maître. Il nous apprend sa fin tragique : après 1789, le pédagogue, parti vivre à Nîmes, « *s'empoisonna, de crainte d'être poursuivi et dans la misère* ».

Son éducation est alors complétée par de détestées leçons de chant, données par un abbé organiste de la cathédrale. Il prend aussi des leçons de danse, bien évidemment avec un autre professeur. Puis l'écolier, qui a alors 8 ans et demi, est conduit comme pensionnaire, au printemps de 1780, dans un collège que venait d'établir à Sommières, un certain Massanes de l'André, un avocat de Montpellier, un personnage original **:** *« Ce collège était, sous tous les rapports, une piètre maison d'éducation. Monsieur le directeur se croyait poète et composait des comédies et des tragédies plutôt que de surveiller son établissement et ses écoliers. Je risquais* (sic) *de crever pour avoir dévoré à belles dents, dans un jour, un énorme saucisson d'Arles que mes parents m'avaient envoyé ».*

L'enfant est chargé de jouer un rôle de plus de six cent vers, et sa prestation est triomphale. Selon lui, il se fit dans Sommières « *une* [si] *grande réputation qu'on n'y parla que d'un pitchouné d'Uzès et que cette réputation subsistait encore quand à l'âge de 18 ans je fus dans cette ville pour y faire des achats de moletons, dont il y avait une fabrique considérable et dont notre maison de commerce enlevait la majeure partie* ». Il profita de la présence de ses parents, venus assister à la représentation, pour obtenir son rapatriement. « *Malgré les prières de M. de Massanes et même des bons sommiérois, je leur dis un stoïque adieu et partis avec mes parents* ».

A son retour à Uzès, en septembre 1781, tout a changé dans la ville avec l'intronisation, un an plus tôt, du nouvel évêque, Henri Benoît Jules de Béthizy de Mézières (1779-1817). Selon Louis Siméon, l'exemple de

Fig. 3. Armes de Mgr de Béthisy, reconstituées par Thierry de Seguins-Cohorn

cet évêque : *« plus que tous les ouvrages des apôtres de la tolérance contribua puissamment, si ce n'est à éteindre totalement (...) du moins à assoupir pour le moment et pour quelque temps le fanatisme* (des catholiques uzétiens). *Il s'ensuivit des rapprochements, une apparence d'union, des rapports de sociétés journaliers, même des liaisons intimes entre les deux populations et particulièrement entre les individus et les familles qui en composaient l'élite».*

C'est ce temps heureux que rappellent des écrits de Louis Siméon : à Uzès d'incessantes réunions de la « bonne société » des deux confessions, le dimanche chez le commandant pour le roi Cabot de Dampmartin, le mardi chez la Marquise d'Avéjan, le jeudi à l'évêché lorsque Mgr de Béthisy était à Uzès, bals et fêtes toute l'année, chez les uns ou les autres, en particulier chez Antoine Allut, frère de Suzanne Verdier-Allut, membre de l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier, auteur d'articles de l'Encyclopédie sur l'industrie du verre.

N'ayant plus à craindre de l'évêque, l'élève sera, durant une petite année : *« mis sous la férule du régent de notre petit collège (...) pour y commencer ou y continuer ses classes de latin. Ce régent était un certain abbé Souchon, nommé et payé par le chapitre de la cathédrale ; il ne manquait ni d'esprit, ni d'instruction ; ce n'était point un cuistre ; il fréquentait la société, aimait à faire sa partie et sa cour aux Dames, mais sa profession de pédagogue devait lui déplaire ; il entrait toujours en classe d'un air rébarbatif, il était capricieux, dur, brutal ; appliquait de nombreux et vigoureux coups de nerf de bœuf à certains écoliers qui lui déplaisaient et aussi à ceux aux progrès desquels il s'intéressait. Jamais je n'en fus frappé, sans doute parce que j'étais fluet et délicat, que je récitais bien mes leçons et aussi par suite des recommandations de mes parents ».*

Fait remarquable, pour l'époque, dans aucun des établissements qu'il fréquenta, l'écolier ne fut frappé ou brimé. « *Dans ma jeunesse je plaisais, comme dans mon enfance, et je fus distingué, aimé, préféré par mes divers pédagogues, par mes supérieurs et mes égaux* ». Il était donc au nombre de ceux qu'on désignait dans les écoles nîmoises, sous le sobriquet savoureux de « *feffi* ».

A la fin de l'été 1782, il va devoir quitter Uzès : *« Me voici arrivé à l'époque de ma sortie de la maison paternelle pour aller au loin achever mon éducation* ». Il s'agit de trouver un établissement de qualité, pour celui en qui son grand-père paternel, un religionnaire intransigeant, voit un futur Paul Rabaut, un moderne Jacques Saurin. La famille ne lésinera pas sur les frais.

La sortie de la maison paternelle

Louis Siméon aurait pu, comme son père et tant d'autres, être envoyé en Suisse, pensionnaire chez un pasteur, pour ensuite, pourquoi pas, tels les frères Rabaut, entrer au séminaire de Lausanne, où étaient formés les ministres français. Mais contrairement aux espoirs de l'aïeul, ses parents n'envisagent pas pour lui le sacerdoce : « N° 25 du tapuscrit : « *mon père avait trop de sens et ma mère trop d'esprit pour faire la sottise de me destiner à cet état. J'ai lieu de croire qu'il aurait été loin de me convenir, la foi et la grâce m'ayant toujours manqué, ainsi que l'hypocrisie* ». On voit mal, en tout état de cause, comment l'intéressé aurait pu combiner sans scandale le pastorat et ses débordements vénériens de jeunesse.

La destination de Louis Siméon ne fut pas la Suisse, mais l'Alsace. L'École militaire de Colmar, en allemand, la guerrière Colmarische Kriegs-Schule, avait été créée en 1773 par Théophile (Gottlieb en allemand) Conrad Pfeffel (1736-1809).

Rendue possible par le statut particulier de l'Alsace, l'école ne recevait que des élèves protestants. Ce n'était pas par esprit de parti, mais parce que la création n'avait été autorisée qu'à condition que l'institution ne fît pas ombrage au Collège royal de Colmar. L'agrément royal avait été obtenu grâce à l'entregent du frère aîné de Pfeffel, Christian Frédéric, jurisconsulte du roi, attaché aux affaires étrangères, alors en poste à Versailles.

Il s'agissait pour l'établissement de Colmar, à l'origine, d'accueillir des jeunes protestants qui ne pouvaient accéder aux écoles royales militaires, réservées aux seuls catholiques. Pfeffel s'adressait à des alsaciens, des allemands ou des suisses qui, s'ils choisissaient ensuite le métier de soldat, pourraient notamment former des cadres dans les régiments étrangers du Royaume de France ou du Régiment d'Alsace. De fait, l'école, cinq ans après sa création, ne compte sur quarante élèves, aucun « Français de l'intérieur ».

Dans ces régiments, les officiers protestants pouvaient exercer librement leur religion tout en y gardant leurs chances de carrière. Certains régiments avaient leurs propres aumôniers : ainsi le pasteur Jean-Frédéric Oberlin faillit intégrer dans ces fonctions le Régiment d'Alsace. Ces formations étaient essentielles pour la monarchie. Aussi pour honorer ceux de leurs officiers qui ne pouvaient pas recevoir la croix de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, réservée aux catholiques, Louis XV avait même créé, en 1759, un ordre équivalent, l'Ordre du Mérite militaire.

Pfeffel, le fondateur et directeur de l'école, est célèbre en Alsace et en Allemagne. Poète et fabuliste, souvent appelé le La Fontaine alsacien, il est considéré comme le plus grand écrivain alsacien du XVIIIe siècle. Il s'est souvent inspiré des fables de Florian, qu'il a traduites, et il ne s'est pas caché de ces emprunts. Nul n'a mieux que lui personnifié, à son époque, l'Alsace aux deux cultures. Depuis l'âge de 22 ans, il était aveugle, frappé par une maladie dégénérative. Plus tard, il se fera volontairement crever les yeux pour faire cesser ses insupportables souffrances oculaires. Pfeffel avait des relations suivies et amicales avec Joseph Balsamo, comte de Cagliostro : ce serait le médecin-alchimiste, qui résidait en Alsace en 1782, qui lui aurait conseillé ce traitement radical. Pfeffel était passionné de pédagogie mais, même s'il n'était pas dépourvu de toute fortune – il était issu du patriciat de Colmar - c'était pour des raisons pécuniaires qu'il avait créé cette école. L'effectif tournant était de quarante à cinquante élèves. Les frais de scolarité et de pensionnat d'un élève étaient de l'ordre de 1000 livres par an. L'empereur Joseph II aurait dit à Pfeffel, lors d'une rencontre avec ses élèves de l'autre côté de la frontière, qu'avec une pension aussi faible,

il ne pourrait leur donner que du pain sec[7]. Mais l'école laissait quand même un bénéfice permettant l'entretien de la famille Pfeffel, tout en nourrissant bien ses élèves. Plus tard, sous l'Empire, Pfeffel, ruiné par les assignats et la fermeture de son école, sera très heureux de recevoir de l'État une rente annuelle de 1200 francs.

L'établissement a, au cours des ans, élargi son recrutement et sa fonction, pour devenir l'École militaire et académique puis, en 1783, l'Académie de Colmar : selon son fondateur «*une académie convenable à tous les états et à tous les pays*». Elle sera fermée en 1792, n'ayant plus d'utilité dans une France désormais unifiée et ayant supprimé ses régiments étrangers.

Pfeffel dirigeait l'école avec son ami Lersé, un autre alsacien. Franz ou François Lersé avait été un ami de jeunesse de Goethe, avec lequel il avait fréquenté l'université de Strasbourg, dans le même groupe d'étudiants. Il s'agissait pour les pédagogues d'éveiller les élèves à la tolérance et à l'amour des hommes, en veillant aussi à leur développement physique. Pfeffel n'a pas élaboré son propre système d'éducation ; il s'inspirait des principes pédagogiques de Johann Bernhard Basedow, lesquels étaient repris largement de l'*Émile* de Rousseau, visant à enseigner aux enfants à se gouverner eux-mêmes, à éveiller leur curiosité. Mais Pfeffel était avant tout pragmatique dans sa recherche du développement moral, intellectuel et physique de ses élèves. Bien entendu, étaient bannis, dans son école, le rabâchage et les châtiments corporels.

L'école n'était pas une création isolée, mais une maille d'un tissu d'établissements d'éducation dits « philanthropinistes », initié par Basedow en Allemagne, avec son Philanthropinum de Dessau. Le réseau s'étendait dans le couloir rhénan. L'école de Colmar a pu être ainsi qualifiée à l'époque de « Philanthropinum à caractère militaire ». La promotion de ces établissements, dont les directeurs étaient en symbiose avec les sociétés philanthropiques, fut notamment assurée par les Loges maçonniques. Ce contexte permet de comprendre comment le petit languedocien s'est retrouvé dans une école cosmopolite réputée dans la province d'Alsace : à l'évidence parce que le père de Siméon, membre

7 - Braeuner, *Gabriel Pfeffel l'Européen*, La Nuée bleue. Note de l'auteur : La somme de 1000 livres représentait le loyer annuel d'un appartement bourgeois à Paris.

d'une mystérieuse société des Philadelphes, fréquentait ces Loges. Dans sa suite, Siméon sera, quant à lui, initié à la trentaine au Grand-Orient de France.

Selon le prospectus de l'école, le programme des élèves, âgés de 10 à 14 ans comportait l'étude de « *la religion naturelle et révélée, les langues allemandes et françaises, et si l'on désire la latine ; l'histoire, la géographie appliquée à l'art de la guerre, le blason, les mathématiques, les principes du droit des gens, des notions générales du droit public, l'écriture, la danse, les armes, le dessin, les éléments de la tactique et l'exercice militaire* »[8].

Dans cette institution, François Lersé, en sa qualité d' « inspecteur des ordonnances militaires », a joué un rôle essentiel. Selon un récit de son camarade Goethe, Lersé avait été à Strasbourg une sorte de maître d'armes de leur petite société d'étudiants. Il maniait fort bien l'épée[9]. Lersé était également un grand intellectuel, et il est connu comme ayant contribué au sauvetage du retable d'Isenheim. Les nazis, après l'annexion de Colmar en 1940, rebaptisèrent la rue Voltaire en Lersestrasse, mais Lersé n'avait vraiment rien fait pour mériter un telle compromission[10] !

La réputation internationale de l'école est attestée par le nombre considérable de visiteurs reçus durant les dix-neuf ans de fonctionnement. A Nîmes, les curieux de passage ne manquaient pas de visiter la collection Séguier ; à Colmar, c'était l'École militaire : le Fremdenbuch (le Livre des étrangers, le Livre d'Or des visiteurs) recense près de 2200 visiteurs, d'une vingtaine de nationalités, les trois-quarts provenant de pays germaniques. Sur ce nombre, on ne compte que 330 français de l'intérieur, dont près des deux tiers de nobles[11].

L'enfant, qui vient d'avoir 11 ans, arrive à Colmar le 21 octobre 1782, accompagné par son père. Ils sont passés par Neuchâtel, pour visiter des cousines, petites-filles du Gouverneur de Froment. A Colmar, le père reste quelques jours au sein de l'institution. Il déjeune avec les élèves, et participe à leurs parties de campagne, à pied ou en voiture.

8 - Chalmel, Loïc, *Philanthropisme et pédagogie au 18e siècle,* éd. PeterLang, 2004.

9 - Chalmel, Loïc, op. cit.

10 - https://www.histoires-alsace.com/adolf-hitlerstrasse-et-autres/

11 - Pfannenschmid, H., *Gottlieb Konrad Pfeffel Fremdenbuch,*. Colmar, 1892, à compte d'auteur.

TABLEAU

de MM. les Élèves de l'Académie de Colmar.

ÉLÈVES ACTUELS,

avec l'année de leur Entrée.

1786.

MM. Louis Simon Abauzit, d'*Uzes.* 1782.
Charles Fréderic Pfeffel, *de Colmar.* 1783.
Conrad Thierry de Hobé, *du Danemarc.*
Guil. Louis B. de Rudt de Collenberg, *de Bedigheim en Franconie.*
Fréderic Albert Fiſcher, *de Berne.*
Jean Louis Charles d'Albenas, *de Lauſanne.*
Rodolphe Dumartheray, *de Rolle.*
Charles Guil. Ferd. Comte de la Lippe, *de Bückebourg.*
Louis Charles May de Schefftland, *de Berne.*
Emanuel de Beauſobre, *de Morges.* 1784.
Jean Phil. Louis Horngacher de Châteauvieux, *de Genève.*
Nicolas Daxelhoffer, B. d'Utzingen, *de Berne.*
Amedée Albert Steiger de Wichtrach, *de Berne.*
Jean Rodolphe Weyſs, *de Glaris.*
Jean De Bary, *de Bâle.*
Abraham Fréderic Benoit, *de Berne.*
Charles Fréd. Pachou de Dailleus, *de Lauſanne.*
Auguſte Heſs, *de Müllheim.*
Guillaume Jacques Archer Eſq. *de Londres.* Externe 1785.
Elie Eliſée Etienne Nairac, *de Bordeaux.*
Céſar Bernard Scipion de Lentulus, *de Berne.*
Béat Louis François Fréd. Erneſt, *de Berne.*
Jean Pierre de Tauzia, *de Bordeaux.*
Sigiſmond Billing, *de Colmar.* Externe.
Jean Louis Doxat de Champvent, d'*Yverdun.*
Jacques Emanuel Doxatde Champvent, d'*Yverdun.*
Jean Henri Overmann, *de Bruxelles.*
Charles Fréd. Aug. Teuffel de Burckenſée, d'*Emmendingen.*
Charles Fréd. Auguſte de Hobé, *du Danemarc.*
Charles Clas Comte de Piper, *de Stockholm.*
Guſtave Comte de Piper, *de Stockholm.*
Eric Comte de Piper, *de Stockholm.*
Charles Baron de Taube, *de Stockholm.*
Fréd. Edouard Baron de Taube, *de Stockholm.*

Fig. 4. Liste des élèves de l'École militaire de Colmar en 1786

Il est séduit par les exercices militaires, la discipline qui règne dans l'établissement, la qualité de l'hébergement et les méthodes d'éducation. Il est très fier de laisser son fils en compagnie de jeunes gens aussi bien titrés. C'est avec confiance qu'il regagne le Midi, même s'il a quelque crainte que son fils ne « se languisse ».

A l'école, les journées sont chargées. Les cours se déroulent de 7 à 12 h, pour reprendre de 14 à 17 h. Au programme d'un jour d'avril, en première année, lecture allemande, mathématiques, écriture, statistiques, style français, dessin, grammaire allemande. Le lendemain, escrime, hortografe (sic), histoire, religion, dessin, danse.

La cinquantaine de pensionnaires sont répartis en quatre divisions, dirigées chacune par un « capitaine ». Ils portent un uniforme. Il arrive à Pfeffel lui-même de l'endosser, avec épaulettes et épée au côté. Certains reçoivent des grades : bas-officiers (sergents), adjudant, et ceux, jugés aptes à intégrer la compagnie des cadets, peuvent être distingués comme aide-major, capitaine en second, capitaine et enfin major. Les plus gradés portent l'épaulette, comme on peut le voir dans l'Album des élèves conservé par la Bibliothèque d'Unterlinden de Colmar, qui réunit quatre-vingt portraits de pensionnaires. Les directeurs ont institué des décorations pour récompenser les élèves, dont un Ordre maison du mérite militaire, calqué sur l'Ordre royal. Les meilleurs élèves sont regroupés dans une « compagnie d'honneur », « *formée des sujets les plus estimables et le mieux élevés de notre établissement* ». Ils sont seize en 1785. Louis Siméon est du nombre, mais sans grade.

Toutes ces règles ne doivent pas toutefois laisser croire que l'école de Colmar avait nécessairement pour objet de former des soldats de métier. Écoutons Pfeffel : *« Notre établissement n'est pas une école d'élite pour des soldats ou des commerçants, mais une pépinière pour tous ceux qui veulent émerger du vulgaire* ». Ces règles permettaient certes de justifier l'existence même de l'école, qui n'avait été autorisée qu'en considération de sa vocation militaire. Mais l'opinion parfois colportée [12] selon laquelle l'école n'avait de militaire que le nom, d'une « école faussement militaire et rousseauiste dirigée par un poète

12 - Par exemple par l'Office de tourisme de Colmar https://www.tourisme-colmar.com/fr/articles-historiques/33-1773-lacademie-militaire-de-colmar/.

aveugle »[13] est infirmée par son recrutement même, au cours de ses dix-neuf ans d'existence.

Jamais Pfeffel n'aurait pu en effet, si la préparation militaire n'y avait été qu'un simulacre obligé, attirer dans son école les rejetons des plus importantes familles suisses, nobles ou de grande bourgeoisie, qui ont constitué le vivier au XVIIIe siècle des officiers des régiments suisses. Tels les de Salis, Châteauvieux, May von Schöfftland, Steiguer, Diesbach.

Avoir fréquenté la prestigieuse Académie de Colmar permettra à Louis Siméon d'être nommé, à 23 ans, capitaine d'infanterie dans l'Armée des Pyrénées-Orientales, mais ne lui donnera pas pour autant le goût de la chose militaire : il s'avoue poltron, « *totalement dépourvu de courage martial* », « *frémir et trembler au seul bruit du canon* ». Aussi, nous dit-il, il se « *dépouillai(t) bien vite des épaulettes, du hausse-col et de l'épée et les échangeait contre une plume [pour] entrer dans un bureau* ». Dans un autre domaine il mettra à profit ses études de cartographie et de dessin en traçant un plan d'Uzès en l'année 1620. Au total, sur les 290 élèves reçus entre 1773 et 1792, on trouve 155 Suisses, 28 allemands, 33 Alsaciens, 20 Français de l'intérieur, 12 Russes, 11 Ecossais, 6 Suédois, 2 du Holstein et un originaire de Monbéliard, de Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, de l'Italie et des États-Unis.

Louis Siméon quittera l'école en septembre 1786. A cette date, il est l'élève le plus ancien ; il y est resté quatre années, alors que le cursus est habituellement plutôt de trois ans. Il n'a que 15 ans, et ne va pas retourner immédiatement à Uzès. Il devra gagner Genève, pour apprendre le métier de commis de négoce. Il s'y rendra vêtu de son uniforme, n'ayant alors pas d'autre habit.

A Colmar, il n'aura eu pour condisciples que quelques rares français de l'intérieur. Parmi eux, trois bordelais, de familles bien connues de riches négociants, certaines ayant activement participé à la traite négrière. Ainsi Jean Camescasse, qui fut conseiller municipal à Bordeaux en 1791, co-fondateur de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Bordeaux. Armateur, il avait des intérêts dans le café

13 - https://www.couloirs-du-temps.com/2019/03/03/le-comte-de-cagliostro-a-colmar-2/.

à Saint-Domingue. Un deuxième bordelais, Elie Nairac, était le fils d'Elisée Nairac, dont la fortune provenait en partie de la traite négrière. Elie le Colmarien poursuivit les activités de traite de son père, lors de la reprise bordelaise des années 1802-1804.[14] Le troisième, Jean Pierre de Tauzia, appartenait aussi à une riche et célèbre famille de Bordeaux, liée aux Nairac.

L'un des écoliers parisiens était Alexandre Benjamin Duvoisin-Calas, petit-fils de Jean Calas. Il mettra à profit son enseignement militaire pour exercer quelque temps comme officier d'état-major. Il fut aussi percepteur en Belgique, secrétaire du roi Joseph Bonaparte, romancier, chansonnier, auteur de recueils de chansons militaires et acteur dramatique. Décrit comme « instable et désargenté », il se serait suicidé, de même que l'un de ses fils. Ces renseignements sont pris dans un article du Pasteur Romane-Musculus consacré à cette famille, qui conclut avec compassion que « *Toute cette famille Calas aura décidément connu beaucoup de grandes épreuves ».* [15] L'autre parisien, Pierre-Xavier Gide, fit partie du Club des Jacobins. Il était de la famille des Gide de Lussan. Il fondera une branche catholique des Gide, en épousant une jeune fille de Phalsbourg de cette confession. La famille ira vivre à Sarrebourg, où Pierre-Xavier exercera comme avocat avoué[16].

Il ne semble pas que le jeune languedocien ait conservé de liens avec ses camarades français de pension. Il est par contre resté en bonne relation avec des neuchâtelois : les lettres de recommandation en faveur de son neveu, qu'il envoie trente ans après l'école à ses anciens condisciples de Neuchâtel, devenus des notables, y sont reçues très favorablement. Louis Siméon, dont la plume est toujours bien taillée pour parler de lui-même, pouvant être qualifié d'égotiste, a très peu écrit dans ses Mémoires sur son expérience alsacienne. Mais cinquante ans après son départ d'Alsace, il garde une sincère et vive reconnaissance pour les « *aimables et respectables directeurs et maîtres de la pension*

14 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Famille_Nairac

15 - Pasteur Paul Romane-Musculus, *La famille de Jean Calas,* dans Annales du Midi Année 1962- 74-66, pp 404-409 II..

16 - https://www.jstor.org/stable/44814569?seq=5#metadata_info_tab_contents- Goulet, Alain, *Promenade à travers la généalogie de Gide*, Bulletin des Amis d'André Gide, Vol. 14, No. 72 (octobre 1986).

de Colmar » et un « *tendre souvenir de mes années alsaciennes, comme ayant été les plus agréables et les plus heureuses de ma vie. Si ces dignes maîtres n'ont pas fait de moi un savant, un homme à talent, ils m'inculquèrent du moins les principes d'une saine philosophie, d'une sage morale, qui ont beaucoup contribué à faire de moi un honnête homme et un homme heureux*. ».

Moins de trois ans après le départ de Colmar, cette société d'intelligence et de raffinement était emportée par la tourmente révolutionnaire. « *Nous avons consommé six siècles en six années* », en disait en 1795 Boissy d'Anglas.[17] Louis Siméon se regardera comme un « *invalide de la Révolution* ».

17 - Cité par Aulard, Alphonse, *Histoire politique de la Révolution française,* Troisième édition Armand Colin, 1905.

Sources privées :

Manuscrits originaux de Siméon Abauzit. en dépôt actuellement et provisoirement chez l'auteur.

Tapuscrit. « Les souvenirs de ma vie », établi à partir des originaux par Pierre Abauzit, membre de l'Académie de Nîmes. Les citations dont la source n'est pas mentionnée dans le texte sont extraites du tapuscrit. Il manque quelques pages à la fin du tapuscrit en possession de l'auteur.

Cahier Charnisay. La baronne de Charnisay, née Verdier de Flaux, a recopié dans un cahier, en octobre 1900, des extraits des écrits de Siméon Abauzit.

Lettres originales

Bibliographie

Rousseau, Jean-Jacques, *Les Confessions, Lettres,* dans Œuvres complètes, La Pléiade Gallimard.

Théophile Conrad Pfeffel, Européen avant la lettre, dans Ouvrage collectif, en français et en allemand, dans le cadre de l'exposition organisée à Colmar au Musée d'Unterlinden, 1987.

Chalmel, Loïc, *Réseaux philanthropinistes et pédagogie au 18e siècle,* Peter Lang, Berne, 2004.

Braeuner, Gabriel, *Pfeffel l'européen,* éd. La Nuée bleue, 1994.

Théophile-Conrad Pfeffel de Colmar by Lina Beck Bernard

Beck Bernard Lina, *Théophile-Conrad Pfeffel de Colmar*, souvenirs biographiques, Delafontaine & Rouge, libraires-éditeurs, 1866.

Séance du 2 octobre 2020

UN NIMOIS EN SOMALIE : L'EXPLORATEUR GEORGES REVOIL (1852-1894)

par Xavier GUTHERZ
membre non-résidant

1. Les origines familiales de Georges Révoil

Né à Nîmes en 1852, Georges Révoil est beaucoup moins connu des nîmois que son père, Henri Révoil, architecte en chef des monuments historiques et architecte diocésain à qui l'on doit la construction ou la restauration de plusieurs édifices religieux dans le sud-est de la France parmi lesquels l'achèvement du chantier de la cathédrale de la Major à Marseille. On doit aussi mettre à l'actif de ce dernier des recherches sur l'architecture de monuments antiques comme les Arènes de Nîmes. Une rue des faubourgs de Nîmes, entre le boulevard Jean-Jaurès et la colline de Montaury, porte le nom de l'architecte et perpétue ainsi sa mémoire tout comme le faisait autrefois le monument inauguré en 1906 au jardin de la Fontaine portant son buste en bronze. Ce dernier fut récupéré et fondu en 1942, subissant ainsi le même sort que celui de Paul Soleillet. La famille Révoil, d'origine lyonnaise, compte parmi elle quelques personnages remarquables : le grand-père paternel de l'explorateur -

donc le père de l'architecte -, artiste-peintre, élève de David à l'École des Beaux-arts de Paris fut nommé professeur de l'École des Beaux-arts de Lyon en 1807. Quant à l'oncle de Georges Révoil, Bénedict-Georges-Henry Révoil, frère de l'architecte Henri, il fut un romancier prisé à son époque ainsi qu'un traducteur de nombreuses œuvres anglaises ou allemandes. Paul Révoil, le frère cadet de Georges, fit une brillante carrière diplomatique et fut un temps gouverneur général d'Algérie.

Mais revenons une dernière fois à Henri Révoil, le père de l'explorateur, avant de nous intéresser à son fils Georges, objet de notre communication. Henri est né à Aix-en-Provence en 1822. Comme on l'a vu, sa famille, d'origine lyonnaise, s'était fixée dans le Sud-est et plus particulièrement à Mouriès où Pierre Révoil avait, par le jeu des alliances, cohérité du château de Servanes. Henri, devenu architecte s'installe à Nîmes, passionné qu'il était par la présence de ses monuments antiques, et c'est là que naissent ses deux fils, Georges et Paul. Grâce aux actes d'état civil de l'époque et à la perspicacité de notre ami Jean Pey, correspondant de notre académie, nous avons pu retrouver la maison d'Henri Révoil où sont nés ses deux fils. Elle se situe au 13 avenue Feuchères et fait angle avec l'actuelle rue de Chaffoy qui s'appelait à l'époque rue de la Paix.

Nous ne disposons d'aucune information sur le parcours scolaire de Georges Révoil. Tout au plus, comme le souligne Jehan Desanges, pouvons-nous dire qu'il possédait une culture classique puisque ses écrits font transparaître une connaissance des lettres grecques et latines (Desanges, 1993, p. 9). J'ajouterai qu'au vu de la curiosité scientifique constante qui l'animait et qui transparaît dans tous ses récits de voyage, ses connaissances allaient largement au-delà d'un seul bagage littéraire mais nous y reviendrons plus loin. Nous allons donc le retrouver en 1870, âgé de 18 ans, engagé volontaire probablement en raison de la conjoncture européenne qui le pousse à contribuer à la défense de la patrie. Georges Révoil achève sa carrière militaire comme sous-lieutenant en 1875 et il démissionne alors de l'armée à l'âge de 23 ans. On n'en sait pas plus sur cette période militaire mais il est probable qu'il en garda un certain sens de l'organisation, une certaine rigueur et, sans doute aussi, l'art de savoir commander et se faire respecter de ses subordonnés, autant de qualités qui allaient lui être extrêmement

bénéfiques dans les années qui allaient suivre. On peut penser aussi qu'il s'y familiarisa avec le maniement des armes, savoir, ô combien précieux, pour la suite de son existence. Que fait-il immédiatement après sa démission de l'armée ? Nous ne le savons pas mais les quelques confidences qu'il livre dans son premier ouvrage sur son état d'esprit à la veille de sa première expédition nous révèlent sa soif de voyages et de découvertes (Révoil 1880, p. 2).

2. Le contexte géopolitique et économique dans la deuxième moitié du XIXe siècle

La période est largement favorable aux ambitions de Georges Révoil. A cette époque, la France est soucieuse de la montée en puissance de l'Angleterre sur les rives de l'océan Indien mais hésite pourtant à poursuivre et développer une politique coloniale dans cette partie du monde et plus particulièrement dans l'Afrique du Nord-est et de l'Est. De fait, la politique coloniale française reste marquée par l'empreinte de Guizot qui formule en 1843 les grands principes d'une stratégie, dite « des points d'appui », qui privilégie le maintien de colonies de taille modeste mais entend développer à leur périphérie des points d'appui sans pour autant conquérir de nouveaux territoires. Les points de vue des hommes d'État sont alors dans cette deuxième moitié du XIXe siècle très partagés sur les finalités de la colonisation. Défendue par Gambetta dès 1872 puis par Jules Ferry (tous deux républicains de gauche), la conquête coloniale est combattue par la droite royaliste mais aussi par Clémenceau qui, en 1885, s'opposera violemment à Jules Ferry lors de joutes oratoires à la Chambre des députés.

Dans son discours à l'Assemblée, Jules Ferry défend les bienfaits de la colonisation tant pour la métropole que pour ses colonies. Il justifie le colonialisme par trois arguments d'ordre économique, politique et « humanitaire ». La colonisation est fille de la révolution industrielle et propose une réponse à la crise économique. En outre, elle s'inscrit dans une politique de restauration de la grandeur nationale après la défaite de 1870. Enfin, Jules Ferry postule une hiérarchie des civilisations et voit dans l'entreprise coloniale un devoir des « *races supérieures* » de « *civiliser les races inférieures* ».

Georges Clemenceau répond point par point à l'argumentaire de Jules Ferry. Il dénonce le coût exorbitant des campagnes militaires ainsi que la faiblesse des marchés coloniaux. Le député radical souhaite plutôt privilégier le marché intérieur en baissant les impôts afin de favoriser la consommation des classes populaires plutôt que de financer des aventures lointaines. Il récuse également les théories postulant l'inégalité des races au nom des Droits de l'homme ; il relève que les Allemands ont utilisé cet argument pour justifier la défaite française en 1870-1871. Enfin, la politique coloniale disperse les forces françaises et détourne la France de la revanche mais surtout nuit à la paix : « *Mon patriotisme est en France* ».

Cependant ces batailles politiques et idéologiques n'empêchent pas des sociétés commerciales de s'intéresser fortement aux possibilités multiples que fournissaient de longue date ces contrées mal connues de l'Afrique orientale et plus particulièrement de la Corne de l'Afrique. Nul n'avait oublié le célèbre pays de Pount de l'Égypte dynastique que l'on situait souvent dans ces régions mal connues du sud du Golfe d'Aden. Et même si les puissances européennes n'envisageaient pas dans les années 1860 et 1870, une maîtrise totale des territoires dans le cadre d'une conquête coloniale de cette partie du continent africain, il leur importait d'installer des comptoirs commerciaux pérennes sur les côtes afin de drainer les produits issus de l'intérieur. Certains de ces points d'appui devaient également servir à approvisionner les navires en charbon. C'est ainsi qu'à l'image de Paul Soleillet ou d'Arthur Rimbaud pour l'Abyssinie, Georges Révoil fut recruté par une société marseillaise qui lui confia une mission de reconnaissance des voies d'accès vers l'Éthiopie à travers la Somalie et l'évaluation du potentiel commercial offert par ces régions particulièrement mal connues. En 1879, juste après les deux premières missions de Révoil, la Société des études coloniales et maritimes publie un rapport sur l'opportunité de développer un comptoir à Obock, petite localité côtière à l'entrée du golfe d'Aden, acquise par traité auprès du Sultan de Tadjourah en 1862 mais restée depuis lors en sommeil. Le plaidoyer ne fut entendu que plusieurs années après.

Il faut ici rappeler que la péninsule somalienne était restée jusqu'au milieu du XIXe siècle pratiquement inconnue des Occidentaux. Les

premières tentatives de pénétration à l'intérieur des terres par des voyageurs téméraires se soldèrent par des échecs et souvent aussi par des assassinats perpétrés par les autochtones. La navigation côtière de part et d'autre du cap Guardafui (l'extrême pointe orientale de la Corne de l'Afrique) était redoutée en raison des nombreux échouages et de ses conséquences : le pillage des cargaisons et des armes par les habitants des rivages et bien souvent le massacre des rescapés du naufrage. La réputation des populations somalis était donc totalement négative aux yeux des Occidentaux : cruauté, esprit belliqueux et inhospitalier. Ce comportement belliqueux pouvait aussi se percevoir par l'existence des conflits permanents entre fractions tribales ou claniques, ce qui expliquait que les commerçants arabes ou indiens ne sortaient jamais de leurs comptoirs littoraux et se contentaient d'attendre que les caravanes venues de l'intérieur leur apportent les produits recherchés. On le voit d'ailleurs à la lecture des récits de voyage de Révoil, leur déroulement au jour le jour est totalement lié à l'humeur changeante pour ne pas dire fantasque de ses interlocuteurs locaux qui l'obligent bien souvent à temporiser où à inventer de nouvelles stratégies pour arriver à ses fins. Plusieurs de ses échecs, par rapport au projet initial d'itinéraire, sont dus à des attitudes de méfiance des potentats locaux qui lui prêtent des velléités d'espionnage voire de conquête et qui l'obligent à renoncer, voire à fuir, quand il n'est pas retenu prisonnier.

3. Les missions de Georges Révoil et les dernières années de son existence.

Georges Révoil effectue ses deux premiers voyages en Somalie en 1878 et 1879. En témoigne un premier ouvrage paru en 1880 à Paris : Voyage au cap des Aromates. Le succès de cette publication est tel que le ministre de l'Instruction publique qui n'était autre que Jules Ferry lui confie une nouvelle mission cette année-là, mission à l'issue de laquelle il publie un autre ouvrage : *La vallée du Darror* (1882). En 1883, Georges Révoil, âgé de 31 ans, revient en Somalie, mais empêché par un état de guerre entres tribus rivales, il ne peut atteindre les objectifs fixés et il est même, un temps, retenu prisonnier. Ces faits sont relatés dans une série d'articles qu'il publie dans la revue *Le Tour du Monde*. Enfin,

en septembre 1885, il part vers Zanzibar dans le but d'aller explorer la région des grands lacs de l'Afrique orientale, cette fois à la demande conjointe du ministère de l'Instruction publique et du ministère des Affaires étrangères. Il ne peut cependant atteindre l'Ouganda, but ultime du voyage, en raison d'un rappel au retour par le ministère français mais aussi en raison d'un état de santé alarmant. Les péripéties de cette ultime mission et la description détaillée des régions visitées ont été consignées en 1900 par Lucien Heudebert, à partir des notes de Révoil, dans un bel ouvrage illustré : *Vers les Grands Lacs de l'Afrique orientale*.

Georges Révoil, fortement fragilisé par la maladie ou plutôt les nombreuses maladies tropicales contractées au cours de ses expéditions, termine sa carrière comme diplomate. Il est en effet nommé consul en août 1885 mais comme il est sur le point de partir pour sa dernière expédition, il ne peut exercer cette fonction avant août 1887 et on l'affecte alors en tant que vice-consul à Bassorah. Cependant, il ne s'y rend pas en raison de son état de santé. La même année, il épouse Anne-Marie Oliveira, originaire du Brésil. Ils ont eu par la suite trois enfants. Fin 1888, il est appelé au consulat de San José de Costa Rica où il subit un tremblement de terre qui endommage fortement sa résidence et il souhaite rapidement mettre un terme à l'expérience puisqu'il quitte le poste en mai 1889. Manifestement, après avoir vécu sa vie d'aventurier en Afrique, il ne se satisfait pas de ses nouvelles fonctions. Ainsi, bien que chargé en juin 1890 du vice-consulat de Callao, au Pérou, il ne s'installe jamais dans ce poste. En octobre de la même année, il finit par accepter de rejoindre un nouveau poste, moins éloigné, celui de vice-consul de La Spezzia. Là, il fait preuve d'un certain zèle car, chargé en quelques sorte d'une mission d'espionnage, il abreuve le ministère des Affaires étrangères et celui de la Marine de dépêches détaillées sur les exercices de la marine de guerre italienne et sur les performances d'un nouveau type de torpille. Il part ensuite en Amérique latine puisqu'on le retrouve au Paraguay, au consulat d'Asuncion, en 1892 et enfin, en septembre 1893, au Brésil, à Pernambouc (aujourd'hui Recife) où il est promu consul de première classe. Son frère Paul, qui a gravi les échelons de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères, n'est sans doute pas pour rien dans cette affectation puisqu'il s'agit là du berceau familial de l'épouse de Georges. Atteint du beri-beri et déjà

très affaibli par les maladies contractées en Afrique, il s'éteint dans la maison familiale des Oliveira en août 1894, à l'âge de 42 ans.

Mais suivons à présent Georges Révoil sur le terrain de ses exploits.

4. Au cœur des expéditions de Georges Révoil

4.1. Première expédition : Voyage au cap des Aromates, Décembre 1877- Mai 1878

Cette première expédition, alors que Révoil venait à peine de démissionner de l'armée, fut une opportunité pour cet homme dont l'avenir n'était pas encore tracé. Elle allait changer le cours de sa vie. Il explique lui-même, au début du premier chapitre de l'ouvrage *Voyage au cap des Aromates*, publié à Paris chez Dentu en 1880, dans quelles circonstances il a entrepris ce lointain voyage : « *Au mois de septembre 1877, je fus informé qu'une maison de Marseille organisait une expédition destinée à explorer la région orientale d'Afrique, dans le but d'y créer, sur différents points, des comptoirs d'échange et de jalonner avec les peuples qui habitent à l'intérieur de cette contrée, des relations permettant de faire arriver, dans ses factoreries de la côte, les richesses des pays voisins* ». Le programme initial de la mission consistait à explorer la côte occidentale de l'océan Indien jusqu'à hauteur de l'embouchure du fleuve Jubba, au sud de la Somalie, d'y apprécier l'intérêt des différents points d'accostage et de reprendre l'itinéraire terrestre inachevé du baron allemand Karl von der Decken, assassiné par les autochtones en octobre 1865, près de Bardera. Mais le projet fut abandonné et un nouvel objectif fut défini : l'exploration rapide de la côte nord-orientale de la Somalie, pays occupé par le sous-clan somali du groupe *Darod*, désigné sous le nom de *Medjourtine*, ainsi que celle de la côte de *Benadir*, c'est-à-dire la côte orientale de l'océan Indien depuis le cap Guardafui au nord, jusqu'à l'embouchure du Jubba, au sud de l'actuelle Somalie.

Pour effectuer cette mission, Georges Révoil est accompagné de deux jeunes gens ayant le même désir d'aventure que lui. L'un d'eux, Joseph Eysseric, natif de Carpentras, âgé à peine de 18 ans deviendra plus tard un explorateur de l'Afrique occidentale (Côte d'Ivoire) et restera

surtout connu comme un peintre de talent. Le second, Vincent Morellet, originaire du Dauphiné, était un ancien engagé volontaire de la Marine nationale. Avec ces deux-là, Révoil part de Marseille à bord du steamer l'Adonis le 23 décembre 1877. Après avoir essuyé une terrible tempête à hauteur de la Crête, ils arrivent à Port- Saïd le premier janvier 1878. Puis, empruntant le canal de Suez et descendant le long de la mer Rouge, ils arrivent à Aden, au sud du Yémen, le 19 janvier. L'escale d'Aden était à cette époque incontournable à la fois pour l'approvisionnement en charbon des navires à vapeur sur la ligne des Indes et pour les contacts diplomatiques ou commerciaux que les voyageurs occidentaux pouvaient y trouver. A Aden, plusieurs personnages jouaient un rôle important pour les Occidentaux et ils n'ont pas manqué d'être évoqués dans les nombreux récits ayant trait à cette ville portuaire, possession anglaise depuis 1838, qui occupait à la fin du XIXe siècle une position éminemment stratégique. Nous y reviendrons plus longuement à propos du troisième voyage de Révoil en Afrique orientale. Révoil met à profit son premier séjour à Aden pour obtenir d'un riche négociant arabe, Assan Ali Bey, chargé d'affaires du gouvernement ottoman, des lettres de crédit qui vont lui servir pour recevoir un accueil bienveillant auprès du sultan des Medjourtines et des principaux négociants somalis ou arabes qu'il va devoir rencontrer. En effet, c'est là une des clés du succès de ce type d'expédition dans ces régions d'Afrique où les européens ont alors une influence quasi nulle, mais on verra aussi, tout au long des récits de Révoil, qu'en guise de sauf-conduit, rien n'est moins sûr que ce genre de document dont les destinataires ont une fâcheuse tendance à oublier subitement la valeur.

Le 31 janvier, Révoil et ses amis arrivent aux abords de la côte africaine au droit de la ville côtière de Bender Meraya, dirigée par un gouverneur du nom de Sementar Osman, dans le sultanat des Medjourtines où règne le sultan Osman Mahmoud. Le 3 février, l'équipage débarque à Meraya où il est reçu par le gouverneur Sementar Osman. Révoil fait part de ses intentions de rencontrer le sultan et d'échanger des marchandises contre les produits locaux. On lui parle alors de nacre, de gomme et d'encens mais il n'y a pas de stocks disponibles à cette heure. Il prendra le temps, le lendemain, de faire quelques photographies, non sans le regard curieux et parfois menaçant des autochtones. Puis, sans vouloir

attendre plusieurs jours l'arrivée du sultan des Medjourtines à Meraya, Révoil décide de partir pour Haffun, le seul port qui se trouve dans le sultanat au sud du cap Guardafui. Il ne faut pas oublier que l'objectif initial du voyage était d'explorer la côte des Benadirs, beaucoup plus au sud. Il fallait donc s'en rapprocher. À Haffun, en attendant la visite hypothétique du sultan, Révoil et ses compagnons pêchent pour se nourrir et lui-même fait l'ascension d'une colline pour tenter de photographier la localité. Une fois de plus, il est dérangé dans ses œuvres, mais cette fois par un groupe de six cavaliers armés de lances qui foncent vers lui. Finalement, ils le salueront courtoisement mais la photo ne se fera pas. En guise de sultan, ce sont deux ministres qui viennent à Haffun pour rencontrer Révoil. Celui-ci leur remet une lettre pour le sultan et embarque pour rejoindre Mogadiscio, l'un des ports de la côte des Benadirs. Nous sommes le 18 février 1878. L'*Adonis* mouille en face de la ville le 22 février.

Dans l'ouvrage *Voyage au cap des Aromates*, le chapitre IV est une véritable note de synthèse sur la géographie et la situation politique du pays des Benadirs où Révoil va tenter de pénétrer le plus loin possible à l'intérieur afin d'apprécier l'intérêt de la mise en place de circuits favorisant l'apport des produits susceptibles de converger vers les futures factoreries françaises de la côte. Ces produits sont principalement l'ivoire, les peaux, les plumes d'autruche, les gommes, mais aussi les orseilles (plante tinctoriale), les sésames, la myrrhe. A cette époque, le pays des Benadirs, aujourd'hui la région côtière de Mogadiscio en Somalie jusqu'à hauteur de l'Équateur, est aux mains des sultans de Zanzibar. On y trouve de nombreux commerçants arabes et une population autochtone divisée en fractions claniques et tribales qui sont sans cesse en conflit les unes avec les autres. Le sort réservé aux explorateurs et aux agents commerciaux occidentaux n'est guère enviable. Ils finissent le plus souvent assassinés par les autochtones au bout de quelques jours, de quelques semaines ou de quelques années. Révoil y rencontre pourtant, à Brawa, un agent d'une compagnie allemande installée à Zanzibar, M. Wolfarth de la maison Hantzing de Hambourg, qui remplaçait un autre européen, l'anglais Arthur Déale, assassiné après trois ans de séjour. Wolfarth, blessé gravement d'un coup de sabre porté à la tête par un somali de l'intérieur, alors qu'il

surveillait sur la plage le chargement d'un navire danois décida tout de même de ne pas abandonner son poste. Ce M. Wolfarth donne à Révoil de précieuses informations sur la situation du pays.

À Brawa, Meurka et Mogadiscio, résident près de deux cents soldats du sultan de Zanzibar qui, selon Révoil, « ne peuvent sortir de ces garnisons sans risquer d'être assassinés par les Çomalis ». À l'intérieur du pays, les Somalis sont sous l'autorité de deux sultans. Les conflits sont permanents entre les fractions tribales somalis et entre les somalis et les Arabes.

Révoil conclut ce chapitre comme ceci : « Malgré cela, il y a dans ce pays un grand avenir, surtout si on réussit un jour à ouvrir une voie par le Joub, jusqu'à Ganané, le plus grand marché pour les ivoires et pour les peaux. Le climat est bon pour les Européens mais encore devraient-ils y être protégés. Pour cela, il faudrait qu'au moins une fois par an, un navire visitât tous les ports dont nous avons parlé. Les gouverneurs arabes, établis par le sultan de Zanzibar, sont pauvres ; et se rattrapent souvent par un arbitraire qui compromet leur autorité ».

La suite des événements, une fois que Révoil et ses compagnons eurent débarqué à Mogadiscio, devait confirmer l'idée que l'installation durable de comptoirs occidentaux sur cette côte n'était pas chose simple. En effet, malgré tous les trésors de diplomatie déployés par les Français et les cadeaux offerts, le gouverneur arabe de Mogadiscio, Souleiman Ben Rachid, après de longues heures de discussion, refuse obstinément l'installation d'un établissement au prétexte que ces Français sont chrétiens et qu'ils pourraient être vus par les femmes qui habitent les maisons voisines. Cette décision va à l'encontre du traité signé par le sultan de Zanzibar en 1844 qui accordait aux Européens, moyennant une redevance, la liberté de circuler et le droit de commercer dans tout le territoire placé sous son autorité. Et la même mésaventure se produit quelques jours plus tard à Brawa où, le gouverneur local, les soupçonnant de cacher deux cents soldats turcs dans leur navire ainsi que des canons afin de tenter la prise du port, leur interdit toute transaction commerciale. De retour à Zanzibar, nos voyageurs se plaignent auprès du sultan du royaume et ce dernier mettra plus tard aux fers pour quelques jours les deux gouverneurs indélicats. Mais les affaires escomptées par nos Français se seront finalement révélées bien peu fructueuses.

4.2. Deuxième expédition : exploration de la côte nord-somalienne et d'une partie de l'arrière-pays entre Las Quorei et le cap Gardafui, août 1878 - janvier 1879.

Le récit de ce second voyage constitue la deuxième partie de l'ouvrage « *Voyage au cap des Aromates* ». De retour à Marseille, début juin 1878, Révoil en repart seul le 25 août à bord du *Yang-Sé*. Il est convaincu qu'en se présentant seul face aux autochtones, il n'attirera plus les craintes et les réticences qu'entraînait la présence de tout un appareil d'expédition. Douze jours plus tard, il arrive à Aden qu'il quitte le 19 septembre sur un boutre, sorte de grande barque à voile unique, non pontée. De retour à Meraya, il reprend contact avec le gouverneur Sementar qui l'accueille avec bienveillance. De là, il visite des localités côtières voisines, susceptibles de jouer le rôle de point d'arrivée de produits de l'intérieur pour les futures transactions commerciales mais l'ambiance est tendue du fait d'un début de conflit avec la ville d'Alloula, située plus à l'Est sur la côte. Pris de nostalgie et souffrant de solitude, pour briser son ennui, Révoil décide d'aller explorer une montagne proche de la ville, le Djebel Karoma. Il retourne ensuite à Meraya où le sultan des Medjourtines va arriver et le recevoir. La guerre avec les gens d'Alloula se prépare et Révoil décrit avec minutie les préparatifs et les démonstrations de force des troupes fidèles au sultan. Les combats sont sans pitié et les troupes du sultan sortent victorieuses. Révoil tente ensuite d'obtenir l'autorisation de pénétrer plus avant dans l'arrière-pays mais sans beaucoup de succès. il se contentera d'explorer quelques localités de la côte ou d'autres peu éloignées. Il obtient tout de même un document signé du sultan lui accordant à l'avenir le droit de commercer avec les gens du pays tout en lui assurant sa protection. Au cours de ses longues journées d'attente, Révoil n'a pas le temps de s'ennuyer : soit il doit faire face aux demandes incessantes de cadeaux de la part de ses interlocuteurs et tente alors de modérer leur élan pour ne céder que des objets sans trop de valeur, soit il rédige des notes sur tout ce qu'il a observé tant sur le plan ethnographique que sur le milieu naturel et sur le prix des produits locaux. Il a aussi de temps à autre une démarche d'archéologue, même si cette dernière s'apparente plus à celle d'un pilleur de sépultures qu'à celle d'un fouilleur rigoureux et

méthodique. Lors de ses sorties, il dessine beaucoup sur le motif et prend quelques photographies. On ne sera donc pas surpris du contenu des deux derniers chapitres de l'ouvrage « Voyages au cap des Aromates » qui s'intitulent successivement « Physionomie générale du pays et de la tribu des Medjourtines » et « Statistique commerciale ». C'est là qu'on trouve de précieuses informations scientifiques et économiques qui tranchent avec le récit plus anecdotique des chapitres précédents, même si, çà et là, ce récit est agrémenté de réflexions personnelles de l'auteur sur les mœurs locales.

4.3. Troisième expédition : La vallée du Darror, nord-est de la Somalie, 1880-1881

Le récit détaillé de cette troisième mission constitue le corps principal du second ouvrage publié par Révoil en 1882 : « La vallée du Darror : voyage aux pays çomalis (Afrique orientale) ». Par rapport aux deux précédentes, cette troisième mission, financée par le ministère de l'Instruction publique, avait un objectif principalement scientifique. Écoutons sur ce point Georges Révoil tel qu'il s'exprime dans l'avant-propos de ce deuxième ouvrage : « C'est le récit de cette nouvelle exploration que je publie aujourd'hui. Elle a été plus accidentée et moins aride que les premières ; d'autre part, des études préparatoires plus sérieuses, une habitude plus grande de la langue çomali, m'ont mis à même de rapporter de ce troisième voyage un relevé complet et exact de la position géographique des points que j'ai parcourus, et des notions fort détaillées sur les mœurs, les usages, l'origine des populations de la pointe nord-est de l'Afrique. En outre, j'ai pu recueillir au cours de cette expédition, des collections assez complètes pour donner, dans un ouvrage spécial, une idée générale de la faune et de la flore de ce pays affreux et désolé, dans lequel le seul champ que l'on cultive est le champ des morts. Grande nécropole où sont cachés, sous les sépultures, des trésors ethnographiques et toute une page de l'histoire des temps passés. »

Parti de Marseille le 25 juillet 1880, à bord du *Peï-Ho*, un bâtiment des Messageries maritimes qui faisait la route de l'Inde, Georges Révoil arrive à Aden où il séjourne plus d'un mois, ce qui nous vaut

une description détaillée de la ville et de ses habitants. Les diverses communautés qui composent la population cosmopolite d'Aden y sont décrites et dessins ou photographies complètent ces descriptions. C'est ici qu'il convient de revenir sur la présence à la même époque, d'un autre visiteur du port d'Aden, aujourd'hui autrement plus célèbre que Georges Révoil, puisqu'il s'agit de l'ex-poète devenu commerçant et aventurier dans les mêmes régions d'Afrique, Arthur Rimbaud. La découverte en 2010 par deux libraires parisiens de la photographie d'un groupe de personnes sur le perron de l'hôtel de l'Univers à Aden, photo prise probablement en août 1880, nous intéresse au premier chef, non point parce qu'y figure Rimbaud lui-même, fraîchement débarqué à Aden pour un premier contrat avec la maison Bardey, mais parce que de solides arguments avancés par les découvreurs et interprètes de la fameuse photographie laissent à penser que Révoil figure sur ce cliché et que la photo (un cliché sur plaque au gélatino-bromure d'argent) a été prise par un assistant avec le matériel que Révoil avait acquis à Marseille avant son départ (Caussé et Desse, 2010). Après avoir rencontré à Aden les représentants officiels de la France et de l'Angleterre, Révoil embarque le 12 septembre 1880 sur un petit vapeur de la compagnie Roux de Frayssinet de Marseille, l'*Emile-Héloïse.* Il amène avec lui quatre somalis recrutés à Aden qui l'assisteront tout au long de son voyage. Le 14 septembre, Révoil et son équipe débarquent pour la troisième fois à Meraya, en pays Medjourtine. C'est de là qu'il partira sur un boutre pour contourner le Cap Gardafui et pour rejoindre le port de Tohen. Il fait plusieurs excursions pédestres sur les hauteurs du cap Guardafui et relève le plan d'une agglomération ancienne à Olok. Autour de la localité de Berguel, il mentionne d'intéressantes découvertes de vestiges archéologiques dont certains se rapportent à la Préhistoire. D'autres révèlent l'abondance des sépultures tumulaires et leur diversité architecturale. Ne disposant pas de références scientifiques suffisantes, Révoil rapporte une partie de ces vestiges aux « ichthyophages » dont parlaient Artémidore et Strabon. D'autres éléments sont attribués aux installations liées aux conquêtes turques ou portugaises de la côte orientale. Puis, Révoil forme une caravane pour rejoindre à pied, depuis Berguel, situé sur le rivage de l'océan Indien, la ville de Bender Khor, au bord du golfe d'Aden, pour retrouver ensuite sa base logistique à

Meraya. De là, il visitera plusieurs localités côtières en allant vers l'ouest et fera quelques excursions dans l'arrière-pays. Il obtient du sultan des Ouarsanguelis une lettre de protection qui lui permet de parcourir le territoire de ce clan voisin de celui des Medjourtines. L'objectif de Révoil est alors de rejoindre la localité de Karkar au cœur du pays medjourtine pour entamer la descente de la vallée du Darror jusqu'à l'embouchure de l'oued, du même nom, au droit du port d'Haffoun sur l'océan Indien. Mais la tentative échoue en raison du refus opposé par un des fils du sultan des Medjourtines. Révoil ne peut qu'apercevoir la partie amont de la vallée du Darror. Pensant alors gagner l'intérieur en passant par le pays des Ouarsanguélis, il se voit à nouveau refuser cette solution et décide de rentrer un temps à Aden pour refaire des provisions et déposer les collections d'échantillons. Il repart d'Aden quelques jours plus tard pour atteindre le port de Las Quorei au pays des Ouarsanguelis. C'est de là qu'il ira, non sans mal jusqu'à la vallée du Darror. Cette partie de l'ouvrage comporte d'intéressantes observations sur les coutumes de populations rencontrées et sur de nombreux vestiges archéologiques dont d'imposantes constructions en pierre que Révoil ne sait pas dater. De retour à Las Quorei, Révoil projette de repartir chez les Medjourtines pour poursuivre ses explorations mais il se heurte de leur part à un refus catégorique car on lui reproche d'avoir délaissé ce clan au profit de celui des Ouarsanguélis. Il lui reste donc à songer au retour mais auparavant, il embarque sur un boutre pour aller visiter quelques points d'intérêt sur la côte en direction de l'ouest. C'est là qu'il va se livrer à quelques fouilles expéditives à l'insu des autochtones dans le secteur de Heïs d'où il extraira les pièces les plus significatives de sa collection. On y reviendra ci-après. Il rejoint enfin Aden à la fin du mois de juin 1881. Dans l'ouvrage qu'il rédige à l'issue de ce long voyage, il consacre, comme dans le précédent, les deux derniers chapitres à la synthèse de ses observations scientifiques, domaine après domaine. C'est ainsi qu'il intitule le chapitre XII « Archéologie et ethnographie » et le chapitre XIII « Coup d'œil d'ensemble sur les régions que j'ai parcourues ». Puis il poursuit avec l'énumération des espèces animales et végétales rencontrées et en partie prélevées. Enfin, il termine cette série de notes par une « statistique commerciale » où il décrit les circuits commerciaux

indigènes et fait un inventaire des produits et de leurs prix, renouvelant son souhait de voir la création de comptoirs français dans la région.

4.4. Quatrième expédition : Tentative de traversée de la Somalie vers l'Éthiopie, mai à décembre 1883

Cette quatrième expédition a été dictée par une nouvelle demande du ministre de l'Instruction publique, doublement conforté par l'aura dont avait bénéficié Georges Révoil à l'issue de ses trois premières missions et par le grand nombre d'informations de tous ordres obtenues par ce dernier. Il s'agissait cette fois de traverser l'intérieur de la Somalie en partant de Mogadiscio et d'essayer d'atteindre Harar en Éthiopie, ceci afin de baliser de nouvelles têtes de pont commerciales avec les régions de l'intérieur, dans une période de compétition croissante entre la France et l'Angleterre dans cette partie du monde.

Révoil part le 2 janvier 1882 de Marseille en compagnie d'un pêcheur de Cassis, Julian Teissère. Ils embarquent sur le steamer *Peï-Ho*. Ils arrivent à Aden deux jours après. Révoil ne chôme pas en attendant le vapeur qui doit le conduire à Zanzibar. Il prospecte les environs d'Aden et découvre un site archéologique important près de la mosquée de Cheik-Osman. Il s'agit d'une fabrique ancienne de verres émaillés avec des monnaies musulmanes. Il part finalement pour Zanzibar début février. Le 1er mai 1883, il part de Zanzibar, à bord d'un petit boutre, muni des lettres de recommandation du sultan de Zanzibar. Le 6 mai au soir, il arrive à Merka, un petit port au sud de Mogadiscio, et là, il change complètement d'aspect, en se faisant réduire la longueur des cheveux et de la barbe et en revêtant les habits traditionnels musulmans, tenue qu'il portera d'ailleurs plus tard lors de sa cinquième et dernière expédition. Quatre jours après, il débarque à Mogadiscio. Là, il doit négocier longuement avant d'obtenir de la part du cheik des Gobrons l'autorisation de partir pour l'intérieur, c'est-à-dire de rejoindre la localité de Guelidi. Il doit céder aux sollicitations pressentes du cheik et il se voit ainsi dépouillé d'une bonne partie de son équipement. Il semble en outre que les tractations aient été très compliquées et la situation politique très tendue dans la région en raison des conflits entre fractions tribales. Cela allait se confirmer rapidement puisque la caravane constituée par

Révoil s'est trouvée, à de nombreuses reprises, confrontée à des vols de matériel, de provisions et de chameaux, à des défections et surtout à l'hostilité des tribus dans la région traversée. Révoil, dans son récit, nous révèle en effet qu'il a dû faire face à des attaques de tireurs à l'arc ou à des jets de lances et qu'il a échappé par miracle à la mort. Il doit donc renoncer à poursuivre sa route alors qu'il n'est qu'au début de son périple. Dans une lettre adressée à la société de géographie, il donne un aperçu des risques encourus qui nous permettent d'apprécier le caractère particulièrement trempé de cet homme qui préfère retenir le côté positif de cette mission avortée en se félicitant de la moisson d'observations scientifiques qu'il a pu faire à cette occasion.

4.5. Cinquième expédition : Vers les grands lacs de l'Afrique orientale, 1885-1886

Cette ultime expédition en Afrique débuta le 23 septembre 1885. Georges Révoil, alors âgé de 33 ans, était accompagné de Lucien Heudebert, âgé lui-même de 25 ans, qui fut par la suite l'auteur de livres de voyages (au Dahomey, à Djibouti et en Indochine) et d'un best-seller publié en 1926, « *La correspondance de tout le monde* ». S'adjoint à eux, à Zanzibar, l'ingénieur Gaston Angelvy, qui s'illustra par la suite dans plusieurs missions d'exploration en Afrique orientale. Nous pouvons retracer tous les détails de cette cinquième expédition grâce au volumineux ouvrage de 415 pages et 70 gravures rédigé par Lucien Heudebert à partir des notes de Révoil et publié à Paris en 1900 : « *Vers les Grands Lacs de l'Afrique orientale* » (éditeur la Librairie d'Éducation Nationale). Lucien Heudebert, au début du premier chapitre, définit ainsi les objectifs de la mission : « *La mission de M. Révoil avait un but purement scientifique: il s'agissait d'étudier ces pays à peine connus, aux points de vue géographique et ethnographique. Cependant le voyageur ne devait pas perdre de vue les intérêts français dans la région qu'il allait visiter et où il pourrait acquérir des sympathies à la France en profitant des jalons déjà plantés par nos missionnaires, dans leurs itinéraires vers l'Ouganda* ».

Révoil et Heudebert partent de Marseille à bord du *Calédonien*, un paquebot français faisant la route des Indes. Georges Révoil, ne

souhaitait pas se trouver pour une partie de son itinéraire maritime, à bord d'un bâtiment anglais sur lequel il aurait dû se justifier de la présence d'un important bagage (au moins trente fusils gras, des mousquetons d'artillerie, des munitions, des instruments de topographie, de nombreux présents pour les chefs coutumiers locaux, etc, etc). C'est la raison pour laquelle il ne choisit pas l'itinéraire le plus court d'Aden à Zanzibar mais doit faire escale à Mahé aux Seychelles où il embarque sur la corvette Dupleix pour aller vers La Réunion puis Madagascar, Mayotte et enfin Zanzibar. A cette époque Zanzibar est encore un royaume arabe où règne un sultan qui étend sa suzeraineté sur une grande partie du littoral de l'océan Indien au sud de Mogadiscio. Les Européens (France-Allemagne-Angleterre) en concurrence constante autour de ce point stratégique de l'océan Indien avaient établi entre eux en 1877 une convention garantissant la neutralité du royaume. Révoil et son équipe après avoir minutieusement préparé leur expédition à Zanzibar, embarquent sur un boutre le 11 décembre pour arriver sur le continent à Bagamayo le soir même. C'est une ville assez étendue où existe une importante mission catholique. C'est de là que Stanley en 1871 partit pour sa première traversée du continent noir. Heudebert, le mémorialiste de la mission s'exprime ainsi à leur propos : « *La mission de ces pères est même la plus importante de la côte orientale ; ils ont plusieurs établissements dans la région où ils rendent des services considérables à la civilisation, en arrachant les noirs à la barbarie, à l'ignorance et à la paresse* » (sic !). Le 14 décembre, Révoil, Heudebert, Angelvy et leur caravane de porteurs partent pour l'intérieur du pays. Ils tentent de franchir le Kingani, infesté de crocodiles et d'hippopotames. Ils y parviennent et remontent la vallée. Le premier janvier 1886, ils ont bien progressé. Révoil est miné par la fièvre. Il continue cependant à diriger avec autorité et énergie l'expédition. Ils traversent le pays M'Souah. Entre temps, ils ont croisé un voyageur allemand, le baron von Bulow, que ses porteurs ont abandonné et qui a été contraint de regagner la côte. Poursuivant leur progression vers le pays intérieur, ils chassent pour se nourrir, doivent se délester de nombreux cadeaux pour satisfaire les chefs locaux et tous sont affaiblis par les poussées de fièvre tropicale qui les assaillent. Heureusement pour eux, ils observent quelques moments de répit et se réconfortent à la bonne table des missionnaires français qui

disposent de plusieurs petits établissements sur l'itinéraire. Ils arrivent à Morogoro, à 350 km environ de leur point de départ. Un peu plus tard, il devient nécessaire de trouver une solution pour faire rapatrier à Zanzibar l'ingénieur Angelvy, gravement malade. Ce sera fait dans le cadre d'une mission anglaise qui regagnait Zanzibar. La caravane arrive enfin à Taborah, une ville un peu plus importante que les précédentes localités traversées, située à près de 700 km de la côte, au nord-ouest de la Tanzanie. Cela fait 86 jours que Révoil a quitté Bagomayo, son point de départ sur le continent. Révoil et Heudebert s'installent chez M. Harders, un négociant autrichien qui pratique le commerce de l'ivoire pour le compte d'une maison de Hambourg. Révoil projette alors d'atteindre son ultime objectif : aller négocier auprès du roi de l'Ouganda le droit d'ouvrir un comptoir français dans la région du lac Victoria. Mais il n'en fut pas ainsi. Aucune information n'arrive du côté des contacts qui auraient permis de rencontrer le roi de l'Ouganda et la fièvre jaune emporte non seulement Harders mais aussi un des pères missionnaires qui était venu le soigner, le père Solasol, âgé seulement de 26 ans. Mais la pire des nouvelles qui puisse arriver à Révoil lui parvient quelques jours plus tard. Il reçoit l'ordre du gouvernement français de plier bagage et de regagner Zanzibar sans tarder. Ce qui le met en rage, c'est que les informations qu'il détient de Mgr. Livinhac, résidant au sud de l'Ouganda, c'est qu'il pouvait s'y rendre sans difficulté pour négocier avec le souverain mais, vu de la France, on ne l'entend pas de cette façon. Heudebert, le compagnon de Révoil écrit ceci, dans la dernière partie de son récit : « *Nous avions rêvé d'une grande et belle campagne d'exploration ; nous voulions ne revenir que les mains pleines de documents précieux, de renseignements inédits ; après avoir conquis à la France, par nos bons procédés, l'amitié de tous les chefs noirs, nous nous étions promis de jeter en Afrique, comme le semeur fait du grain dans son champ, le renom et l'influence de notre pays. Mais où sont les neiges d'Antan !* ». Il y avait de toute façon une obligation impérieuse de repartir très vite. Car tout simplement, l'état de santé de Georges Révoil empire. Épuisé, atteint par de multiples maladies tropicales, il est quasiment à l'article de la mort. Ce retour précipité lui sauva la vie.

5. Considérations générales

5.1. L'homme Révoil

L'évocation que je viens de faire des pérégrinations de Révoil dans l'Est africain suffirait à illustrer le profil singulier de cet homme qui finalement n'avait peur de rien tant sa passion de la découverte l'emportait sur toute autre considération. Mais on aurait tort de le regarder seulement comme un aventurier peu impressionné par les dangers qui le menaçaient à chaque instant et rarement découragé par les nombreux obstacles rencontrés. Son compagnon de voyage en Tanzanie, Lucien Heudebert, évoque, à plusieurs reprises, dans l'ouvrage « *Vers les Grands Lacs de l'Afrique orientale* », les qualités du personnage et qui, mieux que lui, qui avait vécu les mêmes émotions et affronté les mêmes obstacles, aurait pu le faire. J'ai retenu ici deux passages très explicites tirés de ce récit.

A propos de la confiance que le gouvernement français avait accordée à Révoil en lui proposant la mission des Grands Lacs, Heudebert écrit : *« Cette mission, le gouvernement ne l'avait pas confiée à Georges Révoil à la légère : on connaissait l'homme ; il avait fait ses preuves. Bien qu'âgé seulement de trente-trois ans, il avait déjà à son actif plusieurs explorations dont deux entr'autres, toutes récentes dans les pays somalis, avaient duré trois années chacune*.

Georges Révoil, officier démissionnaire, joignait à l'intrépidité, à l'activité d'un soldat, l'esprit d'initiative, la patience, les nombreuses connaissances scientifiques nécessaires à un explorateur. Il avait saisi avec empressement l'occasion que lui offrait ce voyage, de rendre à son pays et à la science de nouveaux services : il partait, plein d'enthousiasme et plein d'espoir, pour ces pays mystérieux que des explorateurs avaient traversé avant lui, à vrai dire, mais sans les parcourir attentivement, sans les étudier comme il était chargé de le faire. »

Et plus loin,

« Levé le premier, couché le dernier, il a l'œil à tout, il connaît par leur nom tous les porteurs, sait le contenu de tous les ballots. En marche, il va sans cesse de la tête à la queue du convoi, encourageant celui-ci, gourmandant celui-là, trouvant un mot pour chacun selon ses

mérites. Dans les marais du Kingani, il cherchait lui-même les passages où les porteurs pouvaient s'aventurer sans crainte de disparaître dans les cloaques. Au camp, il veille à la distribution des vivres, au placement des sentinelles, à l'exécution de toutes les mesures d'ordre, et encore il trouve le temps, quand tout le monde dort, de relever ses observations de route, de rédiger son journal et de faire des excursions aux alentours pour étudier de plus près la flore du pays. L'insecte qui court sur une branche, le papillon qui passe, n'échappent pas à son œil exercé et il est rare qu'ils ne terminent pas leur carrière dans la boîte à collection de l'explorateur.

5. 2. Les leçons politiques et commerciales tirées des voyages de Révoil

Les péripéties qui marquent les séjours successifs de Révoil dans la Corne de l'Afrique créent une telle trame dramatique que celle-ci domine notre lecture à tel point qu'on pourrait en oublier l'objectif initial, la raison d'être la première de ces expéditions. Il s'agissait en effet avant tout d'évaluer le potentiel de ces régions en termes de ressources commerciales et d'étudier la faisabilité des projets d'installation de « factoreries » sur la durée. Pour cela, il était important d'analyser le contexte politique local. Dans ces régions, il ne pouvait être appréhendé qu'en tenant compte des rapports de force entre puissances extérieures ayant des prétentions de mainmise sur les marchés réels ou potentiels, mais aussi des conflits inter-tribaux qui agitaient en permanence ces régions. Les comptoirs côtiers, installés dès la fin de l'Antiquité par des commerçants arabes puis, plus tard, par des Indiens, des Turcs et enfin des Occidentaux n'entraînèrent pas une colonisation complète des pays intérieurs. Seuls, les missionnaires chrétiens à la fin du XIXe s'implantèrent sur la durée dans les régions peu ou pas islamisées d'Afrique orientale. Pour la France, la stratégie mise en place par Guizot, celle des « points d'appui », que nous avons déjà évoquée, prédominait encore en Afrique orientale et nord-orientale sous Jules Ferry qui encouragea et subventionna les missions de Révoil.

On peut souligner à nouveau l'intérêt soutenu que Révoil portait à la recherche des produits susceptibles d'intéresser le commerce

occidental. Pour cela, non seulement il réalisa des inventaires détaillés de ces produits mais aussi il s'intéressa aux prix pratiqués localement, aux dispositifs de circulation de ces biens et à l'organisation sociale qui structurait les pratiques commerciales. Tous ces éléments sont complétés par l'inventaire linguistique des noms vernaculaires de chacun de ces produits dans le domaine somali ou, pour partie, swahili.

5.3. Son regard sur les autochtones

De nos jours, la mouvance dite décoloniale, indigéniste ou racialiste fait de plus en plus souvent entendre sa voix et l'on parle de « déboulonner » bon nombre de statues représentant des hommes du passé, jugés comme fautifs d'avoir contribué à l'oppression des peuples colonisés ou réduits à l'esclavage ou encore, on veut rebaptiser des noms de rue pour ne plus glorifier le nom d'anciens colonisateurs. Des hommes comme Révoil seraient à coup sûr inscrits d'entrée sur la liste de ces proscrits ou de ces suspects, si l'on ne prenait la peine de situer son action et ses jugements dans le contexte de son époque. J'ai évoqué ce contexte et je n'y reviendrai pas. Certes Révoil, dans ses récits, ne manque pas de souligner que les plus grandes difficultés qu'il a rencontrées sont dues au comportement de ses hôtes mais lorsqu'il s'agit de décrire les populations elles-mêmes, il revêt son costume d'anthropologue et nous livre de nombreuses informations sur les types physiques rencontrés, les systèmes sociaux, les croyances, les modes de subsistance. Il s'essaie à émettre quelques hypothèses sur l'origine du peuplement de cette région de l'Afrique, même si ses observations archéologiques sont accompagnées d'hypothèses peu argumentées, ce qui, pour l'époque où il s'exprime et la région du monde concernée, n'a rien d'étonnant. Finalement, nous ne trouvons pas dans ses écrits de propos outrageants ou même méprisants pour ces autochtones. Le regard de Révoil est le plus souvent empreint du recul scientifique nécessaire. Il observe, il décrit et même dans les pires situations, il ne condamne pas alors que, plus d'une fois, il a risqué la mort. Constatant, à chaque instant, l'extrême dénuement de la plupart de ces gens vivant dans un territoire aux maigres pâturages, en proie à des périodes de sécheresse longues et fréquentes qui déciment hommes et bétail, il semble comprendre leur

comportement et éprouve même assez souvent une grande compassion. Il ne manquera jamais d'apporter des soins aux personnes malades ou gravement blessées.

5.4 L'apport scientifique des missions Révoil

J'ai évoqué dans la partie consacrée aux expéditions successives de Révoil son intérêt pour la recherche historique, archéologique, ethnographique et naturaliste. Ses récits de voyage en témoignent largement et il nous reste également ses collections et les documents iconographiques (dessins et photos) qui ont été en grande partie conservés dans des collections publiques. Au-delà des écrits, notes et documents graphiques et photographiques, conservés et en partie publiés par Révoil lui-même, nous disposons de trois précieuses publications qui nous permettent d'apprécier l'apport scientifique des missions Révoil.

Il s'agit, d'une part, de l'ouvrage « Faune et Flore des pays Çomali », publié sous la direction de Révoil en 1882 et qui regroupe les études spécialisées qu'il a confiées à une dizaine de spécialistes du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Ces derniers ont étudié les échantillons floristiques et faunistiques rapportés par l'explorateur. C'est ainsi que plusieurs espèces inédites ont été déterminées et portent le nom de Révoil. On y trouve aussi une étude sur le poison des flèches somalis et ses effets physiologiques.

D'autre part, le deuxième volet concerne les vestiges archéologiques rapportés par Révoil. Pour en apprécier l'intérêt, on dispose de deux articles qui ont été rédigés dans les années 1990 par deux archéologues spécialistes de l'Afrique : Jehan Desanges et Stéphane Pradines. Les deux ont reconnu que les collections Révoil constituent une source précieuse d'informations pour l'étude de la côte orientale de l'Afrique. Cette région est en effet de nos jours encore très peu documentée du point de vue archéologique et, malheureusement, les circonstances font que toute nouvelle recherche y est quasiment impossible depuis la fin des années 1980.

Pradines évoque dans son article les principales découvertes de Révoil. Comme on l'a vu dans l'évocation de son itinérance sur la rive méridionale du golfe d'Aden, ce dernier a fouillé plusieurs tumulus et

il en a retiré un certain nombre de pièces significatives notamment des objets d'époque ptolémaïque et des céramiques sigillées romaines. Il a ainsi apporté la preuve de l'établissement de communautés romaines au sud du cap Gardafui. On trouve aussi dans les collections des céramiques chinoises, indiennes, persanes et yéménites dont les plus anciennes remontent au XIIe siècle. Les fouilles de Révoil à Mogadiscio ont largement contribué à enrichir ses collections et à illustrer combien cette ville était un carrefour de cultures dès l'époque médiévale. Elles fournissent des indices sur la présence de commerçants indiens sur la côte swahili dès les XIe-XIIe siècles. Un carafon en céladon est daté de la période Yüan, vers 1350 avant J.-C. A Merka, sur la côte des Benadir, Révoil a recueilli deux très beaux plats, l'un en céladon, l'autre de type persan du XIIIe siècle. Les deux sont conservés au musée de Sèvres. Parmi les objets remarquables, Pradines note la présence d'une plaque de marbre gravée provenant de la mosquée de Fakhr ed Dïn, datée du XIIe siècle. Une autre plaque provenant d'un mirhab est datée du XIIIe siècle. Jehan Desanges, pour sa part, a publié en 1993, avec Marianne Stern et Pascale Ballet dans les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres un dossier de 70 pages, richement illustré intitulé « *Sur les routes antiques de l'Azanie et de l'Inde ; le fonds Révoil du musée de l'homme* ». Il s'agit d'une étude détaillée du fonds Révoil conservé au musée de l'Homme et qui dormait dans les réserves sans que quiconque s'en préoccupe. Le travail minutieux de Marianne Stern sur les récipients en verre montre une production romaine homogène, datée du premier siècle de notre ère, indiquant la présence d'un comptoir antique sur le littoral méridional du golfe d'Aden dans le secteur de Heis. Les fouilles de Neville Chittik, un chercheur britannique, dans les mêmes lieux, ont permis d'étendre cette période d'occupation jusqu'au Ve siècle. Ce n'est que très récemment que de nouveaux travaux concernant la fin de l'Antiquité et le Moyen-âge ont pu être à nouveau entrepris dans la région, mais seulement dans la partie accessible de ce vaste territoire, qui appartient à l'État autoproclamé du Somaliland. Ces recherches très prometteuses ont été entreprises par une équipe espagnole. Malheureusement, toute la partie orientale de la péninsule

somalienne, l'ancien sultanat des Medjourtines qu'explora Révoil appartient actuellement au Puntland, une région autonome de Somalie où l'insécurité n'autorise pas la présence d'archéologues étrangers.

Conclusion

Replacés dans le contexte de l'époque, les mérites de Georges Révoil explorateur, sont considérables. Tout d'abord, il a été le premier français et l'un des rares européens à pénétrer à l'intérieur du territoire des Medjourtines, dans le nord de la Somalie, cette partie du continent africain étant une des plus méconnues à la fin du XIXe siècle. Il fit preuve d'un immense courage et d'une grande abnégation, livré à lui-même avec un maigre bagage, au milieu de populations toujours méfiantes et souvent hostiles. Il endura de très dures épreuves. Cela ne l'empêcha pas de réunir de nombreuses informations, totalement inédites à son époque, dans de nombreux domaines scientifiques et, plus particulièrement, sur les plans anthropologique, archéologique, botanique et zoologique. De plus il fut, juste après le précurseur, le capitaine de frégate Guillain, le second explorateur de l'Afrique orientale à prendre des photographies et à pouvoir faire intégrer ces clichés dans ses publications. On lui doit de précieux clichés notamment ceux pris lors de ses escales à Aden mais aussi tout au long de ses voyages à l'intérieur de la Somalie ou plus tard de la Tanzanie. Enfin, on doit ajouter que Georges Révoil s'est consciencieusement acquitté de sa tâche lorsque ses voyages étaient dictés (et financés) par des raisons économiques et/ou diplomatiques, l'une allant avec l'autre. Tous ses récits sont truffés d'informations sur la question sécuritaire pour les Occidentaux, sur les relations plus ou moins tendues entre les potentats locaux et entre les autochtones et les sultans ou les grands commerçants arabes. Il livre de nombreuses informations sur l'opportunité d'installer des relais commerciaux à tel ou tel endroit mais aussi sur la nature des produits intéressants pour l'exportation en Europe et sur les cours de vente pratiqués localement. A l'examen des récits successifs de ses expéditions, on pourrait en conclure qu'elles se sont soldées par des échecs ou des demi-échecs, si l'on se place du strict point de vue de la stratégie politique et commerciale de la France dans les dernières décennies du XIXe siècle. Mais ce qui nous

importe finalement, c'est que grâce au courage de cet homme et à sa capacité d'adaptation à un univers culturel totalement différent du sien, grâce également à sa curiosité scientifique ouverte sur de nombreuses disciplines, il a fourni un éclairage non négligeable sur une des parties les plus mal connues du continent africain. Son regard archéologique en particulier à travers la description de nombreux vestiges architecturaux anciens ou encore ses observations ethnographiques ont contribué à forger les prémices d'une véritable histoire de l'Afrique, qui se révèle aussi riche et complexe que celle que d'autres continents ont connue mais que nous avons trop longtemps ignorée voire niée.

BIBLIOGRAPHIE

A. Publications de Georges Révoil

Physionomie générale du pays et du peuple çomali medjourtine, Cap Guardafui (côte orientale de l'Afrique). *Bull. de la Société languedocienne de Géographie, III*, 1880, p.5-16 (communication faite au 2e congrès des Sociétés françaises de géographie, Montpellier, 1879).

Voyage au cap des Aromates (Afrique orientale) 1877-1878. Illustrations d'Alexandre Ferdinandus et Georges Bellenger ; cartes gravées par Erhard d'après les croquis et documents de l'auteur. Paris, E. Dentu, 1880, p. 299.

Tumuli dans l'Aromatica regio, près d'Aden. *Bull. de la Société d'Anthropologie de Paris, 3e sér. t. IV*, 1881, p. 584-589.

La Vallée du Darror ; voyage aux pays Çomalis (Afrique orientale) types, scènes, paysages, panoramas hors texte, d'après les photographies et les croquis de l'auteur ; publiée par la Société de Géographie de Paris. Paris, Challamel aîné, 1882. p. 388

Faune et flore des pays Çomalis (Afrique orientale), illustré par Charles-Émile Cusin ; Paris: Challamel Ainé, Éditeur, 1882.

Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le Çomal, *revue d'Ethnographie*, 1, 1882, p. 5-21.

Fours et ateliers d'émailleurs antiques à Cheik-Othman, près Aden. *Revue d'ethnographie,* II, 1883, correspondance, p. 279-280.

Voyage au pays des Çomalis, *compte-rendu des séances de la société de géographie et de la commission centrale, année 1884,* Paris, Société de géographie, p. 455-463.

Survivances ethnographiques au Çomal. Recherches à la côte des Bénadirs et sur le Djoub, *revue d'Ethnographie,* III, 1884, p. 356-358.

Voyage chez les Benadirs, les Çomalis et les Bayouns en 1882 et 1883 *Le tour du Monde*, 1885, 1er sem., fasc. 49, p. 1-80 ; 1885, 2e sem., fasc 50, p. 129-208 ; 1888, 2e sem. fasc. 56, p. 385-416.

Vers les Grands Lacs de l'Afrique Orientale, par Lucien Heudebert d'après les notes de Georges Revoil, Paris, Librairie d'édition nationale, 1909.

B. Publications sur Georges Révoil

Anonyme, Aux pays Çomalis, 1*'Illustration*, n° 2031, 28 janvier 1882, p. 56-60.

Bory, Paul, *Le pays des Çomalis*, in : Bory P. *Les explorateurs de l'Afrique*. Tours, A.Mame, 1889. p. 367-397.

Broc, Numa, *Notice G. Révoil, dans Dictionnaire illustré des explorateurs et des grands voyageurs français du XIXe siècle, I, Afrique*, Paris , éd. du C.T.H.S., 1988, p. 278 et 280.

Caussé, Alban et Desse, Jacques, *Rimbaud, Aden, 1880, histoire d'une photographie, Revue des deux Mondes*, septembre 2010, p. 11-39.

Desanges, Jehan, Stern, E. Marianne et Ballet, Pascale : *Sur les routes antiques de l'Azanie et de l'Inde ; Le fonds Révoil du musée de l'homme (Heïs et Damo, en Somalie).* Paris, de Boccard, 1993 (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; nouv. sér. tome XIII).

Gros, Jules, *Georges Révoil, au pays des Çomalis*, in : dans *Nos explorateurs en Afrique,* Paris, Picard, librairie d'éducation nationale, bibliothèque coloniale et de voyages, 1893, p. 276-284.

Héron, Alexandre, M. Georges *Révoil et le pays des Çomalis*. Rouen, imprimerie de espérence Cagniard, 1884, p. 33.

Pradines, Stéphane, *L'archéologie Swahili et la collection Révoil au Musée de l'Homme* (Paris). *Mvita*, Nairobi, Regional Center for Archaeology National Museums of Kenya, 1999, p. 20-28.

C. Autres publications consultées

Anonyme, *Les comptoirs français de l'Afrique orientale*, Paris, Morris père et fils, imprimeurs brevetés, 1879, p. 16.

Lefébure, Antoine, *Explorateurs photographes, Territoires inconnus 1850-1930*, dir., Paris, éditions La Découverte, 2003, p. 223.

Chittick, Neville, *An archaeological reconnaissance in the Horn*, The British-Somali expedition, Azania, XI, 1976, p. 117-134.

Séance du 20 octobre 2020

Saint-Gély-du-Fesc : la guerre scolaire entre les Blancs et les Rouges (1830-1960)

par Danielle BERTRAND-FABRE
membre non-résidant

L'expression « guerre scolaire » est utilisée pour décrire les tensions autour de l'école notamment lors du mouvement de sécularisation de l'État, quand le gouvernement de la IIIe République en a mis à distance les organisations religieuses, autour de 1900[1]. Au XIXe siècle, la fréquentation des écoles primaires s'était généralisée, pour les garçons et encore plus pour les filles, accompagnant ainsi la mise en place du droit à l'éducation. Ce mouvement de grande ampleur, quoique silencieux, a laissé des traces dans l'espace public puisqu'il a entraîné la mise à disposition de locaux, pour les élèves et aussi pour des maîtres, restés visibles dans ma ville de résidence, Saint-Gély-du-Fesc (Hérault).

Pour la France entière, cette fréquentation accrue est perçue à travers l'estimation des progrès de l'alphabétisation et attestée par les signatures des mariés au jour de leur mariage : 40 % des mariés et mariées au début du siècle, 60 % au milieu et 95 % en 1900 peuvent

1 - Lanfrey, André, *Les catholiques et l'école (1902-1914)* , thèse de doctorat, univ. Lumière Lyon II, 1987. Texte repris dans *Sécularisation, séparation et guerre scolaire : les catholiques français et l'école, 1901-1914*, Cerf, 2003.

signer au bas de l'acte[2]. L'effort décisif avait été porté avant l'époque de Jules Ferry, ministre dans les années 1880, et a concerné davantage les enfants du Sud de la France. Parmi ceux-ci, les filles ont réussi à rattraper leur plus grand retard initial bien que le contexte de domination masculine ait pu sous-tendre de nombreuses décisions municipales qui étaient plus favorables à la scolarisation des garçons.

Les délibérations municipales de Saint-Gély conservent la trace de ces discriminations, car la scolarisation dans les deux écoles communales, une de garçons et une de filles, impliquait des dépenses donc des impositions locales. Au conseil municipal, il fallait convaincre des adversaires politiques et également trouver des financements, dans le cadre de la vie politique au village. Ici, à Saint-Gély, deux groupes se sont affrontés, les « blancs » et les « rouges ».

Les blancs et les rouges sont l'appellation familière dans les villages languedociens pour désigner, au départ, les partisans de la monarchie et ceux de la république. Selon Gérard Cholvy dans sa présentation du Midi blanc, l'origine peut en être trouvée dans l'opposition Révolution/ Contre-révolution ; les aires géographiques des blancs du Midi s'étendraient de Brignoles à des cantons du Haut-Languedoc, ou de la Salanque située plus au sud[3]. Les débuts politiques se situent pour cet historien sous la monarchie de Juillet. Pour la commune de Saint-Gély-du-Fesc, les références aux fidélités blanche et rouge se sont estompées après la Seconde Guerre mondiale. Au fil des années, la qualification politique s'était modifiée, les monarchistes étant moins nombreux et les républicains, devenus majoritaires dans le Bas-Languedoc, s'étant dispersés en plusieurs tendances. À la fin de la période considérée, la division se rapproche des notions de droite et de gauche, une gauche anticléricale[4], tandis que les descendants des protagonistes ont tendance à s'amuser de ce clivage considéré comme relevant d'un folklore ancien. La tradition d'appartenance était souvent transmise d'une génération

2 - Huitième rapport sur la situation démographique de la France, *Population*, 1979, Instruction, p. 1281-1285, d'après le tableau 24. [en ligne]

3 - Cholvy, Gérard, *Les Blancs du Midi* , séance du 21 janvier 2013, *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, p. 13-20 [en ligne]

4 - Cholvy, Gérard, *Histoire du Languedoc de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980, p. 204-209.

à l'autre pour les hommes tandis que les mariages pouvaient être transgressifs. Ne m'a-t-on pas dit : « Mon père était rouge et ma mère blanche[5] ». Il y avait deux cafés à Saint-Gély, au début du XXe siècle, chacun avec sa clientèle et sa presse[6].

Le signe d'appartenance le plus visible s'observait lors des obsèques. Un rouge n'entrait pas dans l'église pour l'office, mais se faufilait ensuite sous le porche pour le serrement de mains à la famille, une scène observée il y a peu à Tourbes[7]. Les migrations du XXe siècle ont modifié les usages et les obligations morales liées autrefois à ces fidélités languedociennes. Comme pour les loisirs au café, la religion était partie prenante dans la dualité villageoise et l'école communale y est entrée à son tour quand la IIIe République a commencé à neutraliser des institutions comme les hôpitaux, les tribunaux, les cimetières et l'enseignement puisque laïciser consistait à éloigner les influences religieuses des espaces publics. Saint-Gély connaissait un noyau blanc assez important mais la pratique cultuelle de ces catholiques différait de celle des hautes terres des rebords sud du Massif central qui, elles, comptabilisaient de très nombreuses communions pascales, une pratique d'obligation. Pour les zones blanches de l'Hérault, comme la vallée de l'Hérault et l'axe Montpellier-Ganges aux « bonnes paroisses » catholiques, – axe sur lequel se situe Saint-Gély –, Gérard Cholvy estime remarquable un taux masculin de 25 % de pascalisants par rapport aux 5 % ou parfois moins des zones rouges, telles le Biterrois. La participation des femmes était toutefois plus élevée[8]. Les Saint-gillois blancs étaient donc des catholiques avec des hommes parfois plus détachés de la pratique que leurs épouses.

C'est dans ce contexte que le village de 600 habitants aborde la question de la laïcisation des écoles primaires à la fin du XIXe siècle quand l'enseignement de l'histoire sainte est supprimé des programmes de l'école publique. Christian Salençon a évoqué la manière dont était enseignée autrefois cette matière alors obligatoire :

5 - Témoignages de Colette Serre, épouse Massénat, née en 1929, 6 décembre 2017 et 10 novembre 2019.

6 - Témoignages d'Hélène Bouquet, 10 août 2017 et 12 septembre 2019.

7 - Tourbes, Hérault, 3 septembre 2019, obsèques d'Andrée Giraud, épouse Moreno. Tourbes était considéré comme un village à dominante blanche.

8 - Cholvy, Gérard, *Les Blancs du Midi*, art. cit., p. 17.

Le fondamentalisme et le littéralisme étaient communs aux cléricaux et aux anticléricaux, […] l'on enseignait l'histoire biblique comme s'il s'agissait d'une histoire au sens strict[9].

Le maire de l'époque, Paul de Girard (1841-1925), était un notable blanc, catholique et royaliste, présent à la municipalité pendant un demi-siècle, jusqu'à son décès. Il est le propriétaire de Coulondres, un des six domaines viticoles de la commune et, de ce fait, il y est un important employeur. Il est à l'origine de la seconde école de filles fondée en 1903. Cette école privée catholique, dite « libre », a perduré jusqu'à sa fermeture en 1959, faute d'élèves. Dans la décennie qui suit, la population a commencé à croître, comme dans le reste de la région. La commune, qui est passée de 500 à 10 000 habitants aujourd'hui, compte deux nouveaux groupes scolaires. Il faut aussi remarquer qu'après la dernière loi de laïcisation de 1902, il y avait très peu d'écoles privées catholiques dans d'aussi petits villages de l'Hérault, par manque d'élèves potentiels. Le cas de Saint-Gély est donc particulier et résulte de la volonté de son maire Paul de Girard.

Comment dans ce village avait-on organisé la scolarisation au XIXe siècle, et avec quel degré de fréquentation tant pour les garçons que pour les filles ? Comment les deux écoles, publique et privée, ont-elles coexisté au XXe siècle ? L'approche suivie pour cette étude relève de l'histoire vue d'en bas. Les délibérations municipales, les recensements nominatifs de population entre 1836 et 1936, les archives départementales pour les bâtiments et la laïcisation, en relation avec la législation en vigueur, constituent nos sources. Outre ces données, des témoignages et recherches d'une équipe locale avaient paru en 1992 et 1993 dans un ancien bulletin d'information ronéoté, *Le Nouvel Escoutaire.* Interrogées récemment, d'anciennes élèves de l'école catholique, âgées de 65 à 90 ans, ont donné leur point de vue tout en décrivant l'organisation de leur école. La parole des élèves, une documentation inhabituelle, a été mobilisée à travers les souvenirs d'enfance et avait été le point de départ de cette recherche en 2017, dans le but de conserver la mémoire de l'établissement scolaire[10].

9 - Salençon, Christian, *L'enseignement du fait religieux à l'école*, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 2018*, 2019, p. 46-47.

10 - Enquête auprès de onze anciennes élèves sur le fonctionnement de leur école. Je leur

1. L'école des garçons est la plus ancienne

1.1. Premières mentions

Une mention de maître d'école, que l'on nommait en occitan *lo regent*, se trouve dans le registre paroissial. En 1686, Jean Antoine Peyronnet décédait. Originaire de Toulouse, il était âgé de 71 ans. Tout au long du siècle suivant, les visites pastorales de l'évêque indiquaient la présence d'un maître. À la veille de la Révolution, les communautés du diocèse de Montpellier, correspondant peu ou prou à l'arrondissement actuel, entretenaient un maître aux gages de 150 livres, plus la participation vraisemblable des parents[11]. La scolarisation des filles devait être faible dans ce village, sinon inexistante, comme le montrent les très rares signatures d'épouses à leur mariage au début du siècle suivant.

Après Privat Hébrard, un Lozérien célibataire de la Margeride documenté dans l'état civil entre 1788 et son décès en 1831[12], voici Pierre Cyrille David, vingt ans et pourvu d'un certificat de capacité quand il est nommé le 22 septembre 1830 par le recteur. Pour le garder, la municipalité lui alloue une indemnité de logement mais ne lui verse pas de traitement[13].

La loi Guizot de 1833 change la donne en tant que loi refondatrice de l'enseignement primaire[14]. Chaque commune devait verser un traitement fixe et fournir des locaux adaptés. L'instituteur recevait 150 francs puis 200, complétés par la contribution des parents, d'environ

sais gré de leur confiance.

11 - Arch. dép. Hérault, G 1168 visites pastorales de Mgr de Malide, évêque de Montpellier, automne 1780.

12 - Arch. dép. Hérault, 5 Mi 8/7, État civil Saint-Gély-du-Fesc, décès de l' « ancien instituteur » le 19 septembre 1831.

13 - Arch. mun. Saint-Gély-du-Fesc (SGF par la suite), délibération municipale du 6 février 1831. Elles sont conservées en mairie. Toutefois, depuis le printemps 2020, ces anciennes délibérations municipales de Saint-Gély-du-Fesc numérisées sont consultables en ligne sur le site des Archives départementales de l'Hérault, cotes 214 PUB 1 à 7.

14 - François Guizot a été académicien de Nîmes. Son buste est présent dans la salle de réunion de l'Académie.

un à deux francs par mois et par enfant, appelée rétribution scolaire. En 1851, le tarif était fixé à 1 F pour ceux qui apprenaient les éléments de lecture, 1,5 F pour ceux qui écrivaient et lisaient, 2 F pour ceux qui y ajoutaient le calcul[15]. C'était conséquent pour les familles les plus pauvres puisque un franc était alors le tarif d'une journée de travail. Le maître devait aussi recevoir gratuitement des enfants nécessiteux, ici trois à quatre garçons chaque année, choisis par le conseil municipal. La loi Guizot encourageait la scolarisation des filles. Cet enseignement payant n'était pas obligatoire. Il comportait un volet religieux avec de l'histoire sainte, et/ou des prières ou instructions ou catéchismes, selon ce qu'en rapportaient les curés gardois répondant à une enquête de l'évêque de Nîmes en 1843, consultée aux archives diocésaines[16].

1.2. Nouveaux locaux

La localisation ancienne de l'école de garçons est inconnue jusqu'à la décision, suite à la loi Guizot, de construire un local communal. Il était prévu comme une mairie-école, mais avec seulement une école des garçons. Relativement tôt, dès 1837, l'achat d'un terrain avait été envisagé au centre du village, près d'une place appelée « jeu de ballon ». Ce beau bâtiment est achevé en 1847[17]. Il comprend la salle de classe au rez-de-chaussée, un appartement pour l'instituteur, la salle de réunion du conseil et un lieu pour les archives. Il n'y avait pas de cour de récréation, sauf à considérer que ce serait la place du village. Le bâtiment est devenu la mairie dans les années 1930. Cet espace existe toujours sous le nom d'Espace Chassary et a été affecté aux activités du Foyer Rural, après rénovation. Dans les années 1960, il a retrouvé momentanément son usage primitif de salle de classe et l'assistante scolaire devait tirer

15 - Arch. mun. SGF, délib. mun. du 16 février 1851, p. 76.

16 - Archives diocésaines, Nîmes, J 14 6, 7, 8. Bertrand-Fabre, Danielle, *Des écoles à Congénies et dans le Gard au XIXe siècle*, *Bull. Soc. Hist. mod. et cont. de Nîmes et du Gard*, 33, 2018, p. 9-23. La diversité des situations décrites dans ce document exceptionnel montre que l'enseignant.e gardait une certaine latitude pour cette matière obligatoire.

17 - Arch. mun. SGF, entre autres, délib. mun. du 12 mai 1837, 13 mai 1840, 3 mai 1846, 9 mai 1847, 7 mai 1848.

une corde sur la place pour matérialiser une cour de récréation pour les enfants de maternelle[18]. La salle était prévue pour accueillir 20 à 30 élèves, devenus plus nombreux vers 1900, entre 40 et 50. L'instituteur Antoine Bastit a fait alors percer une grande baie vitrée, pour mieux ventiler le local[19].

1.3. La gratuité et les mesures du ministre Duruy (1865-1868)

Victor Duruy, dans sa loi de 1867, imposait un seuil minimum de rémunération pour les maîtres et les maîtresses, dans le but d'accroître la qualité du recrutement. Il est prévu de nouvelles matières à enseigner, sciences, histoire, géographie. La gratuité était dans le débat public à la fin du Second Empire, comme moyen de faire venir à l'école les plus modestes, en supprimant la contribution scolaire payée par les parents. Le ministre Duruy n'imposait pas la gratuité mais annonçait des subventions, des « secours » disait-on, pour les communes qui accepteraient de faire des « sacrifices », de voter donc des impositions. Cela fut le cas de Saint-Gély où l'option a été votée à l'unanimité, par les conseillers municipaux présents et par les plus riches contribuables qui, dans ces années d'avant la IIIe République et probablement depuis longtemps, étaient appelés pour participer au conseil lors du vote du budget. Ce choix éclairé a donc permis à la commune de toucher des subventions conséquentes jusqu'à la prise en charge de la gratuité vingt ans plus tard, avec les lois Ferry. Il est écrit :

Le conseil municipal, après en avoir mûrement délibéré, a pris successivement les décisions suivantes : l'enseignement primaire aura lieu dans l'école communale de garçons et pour celle de filles à titre gratuit pour tous les enfants indistinctement qui la fréquenteront [...][20] .

Parmi les présents, mentionnons Léon Plagniol, maire depuis 1865, et les propriétaires Léon Marès, du domaine du Rouquet, et Paul de

18 - Témoignage de Danièle Mas épouse Boix, assistante scolaire en école maternelle, 2 février 2018.

19 - *Le Nouvel Escoutaire, Bulletin mensuel de Saint-Gély-du-Fesc, Association loi 1901*, 109, janvier 1993, p. 11. Témoignage de Marthe Bastit, ancienne secrétaire de mairie, recueilli par Gérard Comps.

20 - Arch. mun. SGF, délib. mun. du 7 février 1868, p. 122 v°.

Girard, du domaine de Coulondres. À titre de comparaison, le conseil de Congénies dans le Gard avait refusé net cette proposition et n'était pas revenu sur sa décision malgré l'insistance du préfet tandis que, des années après, il n'était toujours pas subventionné, à la différence de voisins mieux inspirés[21]. En 1871, les édiles saint-gillois constataient cependant avec leur nouveau maire Léon Marès que l'école, bien que gratuite, rencontrait encore un absentéisme jugé excessif[22].

À Saint-Gély entre 1864 et 1868, le conseil augmente le traitement de l'instituteur, lui vote une gratification pour la classe d'adultes, vote des crédits pour le chauffage et l'éclairage de la classe le soir, pour des livres comme prix aux élèves, pour des cartes géographiques. La classe d'adultes pouvait intéresser des jeunes gens pour compléter leur formation.

Un autre événement important de cette période est la création d'une bibliothèque populaire. Elle succédait à une bibliothèque communale projetée en 1858, suite à une fondation de M. de Castelverd, pour laquelle la commune avait voté un crédit de 150 francs[23]. Nous ignorons la suite. Dix ans plus tard, le 27 février 1867, le conseil délibère sur « les meilleurs moyens pour doter la commune d'une institution qui est destinée à exercer sur l'éducation populaire et sur l'avenir de l'instruction primaire une si heureuse influence ». Il vote 50 francs et nomme une commission de cinq membres, dont Léon Marès. Sur celui-ci,

M. Marès propriétaire de la commune qui a bien voulu prendre l'initiative de cette utile création à laquelle il a même daigné contribuer pour un nombre de volumes fort important[24].

La gestion de la bibliothèque était confiée à l'instituteur, comme dix ans auparavant. En 1873, Léon Marès devenu maire répondait à une enquête préfectorale. Il relevait que la bibliothèque disposait d'environ

21 - Bertrand-Fabre, Danielle, *Un effort de scolarisation soutenue dans un village gardois : les écoles à Congénies (XVIIe-XIXe siècles)* dans *Congénies en Vaunage*. Nages, Association Maurice Aliger, 2016, t. 1, p. 107-111.

22 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 26 juin 1871, p. 19. Claude-Étienne-Léon Marès a été maire de Saint-Gély-du-Fesc de 1871 à son décès en 1878. Son fils Prosper-Étienne-Léon Marès lui a succédé brièvement.

23 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 9 mai 1858, p. 38, décision à l'unanimité.

24 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 12 février 1867, p. 113 v°.

100 ouvrages. Il signalait que le plus emprunté – dix-huit fois – était *Histoire d'un conscrit de 1813*, d'Erckmann-Chatrian, livre paru en 1864 et fréquemment réédité[25]. Peut-on voir dans ce succès, comme le disait l'éditeur dans la préface, une preuve de « l'amour de la patrie et de la famille[26] » que manifestaient les Français ? Ce sentiment pouvait s'être développé ici après la défaite de 1870 tandis qu'un groupe d'habitants s'intéressait à la lecture, pendant l'hiver. Le maire recommandait une dotation en ouvrages sur les frontières, sur l'Alsace-Lorraine – provinces récemment perdues – et sur la vie de grands hommes de guerre, depuis Bayard jusqu'au général d'artillerie Drouot. Une sensibilité à la Révolution et à ses valeurs existait manifestement, chez ce maire et chez certains habitants, lié à un sentiment patriotique[27]. Ce dynamisme en faveur de la lecture se place dans le contexte de prospérité de la fin du Second Empire, quand le Bas-Languedoc se couvrait de vignes, juste avant les ravages du phylloxera qui a détruit les vignobles vers 1880, reconstruit plus tard avec des plants américains.

1.4. La IIIe République et la laïcisation de l'école

L'école de Jules Ferry était devenue obligatoire, gratuite et laïque au cours des années 1880. Les enseignants, désormais fonctionnaires d'État, ont eu une carrière et une pension de retraite. La charge des communes s'était allégée d'autant. Sous le mandat de maire de Paul Marès fils, en 1882, la caisse des écoles avait été mise en place conformément à une nouvelle loi. Elle prévoyait de procurer des livres et des fournitures dans le but de soutenir la fréquentation scolaire[28]. Remarquons que cette

25 - Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un conscrit de 1813. Ouvrage adopté par le ministère de l'Instruction Publique pour les bibliothèques populaires,* Paris, Hetzel, 1864. [en ligne, wikisource]

26 - *Ibid.* [1864], p. 336 [en ligne, archive.org (Univ. de Toronto)]. Autre ouvrage de ces auteurs qui était emprunté, *Madame Thérèse ou les volontaires de 92*, l'histoire d'une cantinière.

27 - Arch. dép. Hérault, 4T 13, Bibliothèques populaires, Saint-Gély-du-Fesc, réponse de Léon Marès, 12 juin 1873.

28 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 11 mai 1882, p. 111-112. Fils du précédent maire, Prosper-Étienne-Léon Marès lui a succédé dans cette fonction de 1881 à 1884, date où il devient conseiller municipal minoritaire. En 1906, il hérite du château

municipalité avait précédemment voté le 11 juillet 1881, à l'unanimité des neuf conseillers présents, une somme de 75 F pour célébrer la nouvelle fête nationale fixée au 14 juillet. On peut y voir l'acceptation de la république par cette équipe municipale[29]. La loi sur la laïcité de 1882 a eu pour effet de reporter l'instruction religieuse, liée à la confession de l'élève, hors de la salle de classe et des programmes scolaires. Notons qu'elle a été de ce fait facilitatrice pour les enseignants du Gard étant donné la mixité religieuse des enfants dans de nombreux villages de ce département[30].

La classe de garçons de Saint-Gély a ensuite été touchée par la laïcisation à travers la contestation de certains manuels. Selon Christian Amalvi, des évêques avaient mis à l'index certains livres scolaires d'histoire de France (au nombre de 8), de lecture (1) et de morale ou instruction civique (4), lors de ce qu'on a appelé la deuxième « guerre des manuels scolaires », en 1908-09 et encore au-delà. Le manuel d'histoire de Lavisse, par exemple, n'était pas concerné. Les évêques écrivaient :

Nous interdisons l'usage de ces titres dans les écoles et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains des enfants, quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer[31].

Les parents étaient invités, quand leurs enfants allaient à l'école publique et qu'ils ne pouvaient faire autrement, à protester sur leur utilisation. Selon la fille de l'instituteur Antoine Bastit, nommé à Saint-Gély en 1896, son père avait subi des pressions. Marthe, née en 1900, raconte :

---

de Montrottier en Haute-Savoie et y déménage ses nombreuses collections et ses animaux. Coppier, Julien, « Léon Marès (1854-1916) : de ses racines montpelliéraines à sa vie en Haute-Savoie, un collectionneur singulier », Séance du 20 février 2012, *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, p. 65-90. [en ligne]

29 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 11 juillet 1881, p. 105, Léon Marès maire, Jules Péridier adjoint.

30 - Bertrand-Fabre, Danielle, *Des écoles à Congénies et dans le Gard au XIXe siècle*, art. cit., p. 18-19.

31 - Amalvi, Christian, *La guerre des manuels autour de l'école primaire en France, 1899-1914* , *Revue historique*, 1979, p. 380. [en ligne, gallica].

À ce moment-là, c'était la Séparation de l'Église et de l'État, ne m'en parlez pas, tous les ennuis que mon père a eus ! [ ] Les gens venaient se plaindre qu'il ne fallait pas lire tel livre ou tel autre. C'étaient surtout les mères qui venaient se plaindre[32].

Que trouvaient les évêques à critiquer dans la rédaction des textes ? Ils se sentaient floués par le fait que la neutralité religieuse promise en 1882 par Jules Ferry n'était pas respectée par l'enseignement oral de certains maîtres et par le contenu de certains manuels. On ne sait pas quels manuels étaient en usage dans l'école de M. Bastit et comment il a réagi dans cette affaire. Le ministère avait fini par trancher : le manuel est choisi par l'enseignant, un principe qui est toujours en application aujourd'hui. Les évêques, de même que les parents qui ont beaucoup écrit aux autorités, pointaient la disparition du surnaturel dans l'histoire enseignée. Pour ces chrétiens, Jeanne d'Arc avait entendu des voix et Dieu avait donné la victoire à Clovis à la bataille de Tolbiac. De leur côté, les républicains, notamment radicaux, voulaient faire disparaître la volonté de Dieu du récit historique. À titre d'exemple, voici un manuel d'histoire par ailleurs autorisé par le ministère, celui de F. F., des presses catholiques Mame, daté de 1901. On lit dans l'introduction destinée aux enfants : « Vous y apprendrez comment Dieu éleva au premier rang des nations le pays barbare que vous habitez aujourd'hui[33] ». C'est une allusion à Clovis, premier roi barbare converti, ce qui avait valu à la France le surnom de « fille aînée de l'Église » et à son souverain celui de roi très chrétien.

Pour la morale, il s'agissait du traitement du patriotisme. Ces parents catholiques exprimaient la crainte que les héros à qui un enfant pourrait s'identifier ne soient pas assez mis en valeur[34]. Le gouvernement, de son côté, ne se sentait pas tenu par une obligation de neutralité politique et voulait promouvoir des héros républicains. Les débats avaient révélé les excès de certains auteurs de manuels, dans les deux bords. Ils montraient également des parents actifs, s'exprimant comme les mères de Saint-

32 - *Le Nouvel Escoutaire*, 110, février 1993, p. 13.

33 - *Histoire de France. Cours élémentaire*, par F. F., Tours, Mame, [1901], p. 5 [en ligne, gallica]. À comparer à *Histoire de France. Cours élémentaire,* par Ernest Lavisse, Paris, Armand Colin, 1913 [en ligne, gallica].

34 - Amalvi, Christian, art. cit., p. 386-391.

Gély, lisant et écrivant. Ces parents voulaient conserver un regard sur l'instruction de leurs enfants, à travers ces objets nouveaux et attractifs qu'étaient les manuels scolaires d'histoire. On perçoit cependant que l'enjeu allait au-delà, dans la conception d'une société chrétienne englobante. Et même, pour certains « blancs », le retour d'une monarchie à prédominance catholique.

1.5. Le premier groupe scolaire dans les années trente

À l'origine, peut-être, de ce nouveau local scolaire, un incident. Un jour de 1925, l'instituteur Antoine Bastit fait sortir les garçons sur la place pour la récréation. Une chienne se jette alors sur un enfant qui jouait et le mord. Grande inquiétude, d'autant qu'elle avait déjà mordu une personne récemment. Le propriétaire se veut rassurant : la bête vient juste de mettre bas. Les autorités demandent la consultation d'un vétérinaire, la famille envisage une consultation antirabique à l'hôpital de Montpellier, qui ne sera pas nécessaire. Le maître n'est pas accusé de négligence : il était bien présent sur la place. L'enquête se déplace vers la commune. S'il y avait eu danger, sa responsabilité aurait été engagée puisque l'école ne disposait pas d'une cour de récréation fermée[35]. La municipalité sortante de 1929 prend la décision de construire un groupe scolaire pour les écoles publiques. Il est achevé en 1934 par le maire radical Urbain Serre[36] (fig. 1).

Ce bâtiment remarquable est toujours utilisé pour la classe, dans une autre configuration toutefois. D'abord composée de deux ensembles juxtaposés avec deux entrées, des cours de récréation séparées pour garçons et filles et deux salles, l'école est passée rapidement à la coéducation, avec deux classes mixtes, où les enfants étaient séparés de part et d'autre d'une rangée centrale. À l'institutrice, comme souvent, les petites classes et l'apprentissage de la lecture, à l'instituteur, les grandes, avec la préparation au certificat d'études. Ce partage, répandu dans les petits villages mais nouveau ici, avait été facilité par la nomination en

35 - Arch. dép. Hérault, 1T 6787, 22 décembre 1925.

36 - Urbain Serre, maire de 1929 à 1947. Selon un témoignage, le groupe scolaire aurait été inauguré par Mario Roustan, sénateur radical de l'Hérault, plusieurs fois ministre de l'Instruction Publique dans les années trente.

Fig. 1. Saint-Gély-du-Fesc, carte postale, école publique Grand-rue, vers 1934 (coll. part.)

1932 d'un couple sur un poste double, Louis et Andrée Reboul. Il a été organisé en 1938[37]. Il améliorait la répartition des élèves entre les deux enseignants, puisque les filles du village disposaient de deux institutrices, et il permettait à chacun d'éviter la classe unique. Il a donc fallu attendre jusqu'aux années trente un local adapté à l'activité scolaire des filles de l'école publique et qui a été achevé sous un maire radical.

2. Les filles à l'école primaire

2.1. Premières mentions

En 1780, une maîtresse était gagée dans des paroisses du diocèse de Montpellier, équivalent à notre arrondissement, celles qui avaient plus de trois cents habitants, comme Les Matelles ou Grabels. Ce n'était pas

37 - Selon le témoignage de Colette Serre Massénat, ancienne élève. Récemment, les logements ont été transformés en salles de classe.

le cas à Saint-Gély cette année-là, un village un peu moins peuplé[38]. Il n'est pas exclu qu'une enseignante ait pu être présente à un moment ou à un autre. Toutefois au XIXe siècle, une institutrice y exerce et les résultats peuvent transparaître sur un tableau montrant la capacité des mariées à signer leur acte de mariage (fig. 2).

Le nombre des mariages est certes réduit, mais la tendance générale qui apparaît sur ce tableau est comparable à l'évolution observée dans la population de la France[39]. Les chiffres de Congénies, commune à 80 % protestante, offrent une comparaison gardoise avec une progression similaire ; une légère avance scolaire s'y manifeste cependant dans la première moitié du siècle, avec des enseignants rétribués par la commune de Vaunage au moins dès la loi Guizot. On reste cependant en deçà de la situation plus favorable qui prévalait au nord de la ligne Saint-Malo-Genève[40]. Les filles saint-gilloises avaient effectué leur rattrapage à partir du second tiers du siècle. Vers 1900, leur scolarisation était en place.

Félicité Carrière a été la première institutrice mentionnée à Saint-Gély, en 1836, à la faveur d'un recensement nominatif. Cette jeune fille célibataire avait 26 ans et est restée en poste pendant près de dix ans. Elle vivait avec la rétribution scolaire payée par les parents et l'indemnité de logement de la commune versée pour la conserver sur place. Avec la loi Guizot de 1833, elle aurait dû toucher un traitement fixe comme son collègue. Elle a dû attendre 1847, soit dix ans de plus que lui, car la commune devait participer à l'hospitalisation d'une femme du village aliénée et sans ressource, jusqu'à son décès, conformément à la législation en vigueur. Cela montre combien limitées étaient les finances du village, avant l'impôt sur le revenu, et quelle priorité était donnée aux garçons sur les filles.

38 - Arch. dép. Hérault, G 1168 visites pastorales de Mgr de Malide, évêque de Montpellier, 1780. Saint-Gély a 160 « communiants », c'est-à-dire habitants de plus de 12-13 ans, soit environ 2/3 de la population.

39 - Huitième rapport sur la population, art. cit.

40 - Bertrand-Fabre, Danielle, *Un effort… Congénies,* art. cit., p. 98-102 et tableaux 2 à 4.

Commune	Congénies (Gard)		Saint-Gély-du-Fesc (Hérault)		Montpellier (Hérault)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1809-1813	60 %	23 %	66 %	8 %	52 % (a)	27 % (a)
1849-1853	89 %	61 %	66 %	40 %	73 % (b)	44 % (b)
1889-1893	100 %	97 %	86 %	91 %	99 % (c)	86 % (c)

Fig. 2. Pourcentage des mariés et mariées sachant signer leur acte de mariage (XIXe S.)

Pour Montpellier, relevés en janvier et février : a1809 ; b1852 ; c1889

Sources : Archives départementales, État civil Congénies, Saint-Gély-du-Fesc et Montpellier

2.2. Deux grandes lois pour les filles : les lois Falloux et Duruy

Le premier changement provient de la loi Falloux, votée en 1850 sous la Deuxième République et votée en particulier par Gustave de Girard, député royaliste légitimiste de l'Hérault et père de Paul, futur maire, comme lui propriétaire de Coulondres. Cette loi, toujours appliquée de nos jours dans ses grandes lignes, avait donné un cadre à l'enseignement privé[41]. Deux religieuses sont venues s'établir et ont assuré désormais l'enseignement des filles, dans le cadre néanmoins de l'école communale. Ces équipes tournaient à une fréquence élevée. Sur les recensements, l'une est souvent déclarée « chef de famille » et l'autre est son adjointe[42]. La commune versait un seul traitement, 200 francs annuels. Pour le coût d'une institutrice, la commune en avait deux, si l'adjointe prenait en charge les plus petits dans une salle d'asile.

41 - La loi Gatel de 2018 a récemment complété les procédures d'ouverture et de contrôle des écoles hors contrat.

42 - Arch. dép. Hérault, 6 M 672, Saint-Gély-du-Fesc, recensements 1851-1901.

La loi Duruy de 1867 a eu pour objectif, entre autres, de mettre fin à ce type d'abus en fixant un traitement minimum pour les institutrices, ce qui a été fait ici. Cette loi proposait la fin de la rétribution scolaire pour les filles, comme pour les garçons, ce qui est également voté. Cependant, un an plus tard, la rétribution est rétablie pour les filles, et non pour les garçons, les finances de la commune ne suffisant pas pour assumer l'ensemble des deux traitements. La priorité restait aux garçons. Il faudra attendre vingt ans et les lois de Jules Ferry pour que Saint-Gély passe à la gratuité pour les filles. Le motif avancé, et avéré, était que la reconstruction de l'église avait coûté trop cher et que la commune devait rembourser l'emprunt. On entrevoit aussi dans une délibération postérieure de 1878 concernant la construction éventuelle d'une école communale de filles, la protestation de « petits propriétaires », de possibles anciens ouvriers agricoles ayant acquis des vignes durant la période de prospérité du Second Empire. Ils se trouvaient désormais dans la situation de contribuer davantage aux dépenses communales. La construction de l'église, l'aménagement du cimetière et la recherche des eaux avaient coûté cher, disent-ils, puis la crise du phylloxera, « depuis quatre ans », privait désormais de ressources les viticulteurs et la commune[43]. Le courant rouge ou républicain se manifesterait-il alors dans ce contexte financier ?

La congrégation qui avait établi une « maison » à Saint-Gély est celle des sœurs de Saint-Joseph dites « de la Sainte-Famille ». D'abord constituée au Vagnas, en Ardèche, comme le montre la naissance des premières institutrices dans ce département, elle s'était établie à Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault). Elle avait demandé et obtenu tôt l'agrément pour l'enseignement, tout en formant aussi des sœurs hospitalières. Elle s'était implantée dans les parties du département mal pourvues en écoles de filles et en salles d'asile[44].

À la différence des postulantes laïques, selon l'expression de l'époque, qui devaient obtenir l'agrément d'une commission départementale, les novices étaient formées à l'enseignement dans la maison-mère de leur

43 - Arch. mun. SGF, délib. mun. du 13 août 1878, p. 81 et 81 v°.

44 - Arch. dép. Hérault, 6V 64, Congrégation de Saint-Joseph dite de la Sainte-Famille, dossiers de fermeture des établissements scolaires de l'Hérault, 1902-1907. Cette congrégation a fourni aussi une institutrice catholique à Congénies (1851-1867).

congrégation puis reconnues aptes par la supérieure. Par la suite, vers 1900, les plus jeunes religieuses étaient titulaires du brevet élémentaire, selon des rapports d'inspection, à l'instar des laïques[45]. Beaucoup de congrégations enseignantes avaient recruté massivement avec la loi Falloux pour pourvoir des postes quasi vacants par défaut de candidates, comme dans l'Hérault. En 1879 cependant, dans le canton des Matelles, seulement deux villages rétribuaient des religieuses enseignantes pour leur école communale, Saint-Bauzille-de-Montmel et Saint-Gély[46]. Saint-Gély était donc un cas plutôt isolé.

Vivre loin de sa famille et de sa congrégation pouvait forger le caractère, comme le montre en 1859 la démarche de cette institutrice congréganiste dont le nom est inconnu. Deux ans auparavant, le conseil municipal avait voté le principe de la construction d'une école de filles, le local étant trop vétuste et ne convenant pas pour une salle d'asile, ce qu'avaient dû relever des rapports officiels. Ne voyant rien venir, elle demande que soit louée une autre maison, ce qui est refusé par la mairie. L'été arrivant, les deux religieuses poursuivent leur projet d'installation dans la maison qu'elles convoitaient et s'adressent au préfet pour arbitrage. Celui-ci les y autorise et ordonne à la municipalité d'achever le déménagement, à la stupeur des élus ! L'affaire se termine à l'amiable, par le versement d'une indemnité de logement aux sœurs qui paieront elles-mêmes le loyer[47]. Il n'y aura pas de bail écrit pendant longtemps. Ces femmes dynamiques devaient faire fonctionner une école et gérer des relations avec les parents et les conseillers, dans un processus d'émancipation des femmes lié à la religion, comme l'a analysé Gérard Cholvy pour cette époque[48].

45 - Arch. dép. Hérault, 1T 4547, rapports d'inspection d'écoles libres et privées, 1894-1902.

46 - Arch. dép. Hérault, PAR 1600/58, *Annuaire du département de l'Hérault*, 1879, vues 273-274 [en ligne].

47 - Arch. mun. SGF, délib. mun. du 1er mars 1859 p 41 v°, 9 juillet 1859 p. 47 et 11 février 1862 p. 60 v°.

48 - Cholvy, Gérard, *Des femmes et de la religion*, dans Cholvy, G. (dir.), *La religion et les femmes*, colloque 2001, Montpellier, Univ. Montpellier 3, 2002, p. 1-9.

2.3. Une laïcité très contestée

Le Second Empire avait ménagé l'Église catholique, ce qui n'a pas été le cas sous la IIIe République, après 1876, quand les républicains puis les radicaux sont au pouvoir. L'école devient le centre d'un conflit politique majeur puisque l'école des filles formait de futures mères. Des filles élevées par des religieuses seraient des mères catholiques, pensait-on, en faisant confiance à la transmission. Cela pourrait se traduire en voix politiques plus tard, les hommes ayant le droit de vote au suffrage universel depuis 1848[49]. L'avenir du pays était en effet en jeu : soit la poursuite de la fragile république, soit une restauration monarchique à suprématie religieuse.

C'est de ce fait par étapes, à partir des années 1880, que l'école de filles du village est devenue gratuite, obligatoire et laïque, par application progressive des lois de Jules Ferry et de ses successeurs. Le gouvernement a interdit l'enseignement par les congrégations d'hommes en 1886, en vertu de la loi Goblet, puis a restreint les autorisations pour les congrégations de femmes, jusqu'à l'interdiction pour elles d'exercer par la loi de décembre 1902[50]. La Sainte-Famille a pu gérer la maison de Saint-Gély jusqu'au dernier moment, en 1903, du fait de son ancien agrément pour l'enseignement. Elle s'est repliée ensuite sur le secteur hospitalier.

En 1902, l'école publique saint-gilloise était jugée par un visiteur non encore laïcisée[51], c'est-à-dire que les religieuses exerçaient encore. En décembre 1902, la dernière classe ayant réuni toutes les filles du village regroupait 32 élèves[52]. À la rentrée 1903, existent dorénavant

49 - Pour les femmes, en France, le droit de vote date de 1944.

50 - La loi du 4 décembre 1902 punit d'amende ou prison quiconque ouvrirait sans autorisation un établissement congréganiste ou favoriserait le fonctionnement d'un établissement ordonné de fermeture. La loi sur les associations de 1901 avait soumis les congrégations religieuses à un régime d'exception. En 1904, tout enseignement leur est interdit en France. Les personnels enseignants ont eu le choix entre la reconversion, l'abandon de l'état religieux ou l'exil. En 1914, ces mesures sont suspendues, pour faire revenir en France les religieux français mobilisés. Des écoles ouvriront dans les décennies suivantes, souvent avec du personnel laïc.

51 - Arch. dép. Hérault, 6V 64, Sainte-Famille, dossier Saint-Gély.

52 - Arch. dép. Hérault, *Inventaire de la série V*, Introduction.

deux écoles différentes, pour un demi-siècle, une publique laïque, l'autre privée catholique. C'est la fin d'une époque où des religieuses avaient enseigné comme institutrices publiques, recevant un traitement d'une commune puis de l'État, ceci jusqu'à l'année scolaire 1902-1903, pour Saint-Gély.

En novembre 1903, en application de la récente loi, une institutrice publique était nommée par l'inspection académique. Marie Vergnettes, 24 ans, venait de Lodève et s'était installée en compagnie de sa mère. La commune avait loué un nouveau local au mois d'août puisqu'elle n'avait toujours pas acheté de terrain. Le préfet presse la municipalité, le champ Rieu le long du ruisseau de la Frégère est acheté, une école comportant une unique pièce est construite et prête pour 1906. Ce petit local sera démoli après la construction du groupe scolaire sur le reste du terrain.

Au début, l'institutrice n'a que peu d'élèves, huit seulement en janvier 1904, soit le quart des effectifs de l'année précédente[53]. On peut en chercher les raisons : la concurrence de l'autre école avec sa classe enfantine, le départ au pensionnat, comme dans le cas de Marthe Bastit, l'abandon de l'école après le cours élémentaire, constaté par exemple dans les cohortes de Congénies à la même époque[54]. Il convient d'y ajouter la pression de certains employeurs ou clients et enfin le souhait par des parents, père, mère ou les deux, d'un enseignement comportant un projet confessionnel.

La municipalité avait refusé que Marie Vergnettes assure des cours d'adultes à des femmes ou jeunes filles, ce qui était cependant inclus dans ses obligations de service. Seuls trois conseillers sur neuf avaient voté pour. Or l'instituteur en donnait et était rémunéré par la commune depuis plus de trente ans pour cela. Refus également le même jour pour l'ouverture d'une classe enfantine, ce qui aurait pu pérenniser la présence de l'institutrice laïque. Le maire Marius Soulas avait voté pour, comme

53 - Arch. dép. Hérault, 2O 255/8-10. Et peut-être moins en pourcentage puisque les effectifs de l'école privée se montaient à 40 le 4 février 1904. On a dû probablement inclure dans les 40 les petits de la classe enfantine.

54 - Bertrand-Fabre, Danielle, *Des écoles à Congénies et dans le Gard au XIXe siècle*, art. cit., p. 16-17. À Saint-Gély, des mères connues de plusieurs témoins ont quitté tôt l'école.

précédemment, mais il était le seul. Il y avait eu trois abstentionnistes[55]. L'inégalité de traitement entre garçons et filles se manifestait une fois encore.

Le programme républicain de séculariser l'État et de laïciser l'école avait fortement divisé le village. Dans les décennies précédentes, en ce qui concernait l'enseignement masculin, il avait su construire une mairie-école et passer à la gratuité pour les parents. Il avait ensuite pris du retard pour les filles, déjà touchées par le report de la gratuité : local a minima et pas de formation post-scolaire. Il est probable que l'équipe municipale de l'époque attendait d'un changement de majorité parlementaire le retour à la situation antérieure et l'éviction de l'institutrice laïque. Cela n'a pas été le cas.

2.4. L'adaptation des écoles publiques

Pour que l'institutrice puisse accueillir davantage d'élèves et aussi pour soulager l'instituteur, un arrangement avait été trouvé par la suite : l'institutrice scolarisait les plus jeunes des deux sexes, de 5 à 7 ans, et apprenait les premiers rudiments aux garçons. C'est ce que nous voyons sur une photo de classe datant peut-être de 1920, avec 28 garçons autour de l'instituteur Bastit. Il manque en effet de très jeunes enfants. L'effectif de la classe unique aurait connu un pic à 55 garçons, selon Marthe Bastit, sa fille[56]. Voici ce que disait une élève, Élise Doumergue née Bellet, de ce nouveau fonctionnement :

J'ai été à l'école laïque à partir de 1915 [ ]. Comme nous n'étions que neuf filles, madame Calmet et monsieur Bastit s'étaient entendus pour que les garçons de 5 à 7 ans viennent à l'école de filles. Sinon elle aurait été menacée de fermeture. Bien sûr, nous n'étions pas mélangés. Dans la même classe mais séparés[57].

Marthe parlait, elle, de quinze filles. La construction du groupe scolaire, appelé aujourd'hui « École élémentaire Grand Rue », répondait

55 - Arch. mun. SGF, délib. mun. du 12 novembre 1903, p. 123-125. Marius Soulas a été maire de 1902 à 1904.

56 - *Le Nouvel Escoutaire*, 109, janvier 1993, p. 11. Vers 1904, l'administration estimait le nombre d'enfants scolarisables âgés de 5 à 13 ans à une quarantaine de chaque sexe.

57 - *Le Nouvel Escoutaire*, 111, mars 1993, p. 11. Madame Calmet née Combes a été nommée en 1916, selon la délib. mun. du 18 octobre 1916, p. 313.

au principe de la séparation des sexes, ainsi que le montrent aujourd'hui les inscriptions soigneusement conservées sur le fronton : « garçons », « filles ». Cela avait duré quatre ans, jusqu'en 1938, le temps d'habituer les esprits à la coéducation, non sans quelque réticence.

Après la guerre, l'attractivité de cette école s'est accrue. Les établissements publics ont bénéficié des allocations scolaires prévues par la loi Barangé de 1951 qui se sont substituées aux finances locales pour « améliorer le service scolaire[58] ». Cette modernisation des équipements a pu être favorable à l'école publique.

2.5. Les dissensions locales au début du XXe siècle

Des enfants de l'époque, comme Marthe, ont gardé le souvenir de l'hostilité ambiante :

L'instituteur laïque représentait la République. À ce moment-là, il y avait les républicains et les réactionnaires. Vous n'entendiez parler que de ça, pourtant j'étais jeune et je ne m'intéressais pas à la politique[59].

Certains le vivaient sur le mode politique, d'autres sur le mode religieux, sinon les deux. À la rentrée 1902, le maire de Girard avait protesté de l'interdiction des religieuses enseignantes dans l'enseignement public. Il a démissionné et a été suspendu par le préfet, tout en restant conseiller municipal[60]. Le conseil municipal de Saint-Gély avait délibéré peu avant, le 20 juillet 1902, sur la laïcisation de l'école de filles :

Sans discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil déclare, sûr d'être l'interprète de tous les habitants de la commune, sans distinction d'opinion politique, qu'il ne peut que protester énergiquement contre un acte qui porterait atteinte aux droits des pères de famille que tous les gouvernements civilisés ont respectés jusqu'à ce jour[61].

Après le vote de la loi en décembre par le gouvernement présidé par Émile Combes, le conseil revient à la charge le 12 mai de l'année suivante :

58 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 11 juillet 1952 p. 68-68 v°.
59 - *Le Nouvel Escoutaire*, 110, février 1993, p. 13.
60 - Journal *La Liberté*, *Les maires frappés*, 1er septembre 1902, p. 2 [gallica].
61 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 20 juillet 1902 p. 98.

Quant à la question de laïcisation, le conseil, ne pouvant se dégager et représentant une commune dont la presque unanimité des habitants professent le plus grand respect pour la religion catholique a le devoir de protester contre toute application d'une loi qui porterait atteinte à leurs droits de père et mère de famille[62].

On remarque le glissement de l'unanimité à la presque unanimité, ce qui confirme le témoignage de la jeune Marthe sur les dissensions locales : « Vous n'entendiez parler que de ça ». La réaction du préfet ne se fait pas attendre, il ordonne de barrer la délibération sur le registre et de transcrire son arrêté « en regard », qui s'y trouve toujours. Le maire Paul de Girard avait retrouvé ses fonctions après les élections municipales, au 15 mai 1904, fonctions qu'il exercera jusqu'à son décès vingt ans plus tard. Le 9 décembre 1905, la loi de Séparation des Églises et de l'État complétait l'organisation de la France en un État non confessionnel. L'enseignement catholique, en particulier dans l'Ouest de la France, se réorganisait depuis 1902, avec des écoles privées et des institutrices non religieuses ou anciennes religieuses[63].

Il ne faut pas de ce fait sous-estimer l'enjeu politique d'une école de filles. Reprenons le cas de l'enseignement de l'histoire. Le manuel pour les écoles libres catholiques, de F. F. chez Mame, en 1901, déjà cité, évoque dans son récit historique les Gaulois et les druides : « 1. les Gaulois ne connaissaient pas le vrai Dieu. Leurs prêtres s'appelaient druides et leur religion le druidisme »[64]. Dans l'expression « le vrai Dieu », on n'entend pas le principe de la liberté religieuse de 1789. Dans l'introduction perçait déjà la certitude que la France était la fille aînée de l'Église depuis le baptême de Clovis après sa victoire, ce qui pouvait légitimer le pouvoir monarchique.

62 - Arch. mun. SGF, délib. mun. 12 mai 1903 p. 108.

63 - Journal *La Liberté, Dans les écoles libres. Ouvertures, laïcisations*, Brest, 30 août 1902, p. 2.

64 - *Histoire de France. Cours élémentaire*, par F. F., Tours, Mame, [1901], p. 5 et 8 [en ligne, gallica]. À confronter avec *Histoire de France. Cours élémentaire,* par Ernest Lavisse, Paris, Armand Colin, 1913 [en ligne, gallica].

3. L'école privée catholique de filles (1903-1959)

C'est sur la base de conserver un enseignement religieux dans le village que s'est organisé, en parallèle avec la laïcisation voulue par le gouvernement, le projet local d'une école privée catholique, dite aussi « libre » et, dans ce cas, libre d'enseigner des matières religieuses. Des écoles privées existaient légalement auparavant, qui avaient servi de solution pour des hameaux isolés, pour des jeunes institutrices attendant un poste, pour des salles d'asile de la petite enfance.

3.1. Premières mentions

Le village a fait partie de la dernière vague de laïcisation puisque la congrégation de la Sainte-Famille avait été agréée. À partir de 1903, l'institutrice ne peut être que laïque dans toutes les écoles, publiques ou privées, en remplacement des religieuses désormais interdites d'enseigner.

La difficulté pour écrire l'histoire de cet enseignement, privé et catholique, provient du caractère privé des sources. Le recours aux témoignages devient primordial pour aborder son fonctionnement ordinaire, car l'école n'apparaît jamais dans les délibérations municipales, ne recevant pas d'argent public[65].

En octobre 1903, dès la rentrée et avant la nomination officielle de l'institutrice laïque, l'école libre ouvre, avec une nouvelle institutrice. Mademoiselle Marie Saury était née en 1870 à Puichéric, dans l'Aude[66]. Elle était une ancienne religieuse, comme le souvenir en est resté au village et comme l'a indiqué un commissaire de police dépêché sur les lieux[67]. Elle fait donc partie du contingent de religieuses sécularisées qui gardaient de ce fait le droit d'exercer. Ce cas était prévu par la loi, qui ne visait que le fonctionnement des congrégations.

Dans un tout premier temps, Marie Saury a pu employer comme

65 - Il pourrait se trouver des pièces dans le fonds de l'évêché de Montpellier, mais il n'a pas été possible de le consulter.

66 - Les témoins la nomment « Soury », probablement par chute de la diphtongue occitane « au ».

67 - Arch. dép. Hérault, 6V 67, dossier Saint-Gély, novembre 1903.

adjointes des religieuses puis, avec la loi de Séparation de 1905, ce sont des laïques agréées pour l'enseignement. Elles sont d'abord trois, puis deux, l'autre étant Virginie Vedel, une femme âgée[68] et elle aussi une ancienne religieuse, selon un témoignage. Puis Marie Saury est restée seule, d'après les recensements. Elle avait marqué ses anciennes élèves par les beaux spectacles qu'elle organisait. Cette opinion favorable n'est pas partagée par Élise Bellet qui la croisait le dimanche à l'église ; au sujet des deux enseignantes libres, elle a déclaré « nous sentions vraiment leur hostilité[69] » vis-à-vis des filles de l'école publique.

Le premier local n'avait pas été difficile à trouver ; l'ancienne école publique en a fait office puisque c'étaient les religieuses de la Sainte-Famille qui payaient le bail depuis près d'un demi-siècle. Par un tour de passe-passe, Marie Saury a sous-loué les locaux à un prête-nom et les fillettes ont pu continuer à se rendre dans le même endroit, probablement rue de Fontgrande. Cette solution provisoire a duré jusqu'à la construction d'une autre école. Un terrain d'une superficie de 4,50 ares, – une vigne – est vendu par la famille Malafosse dans le même quartier de Fontgrande, selon le témoignage de deux descendantes[70]. Le nouveau propriétaire est Paul de Girard, le maire, et ses descendants hériteront de la parcelle jusqu'à ce qu'ils la vendent en 1962[71].

Le bâtiment comprend trois grandes salles, côte à côte, bien éclairées et recevant la lumière naturelle, construites possiblement l'une après l'autre. Un escalier intérieur relie le rez-de-chaussée à l'étage d'habitation. Le terrain comprenait une cour, un préau et des toilettes extérieures, avec une cloche au portail. Ce sont les normes d'une maison d'école en 1900. On peut estimer la construction de ce bâtiment aux environs de 1905-1910. Il était prévu pour deux classes, la classe des filles et la classe enfantine, qui était mixte au départ. Une photographie

68 - Arch. dép. Hérault, 6 M 672, Saint-Gély-du-Fesc, recensement de 1906, vue 12/24. L'institutrice libre Virginie Vedel était née en 1837 à Saint-Paul-le-Jeune, en Ardèche.

69 - *Le Nouvel Escoutaire*, 111, mars 1993, p. 11.

70 - Témoignages d'Hélène Fabre Cordouan, 04 août 2017, et de Marie Fabre Picot, 12 janvier 2018.

71 - Documents sur l'histoire de la maison chez la propriétaire actuelle, que je remercie pour la visite des lieux. Paul de Girard a été maire du village de 1884 à 1925, sauf entre 1902 et 1904.

de classe, conservée et légendée avec le nom des élèves, peut être datée de 1912, à un an près, et elle en témoigne. Une majorité d'enfants a pu être documentée. Les élèves sont 45 dont six petits garçons, un né en 1906, un en 1908 et les autres en 1909. Ces garçons forment la classe enfantine avec quelques filles. La cohorte la plus fournie est constituée de douze filles nées entre 1904 et 1905. C'est un ensemble de type cours élémentaire. Un autre groupe est né entre 1900 et 1905, avec sept filles. Leur présence se raréfie sur les bancs de l'école et on peut penser qu'on quitte souvent l'école après le cours élémentaire, vers 9 ou 10 ans, ici comme ailleurs[72].

Comment cette école était-elle financée ? Les notables catholiques de Montpellier finançaient une kermesse des écoles libres, à l'échelle diocésaine. Les témoins évoquent la kermesse annuelle et les dons en nature. Tous ont dit que les parents ne payaient pas directement. Le bois de chauffage était livré depuis le domaine de Coulondres. La notice nécrologique de Paul de Girard fournit l'explication du financement, à son décès en 1925. Le journal *l'Éclair* écrit en hommage qu'à Saint-Gély, « les écoles libres étaient entretenues par lui[73] ». Il devait en payer tous les frais, traitements et fournitures, ainsi que ses héritiers par la suite, supposons-nous. Ce sont en effet des notables qui ont pris en France le relais pour le maintien d'un enseignement catholique qui a scolarisé environ 1/5e des enfants. Dans le cas de De Girard, il convient de tenir compte à la fois de ses convictions royalistes et catholiques et de sa générosité pour les habitants du village.

3.2. L'école de Rose Philip (années trente à années cinquante)

Les données sur cette institutrice reposent sur les témoignages recueillis, dans la plupart des cas individuellement, sur la base d'un questionnaire. Rose Philip, peut-être née à Sète en 1889, est arrivée entre 1935 et 1938 à Saint-Gély. Elle y a terminé sa carrière d'institutrice libre

72 - Collection Bernard Cammal, Saint-Gély-du-Fesc. Après la Grande Guerre, l'école a notamment scolarisé des filles d'origine étrangère et de familles catholiques.

73 - *L'Éclair,* 21 mars 1925, p. 1. *L'Éclair* était à l'origine le journal royaliste de la région.

en 1955 et est décédée à Marseille en 1958[74]. Cette dame célibataire, un peu corpulente, a été en général appréciée des familles et des élèves, pour sa conduite de la classe, « sans crise ».

Elle était dévouée. Elle gardait des élèves pour réviser le « certificat » ou des examens d'entrée dans le secondaire. Elle disposait d'une petite bibliothèque et prêtait parfois des livres à de grandes élèves ou à des dames adultes. Un exemple a été donné avec les romans sentimentaux comme ceux de Delly qui ont eu un succès populaire considérable pendant plusieurs décennies[75]. Elle était liée d'amitié avec des mères d'élèves et entretenait autour d'elle des réseaux de solidarité, qu'elle a poursuivis de manière épistolaire après sa retraite. Sur place, elle redistribuait discrètement une partie des dons alimentaires reçus à de plus nécessiteux qu'elle, comme confitures ou charcuteries. Consciencieuse dans son travail, elle se rendait au domicile de la famille si un problème se posait en classe. Enfin, le dimanche après vêpres, elle accueillait les fillettes qui le souhaitaient « pour s'amuser », comme il a été rencontré pour d'autres écoles de ce type. Alors que les garçons disposaient d'un patronage Jeanne d'Arc à une époque inconnue[76] et de structures associatives après la Première Guerre, il semble que les filles n'aient eu que les ressources de la paroisse comme loisirs réguliers. Les garçons disposaient aussi d'une clique, financée par le maire en personne. Parmi les événements exceptionnels, figuraient les pèlerinages, comme à Notre-Dame du Suc, et les processions qui réunissaient la population catholique.

Quels sont les souvenirs des élèves sur l'enseignement reçu ? Elles se souviennent de la salle, où les plus jeunes étaient placées devant, les plus âgées derrière. Les plus anciennes évoquent deux salles séparées par une vitre. Du chauffage au bois ou au charbon. De la préparation du feu le matin à tour de rôle et du froid à cette heure-là ; de l'encre violette à préparer aussi et de la date à écrire au tableau. Des acquisitions fondamentales : lire, écrire, compter. Des leçons d'histoire, de

74 - Témoignages de Nicole Mas Martinez, 12 juillet 2017 et 5 juillet 2018.

75 - Delly est le nom de plume d'un frère et d'une sœur Petitjean, décédés en 1947 et 1949 [en ligne, wikipedia].

76 - L'intitulé se lit sur la façade d'une maison de la grand-rue, sur une carte postale ancienne.

géographie ou de sciences étaient données. Une carte de géographie de la France était affichée au mur. Les sciences n'étaient pas accompagnées d'expériences et certaines se souviennent d'avoir dessiné des feuilles.

La leçon d'histoire sainte avait lieu le samedi matin ; les prières n'étaient pas absentes, ni la morale. Le catéchisme était enseigné deux fois par semaine à l'église, à midi, en compagnie toutefois des élèves de l'école publique, et était expliqué par le curé.

Le certificat d'études était important pour tous les acteurs et, si le niveau requis pour l'obtenir n'était pas atteint aux yeux de l'enseignante, l'élève pouvait redoubler. Le succès de ses candidates était l'honneur de l'institutrice, ici comme ailleurs. Les récitations étaient au programme, avec les fables de La Fontaine. Les plus jeunes, avec une institutrice ayant succédé à Rose Philip, ont appris Ronsard, avec *Mignonne allons voir si la rose*. On évoque *La Marseillaise* ou le *Chant du départ* qui pouvait être tiré au sort comme chant lors du certificat.

On se souvient de la couture, l'été, dehors sous les arbres en attendant l'arrivée des vacances au 14 juillet. De l'odeur des roses et de la blancheur des lys. Des fleurs qu'on arrosait, peut-être d'une tentative de jardin scolaire. Des jeux, de la marelle et des osselets. Quand les épreuves sportives ont été valorisées pour le certificat d'études, une bénévole les entraînait au domaine de Valmont, pour le grimper à la corde et l'athlétisme.

Ce qui a marqué les élèves, c'est l'inhabituel, comme une sortie à Montpellier où elles pouvaient se reposer et manger leur casse-croûte dans la demeure de Mme Durand de Girard. La sortie annuelle à Sète où il était possible de dormir une nuit sur place. Les kermesses ont pu éveiller un goût pour les planches, comme cette pièce en occitan, jouée avec des hommes[77]. C'était un moment d'unité entre générations, à la fois fête et soutien financier de l'école. Un spectacle avec des habits d'arlésiennes est resté également dans les mémoires, avec *La Mazurka souto li pins*, de Charloun Rieu : « Venès, que l'ouro s'avanço... ».

Une fête dite « le départ du petit Jésus », réservée aux filles de l'école libre et initiée par le curé Rives, était très appréciée par celles qui étaient déguisées en anges… ou en petit Jésus. Dans des établissements

77 - Témoignage de Marie Fabre Picot, 12 janvier 2018.

catholiques, le théâtre et le spectacle étaient pratiqués comme moyens de déplacer son corps et d'occuper l'espace.

3.3. Opinions d'adultes sur leurs années de formation

J'ai entendu néanmoins des critiques. Les punitions, rares du temps de Rose Philip, ont été évoquées par les plus jeunes concernant la période postérieure à son départ. L'intrusion d'un curé venant lire les notes des compositions mensuelles a été parfois mal perçue. Le regard négatif porté sur les fréquentations amicales hors de l'école, parfois par l'institutrice, a laissé des traces. L'injonction de se tenir à distance de l'autre école se faisait avec des mots durs : l'école publique, c'était l'école sans Dieu, ou l'école du diable. Cette expression était répandue à l'époque pour en stigmatiser enseignants et élèves, où que l'on vive en France. On trouvait également dans la pastorale de l'évêque de Montpellier, monseigneur de Cabrières, décédé en 1921, que la Révolution était « essentiellement satanique[78] ».

La finalité de cette école était de former des familles catholiques. Certaines de mes informatrices ont évoqué leur rôle ultérieur dans les catéchismes ou l'Action catholique. Plusieurs ont parlé de leur vie associative au-delà de la sphère religieuse, donc d'un engagement dans la cité ; c'est de cette manière que j'en ai connu plusieurs. C'est aussi un objectif de l'enseignement confessionnel. Quelques-unes ont affirmé être athées, en avançant des arguments précis. D'autres m'ont dit avoir modifié leur approche, après des discussions avec enfants et petits-enfants. Elles ont aussi manifesté une liberté de choix, loin d'une reproduction ou d'un conformisme social.

On m'a parlé du concile de Vatican II et des changements de perspectives qu'il a induits. Il ne m'a pas semblé que les anciens rites, comme les processions, étaient regrettés. L'organisation des processions a suscité les plus vives critiques. Les filles de l'école publique avec leur institutrice avaient eu une place assignée sous la chaire, loin de l'autel à

78 - Cholvy, Gérard (dir.), *Histoire du diocèse de Montpellier*, Paris, Beauchesne, 1976, p. 234.

l'église, au début du siècle, selon Élise Bellet[79], et cette mise à l'écart avait perduré dans les processions, où elles étaient isolées de leurs camarades et ne pouvaient pas jeter de fleurs comme elles. Cet ostracisme a eu pour résultat de créer une pomme de discorde jugée inutile pour la vie de la communauté, jugée ainsi par les témoins d'aujourd'hui. Ce choix répandu parmi le clergé du temps était un héritage des luttes politico-religieuses des années 1900. Cela n'empêchait pas des fillettes des deux écoles de jouer ensemble malgré les querelles des adultes, selon Élise :

Quand nous habitions à côté les unes des autres, nous jouions comme tous les enfants quand nos parents ne nous voyaient pas. Par contre, le dimanche à l'église, c'était différent[80].

La Seconde Guerre mondiale a provoqué la réunion provisoire des trois classes du village en un même lieu. L'école publique Grand Rue avait été réquisitionnée pour servir de logement aux occupants allemands. Les locaux de l'école libre ont accueilli les deux autres enseignants et leurs élèves, par solidarité. L'esprit de ségrégation a pu céder lors des jeux en commun des enfants. Ne se souvient-on pas encore des parties de billes « avec les garçons » à la récréation[81] ? Après-guerre, il restait peu ou pas d'évêque en France à avoir des engagements ouvertement royalistes et à condamner les catholiques qui voteraient pour un parti républicain, tel monseigneur de Cabrières auparavant. Ce n'étaient plus les bagarres politiques d'avant, même si la question du financement des écoles privées par l'État n'a trouvé de solution qu'avec la création d'écoles sous contrat en 1959.

3.4. Une école liée au fondateur, Paul de Girard (1841-1925)

Après le décès de Rose Philip, quatre enseignantes se sont succédé en quatre années, tandis que les effectifs scolaires fondaient. La maison a été vendue par les propriétaires, héritiers du fondateur Paul de Girard, en janvier 1962. Sans doute n'avaient-ils plus les mêmes projets que lui, de

79 - *Le Nouvel Escoutaire*, 111, mars 1993, p. 11. Témoignage d'Élise Doumergue née Bellet.

80 - *Ibid*.

81 -Témoignage de Marie Fabre Picot.

même que la plupart des familles saint-gilloises. Il convient de présenter cet homme politique sans lequel l'école libre n'aurait pas existé.

Il était né en 1841 et il est mort en 1925, à près de 84 ans. Il a été longtemps maire, mais aussi adjoint ou conseiller municipal de Saint-Gély, entre 1871 et 1925, soit près de 54 ans, un record. En 1884, il avait été choisi comme maire par les conseillers qui avaient écarté Léon Marès. Il a été conseiller général royaliste des Matelles, entre 1871 et 1892. Puis le canton est devenu majoritairement républicain. L'Hérault aussi, et De Girard n'a pu devenir député comme l'avait été son père. Propriétaire du château et domaine de Coulondres, avec la plus forte production vinicole de la localité[82], il participait à des organisations professionnelles. Il était aussi le plus important employeur du village, ce que ne manquaient pas de souligner ses adversaires, le soupçonnant de clientélisme et relevant son paternalisme. Il était très actif dans des organisations caritatives catholiques montpelliéraines et partageait sa résidence, comme d'autres propriétaires viticoles, entre l'hôtel particulier en ville et le château l'été, à Coulondres. Il a été une personnalité royaliste de premier plan, un temps actionnaire du journal *L'Éclair*. Son activité monarchiste la plus notable a été d'être, dans les départements du pourtour méditerranéen, le délégué du duc d'Orléans, prétendant au trône de France en exil. Son idéal de restauration d'une société monarchique et catholique s'est trouvé contrarié et Saint-Gély a constitué un lieu pour développer ses projets, l'enseignement en est le plus vif exemple[83].

C'était une personnalité sincèrement charitable, pratiquant le catholicisme social comme au XIXe siècle, en tant qu'obligation morale relevant de la responsabilité des classes dirigeantes[84]. Entretenir des écoles, pour un riche catholique ou protestant, faisait partie des

82 - Arch. dép. Hérault, PAR 1600/79, *Annuaire du département de l'Hérault*, 1907, Domaines et vignobles, Saint-Gély-du-Fesc, p. 363 (vue 197) [en ligne].

83 - Secondy, Philippe, *La persistance du Midi blanc. L'Hérault 1789-1962*, Perpignan, PUP, 2006, p. 75-79 des données sur les De Girard, « derniers royalistes intransigeants ». Notices nécrologiques parues dans *L'Éclair*, 21 et 22 mars 1925 [en ligne, Arch. dép. Hérault, 2 DOC 43] et *Le Petit Méridional*, 21 mars 1925 [en ligne, Région Occitanie].

84 - Cholvy, Gérard, *ibid*., p. 235.

œuvres caritatives possibles, en un temps où il y avait peu de voies de redistribution des richesses. Puis sont venues les lois sociales. Au siècle suivant, la philanthropie a été moins bien perçue, car elle est arbitraire et au bon vouloir du donateur. Ainsi l'analysait Marthe Bastit : pour ceux qui travaillaient pour Coulondres,

si on ne mettait pas les enfants à l'école privée, on pouvait partir de là. C'était un monsieur très bien. Avec mon père, il n'[y] a jamais eu d'ennuis, mais il avait des idées comme ça, c'était vraiment la fleur de lys. [...] Il était gentil pour les gens du pays, serviable.

Invité à la noce par le futur beau-père d'Antoine Bastit, instituteur et secrétaire de mairie, il s'y était rendu. « Par la suite, il n'a jamais parlé de politique avec mes parents ; il savait qu'ils n'avaient pas les mêmes idées[85] », ajoutait Marthe. Saint-Gély s'était donc retrouvé dans les conflits scolaires du fait de la personnalité de son fondateur, engagé dans la fidélité au prétendant du trône.

L'épisode scolaire n'est qu'un des affrontements politiques du début du XXe siècle. Sont contemporaines, la fin de l'affaire Dreyfus, la séparation des Églises et de l'État avec les inventaires des lieux de culte, la création de l'Action française et des camelots du Roi, sans oublier la crise de mévente viticole de 1907, qui avait été précédée par celle du phylloxera. Les journaux qu'on lisait, au moins dans les deux cafés, étaient remplis de ces nouvelles et le village était informé par *Le Petit Méridional* radical et *L'Éclair* royaliste et conservateur, des quotidiens tous deux imprimés à Montpellier. Car on savait lire désormais.

Conclusion

La « guerre scolaire » de Saint-Gély-du-Fesc a vu s'opposer deux fractions de la population autour de projets politiques et religieux, que l'on peut rapprocher d'un actuel clivage droite/gauche, bien qu'il ait été plus complexe. La présence de religieuses comme institutrices publiques pendant un demi-siècle a participé à l'alphabétisation des filles. Cette alphabétisation leur a ouvert l'accès à des métiers ruraux féminins, dans l'artisanat ou le commerce. Défavorisées par une époque

85 - *Le Nouvel Escoutaire*, 110, février 1993, p. 13. Témoignage de Marthe Bastit.

de domination masculine affirmée, les filles apparaissent longtemps négligées par rapport aux garçons : une maîtresse recevant un traitement communal plus tardivement, des locaux scolaires inadaptés, des loisirs laissés longtemps à la paroisse et aux bons soins de l'institutrice libre. L'existence de deux écoles de filles a pu susciter une certaine émulation dans le cadre de groupes sociaux villageois de même strate, quand les enfants ont été présentés au certificat d'études dans l'entre-deux-guerres, puis quand la scolarité obligatoire a été portée à seize ans, du fait de l'ordonnance signée en 1959 par De Gaulle, alors président du Conseil. Au même moment, les parents envisageaient des études plus longues pour leurs enfants, filles comme garçons, car des emplois dans les services se développaient tandis que les emplois agricoles se raréfiaient, par suite notamment des graves gelées de 1956[86].

Parmi les femmes rencontrées, beaucoup m'ont paru disposer d'une certaine autonomie financière avec des revenus propres, notamment dans la viticulture ou l'immobilier. D'autres ont travaillé une partie ou tout au long de leur vie, dans des professions souvent différentes de celles de leur mère et elles ont parfois exercé au loin, munies ou non de diplômes nouveaux. De nos jours, d'après le recensement de 2015, la moitié de la population adulte de la ville de Saint-Gély est munie d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat, hommes et femmes à égalité, ce qui est considérable et totalement nouveau. Ce pourcentage élevé est néanmoins à relier à la proximité de Montpellier et de son bassin d'emploi.

Des interrogations qui avaient cours il y a un siècle au moment de la guerre scolaire se retrouvent aujourd'hui encore dans notre pays. Citons la confiance à l'égard des enseignants, le rôle des parents dans l'école ou le contenu des programmes officiels. Quant à l'enseignement privé hors contrat, sans parler de celui donné à domicile dans la famille, la question a été récemment remise en chantier au moyen de la loi Gatel de 2018. Elle évoque la question des autorisations d'ouverture et du

86 - Aux personnes déjà citées ci-dessus comme ayant témoigné, il convient d'ajouter les noms d'Odile Fournel Bascle, rencontre du 25 octobre 2017, Françoise Péridier, 11 novembre 2017, Yolande André, 11 novembre 2017, Germaine Serre Dedieu, 23 février 2018, et Yvonne Poujol Berger, 26 juin 2018.

contrôle de ces écoles privées, de la mise en place convenable ou non des programmes ainsi que des finalités de l'éducation en général. Les conflits scolaires restent un aspect des tensions récurrentes entre deux droits fondamentaux, la liberté et l'égalité, en lien avec la laïcité[87].

87 - JORF n°0087 du 14 avril 2018, *LOI n° 2018-266 du 13 avril 2018 visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat*, dite Loi Gatel. Remerciements aux témoins indirects qui ont bien voulu apporter leur contribution entre 2017 et 2020 : Martine Berquière Le Brouster, Bernard Cammal, Danielle Doumerc Folcher, Marie-Josèphe Duchesne, Marie-Lucy Dumas, Guy Folcher, Andrée Giraud Moreno, Michèle Lios Sales, Paulette Pastini Ageron, Jacqueline Robert Grau, Nicole Vernière Romane.

III. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2021

Séance du 20 octobre 2021

INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES MONDIALES : ÉVOLUTIONS ET ENJEUX AU XXIe SIÈCLE

par Luc Simula
membre correspondant

Préliminaire : hommage à Jean Matouk

Jean Matouk, Professeur des Universités, économiste humaniste et passionné, avait été particulièrement intéressé par la problématique de Thomas Piketty dans son dernier livre, *Capital et idéologie* (2019), dans lequel il analyse l'évolution à long terme des inégalités à l'échelle mondiale. Dans une tribune publiée par le quotidien Midi Libre (02/12/2019), Jean Matouk soulignait à son tour la nécessité d'engager une politique de réduction des inégalités « dans le monde entier ». C'est dans cet esprit qu'il m'a proposé à l'automne 2019 de présenter à l'Académie de Nîmes une intervention commune, « à deux voix » pour reprendre son expression. Nous avons alors discuté de ses modalités, de son contenu et de nos contributions respectives, avant qu'il ne propose

le projet à la commission des communications. Cette communication aurait dû être présentée au printemps 2020 et fut reportée, en raison du confinement, au 20 novembre 2020…

Jean Matouk a continué de réfléchir et de publier jusqu'à ses derniers jours. Envisageant le monde d'après la crise du Covid-19, il indiquait dans le Midi-Libre du 04 avril 2020 qu'il faudrait « réduire les inégalités dans les pays et entre les pays ». Nous avions encore brièvement échangé au mois de septembre 2020 sur le poids de la dette Covid-19 et discuté par mail de l'actualisation de notre communication sur les inégalités. Il n'est pas question que je me substitue à lui, et encore moins que je m'exprime en son nom. Cependant, comme je l'ai écrit au Président de l'Académie, j'ai souhaité, en accord avec la famille de Jean Matouk, présenter et rédiger en son hommage la réflexion que nous avions envisagée.

Introduction

Les crises sanitaire, économique et sociale consécutives à la pandémie du Covid-19 ont rappelé aux Français que la mondialisation est désormais une réalité multidimensionnelle. Il y eut une première mondialisation, de la fin du XIXe siècle à la Première Guerre mondiale. Après une période de démondialisation et de retour au protectionnisme dans les années 1930-1940, une seconde mondialisation s'est développée à partir des années 1980, sous l'impact conjugué de la baisse des coûts des transports et de l'ouverture généralisée des frontières. La mondialisation s'est encore amplifiée dans les années 1990 avec la chute du « mur de Berlin » et l'effondrement du « bloc socialiste», puis dans les années 2000 avec l'adhésion de la Chine aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée en 1995. Cent-soixante-quatre pays sont aujourd'hui membres de l'OMC et ouverts aux relations commerciales internationales.

L'étude des inégalités économiques a longtemps privilégié celles qui apparaissent à l'intérieur des frontières de chaque nation ou « inégalités internes ». Après 1945, la Banque mondiale s'est intéressée

au niveau et à l'évolution des inégalités entre les pays ou « inégalités internationales ». Enfin, au début du XXIe siècle, il n'est plus possible d'ignorer que les enjeux économiques et sociaux des inégalités se posent désormais aussi à l'échelle mondiale ou globale. L'intensification de la mondialisation conduit logiquement à s'interroger sur les relations entre inégalités internes, internationales et globales au XXIe siècle. Ce nouvel angle d'étude, développé dans des travaux récents, permet d'identifier les « gagnants » et les « perdants » de la mondialisation.

Encadré I
L'évolution à long terme des inégalités mondiales de revenu (indice de Theil, 1870-2010)

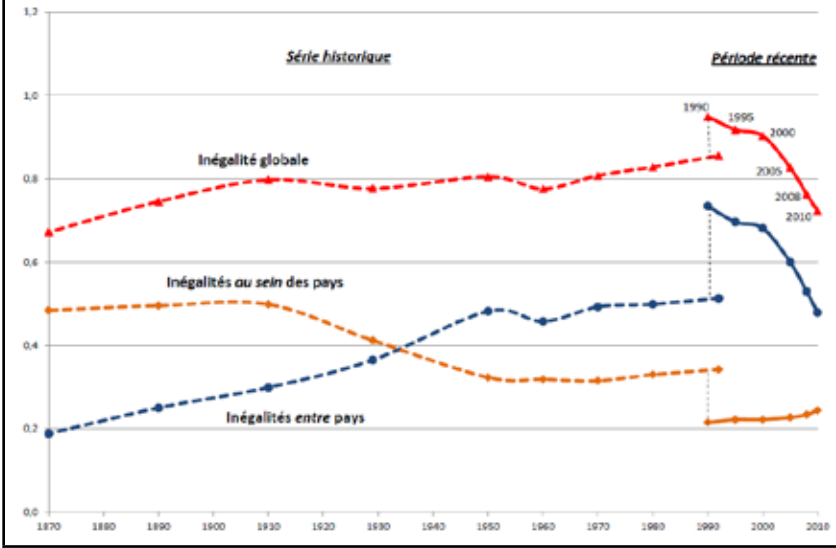

Source : L'évolution des inégalités mondiales de 1870 à 2010.
Graphique réalisé à partir des séries d'Angus Maddison, des données de l'OCDE, de la Banque mondiale (POVCAL) et des données de l'article de François Bourguignon et Christian Morrisson, «*Inequalityamong World Citizens: 1820-1992*», *TheAmerican Economic Review*, Vol.92, n°4, 2002.
http://ses.ens-lyon.fr/ressources/stats-a-la-une/levolution-des-inegalites-mondiales-de-1870-a-2010

A long terme, les trois niveaux d'inégalités, bien que liés, évoluent de façons divergentes (Cf. Encadré I). Du début du XXe siècle aux années 1980, pendant que la société industrielle triomphe, les inégalités internes, initialement très fortes, ont tendance à diminuer, notamment dans les pays développés. Sur la même période, les inégalités internationales augmentent, si bien que les courbes retraçant les évolutions des inégalités internes et internationales se croisent entre 1930 et 1950. Au contraire, depuis les années 1980-1990, la nouvelle ère économique caractérisée par la mondialisation, la généralisation de l'économie de marché et l'émergence d'un nouveau système technique et productif, s'accompagne d'un mouvement de contraction des inégalités internationales et mondiales, tandis que les inégalités internes augmentent. C'est à cette période récente (1990-2020) qui couvre les trente dernières années que sera consacrée cette étude. Elle analysera l'évolution des inégalités aux trois niveaux, international, interne et mondial, avant de s'intéresser aux relations entre inégalités, justice distributive et mondialisation dans le monde d'après la crise du Covid-19[1].

Les inégalités internationales

La Banque mondiale range chaque année les pays dans quatre grands ensembles définis par le niveau du revenu national brut (RNB) par habitant. Elle distingue ainsi :

1. 31 Pays à revenu ***faible*** (moins de 1025 dollars par habitant en 2018) ; par exemple l'Afghanistan, le Mali, le Niger...
2. 47 Pays à revenu ***intermédiaire*-inférieur** (entre 1026 et 3995 dollars par habitant) ; par exemple l'Inde, l'Algérie, le Maroc, le Pakistan, le Sénégal, le Vietnam...
3. 60 Pays à revenu ***intermédiaire*-supérieur** (entre 3996 et 12375 dollars par habitant) ; par exemple le Brésil, la Russie, l'Afrique du Sud, la Chine, la Bulgarie, le Mexique, l'Iran...

1 - Par crise, il faut entendre au sens d'Henri Guitton, en économie comme en médecine, « le moment, à la fois périlleux et décisif, que le patient est condamné à traverser, et dont il peut résulter ou le pire ou le mieux ». Henri Guitton, 1904-1992, professeur de Sciences économiques, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

4. 80 Pays à revenu élevé (plus de 12376 dollars par habitant), principalement les pays d'Europe de l'ouest et d'Amérique du nord.

Ce classement basé sur le revenu par habitant, c'est-à-dire le Produit intérieur brut[2] divisé par le nombre d'habitants, diffère fortement de celui établi à partir du PIB des pays. Par ordre décroissant de PIB total, le classement des vingt pays les plus productifs est le suivant : Etats-Unis, Union européenne, Chine, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Inde, Italie, Brésil, Canada, Russie, Corée du Sud, Espagne, Australie, Mexique, Indonésie, Pays-Bas, Arabie Saoudite, Suisse…

La forte croissance des pays émergents a réduit les inégalités internationales

Le rapport de la Banque mondiale intitulé *L'évolution de la richesse des nations* (« *The Changing Wealth of Nations* ») paru en 2018, étudie la variation de la richesse globale de 141 pays entre 1995 et 2014[3]. La richesse mondiale a progressé de 66 % en 21 ans. Toutes les catégories de pays ont bénéficié de cette croissance, mais le surplus créé se répartit très inégalement (Cf. Encadré II).

La trentaine de pays les plus pauvres se partage moins de 1% de la richesse mondiale. En 19 ans, leur revenu national global a doublé mais reste très faible. La combinaison d'une croissance globale faible et d'une forte natalité entraîne une croissance très modérée (20 % environ en 19 ans) du revenu par personne. La situation des pays les plus pauvres est inséparable des carences de leurs institutions publiques nationales, défaillantes voire prédatrices. En outre, certains d'entre eux sont minés par des conflits armés et l'instabilité interne. Leur situation structurelle interne, tant politique qu'économique et sociale, les maintient en marge

2 - Le PIB exprime la valeur totale de la production (marchande et non-marchande) réalisée en un an par l'ensemble des agents économiques d'un territoire.

3 - Rapport « *The Changing Wealth of Nation*s », 2018, Groupe de la Banque Mondiale (en anglais) : https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29001/9781464810466.pdf

du processus de mondialisation et des progrès technologiques. Tous ces éléments expliquent leur croissance simultanément faible et instable.

Encadré II :
Taux de croissance du revenu national (colonne de gauche) et du revenu national par personne (à droitee), de1995 à 2014, par groupes de pays (des pays les moins riches à gauche aux pays les plus riches).

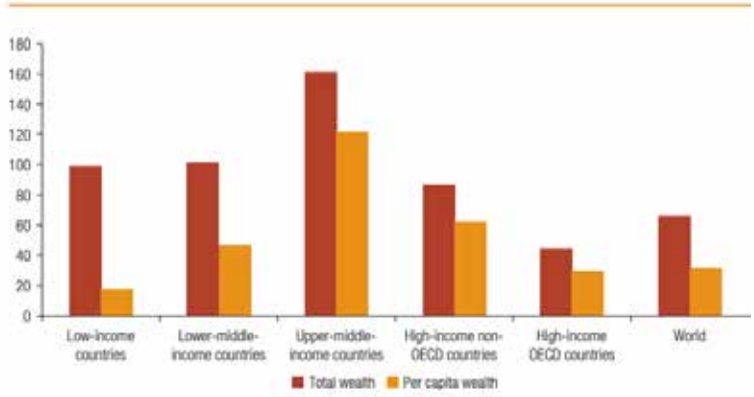

Source : Banque mondiale, *The changing wealth of nations* (2018), *Executive summary* p.7.
https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29001/9781464810466.pdf?sequence=4

Néanmoins, à l'exception des pays de l'Afrique sub-saharienne, la pauvreté absolue a reculé dans ces pays au début du XXIe siècle, notamment grâce aux politiques d'équipement (construction d'infrastructures par exemple), de santé et d'éducation, soutenues par des institutions internationales telles que la Banque mondiale ou les organisations non gouvernementales (ONG). Le prix 2019 de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel a d'ailleurs été attribué à trois chercheurs, dont la française Ester Duflo, pour leur contribution à la mise en place de politiques réduisant efficacement la grande pauvreté. Dans le même esprit, le Programme alimentaire mondial, organisme d'aide alimentaire de l'ONU, a reçu le prix Nobel de la Paix 2020

pour sa contribution à la lutte contre la faim et la pauvreté. Hélas, la crise du Covid-19 compromet la réalisation des dix-sept objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les Nations-Unies, au premier rang desquels figurent l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité et l'accès à l'eau potable. En raison de la crise sanitaire et économique, la pauvreté absolue (moins de 1,90 dollar par jour et par personne) devrait augmenter de 150 millions de personnes environ et concerner plus de 9 % de la population mondiale en 2021.

Les véritables gagnants de la croissance mondiale sont les pays intermédiaires-supérieurs (« *Upper-middle income countries* » dans le graphique II), souvent appelés pays émergents. L'attribut « émergent » n'a pas de définition officielle mais désigne les pays à revenu intermédiaire-supérieur, ouverts aux échanges commerciaux et financiers, connaissant une croissance deux à trois fois plus forte que la croissance mondiale.

La forte croissance des pays émergents s'accompagne de transformations structurelles profondes qui les rapprochent progressivement des pays les plus avancés : essor industriel, utilisation de technologies mises au point dans les pays plus avancés, développement du salariat, urbanisation... Si leur revenu total et par habitant reste très inférieur à celui des pays riches, il a plus que doublé en 19 ans.

Le monde a changé !

Les pays les plus riches bénéficiant d'un niveau de vie par personne très élevé, notamment les pays occidentaux membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), ont connu une croissance environ deux fois plus faible que celle des pays émergents. Peut-on en conclure qu'ils sont les perdants de la mondialisation ?

Encadré III
Répartition en % de la richesse mondiale par groupes de pays

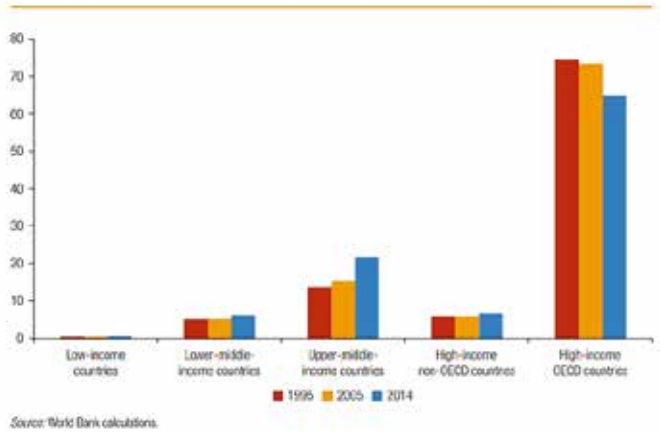

Source : Banque mondiale *The ChangingWealth of Nations* (2018)

Une lecture rapide du graphique de l'encadré IV pourrait laisser penser que les pays riches sont perdants au jeu de la mondialisation, puisqu'entre 1995 et 2014 la part des pays à haut revenu dans la richesse mondiale a baissé de 10 points (passant de 75 % à 65 %) tandis que celle des pays à revenu intermédiaire supérieur augmentait de 9 points.

Les données de l'Encadré III signifient effectivement que pays émergents et pays avancés tendent à converger, mais le rattrapage des pays émergents est loin d'être achevé. Certes, la Chine, grâce à sa croissance, a désormais un PIB global supérieur à celui des Etats-Unis ou de l'Union Européenne. Son revenu moyen par personne, augmente fortement, au point que la Chine est passée en moins d'une génération de pays intermédiaire-inférieur à pays intermédiaire-supérieur et qu'elle devrait entrer dans le groupe des pays à revenu élevé vers 2028 ; mais son revenu moyen par habitant restera longtemps encore très inférieur à celui des pays occidentaux. Le revenu par tête français est ainsi actuellement environ 4 fois supérieur au revenu par tête chinois. Ce paradoxe n'est qu'apparent car il résulte de la confusion entre deux mesures de la richesse différentes par nature : l'évolution du revenu

national augmente (ou diminue) avec la production (PIB) réalisée dans le pays, tandis que l'évolution du revenu par personne dépend davantage de la productivité des actifs occupés[4] et indirectement des évolutions démographiques.

Les inégalités internes

Les données statistiques confirment une tendance à la réduction des inégalités entre pays, favorisée par la forte croissance des pays émergents et notamment de la Chine. Mais quel est l'impact de la mondialisation et de la croissance des pays émergents sur les inégalités internes aux pays ?

De nombreux travaux, notamment ceux de Joseph Stiglitz (Prix Nobel de sciences économiques 2001), de Thomas Piketty et du *World Inequality Lab*, sans oublier ceux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en France, montrent que la tendance générale à l'augmentation des inégalités internes aux pays s'accompagne de différences notables dans les trajectoires nationales.

« Le triomphe de la cupidité »[5]

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer les inégalités internes. Le premier, privilégié notamment par Thomas Piketty dans ses ouvrages destinés au public, se concentre sur la part de revenu (ou de patrimoine) des 10 %, voire du 1 % ou du 0,1 % les plus riches du

4 - La productivité apparente du travail par personne est un indicateur macroéconomique calculé en divisant le produit intérieur brut en valeur par le nombre de personnes en emploi. Elle est dite « apparente » car son niveau est influencé par d'autres facteurs que le travail et la formation des personnes : le capital et la technologie, l'organisation des entreprises, les infrastructures... Il est également possible de calculer la productivité horaire en divisant le PIB par le volume total d'heures travaillées.

5 - « *Le triomphe de la cupidité* », Les Liens qui Libèrent (2010) est le titre français de l'ouvrage publié par Joseph Stiglitz analysant les causes de la crise économique de 2008. Titre original : « *Freefall: America, Free Markets, and the Sinking of the World Economy* ». Joseph Stiglitz a obtenu le Prix Nobel d'économie en 2001.

pays, éventuellement comparée à celle obtenue par les 50 % ou les 10 % les moins riches. On constate ainsi dans l'encadré IV que depuis les années 1980, la part du revenu total reçue par les 10% les plus riches s'est accrue significativement en Inde, aux Etats-Unis et en Russie, de façon plus modérée mais tout de même nette (+7 points) dans les pays européens. En contrepartie évidemment, la part du revenu national reçue par les 90 % de la population restante a diminué.

Encadré IV
Une tendance générale à l'augmentation des inégalités internes ?

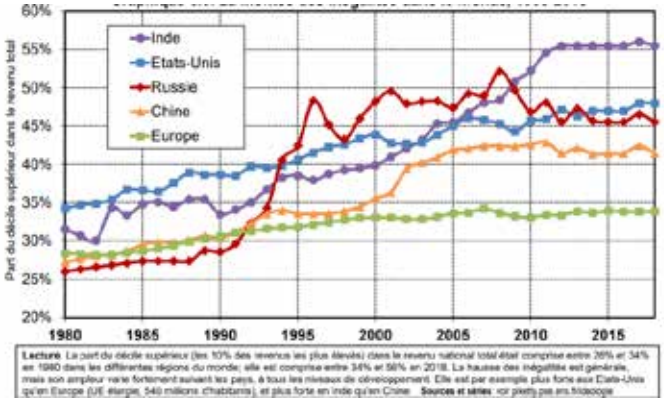

Source : Thomas Piketty, *Capital et idéologie,* 2019 (p.37).

En se polarisant sur le revenu (ou le patrimoine) des plus riches, ce type d'indicateur concentre l'attention sur la partie haute de la pyramide des revenus. En effet, Thomas Piketty considère dans *Capital et idéologie* (2019) que l'origine de l'augmentation des inégalités récentes se trouve dans la transformation idéologique de l'esprit du capitalisme, justifiant ou tolérant aujourd'hui des inégalités extrêmes qui auraient été condamnées dans les années 1950-1960. Ainsi, les rapports annuels publiés par les cent plus grandes entreprises britanniques inscrites au *Financial Times Stock Exchange* (FTSE, ou « *footsie* », équivalent de l'indice boursier CAC40 en France) permettent de constater que le salaire moyen des dirigeants de ces entreprises représentait 20 fois le salaire médian de leurs salariés en 1980, 50 fois en 2000 et 120 fois

en 2020. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, considère que la contrepartie de cet accroissement extrême des inégalités « est la détérioration de l'économie, qui devient moins stable et moins efficace, avec moins de croissance, et la subversion de la démocratie ».

Le rôle des politiques de redistribution

Les revenus obtenus en contrepartie d'une activité (salariée ou indépendante) sont les revenus primaires, qui ne doivent pas être confondus avec le revenu disponible. Celui-ci est obtenu après la redistribution qui consiste à retirer du revenu primaire les prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales) et à ajouter les revenus sociaux et de transfert.

En France, la redistribution réduisait les inégalités de revenu disponible entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres de 45% environ en 2016. En 2019, le rapport (D9/D1) entre le niveau de vie par personne des plus riches (D9) et celui des plus pauvres (D1) baisse de 6,2 avant redistribution à 3,4 après. Les différences dans l'ampleur et l'efficacité des politiques redistributives expliquent donc une large partie des écarts d'inégalités constatés entre les pays ayant des niveaux de développement proches. Le coefficient de Gini, indicateur synthétique d'inégalité, varie entre 0, égalité totale, et 1, inégalité absolue. La Belgique (0,26) est donc très égalitaire ; à l'opposé, l'Espagne (0,34), le Royaume-Uni (0,33) et l'Italie sont parmi les pays européens les plus inégalitaires. La France et l'Allemagne sont plus égalitaires que l'ensemble des pays de la zone euro ou de l'Union européenne (Encadré V). L'Afrique du Sud (0,63), le Brésil (0,53) et les Etats-Unis (0,41) se caractérisent par des inégalités nettement supérieures à celles des pays européens en raison d'une beaucoup plus faible redistribution.

Encadré V Inégalités de revenu après redistribution

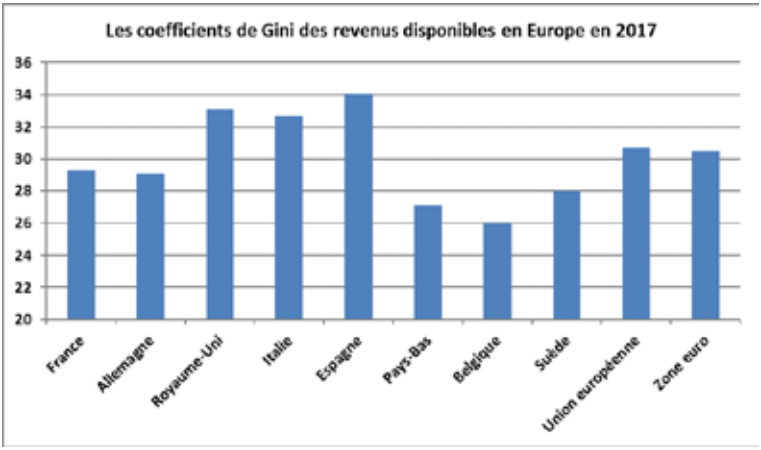

Lecture : les coefficients de Gini sont multipliés par 100
Source : Données Eurostat, graphique FIPECO

A l'opposé des pays riches, les pays pauvres se caractérisent par une très faible redistribution : les inégalités internes y sont donc relativement fortes. Paradoxalement, elles ont tendance à s'accroître au début de leur développement, par exemple lorsqu'un pays à faible revenu devient un pays à revenu intermédiaire[6]. Les données statistiques des inégalités internes des pays pauvres sont généralement peu fiables et partielles ; selon les données du Programme des Nations-Unies pour le développement, la République centrafricaine, les Comores, Haïti, la Cote d'Ivoire, le Bénin, sont parmi les plus inégalitaires.

L'opinion de Jean Matouk sur l'évolution des inégalités internes

> « Au vu de ces chiffres [valeurs des coefficients de Gini de l'encadré V] on constate que notre pays, si inégalitaire aux yeux de ceux qui ont braqué le projecteur sur les revenus et l'épargne 2020 des 0,1% les plus aisés, ne l'est pas tant que cela (…). Notre coefficient de Gini très voisin

6 - Ce phénomène est décrit par la « courbe de Kuznets », Simon Kuznets ayant obtenu le Prix Nobel d'économie en 1971.

de celui de l'Allemagne, n'est distancé que par les pays scandinaves. Même constat pour l'écart de revenu des 10%. Quant à notre taux de pauvreté, il est dans les plus bas.

Bref, la France a ses très riches, comme tous les autres pays. Le coup de pouce qui a été donné à leurs revenus avec la « *flat tax* » de 30% sur les revenus du capital et le recentrage sur la seule fortune immobilière de l'ISF, les a un peu plus enrichis. Premier effet positif pour l'économie française : les fuites de capitaux ont diminué de moitié. Le second effet espéré, la relance de l'investissement des entreprises, n'est pas encore sensible, et, de toute façon, l'années 2020 ne s'y prête guère. Il faudra donc attendre au minimum 2021 et, le cas échéant, faire de cette question un sujet de débat pour l'élection présidentielle.

Par contre, dès maintenant, compte tenu de la plus faible propension à la consommation des plus hauts revenus qui ont constitué les deux tiers de l'épargne accumulée pendant le confinement, il serait nécessaire, si l'on veut aider à la relance de l'économie en mobilisant cette épargne, de refaire un geste important en faveur des deux ou trois déciles les plus bas. »

Les inégalités mondiales

Le développement de statistiques harmonisées concernant la quasi-totalité des pays permet désormais de mesurer la répartition de la richesse mondiale entre tous les citoyens du monde, quel que soit leur pays de résidence. Evidemment, ce type d'étude se heurte à des difficultés liées d'une part aux imperfections des données disponibles, d'autre part aux traitements nécessaires pour les harmoniser et les rendre comparables. Ces questions ne seront pas abordées ici, mais l'équipe du *World Inequality Database* (WID.world), qui comprend notamment Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zuckman, signale explicitement qu'elle ne prétend pas construire des données parfaites mais des données utiles pour l'analyse des inégalités[7]. De même, la Banque mondiale,

7 - « *We are very much aware that there are strong limitations to our ability to measure the evolution of income and wealth inequality. Our objective in WID.world is not to*

comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), proposent des statistiques résultant du traitement des données nationales ajustées par des taux de change de parité de pouvoir d'achat (PPA). Cet ajustement permet de comparer le pouvoir d'achat de revenus exprimés dans des monnaies différentes en compensant les écarts de prix et d'inflation entre les pays.

La courbe dite de l'éléphant

Les données statistiques disponibles permettent aujourd'hui de ranger les 7,6 milliards d'humains depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches et d'étudier l'évolution de la répartition de la richesse mondiale entre eux. On peut donc chercher, au sein de la population mondiale, qui sont les gagnants, et éventuellement les perdants, de la mondialisation.

Le graphique de l'encadré VI présenté dans la Rapport mondial sur les inégalités 2018 (WID), montre l'écart entre la croissance du revenu moyen par adulte (égale à l'indice 100) et celle des revenus de la population mondiale adulte rangés par tranches de 10% de la population mondiale (environ 760 millions d'habitants par tranche) des plus pauvres (à gauche) aux plus riches (à droite). Quelles que soient la période et la variable étudiée, on remarque que deux catégories de la population mondiale ont particulièrement bénéficié de la croissance de la production mondiale. Dans les données du graphique VI, les 10% les plus pauvres n'apparaissent pas car on ne dispose pas de renseignements fiables sur l'évolution de leur niveau de vie.

claim that we have perfect data series, but rather to make explicit what we know and what we do not know. » https://wid.world/fr/accueil/

Graphique VI Croissance du revenu disponible par personne (après impôts et transferts) par tranches de 10 % de la population mondiale rangées des plus pauvres aux plus riches.

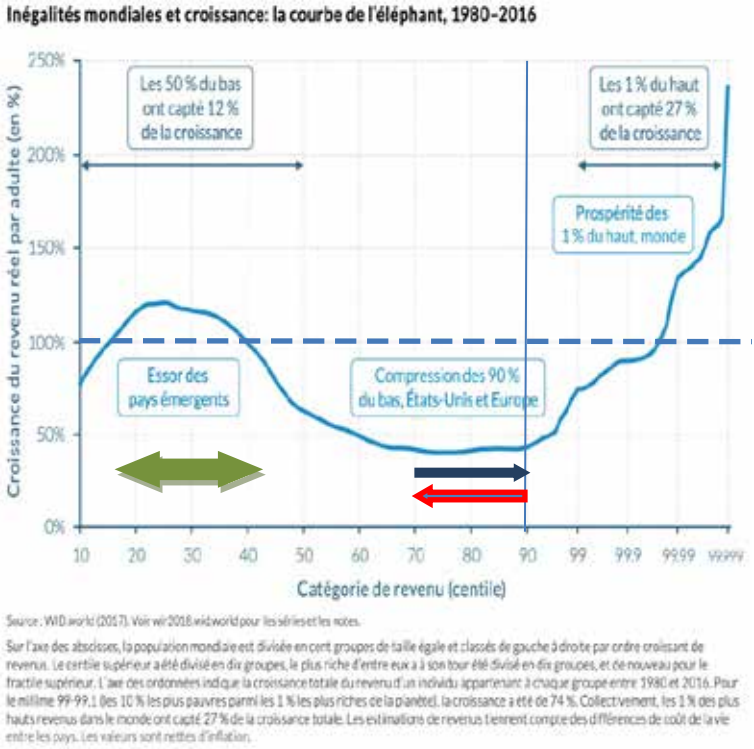

Remarque. La partie droite du graphique, concernant les 10% les plus riches, n'est pas à la même échelle que le reste, ce qui déforme la courbe.

Les 20% de la population indiqués par la double-flèche de gauche ont bénéficié d'une croissance de leur revenu supérieure à la moyenne (indiquée par le trait pointillé horizontal). Qui sont-ils ? Ce ne sont pas les plus pauvres, dont la situation ne s'améliore pas ou peu. Ce sont des habitants des pays émergents situés principalement en Asie (Chine, Thaïlande, Vietnam, Inde, Indonésie...) dont l'activité s'est développée avec la mondialisation et les nouvelles technologies. Cette population forme ce que certains appellent la « nouvelle classe moyenne émergente »

dans la population mondiale et joue à ce titre un rôle important dans la dynamique de la mondialisation. Une partie de celle-ci produit des biens et services exportés, notamment dans les pays riches. Les revenus ainsi obtenus, très inférieurs à ceux des pays avancés puisqu'ils appartiennent aux 50 % les plus pauvres de la population mondiale, génèrent cependant une demande locale ; celle-ci stimule l'activité nationale des pays émergents et accroît les revenus d'une autre partie de la population, produisant pour la demande domestique. Cette dynamique entretient le processus de développement et la convergence de ces économies.

Les autres gagnants sont beaucoup moins nombreux ! Ils appartiennent aux 10 % les plus riches et plus précisément au 1% de la population mondiale le plus riche. Leur nombre est cependant significatif, puisque sont concernés plus de 700 millions de personnes pour les 10% les plus riches et 70 millions, plus que la population française dans son ensemble, pour le 1%.

Les membres du Top1% (le 1% le plus riche sur la planète) résident dans une très large majorité dans les pays avancés. Fait remarquable, les 12% d'américains les plus riches appartiennent tous au 1% le plus riche de la population mondiale, dont ils constituent plus de la moitié des membres. Quarante pour cent (40%) des membres du Top1% vivent en Europe de l'ouest, au Japon et en Océanie. Enfin, 1% à 2% environ résident en Chine, Russie, Brésil, Afrique du Sud (les *BRICS*)... L'augmentation plus forte que la moyenne des revenus des plus riches (10% ou 1%) signifie que les inégalités de revenu augmentent « par en haut » au sein de la population mondiale, malgré l'apparition d'une nouvelle classe moyenne dans les pays émergents. Entre 1980 et 2016, le 1% le plus riche de la terre (70 millions de personnes environ), regroupant une grande partie des 10% les plus riches de la population des pays occidentaux, a perçu plus du quart (27%) de l'accroissement de la production mondiale et son revenu a doublé.

Les fractures de la population mondiale

Si les revenus de certains augmentent plus vite que la moyenne, mathématiquement les revenus d'autres catégories augmentent moins vite, voire diminuent. Qui sont ces perdants relatifs ?

Les 10 à 15% les plus pauvres dans la population mondiale ne tirent aucun avantage de la mondialisation parce qu'ils vivent le plus souvent dans des pays qui sont en marge des relations économiques et financières internationales. L'ONU définit les Pays les moins avancés (PMA) à partir de trois critères, le revenu par habitant, l'indice de développement humain et l'instabilité économique du pays. Les 47 PMA (données 2019) regroupent environ 12% de la population mondiale mais réalisent moins de 1% de la production mondiale. Le reste des 20% les plus pauvres est constitué de populations vivant dans des pays à la limite de la définition des PMA ou, dans des régions de certains pays émergents restées à l'écart du développement.

Les autres perdants relatifs de la mondialisation regroupent les 30% de la population mondiale au creux de la courbe, sont ceux dont le revenu à augmenté en moyenne deux fois moins vite que le revenu mondial. Leur situation est paradoxale. Ces personnes bénéficient d'un revenu supérieur au revenu médian mondial, c'est-à-dire au revenu qui divise la population mondiale en deux parties égales (5e décile). Elles habitent dans les pays riches qui se sont développés à partir du XIXe siècle, Etats-Unis, Japon, Europe de l'ouest... A l'échelle mondiale elles sont dans une situation très favorable, puisqu'elles appartiennent (après impôts et transferts) au tiers le plus favorisé de la population mondiale. Dans leurs pays, si l'on prend l'exemple de la France, ces « perdants relatifs » constituent les trois-quarts environ de la population française, ni pauvres ni aisés. Depuis 1990, leur revenu augmente moins vite que le revenu mondial, beaucoup moins donc que celui des « gagnants » des pays émergents. D'un côté, l'écart entre la classe moyenne des pays développés et le « top 1% » se creuse, de l'autre, celui avec la classe moyenne émergente, bien qu'il reste important, se réduit. Faut-il en

conclure que la classe moyenne au sens large des pays riches est, dans sa globalité, la grande perdante de la mondialisation ?

Les tensions au sein de la classe moyenne des pays riches

Nous avons déjà observé en étudiant les inégalités internationales que la classe moyenne des pays émergents a certes bénéficié d'une très forte croissance des revenus mais à partir de revenus extrêmement faibles. La classe moyenne des pays riches n'est donc pas perdante en termes absolus mais seulement en termes relatifs : son revenu augmente moins vite que celui des pays émergents, mais il ne diminue pas et reste supérieur à celui des pays intermédiaires (Cf. Encadré III).

Ce constat agrégé masque cependant une fracture au sein de la classe moyenne des pays développés, illustrée par les deux flèches de sens opposé de l'encadré VI. Une partie de ses membres voit sa situation effective se dégrader, parce qu'elle travaille dans des secteurs en déclin, qu'elle exerce des emplois menacés par les nouvelles technologies ou plus généralement que ses revenus stagnent. Sur la courbe du graphique VI, certains membres de la classe moyenne se déplacent légèrement vers la gauche (flèche du bas), pendant que les actifs adaptés au nouveau système productif se déplacent légèrement dans l'autre sens vers la droite (flèche du haut). Certains peuvent donc connaître une dégradation de leur niveau de vie au sein de la population de leur pays, pendant que d'autre bénéficient d'une amélioration qui se traduit par un déplacement vers la droite dans la hiérarchie des revenus mondiaux.

Tout en restant dans le tiers de la population mondiale le plus favorisé, une partie de la classe moyenne des pays riches se considère donc comme « perdante » de la mondialisation et de la nouvelle révolution technologique en cours. A l'image du mouvement des « gilets jaunes » en 2018-2019, mais aussi du *trumpism*e aux Etats-Unis ou des partisans du *Brexit* au Royaume-Uni, leur ressentiment se traduit notamment par la remise en cause de la mondialisation, la préférence pour un repli sur le territoire national, et enfin la défiance[8] envers les institutions gouvernementales et les politiques qu'elles mettent en

8 - Algan Yann, Beasley Elisabeth, Cohen Daniel, Foucault Martial, *Les origine du populisme*, Seuil La république des idées, 2019.

œuvre. Les réactions à la crise du Covid-19 semblent confirmer cette tendance sociale, culturelle et politique.

Les inégalités et le « monde d'après[9] »

Dès le début du XXe siècle, l'Encyclique *Rerum Novarum* fonde la doctrine sociale moderne de l'église catholique en considérant que « parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite distributive.[10] » On trouve également cette exigence dans la pensée de Max Weber, notamment dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, comme dans celle de John Maynard Keynes, qui considère à la fin de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) que « Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont, le premier, que le plein emploi n'y est pas assuré, le second, que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité »[11].

A la recherche de la justice sociale

L'objectif de justice sociale doit être replacé dans le contexte du XXIe siècle. Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, souligne dans *La société des égaux*[12] que, si l'égalité est au singulier une valeur fondatrice des démocraties modernes, les inégalités se déclinent au pluriel. Cette communication s'est limitée aux seules inégalités économiques de revenu, mais leur réduction exige d'identifier les sources structurantes ou déterminantes qui sont à leur origine. Dans cette perspective, la réduction de l'inégalité des chances d'accès à la santé, à l'éducation, à la formation initiale et continue, à la culture, et

9 - Il serait certainement préférable de parler du « monde à venir ».

10 - L'Encyclique est disponible en français en ligne : Rerum Novarum (15 mai 1891) | LÉON XIII (vatican.va).

11 - Keynes John Maynard, *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, Traduction française, 1969, chapitre 24, p.366, édition anglaise, 1939.

12 - Rosanvallon Pierre, *La société des égaux*, Seuil, 2011.

plus largement à des conditions de vie respectant la dignité humaine, constitue un élément essentiel des politiques de justice distributive car elle favorise la réduction durable des inégalités primaires de revenu.

Dans la logique de John Rawls[13], cela signifie que l'Etat au nom de la société doit créer, financer et veiller au bon fonctionnement des institutions permettant à chacun d'accéder aux biens premiers : liberté, égalité, sécurité et respect de soi, mais aussi plus concrètement alimentation, logement, hygiène, éducation et formation... Ainsi, chaque membre de la société, libre et rationnel, pourra définir et mener son projet de vie. Il acceptera en conséquence les différences ou « inégalités de situation » inhérentes à ses choix, à condition que ces inégalités économiques bénéficient finalement à tous, et notamment aux plus défavorisés, selon le « principe du *maximin* [14]». Plus simplement, sont acceptables les inégalités qui, à travers l'innovation ou l'incitation au travail, améliorent l'emploi et la productivité des plus défavorisés et créent des biens et services qui leur sont utiles. En outre, la politique d'égalité des chances, financée par l'impôt, peut, selon le « principe de différence » privilégier les catégories les plus défavorisées de la population en leur donnant plus de droits qu'aux autres ; ainsi, la discrimination positive peut substituer l'équité à l'égalité, notamment dans l'enseignement, la formation et la santé, mais également en matière de logement et d'urbanisme.

La conception de la justice sociale d'Amartya Sen[15], philosophe et économiste, prix Nobel d'économie 1998, diffère de celle de Rawls mais donne également à l'Etat un rôle essentiel dans la diminution des inégalités. Selon Sen, les inégalités ne doivent pas être observées au prisme de leurs effets sur le revenu (inégalités de situation) mais au stade initial de la transformation en libertés réelles des « *capabilités* » individuelles. En effet, la société ne donne pas à chacun de ses membres la même chance, la même liberté de construire un projet de vie et de transformer en liberté réelle leurs capacités ou opportunités d'agir.

13 - Rawls John, *Théorie de la justice*, Points Seuil, 1971.

14 - Des inégalités sont acceptables si elles donnent la meilleure situation possible (maximiser) aux plus défavorisés (ceux qui ont le « moins »).

15 - Sur la conception de la justice sociale d'A. Sen, voir notamment, *Repenser l'inégalité*, Points, 2012,

L'Etat doit donc compenser ces différences fondamentales, constitutives de l'inégalité des destinées, pour se rapprocher de l'égalité des chances et de l'équité. La réduction des inégalités dans la liberté de choisir et de construire sa vie repose ici aussi sur la qualité et l'efficacité des politiques de santé, d'éducation, de formation… La relation dynamique entre liberté et inégalité est le principal apport d'Amartya Sen à la théorie de la justice sociale.

L'équité nécessaire

L'exigence d'équité au XXIe siècle apparait d'autant plus nécessaire que la mondialisation, le changement technologique et plus récemment la pandémie ont renforcé les inégalités internes dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Toutes les dimensions de la crise révèlent la communauté de destin partagée par la population mondiale. Ainsi, il est impératif que l'ensemble de la population des pays pauvres puisse accéder à la vaccination, dans l'intérêt de chacun des bénéficiaires du vaccin évidemment, mais également dans l'intérêt de l'ensemble de la population mondiale, puisque cela permettra de réduire, et si possible d'éradiquer, la circulation du virus et donc l'apparition de variants. En ce sens, le vaccin, ou plus rigoureusement la technologie vaccinale, apparaît comme un bien commun[16] à forte externalité positive, c'est-à-dire qu'il bénéficie à celui qui le reçoit mais également aux autres. Equité et intérêt commun justifient la prise en charge des coûts des vaccins par la collectivité dans les pays riches et par des institutions internationales dans le cas des pays pauvres.

Au-delà de la crise du Covid-19, l'humanité est confrontée au XXIe siècle à des défis multidimensionnels liés les uns aux autres, notamment les défis environnementaux combinant le réchauffement climatique, la diminution de la biodiversité et l'épuisement de certaines ressources naturelles, ainsi que les défis technologiques comme l'ont rappelé les catastrophes de Tchernobyl (1986) et Fukushima (2011), mais également les questions bioéthiques, voire la tentation du transhumanisme… La

16 - Rigoureusement, le vaccin reste un bien privé à usage unique, mais la technologie vaccinale constitue un bien commun

situation présente nous ramène à l'incipit de *La crise de l'esprit* (nrf, 1919), que Paul Valéry écrivait il y a un siècle, au lendemain de la Grande Guerre : « Nous autres, civilisations, savons maintenant que nous sommes mortelles ». Trois conditions au moins semblent requises pour que la communauté de destin puisse devenir une communauté d'action et relever les défis du XXIe siècle.

Jean Matouk faisait de la première condition, réduire les inégalités, un « principe pour l'après crise » (Cf. Encadré VII). Cette condition peut être explicitée avec l'exemple récent en France du mouvement des *gilets jaunes*. Il fut déclenché notamment par la mise en œuvre d'une taxe carbone augmentant le prix du diesel dans le but de limiter la pollution atmosphérique. La réaction des *gilets jaunes* montre que les inégalités sous leurs formes multiples empêchent de partager des objectifs et des moyens communs. Ceci est encore plus vrai à l'échelle internationale ou mondiale. Ainsi, l'équité ressentie constitue un fondement de la confiance collective, un préalable nécessaire à l'obtention d'un consensus minimum sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour relever les défis du XXIe siècle.

La deuxième condition est de nature simultanément économique et géopolitique. Les réponses aux défis globaux exigent des accords, au moins des consensus entre nations. La concurrence économique inhérente à la mondialisation, la préférence de chaque nation pour ses intérêts particuliers, enfin les tensions, voire les conflits internationaux, entravent la gouvernance mondiale. Les accords longuement négociés, lorsqu'ils sont enfin ratifiés comme ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, manquent d'ambition et sont incomplètement réalisés. Ainsi, cinq ans après la signature en 2015 de l'Accord de Paris (COP21) par 195 pays, prévoyant de contenir le réchauffement en dessous de deux degrés, le monde semble déjà engagé sur la pente des trois degrés…

Enfin, la troisième condition pour relever les défis contemporains est celle que Paul Valéry considérait comme la plus fondamentale dans son texte de 1919 : il faudra surmonter « la crise de l'esprit ». L'humanité

est aujourd'hui confrontée à une double incertitude. Incertitude sur les évolutions à court, moyen et long terme : qu'en sera-t-il de la situation sanitaire, économique, environnementale, géopolitique… en 2022, 2025 ou 2030, voire en 2050 ? Incertitude intellectuelle : comment « penser » cette crise multidimensionnelle et ses solutions ? Comment éviter que ne s'ajoute aux dimensions que nous avons déjà évoquées une crise du raisonnement, qui privilégie l'affirmation et les polémiques aux dépens de l'argumentation et de la rigueur conceptuelle, une crise de l'approximation et de la confusion des esprits qui se diffuse dans l'ensemble de la société à partir des nouveaux moyens de communication ? Ces questions sont trop complexes et difficiles pour être abordées en quelques mots. J'ai gardé en mémoire la rigueur d'esprit de Raymond Aron (1905-1983) qui avait qualifié de tragique la crise de l'esprit qu'il avait découverte lors de son séjour en Allemagne dans les années 1930. Je retiens aujourd'hui de lui que, dans le contexte d'incertitude et de confrontation à des défis multidimensionnels que nous traversons, *« La lucidité est bien la première loi de l'esprit [17]»*.

Encadré VII
Extrait de la tribune de Jean Matouk, intitulée :
« Cinq principes pour «l'après-crise» »
(Midi-Libre, 04/04/2020)

(…) Les inégalités dans les pays et entre pays sont trop fortes
« *En interne, la santé, gravement remise en cause par la pandémie, la vieillesse, le handicap, doivent partout être mieux pris en compte. L'austérité budgétaire à leur égard n'est plus de mise. Ne pas surcharger les entreprises, mais taxer plus et mieux les citoyens plus aisés. Ne pas fermer nos frontières aux produits des pays pauvres, mais éviter de dépendre d'un pays pour les biens essentiels, et surtout répudier nos liens avec les oligarchies corrompues, notamment africaines, qui ruinent leurs pays et poussent leurs nationaux à l'exil*. (…) »

17 - Aron Raymond, « *Lettre ouverte d'un jeune français à l'Allemagne* » Revue Esprit, 1933 : LETTRE OUVERTE D'UN JEUNE FRANÇAIS A L'ALLEMAGNE | Revue Esprit (presse.fr) Voir aussi l'article de Jean Birnbaum, « Raymond Aron modéré avec excès », Le Monde, 25 août 2020.

Séance du 07 avril 2021

LES FRÈRES SÉGUIER ET LA DÉCOUVERTE DE LA LANGUE D'OC AU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE

par Claire TORREILLES
membre correspondant

Jean-François et René Séguier sont les aînés des six enfants de Dominique Séguier et Françoise de Rozel. Jean-François est né en 1703, René en 1705. Les deux frères sont proches. L'un et l'autre ont un solide fondement d'instruction classique. Leurs cursus divergent après les humanités, l'un fait des études de droit qu'il termine en 1728 à Montpellier, l'autre choisit la voie ecclésiastique qui le mène à Avignon où en juin 1733 il reçoit ses grades de bachelier en théologie[1].

Jean-François, à cette date, accompagne le marquis de Maffei dans son tour d'Europe qui durera jusqu'en 1736. Il vit à Vérone 19 ans, jusqu'à la mort de Maffei en 1755. Puis il s'installe à Nîmes. Il y meurt en 1784.

René Séguier choisit en 1734 le prieuré de Saint-Jean-de-Valériscle - près de Saint-Ambroix où les Séguier ont encore de la famille -. Il y passe toute sa vie, avec des retours à Nîmes dans la maison de la rue Séguier où il meurt en 1767.

1 - Pugnière, François et Torreilles, Claire, *Écrire en Cévennes au XVIIIe siècle. Les œuvres de l'abbé Séguier.* Montpellier, PULM, 2013. p. 15.

Les deux frères s'écrivent, se rendent visite, échangent des nouvelles, ainsi que leurs vues sur les auteurs de l'antiquité et la culture de leur temps dans plusieurs domaines, plutôt littéraire et philosophique pour René, plutôt scientifique pour Jean-François, encore que ces distinctions soient anachroniques concernant la science au XVIIIe.

Tous deux ont une certaine relation à la langue d'oc, relation de culture qui va au-delà de la connaissance native qu'ils en ont, comme tout méridional de leur époque. Il nous apparaît que leurs itinéraires illustrent les deux modèles de connaissance et de conscience de la langue d'oc au XVIIIe siècle.

Jean-François Séguier

Le marquis Maffei a reconnu en Jean-François Séguier, jeune avocat (29 ans), un esprit ouvert et déjà des connaissances solides en botanique, en numismatique et en culture antique. Les quatre années du tour d'Europe sont des années de formation à l'humanisme savant : apprentissage des réseaux du savoir et du pouvoir, des personnes, des sources et des codes... Et parmi les nombreux champs de la connaissance que Jean-François Séguier va être amené à explorer, il y a celui de la poésie des troubadours, même si ce n'est pas le mieux connu.

Au cours de son voyage européen, Séguier témoigne dans son carnet de voyage[2] de l'engouement, - relativement récent - pour les collections de manuscrits de troubadours. De grandes bibliothèques, partout en Europe, conservaient des manuscrits précieux. L'heure est à leur redécouverte. Il raconte qu'on lui en montre à Lyon, chez les Jésuites, à Dijon chez le Président Bouhier, à Paris, en Angleterre.

C'est un fait. La connaissance des troubadours est d'abord une affaire de riches bibliophiles. Il y a en Europe trois grands foyers de conservation de ces manuscrits. Séguier les a fréquentés tous les trois : ce sont la Provence, Paris et la Toscane.

2 - Pugnière, François, *Récits et carnets de voyage de Jean-François Séguier (1732-1766).* À paraître.

1 - La Provence et les troubadours

La poésie des troubadours est la première poésie en langue romane qui est apparue aux XIIe et XIIIe siècles dans l'espace du sud de la France, du Limousin à la Catalogne, du Languedoc et à la Provence, puis qui s'est étendue en Italie du Nord et dans toute l'Europe. Extension en quantité : 2500 poèmes conservés répertoriés et 350 troubadours. C'est en Italie du Nord que sont allés les troubadours après la Croisade contre les Albigeois, dès le milieu du XIIIe siècle. C'est là que les copistes, aux XIIIe et XIVe siècles, ont recueilli les pièces les plus célèbres et composé des *chansonniers*, qui sont en fait des anthologies. Si l'on considère la page (f°25) du chansonnier A 5332 de la bibliothèque Vaticane qui présente Guiraut de Bornelh[3], on distingue en rouge la *vida*, la notice biographique composée a posteriori par les copistes, en noir la « canso », la chanson, qui commence par une lettrine historiée. Les strophes sont indiquées par des initiales enluminées, la fin du vers est marquée par un point et par la rime dont les troubadours sont les inventeurs[4].

Fig. 1. Chansonnier K [f°4r°], Guiraut de Bornelh. BNF Guiraut de Bornelh (bnf.fr)

On trouve les mêmes codes sur le chansonnier K de la BNF[5] qui fut la propriété de la famille d'Este et fut annoté par le cardinal Bembo, éditeur de Pétrarque et Dante. Les notes que l'on devine (à peine !) dans les marges du parchemin sont de sa main, précieux indices de l'influence de la poésie provençale sur les débuts de la littérature

3 - http://digi.vatlib.it/view/MSS_vat.lat.5232/0025

4 - À l'article « Troubadours » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, le chevalier de Jaucourt écrit : « Ils furent les premiers à faire sentir à l'oreille les agréments de la rime ».

5 - https://gallica.bnf.fr/ark:/

italienne. Rappelons à ce propos que le *Canzoniere* de Pétrarque avait pour titre latin : *Rerum vulgarium fragmenta*, « fragments d'écrits vulgaires ». La lyrique en langue vulgaire qui s'est épanouie en Toscane avec Dante et Pétrarque, le « dolce stil novo », est en droite ligne l'héritière de la lyrique troubadours, aussi bien par le formalisme de sa poétique que par la reprise des thèmes de l'amour courtois.

La Provence, prolongement de l'Italie pour la vie intellectuelle, fut donc le second foyer de connaissance des troubadours. Au début de leur tour d'Europe, en automne 1732, Maffei et Séguier vont à Aix chez le président du Parlement Thomassin de Mazaugues que Maffei connaît bien. Séguier écrit dans ses carnets de voyages :

> « Il possède une belle bibliothèque et plusieurs manuscrits. Il parle de tout et c'est un savant et un homme judicieux. […] Il conserve dans sa bibliothèque [...] quelques-uns des poètes provençaux ou anciens troubadours sur lesquels il a fait une étude particulière. On espère qu'il publiera quelque jour les remarques qu'il a faites sur ces anciens poètes[6]. »

Henri-Joseph Thomassin Seigneur de Mazaugues (1684-1743), tenait sa bibliothèque de son père Louis, qui était lui-même conseiller au Parlement, neveu par alliance du grand humaniste et savant Fabri de Peiresc[7]. Les Mazaugues sauvèrent du naufrage une grande partie des manuscrits de Peiresc. Après la mort de Mazaugues 1743, le fonds Peiresc est allé en grande partie à Carpentras, acheté en 1745 par Jean-Dominique d'Inguimbert[8].

6 - Pugnière, François, op. cit.

7 - Fabri de Peiresc, Claude Nicolas (1580-1637). Peiresc, issu d'une famille d'origine italienne, fut conseiller au parlement d'Aix. C'est un humaniste italianisant qui a fait une partie de ses études à Padoue (1599-1602), grand voyageur, épistolier (Gassendi, Malherbe, Kepler, Galilée), collectionneur et bibliophile. Il est pour Séguier le modèle de l'antiquaire savant. Peiresc était propriétaire du chansonnier B, dit Coustelier.

8 - Jean-François Séguier s'inscrit en bibliophile et ami de Mazaugues dans sa succession après sa mort en 1743. Il sera acquéreur de lettres récentes et de manuscrits de Peiresc, derrière Jean-Dominique d'Inguimbert. Le parcours de Séguier n'est pas sans ressemblance avec celui d'Inguimbert, à presque une génération d'écart. Famille provençale, études à Carpentras, Aix et Paris, avocat, puis séjours italiens, secrétaire bibliothécaire du cardinal Laurent Orsini devenant le pape Clément XII. Et

Cela nous rappelle, en des temps meilleurs, la visite de l'Inguimbertine organisée par notre académie en octobre 2018 ! C'est donc à l'Inguimbertine que se trouve, entre autres trésors de la culture provençale, cet ouvrage de Jean de Nostredame : *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*[9]. Jean est le premier à traduire les troubadours en français, ne s'intéressant qu'aux vies qu'il rend de manière plus romanesque que fidèle. Mais il s'agissait pour lui d'utiliser le prestige littéraire des troubadours pour illustrer historiquement les grandes familles du Comté rattaché à la France à peine un siècle auparavant. Comme l'indique le titre complet de l'ouvrage[10].

La réception de ce livre (que Fabri de Peiresc trouvait exécrable sur le plan de la vérité historique) a dépassé pour longtemps toutes les espérances de son auteur[11]. Il a fait découvrir les troubadours à la France entière.

2 - L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres

À côté de cet aspect de patriotisme provençal, expression de l'orgueil aristocratique, qui ne sera pas du tout éteint au début du XVIIIe siècle, la connaissance des troubadours doit beaucoup**,** au niveau national, à un mouvement académique qui s'est développé en direction des études médiévales. Et ce, précisément au moment où Jean-François Séguier et le marquis Maffei séjournent à Paris de 1733 à1736. L'impulsion de ce mouvement part de l'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres* (l'ancienne *Petite académie* de Colbert*)* dont le secrétaire perpétuel est Claude Gros de Boze (un futur correspondant de Séguier). Le marquis de Maffei est reçu membre associé de cette Académie. Le groupe des Modernes avait lancé en 1727 un programme d' « étude des antiquités

une protection qui lui vaut d'être évêque au siège de Carpentras, de retour de Rome en 1735.

9 - Jean de Nostredame (1522-1576-7) est le frère de Michel de Nostredame, dit Nostradamus.

10 - *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont fleuri du temps des Comtes de Provence […] par lesquelles est montrée l'ancienneté de plusieurs nobles maisons tant de Provence, Languedoc, France que d'Italie et d'ailleurs.*

11 - L'article « Troubadour » de l'Encyclopédie (écrit par Jaucourt) attribue à Nostredame le premier emploi du mot « troubadour » en France.

nationales », c'est-à-dire d'étude du Moyen-Âge sous tous ses aspects. Inscriptions, certes, médailles et monuments, mais aussi étude des écrits et des langues. Le pluriel a son importance. On pense que la langue d'oc et la langue française sont liées par leurs origines. On penche plutôt, à ce moment-là, pour l'existence de ce qu'on appelle *une langue romance primitive*[12]…

Quoi qu'il en soit, l'étude de la langue des troubadours figure nommément dans la feuille de route que Camille Falconet, l'académicien qui pilote ce programme, donne aux chercheurs en domaine médiéval.

Le plus remarquable des chercheurs, celui qui va consacrer toute sa vie - et une partie de sa fortune - à la langue médiévale, d'oc et d'oïl, est Jean-Baptiste Lacurne de Sainte-Palaye (1697-1781), membre de l'Académie des inscriptions en 1724, de l'Académie française en 1758. Il travaille sans relâche, toujours assisté de son jumeau Edmond de La Curne. Un autre Bourguignon le rejoint, Bouhier de Savigny, président du Parlement de Dijon, qui démissionne de sa charge en 1728 pour se consacrer au programme de l'Académie.

Quand Jean-François Séguier, à Cambridge, découvre dans la bibliothèque de Mylord Oxford, le manuscrit du *Breviari d'Amour* de Matfre Armengaud, troubadour de Béziers, il commence à le recopier et c'est à Lacurne qu'il envoie sa copie (juin 1736). Lacurne répond qu'il connaît ce texte, mais pas ce manuscrit. Il est l'expert reconnu, déjà avancé dans la tâche qu'il s'est fixée : rassembler les manuscrits ou leurs copies pour établir les textes. Il mènera de front la rédaction du *Glossaire de l'ancienne langue française* (achevé en 1756, 10 vol.) et l'*Histoire littéraire des troubadours* (achevée en 1774 par l'abbé Millot, 11 vol.)

3 - Académiciens et « Provençalistes »

Pendant vingt ans, Parisiens et Bourguignons vont s'adonner à l'étude de chansonniers et pour cela ils se sont rapprochés des Provençaux, surtout du président Mazaugues, mais aussi du marquis de Caumont, du baron de La Bastie. Mais c'est Mazaugues, héritier de

12 - À la suite des linguistes du XVIIe siècle notamment Etienne Pasquier et Claude Fauchet.

Peiresc, qui a semblé à Lacurne le meilleur relais pour l'écriture d'une « histoire de la poésie et des poètes provençaux[13] ».

Tous (sauf Séguier) sont des aristocrates et souvent de grands parlementaires qui s'attellent à une tâche de grande ampleur. Ils passent l'hiver à Paris, Dijon, Avignon ou Aix, l'été dans leur château. Il y a entre eux une volumineuse correspondance sur une quinzaine d'années où ils parlent de tout, de leur santé, de leur famille, des boutures et des livres qu'ils s'envoient et aussi de leurs travaux sur les troubadours. Et leurs lettres sont conservées ici, dans le fonds Séguier du Carré d'Art.

Cette correspondance a dormi un bon siècle et demi jusqu'à ce que se développe le mouvement romaniste dont l'organe fut notamment, à Montpellier, la *Revue des Langues Romanes*. En 1880, Joseph Bauquier publiera quelques lettres sur les troubadours et donnera à leurs auteurs le nom de « Provençalistes du XVIIIe siècle ».

Revenons au XVIIIe siècle. À la fin de 1736, Maffei et Séguier, passant par les Pays-Bas, l'Europe centrale, l'Autriche, arrivent à Vérone. Et là, à Vérone, fin des années 1730 et le début de 40, Séguier est en relation avec les plus grands savants d'Italie, en tous les domaines. Il correspond en particulier avec le linguiste et historien Ludovico Antonio Muratori et, en 1739, il va à Modène spécialement pour voir le chansonnier qu'il a dans sa bibliothèque (D)[14]. Après Peiresc,

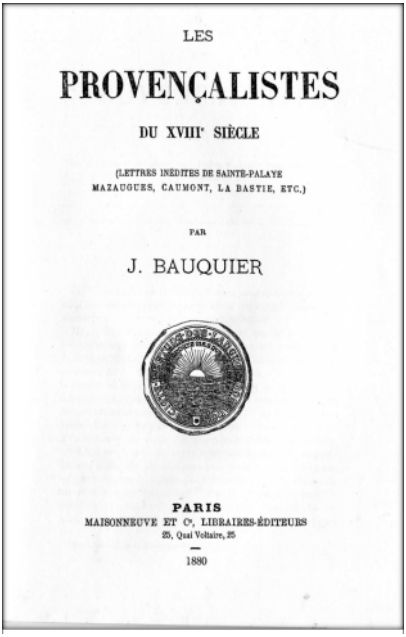
LES

PROVENÇALISTES

DU XVIIIe SIÈCLE

(LETTRES INÉDITES DE SAINTE-PALAYE
MAZAUGUES, CAUMONT, LA BASTIE, ETC.)

PAR

J. BAUQUIER

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
25, Quai Voltaire, 25

1880

Fig. 2. Joseph Bauquier
« Les Provençalistes du XVIIIe siècle. »
Revue des Langues Romanes, 1880.

13 - Lettre du 17 mars 1737.

14 - Ludovico Antonio Muratori (1672-1750), Modène, savant antiquaire, grammairien et linguiste, est considéré comme le fondateur de l'historiographie italienne. Il écrivit à Séguier [lettre du 27-11-1737] qu'il avait fait copier, à sa demande, l'index

Muratori est sans doute le grand modèle d'humaniste « antiquaire » de Séguier. Maffei et Séguier sont en relation avec toute l'Europe. Cela a été bien étudié. Ils reçoivent au *Palazzo Maffeiano*, nombre de lettrés faisant le « tour d'Italie » : plusieurs fois le président Mazaugues et Lacurne de Sainte-Palaye (et son frère)[15].

On ne sait pas en quelle année exactement - avant la fin de 1738 sans doute[16] - Séguier s'est mis, lui aussi, à copier un manuscrit. C'est le ms. 410 de la bibliothèque Saibante à Vérone[17]. Ce manuscrit ne peut être présenté. Il a été perdu, au grand dam de tous les correspondants de Séguier qui le convoitaient. La bibliothèque Saibante a été vendue peu après cette copie. Ce manuscrit était, en petit format, la réplique du chansonnier A de la Vaticane. Ce que l'on trouve à Nîmes dans le fonds Séguier [Ms. 230_26], n'est que le brouillon de la copie que Jean-François Séguier a envoyée à Lacurne et qui est conservée à la bibliothèque de l'Arsenal[18]. Séguier copie les 50 vies de Troubadours, certains célèbres, Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, Jaufré Rudel,

(indice delle Rime provenzali) du chansonnier qu'il possédait (Estense Codex aujourd'hui coté : D). Lacurne alla le voir en juillet 1739, pour consulter ce célèbre chansonnier. Voir le récit que fait Charles De Brosses, un autre Bourguignon, dans ses *Lettres familières d'Italie* où il fait le récit du « tour » de 1739-40 avec les frères Lacurne. De Brosses ne figure pas au nombre des Provençalistes, parce qu'il ne partage pas leur préoccupation et ironise sur la chasse passionnée qu'ils font aux « vieux rogatons de manuscrits » (Florence p. 274) .

15 - Il s'en souvient au moment de rédiger un discours d'hommage de l'académie à la mort de Maffei. Il écrit à Séguier : « Il m'honoroit de son amitié et m'en avoit donné, à mon dernier passage par Vérone, des marques dont je conserveray toujours le souvenir ». Ms. 147 [f° 38 r°].

16 - La bibliothèque Saibante était en vente en octobre 1738, comme le dit une lettre de Mazaugues à Séguier qui lui demande d'acheter pour lui « ce petit recueil des troubadours », ce qu'il ne fera pas et, semble-t-il, c'est à ce moment que le manuscrit fut perdu.

17 - Lacurne de Sainte Palaye passa à Vérone lors de son « Tour d'Italie » avec de Brosses, de juin 1739 à août 1740. Ils visitèrent « le cabinet de Saibante » le 25 juillet 1739, avant d'aller chez Muratori à Modène. (de Brosses, I 89 et 148). De Brosses ne mentionne pas spécifiquement la 'bibliothèque' Saibante.

18 - Dans les papiers de Lacurne à l'Arsenal, Ms. 3098-Tome VIII [f°119-156] : « Ces vies et la table qui les suit jusqu'à la pièce 237 ont esté copiées par M. Séguier sur un manuscrit de M. Saibante à Vérone et collationnées et corrigées sur le manuscrit du Vatican n° 5232, qui en est l'original. »

Guilhem de Cabestanh, (dont la vie raconte la belle histoire du « cœur mangé ») d'autres moins. Puis il recopie la table des incipits, mais pas les poèmes… Les « vidas » sont d'une lecture plus facile.

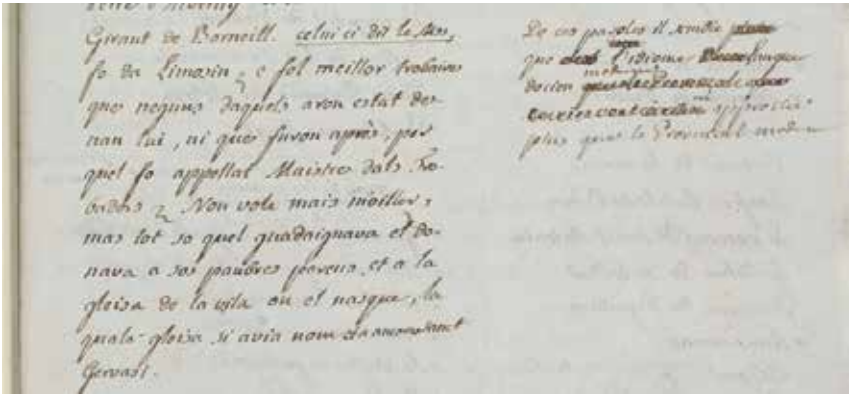

Fig. 3. Extrait de la « vida » de Guiraut de Borneill copiée par Jean-François Séguier sur le manuscrit de la bibliothèque Saibante de Vérone, avec un commentaire dans la marge. BM Nîmes, Ms 230_26 [f°243r°]

Ce qui est intéressant dans ce brouillon (FIG.3), c'est qu'il y a, ici et là, des commentaires en marge, comme cette phrase (f°243 r°), abondamment raturée : « de ces paroles, il semble que le Languedocien moderne s'approche plus que le Provençal moderne ». Cette remarque personnelle nous semble porteuse de plusieurs indications.

Tout d'abord, Séguier, à la différence de beaucoup de copistes de son temps, même les plus érudits, comprend la langue médiévale grâce à la langue moderne. Il compare l'une à l'autre. Il lui semble que la langue du manuscrit est plus proche du languedocien que du provençal. C'est une manière de récuser la doxa établie depuis Jean de Nostredame sur l'absolue *provençalité* des troubadours, et ce d'autant plus que sa remarque concerne Guiraut de Bornelh, un troubadour limousin. Notons que les troubadours utilisent une langue littéraire qui efface plus ou moins les différences dialectales.

Ces notes au brouillon représentent, de la part de Séguier, les grains de sel de celui qui ne saurait copier sans faire des hypothèses. De même

- on le voit plus haut dans la photo - il fait des hypothèses sur l'origine du manuscrit, qui lui semble venir de Modène et d'un spécialiste de Pétrarque du XVIIe (Alessandro Tassoni 1565-1635). Ce qui veut dire, pour Séguier, que le manuscrit sur lequel il travaille prend tout son sens dans l'histoire littéraire italienne, dans la relation fondamentale entre les troubadours et le pétrarquisme. Relation dont peu de Français ont alors mesuré l'importance.

Ce geste de copie - il y en aura bien d'autres[19] - suffirait à placer Jean-François Séguier parmi les « provençalistes » du XVIIIe, ce que Bauquier n'a pas vu ni, à sa suite, toute une critique provençalisante ou occitanisante. Il y a placé en revanche son frère prieur qu'il a appelé Joseph, ce qui est une double erreur, comme nous allons le voir.

René Séguier

René Séguier n'est pas dans l'effervescence des découvertes partagées où est plongé son frère. Il fait d'autres découvertes, dans une démarche personnelle, dans sa solitude cévenole. Il découvre le pays où il se sent étranger au début et, pour cela, il en devient peu à peu et en profondeur un bon observateur. Il écrit un ouvrage à caractère ethnologique : *Les mœurs des Cévennes*. Il décrit le village de Saint-Jean-de-Valériscle, ses mœurs et coutumes, ses habitants, son économie, comme il est d'usage de décrire les pays lointains. Car, entre les habitants de Saint-Jean-de-Valériscle et les Parisiens, par exemple, il y a, dit-il, une même distance d'exotisme. Il relève aussi les différences de manières, de politesse, entre les Cévenols et les Nîmois… Mais il l'exprime avec l'esprit de relativité qui prévaut à son époque. En cela il est moderne parce que, pour lui, les usages d'ici et de Paris ont dignité égale. La langue est un facteur discriminant qu'il s'attache à étudier, pareillement, avec patience, jour après jour. Il collecte, non des manuscrits, mais des mots du cru, des tournures, des expressions en situation de vie familiale, de travaux… Ce n'est pas un travail naïf. Il utilise la graphie de l'historien nîmois Anne de Rulman qui avait écrit un siècle plus tôt

19 - Torreilles, Claire, *Jean-François Séguier et les troubadours*, dans *La réception des troubadours en Provence, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 183-202.

(1627) « Recherches sur la langue du pays », ouvrage pratiqué par Jean-François dans la bibliothèque du marquis d'Aubais[20].

Il est pionnier dans son genre, mais manque d'encouragement. Il commence à rédiger une grammaire de la langue d'oc (ms. 229), la première sans doute, et un dictionnaire (ms. 281) dans les premiers du siècle[21] qui en comptera beaucoup. C'est un dictionnaire de dimension modeste (123 feuillets, 562 entrées) sans doute inachevé. Mais avec René Séguier on ne sait jamais à quel niveau de brouillon on se trouve, ni si l'ouvrage définitif ne s'est pas perdu en route.

> « J'ai cru que cet ouvrage serait lu avec plaisir par les gens du pays qui n'ont jamais fait de réflexion sur cette langue qu'ils parlent si bien. On ne leur en a jamais fait faire. »

René Séguier admire la vivacité et l'aisance des Languedociens :

> « Ils savent bien leur langue et font rarement des fautes en la parlant. »

De là, sa réflexion glisse vers la défense de la langue injustement méprisée comme « langue vulgaire », mais sans les connotations que le terme avait à la Renaissance :

> « On nous défend de la parler. On nous envoie à Paris pour nous la faire oublier. On nous châtie quand nous la parlons. Nous n'avons en province que des maîtres qui parlent français. On prêche en français et malgré tout cela, nous ne parlons que patois, et si nous parlons français, c'est un patois *franchisé.* »

Les observations sociolinguistiques de René Séguier au début du XVIIIe ne sont pas uniques, mais elles sont exprimées avec conviction. Il parle à travers lui des élites du pays acculturées en français. René Séguier garde tous les états de son dictionnaire dans ses cartons, à la différence de son voisin et contemporain, l'abbé de Sauvages d'Alès, qui a écrit autour de 1750 une première version de son *Dictionnaire Languedocien*, et l'a publié à Nîmes en 1756, l'année du retour de Jean-

20 - Jean-François Séguier conserve des proverbes recopiées de Rulman [Ms.230_20] , une liste de sa main de quelque 250 « verbes emphatiques dans la langue du pays » [Ms. 230_22] « ex Rulmani operis ».

21 - René Séguier a eu connaissance, au moins partiellement, du mss. du « *Dictionnaire* » d'Anne de Rulman, 1627, éd. Trinquier, IEO, 2001, p. 47-200 et vraisemblablement du *Dictiounari sus la lengo moundino* de Jean Doujat, Toulouse, Pech, 1694.

François Séguier et avec son appui. Chez Séguier, la collection des mots devient plaisir du texte quand il se met à traduire en languedocien ses auteurs antiques préférés : Anacréon, Théocrite, Lucien, Horace. On reconnaît là l'éducation des Jésuites aussi bien que l'influence de son maître Fontenelle pour la recherche du « naturel » dans le style et dans la langue. Il travaille beaucoup (les piles de brouillons en témoignent) pour obtenir le naturel, la fluidité du discours. Il cultive une sorte d'épicurisme anacréontique largement teinté de morale chrétienne :

Toutes mouren, lou fol coumme lou sage,
Sem dins un oustau de lougage.
Lou temps fini, qual descampa. […]
Aqueste vide es un sounge, une image…

Nous mourons tous, le fou comme le sage,
Nous sommes dans une maison louée
Le temps fini, il faut décamper […]
Cette vie est un songe, une image…

C'est une écriture intime, une pulsion continue d'écriture qui l'aide à vivre. Il écrit en français, en occitan, il écrit sans cesse. Il a, comme il dit, « la démangeaison d'écrire ». Il a lu les grands auteurs de la littérature française et européenne, il a lu Cervantes, L'Arioste…. On connaît ses lectures d'une part par sa correspondance (il raconte l'*Orlando Furioso* à sa cousine et lui parle des lettres de Mme de Sévigné), d'autre part, par son journal de lectures qui est d'une grande profusion. Il a lu Spinoza et Hobbes, il disserte sur Descartes et Newton, n'étant pas à l'écart du grand débat du début du siècle.

Comme prêtre, dans sa paroisse partagée entre protestants et catholiques, il est d'une parfaite équanimité. Aucun discours religieux sous sa plume, mais des remarques philosophiques sur l'humanité. En choisissant l'exil cévenol, en se rapprochant de sa tante Marie de Gignoux qui l'avait en partie élevé, il s'était rapproché, lui, le prieur, des origines protestantes de sa famille. Son père, Dominique Séguier, s'était converti au moment de la Révocation. Sa tante n'avait pas abjuré et sa chère cousine épousera un gentilhomme huguenot du Vigan. Bref,

le frère retiré du monde, lisant Pindare, Montaigne et Pascal dans sa cure glacée et recopiant de longs passages, avait quelque chose de la figure du sage antique.

Quand nous avons voulu, avec François Pugnière, recenser l'œuvre de René Séguier, au-delà des 2 volumes cités par Bauquier, nous en avons trouvé 12 autres, autour de 3000 pages, et à mesure que nous avancions, notre image du personnage se modifiait et devenait celle d'un intellectuel étonnant par l'étendue de son savoir et de ses lectures, par ailleurs fort discret, à la fois éclairé et écrasé par la gloire montante de Jean-François. Une circonstance aurait pu les réunir publiquement, le 18 juin 1757, à l'académie de Nîmes. Il s'agissait de lire la traduction faite par l'abbé du livre du médecin Bianchi de Rimini, *Del vitto pittagórico, Du vivre pythagorique*[22]. Les deux frères avaient eu un vif débat épistolaire au sujet de cette traduction. Jean-François la trouvait trop loin du texte et René disait qu'il avait amélioré l'original : *« J'ai fait en sorte qu'un livre de médecine puisse être lu de tout le monde, même des femmes, et avec plaisir.* Quel tort lui ai-je fait ? N'ai-je pas au contraire bien mérité de la République des Lettres ?[23] ». Ce qui prouve qu'il avait bien conscience de faire partie de la « République des lettres » ! Mais c'est Jean-François tout seul qui a lu ce texte. Car il ne fait pas bon être un cadet.

Conclusion

René Séguier, curé de village, a tout de l'intermédiaire culturel qui puise dans la vie quotidienne de quoi alimenter son œuvre et sa réflexion. Poète patois, commençant par des traductions, il fait souvent penser à l'abbé Fabre[24] ou, à la fin du siècle, à Claude Peyrot, auteur des

22 - *Del vitto pittagorico di soli vegetabili sia giovevole per conservare la sanità, e per la cura d'alcune malatie, discorso di Giovanni Bianchi medico primario della città di Rimino*, Venezia, Giambatista Pasquali, 1752.

23 - BM Nîmes, ms. 236.

24 - Le ms 230 (BM Nîmes) qui rassemble des ouvrages de la bibliothèque du marquis d'Aubais, fait côtoyer l'œuvre de l'abbé Darles [f°79r°-154r°] et les premiers poèmes de l'abbé Fabre [f°211r°-214v°].

Géorgiques patoises (1781) mais son œuvre ne prendra pas la même autonomie que celles de Fabre ni de Peyrot. Il serait plus proche du curé Darles de Congénies, dont Jean-François recueille aussi les œuvres françaises et patoises dans le manuscrit 230[25] où se trouvent la copie du manuscrit Saibante ainsi qu'un précieux *Index des troubadours* de Lacurne de Sainte-Palaye. René est bien représentatif de tout un terreau d'écriture souvent perdu, dédaigné, sauf s'il est collecté, comme c'est ici le cas, par un célèbre « antiquaire ».

On voit bien tout ce qui le sépare des « Provençalistes » fréquentés par Jean-François. Il n'a pas de contact avec eux. Il ne parle nulle part des troubadours. Mais, après sa mort, après que Jean-François eut recueilli ses papiers dans sa bibliothèque, l'existence du dictionnaire est révélée et alors il devient un ouvrage vivement convoité. Les temps commencent à changer. Car la vogue des dictionnaires succède à celle des manuscrits. Court de Gebelin avait montré l'intérêt des « langues primitives »[26]. Tous veulent collecter, à tout prix[27], non plus des chansonniers, mais des documents authentiques témoignant des « idiomes locaux ».

Quant à Jean-François, après avoir activement participé au mouvement provençaliste, il s'en est détaché mais a toujours été intéressé, comme le marquis d'Aubais, par la langue moderne du pays.

Au siècle suivant, les deux courants se nourrissent l'un de l'autre. D'un côté, les savants romanistes (Raynouard, Rochegude en France, Diez, Schlegel, en Allemagne…) publient les troubadours, les traduisent, les font lire et enfin apprécier en tant que poètes. De l'autre côté, sous

25 - Bertrand-Fabre, Danielle et Torreilles, Claire, *L'œuvre poétique bilingue de Gaspard Joseph Darles (1692-1757) curé de Congénies*. in *Congénies en Vaunage*, Association Maurice Aliger, 2016. t. III p. 863-895.

26 - Court de Gebelin, Antoine, *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne… considéré dans l'histoire naturelle de la parole*. t. III. Paris, Boudet, Valleyre, 1776.

27 - Nous travaillons à l'édition d'un *Dictionnaire languedocien* écrit vers 1760-1770 et découvert, en 2014, aux AD 30, par François Pugnière, que nous avons attribué à Augustin Bonet, connu de J-F Séguier avec qui il a correspondu. Après sa mort à Alès, en 1772, son manuscrit fut pareillement l'objet de toutes les convoitises, notamment de la part de l'abbé de Sauvages qui en disposa pour la seconde édition de son *Dictionnaire* (1785). Cf. Torreilles, Claire, *Augustin Bonet (1717-1772), l'auteur retrouvé* du *Dictionnaire Languedocien ,* Revue des Langues Romanes*,* Aspects du XVIIIe siècle occitan, Montpellier, 2015, PULM, CXX, n°2. p. 397-419.

différentes formes, l'expression « en idiome » se développe dans toutes les classes, pas seulement en occitan. Mais, en occitan, le prestige des troubadours produit des effets notables de réévaluation. Il y a une curiosité nouvelle pour cette langue dans laquelle il n'est pas infamant, il devient même piquant d'écrire, aussi bien chez les lettrés que chez les gens du peuple.

Ces deux courants, celui de la compilation savante et celui de l'investissement littéraire, illustrés respectivement par Jean-François et René Séguier, interagissent de façon complexe à l'âge romantique. Mais ceci est une autre question.

Vendredi 28 mai 2021

LA LAÏCITÉ. QUELLE DÉFINITION ET QUELS ENJEUX ?

par Nicolas CADÈNE
membre résidant.

La laïcité, « ce mot qui sent la poudre », écrivait le doyen Jean Rivero, dans un article intitulé *La notion juridique de laïcité* et publié en 1949. Le célèbre juriste alésien poursuivait en rappelant combien ce grand principe républicain « éveille des résonances passionnelles contradictoires ». « Le seuil du droit franchi », écrivait-il, « les disputes s'apaisent. Pour le juriste, la définition de la laïcité ne soulève pas de difficultés majeures », même si « des conceptions fort différentes ont pu être développées par des hommes politiques [...] ».

Nous en sommes toujours là. Encore aujourd'hui, en 2021, la laïcité est régulièrement au cœur de débats particulièrement vifs, voire violents, en France. Cela tout d'abord, parce qu'il n'y a pas et il n'y a jamais eu une seule conception intellectuelle de la laïcité. Chacun a tendance, en ce domaine plus qu'en d'autres, à identifier sa propre vision subjective à la laïcité dans l'absolu.

Il reste pourtant que le cadre laïque français, juridique et politique, au sens de l'organisation de la vie en société, cadre défini par nos textes

fondateurs et par la loi du 9 décembre 1905 en particulier, ne peut pas connaître une application à géométrie variable selon les époques, les circonstances et les convictions des uns et des autres. La laïcité garantit les mêmes droits et suppose les mêmes devoirs pour chacune et chacun d'entre nous. La question des régimes dérogatoires renvoie, quant à elle, à des survivances historiques sur lesquelles nous pourrons échanger.

L'Observatoire de la laïcité

Si depuis sa conception même, des visions intellectuelles ou philosophiques divergentes de la laïcité française s'affrontent, pour ce qui est de son application concrète et quotidienne, il s'agit de s'en tenir à la laïcité telle qu'issue de l'histoire française, telle que définie par nos textes juridiques et telle que reprise par notre Constitution. De ce point de vue, il n'y a qu'une seule laïcité, qui, dès lors, n'a pas besoin d'être adjectivée.

C'est notamment pour rappeler et pour expliciter l'application concrète, en droit, de la laïcité, que « l'Observatoire de la laïcité » a été créé en 2007 à la demande du Président de la République Jacques Chirac, puis finalement installé en 2013 par le Président de la République François Hollande. Un observatoire, dont la composition était pluraliste et qui, outre sa mission de rappel du droit et malgré un budget de fonctionnement extrêmement réduit, a été à l'origine d'une multitude d'actions publiques, dans une période où il apparaissait absolument nécessaire de faire œuvre de pédagogie, en se fondant sur la raison.

« L'Observatoire de la laïcité », organisme transpartisan et autonome dans ses travaux bien que placé auprès du Premier ministre, a ainsi, par exemple, aidé à la rédaction et à la diffusion en 2013 de la Charte de la laïcité à l'école voulue par le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon, a participé à l'installation de référents laïcité dans de nombreuses administrations dès 2014, notamment dans l'Éducation nationale, a obtenu l'instauration en 2015 de la Journée nationale de la laïcité, a largement participé à la mise en place de l'enseignement moral et civique à l'école (EMC) la même année, a obtenu certaines évolutions

législatives comme l'abrogation du délit de blasphème en Alsace-Moselle, ou diverses évolutions importantes d'ordre réglementaire, comme l'obligation de formation à la laïcité des aumôniers de tous les cultes à partir de 2017 et des imams détachés à partir de 2016. C'est également ce même « Observatoire de la laïcité » qui a été à l'origine de la circulaire du ministère de la Justice de février 2020 contre l'islamisme radical et pour la laïcité, visant à aider et à mobiliser les procureurs pour immédiatement sanctionner tout acte contraire à la laïcité et plus largement aux exigences minimales de la vie en société.

Cet « Observatoire » est, aussi, très vite devenu un véritable service public de la laïcité. Refusant d'être hors sol, « l'Observatoire » a assuré plus de 1300 déplacements de terrain, dans tous les départements de l'Hexagone mais aussi en Outre-mer. Pour accompagner au mieux les praticiens de la laïcité, l'Observatoire a édité une multitude de guides et outils pédagogiques, a également permis la formation de plus de 350.000 acteurs de terrain et a répondu, jusqu'à ses derniers jours, à toutes les sollicitations et demandes d'informations sur la laïcité, quotidiennes, émanant de citoyens, d'élus, d'associations, d'administrations, de collectivités locales, dans un délai maximum de 48 heures. Cette action a ainsi permis de diminuer le contentieux de la laïcité, les demandeurs se fiant aux rappels de « l'Observatoire ». Et pour cause, ses rappels n'ont jamais été remis en question par les plus hautes juridictions, tant nationales qu'européennes qui, régulièrement, ont pu s'appuyer sur ses travaux.

Si j'évoque aujourd'hui « l'Observatoire de la laïcité », dont la mission s'est arrêtée après huit années d'existence, c'est justement parce qu'il est une illustration d'un débat public sur le sujet qui s'est malheureusement hystérisé, malgré nos mises en garde anciennes. Certains, de fait très éloignés du terrain, reprochaient ainsi à l'Observatoire, organisme public, d'être, je cite, « trop juridique » comme si le droit devenait un frein aux velléités de ces quelques personnalités médiatiques et politiques contestataires. Le 27 mai 1904, Aristide Briand, en plein débat sur la future loi de séparation, déclarait à la tribune de l'Assemblée nationale devant des parlementaires déchirés :

« Ayez du sang-froid, sachez résister aux surenchères, ne craignez pas d'être taxés de modérés ». Sa parole remporta finalement les suffrages.

Dans mes fonctions de rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité entre 2013 et 2021, tout en rappelant les sources philosophiques de la laïcité, j'ai pleinement assumé, quant à son application, cette ligne d'un juste équilibre, cette ligne objective, et finalement fondée sur le droit. Cette approche était aussi, je crois, celle que des Gardois ont fièrement défendue dans le passé, que ce soit le philosophe Raoul Allier, le haut fonctionnaire et sénateur Louis Méjean ou encore le pasteur, parlementaire et grand-maître du Grand Orient (tout cela à la fois), Frédéric Desmons.

Rappelons donc quel est ce droit. Pour l'essentiel, la définition juridique de la laïcité française découle d'abord de cinq textes importants, parfois quelque peu oubliés : les articles 1er, 4 et 10 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 sur l'égalité des droits, la liberté de chacun et celle d'autrui et la liberté de manifester ses convictions, ce dernier article étant pour l'essentiel le résultat du combat du pasteur et révolutionnaire nîmois Jean-Paul Rabaut Saint-Etienne. Ensuite, il faut évoquer les lois Ferry de 1881 et 1882, complétées par la loi Goblet de 1886 sur l'école publique laïque et, bien sûr, la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Par la suite, différentes évolutions législatives ont pu être apportées sur des points d'ordre pratique et une fois de façon plus importante, concernant certains usagers, avec la loi du 15 mars 2004 qui interdit aux élèves des écoles, collèges et lycées publics la manifestation ostensible, par le port de tenues ou de signes, de son appartenance religieuse. Enfin, une jurisprudence abondante, en particulier du Conseil d'État, considéré comme le véritable « régulateur de la laïcité » française, permet de préciser l'application concrète de notre principe de laïcité.

Pourtant, du droit positif français, on retient dans le débat public de façon quasi exclusive la loi du 9 décembre 1905. Paradoxalement, si le mot « laïcité » n'apparaît pas dans cette loi, c'est néanmoins bien elle qui en synthétise le cadre général.

Le cadre général de la laïcité repose sur trois fondements essentiels :

- Premier fondement : la liberté absolue de conscience, et la liberté de religion et de culte, de laquelle découle la liberté vis-à-vis de la religion, et celle de manifester ses convictions, quelles qu'elles soient - religieuses ou non -, mais toujours dans les limites du respect de l'ordre public. En France, l'on peut ainsi pratiquer et promouvoir une religion, mais l'on peut aussi la contester et la critiquer.
- Deuxième fondement : la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, que la loi de 1905 désigne par le mot au pluriel et avec une majuscule « Églises ». C'est de cette séparation que découle la stricte neutralité de l'État et donc de l'administration publique, mais pas celle des usagers. Nous y reviendrons.
- Enfin, troisième fondement : l'égalité de toutes et tous devant la loi et l'administration publique, quelles que soient leurs convictions ou croyances, garantie par cette stricte neutralité, mais aussi parce que l'État laïque est, dès lors, indifférent aux convictions ou croyances de chacun.

C'est de cet ensemble de fondements que découle la garantie du respect de l'autre dans sa croyance ou ses convictions, rappelé par notre Constitution, mais aussi notre citoyenneté commune, qui suppose les mêmes droits et les mêmes devoirs pour toutes et tous. Et ce sont ces deux dynamiques qui contribuent à l'idéal républicain de fraternité.

La laïcité n'est donc pas une valeur supplémentaire à ajouter au triptyque républicain, comme on l'entend souvent à tort dans le débat public. Plus exactement, la laïcité est le principe juridico-politique qui, vis-à-vis des convictions, permet la parfaite déclinaison de notre devise républicaine : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Les laïcités dans le monde et les autres systèmes cultuels

La laïcité française, que je viens de définir succinctement, ne correspond pas à un système d'organisation particulièrement

commun ailleurs dans le monde. Cette réalité peut créer d'importantes incompréhensions à l'étranger mais aussi jusque dans nos propres perceptions individuelles en France. Il reste qu'il n'y a pas pour autant d'exception française. Bien que la France soit sans doute le pays qui a le plus tôt et le plus loin théorisé mais aussi juridicisé la laïcité, d'autres États se définissent comme « laïques », même si l'organisation de leurs relations avec les cultes peut parfois s'avérer être assez éloignée de celle de la France. Il ne s'agit donc pas toujours de la même « laïcité ». L'existence de ces différentes laïcités dans le monde, peu connue, peut alimenter, là encore, une certaine confusion.

En Belgique par exemple, a été instauré un système que l'on nomme « la laïcité organisée » et dans lequel la laïcité belge est assimilable à une conviction qui regroupe tous ceux qui ne se réclament d'aucune religion, à côté de ceux qui se réclament de telle ou telle croyance religieuse. Ce n'est pas le cas de la laïcité française qui, elle, n'est pas réductible à une simple conviction et constitue, au contraire, un cadre commun à toutes et tous. Que l'on soit athée, agnostique, indifférent ou croyant, nous sommes tous laïques en ce sens où nous soutenons ce cadre commun qui nous garantit l'égalité et la liberté (néanmoins encadrées) d'exprimer nos convictions, religieuses ou non-religieuses.

En Turquie, la laïcité (« laiklik ») voulue et imposée par Mustafa Kemal à partir de 1924 et qui trouve ses origines dans les réformes (« Tanzimats ») de l'Empire ottoman au XIXe siècle accordant l'égalité entre tous quelle que soit leur religion, est, elle aussi, très différente de la nôtre. Car la laïcité turque suppose un strict contrôle du fonctionnement interne de la religion par l'État, via la Diyanet. Cela n'est pas possible en France au nom du principe même de laïcité qui suppose, dans notre système, la séparation entre les cultes et l'État. C'est d'ailleurs cette séparation qui permet d'éviter la possible instrumentalisation politique de la religion, telle que nous la constatons depuis plusieurs années dans la Turquie dirigée par le président conservateur et autoritaire Recep Tayyip Erdoğan.

Plus loin de nous, on peut évoquer l'Inde, qui a inscrit le mot « secularism », dans un sens souhaité proche de notre laïcité, dans sa Constitution en 1976. Mais, dans un souci de « respecter les pratiques religieuse », une partie des lois civiles indiennes qui traitent de la

famille, du mariage et de l'héritage peuvent y relever de la religion. De plus, si l'article 15 de la Constitution interdit les discriminations fondées sur les castes, celles-ci continuent de jouer un rôle majeur dans la société contemporaine. Enfin, l'actuel gouvernement nationaliste hindou revient peu à peu sur la laïcité indienne, notamment via l'ajout de critères religieux à l'obtention de la nationalité. Là encore, cette logique est impossible dans notre État français laïque et tout à fait opposé à notre conception de la citoyenneté commune.

Au Sénégal, au Mali, en Guinée et au Brésil, pays à très large majorité musulmane pour les trois premiers et chrétienne pour le quatrième, les constitutions rappellent également que leur système est « laïque », mais avec, dans chacune de ces sociétés, une religiosité très forte et, de fait, une reconnaissance très large des cultes dans les affaires publiques et dans la possibilité, parfois, de faire prévaloir certains droits distincts. Le Sénégal se rapproche néanmoins de notre système, du moins dans son droit, quand le Brésil s'en éloigne sous la pression du pouvoir ultraconservateur de Jair Bolsonaro.

À l'inverse, d'autres États, qui ne se définissent pas officiellement comme « laïques », connaissent des régimes de séparation entre les organisations religieuses et l'État assez proches du nôtre. En Europe, on peut évoquer le Pays de Galles ou l'Écosse, qui n'a plus d' « d'État » depuis 1921, à la différence, au sein du Royaume-Uni, de l'Angleterre où l'Église anglicane, celle de l'État, reste dirigée par la reine.

Outre-Atlantique, on peut bien sûr évoquer les États-Unis, où, paradoxalement, malgré une religiosité très forte et omniprésente dans la vie sociale et politique, l'État fédéral et les organisations religieuses sont strictement séparées depuis le Premier amendement de 1791. Notons que, par exemple, contrairement à la situation française, l'administration américaine ne peut pas subventionner une école privée confessionnelle, même si les dernières nominations de juges par l'ancien Président Donald Trump et une récente décision de la Cour suprême pourraient faire évoluer la situation à l'avenir.

Historiquement, il faut cependant noter que la logique américaine qui a abouti à cette séparation entre l'État et les cultes a été différente de celle de la France. Il s'agissait pour les immigrés américains, issus du vieux continent, parfois contraints à l'exil pour justement pouvoir

pratiquer librement leurs cultes, en particulier le culte protestant, de refuser toute tutelle du nouvel État américain sur leurs pratiques religieuses. La liberté de religion était donc la raison principale à cette séparation. En France, il s'agissait d'abord de se libérer d'une emprise très forte de l'Église catholique sur l'ordre politique et sur la vie sociale, pour ensuite assurer les mêmes droits pour toutes et tous, catholiques ou non. C'est à la fois la séparation des pouvoirs et la liberté de conscience qui étaient au fondement de cette séparation.

La différence fondamentale entre les États-Unis et la France, encore vérifiable à notre époque, est que dans l'un, la religiosité est très forte (on imagine mal, par exemple, un président américain élu qui ne soit pas croyant), quand, dans l'autre, la sécularisation est considérable. Les exemples de cette forte religiosité américaine sont nombreux : on peut évoquer l'ajout en 1956, comme devise officielle, de « In God we trust » et son inscription sur les billets de banque, à une époque où le pouvoir américain voulait marquer son opposition à l'athéisme, symbole du communisme soviétique. On peut également penser aux prestations de serment sur la Bible par les présidents ou les témoins aux procès, mais qui en réalité peuvent se faire sur n'importe quel texte, choisi par le concerné, et pas seulement, donc, sur un livre religieux. Pour les présidents, il ne s'agit le plus souvent que d'un mimétisme reproduit depuis la prestation de George Washington.

Revenons de ce côté-ci de l'Atlantique pour évoquer la Tunisie, qui est également un État dont le régime de séparation se rapproche du nôtre depuis sa Constitution de 2014 qui fait suite à la révolution tunisienne, largement impulsée par la jeunesse, et qui rappelle que l'État est à caractère « civil ». Néanmoins, des ambiguïtés demeurent. Ainsi, comme dans la version de 1959, l'article premier rappelle que l'islam est la religion de la Tunisie, et l'article 6, qui reconnaît la « liberté de croyance et de conscience », rappelle dans le même temps que l'État s'engage à « protéger le sacré ». Se pose alors la question de la portée juridique de cet article et l'éventualité d'un « délit de blasphème », reconnu par la Constitution.

Quant aux pays à religion ou Église d'État, comme encore aujourd'hui en Europe, le Danemark, l'Angleterre ou la Grèce, ils constituent un modèle, historiquement le plus répandu, qui est

actuellement en déshérence : la Suède qui en relevait l'a abandonné en 2000, ainsi que la Norvège et la Finlande dans les années qui ont suivi. La Grèce l'a, quant à elle, beaucoup assoupli sous la pression de l'Union européenne.

Lorsqu'il persiste en Europe, ce système est, de fait, aménagé pour donner les mêmes droits aux citoyens relevant des autres cultes présents sur le territoire. Il n'y a donc aucune comparaison possible avec un pays à religion d'État comme l'Arabie Saoudite. En ce sens, dans ces pays européens, il y a donc, dans la pratique et dans le droit, une concordance avec notre principe de laïcité tel qu'on le conçoit en France, du moins avec certaines obligations qu'il comprend. Mais il reste que des organisations religieuses minoritaires non-reconnues se retrouvent défavorisées et que des droits distincts peuvent même, exceptionnellement, être autorisés dans le cadre d'arbitrages, comme au Royaume-Uni, ce qui s'oppose alors frontalement à notre modèle français républicain.

Quant au modèle qui a tendance à se généraliser depuis la deuxième moitié du XXe siècle en Europe et dans le monde, c'est celui dit « collaboratif », qui se rapproche de notre ancien système dit « concordataire et des articles organiques », d'ailleurs encore en partie en vigueur en Alsace-Moselle. Ce modèle collaboratif signifie que sont prévus des accords de collaboration et d'entente entre un État sans religion officielle et les principales communautés religieuses, reconnues d'intérêt public ou traditionnelles. Reste que, dès lors, certaines communautés, peuvent ne pas être reconnues, voire être discriminées. On constate aussi que, parfois, c'est au nom de convictions religieuses d'une communauté reconnue que l'État va, au moins dans les faits, accepter une politique discriminatoire des membres de cette communauté à l'encontre de groupes de personnes. C'est le cas, par exemple, en Pologne à l'encontre des personnes LGBT de la part de certaines communautés se revendiquant catholiques. En Indonésie, ce sont les athées qui, bien que cela ne soit pas autorisé par la loi, restent le plus souvent discriminés dans les faits. Cela n'est pas lié à la religion majoritaire mais aux mesures prises sous les régimes de Sukarno et Soeharto. Sukarno avait ainsi imposé le Pancasila[1] comme philosophie

1 - Cette philosophie aux cinq principes, en référence aux cinq préceptes du bouddhisme (ne pas tuer, ne pas voler, ne pas mal se conduire sexuellement, ne pas mentir, ne pas

de l'État puis Soeharto avait classé l'irréligion comme ennemi d'État en pleine guerre froide, face à l'athéisme soviétique.

De façon plus globale, le système « collaboratif » est adopté par des pays très différents, notamment en ce qui concerne les religions qui y sont les plus pratiquées : on peut citer par exemple la Russie, le Canada, la Slovaquie, la Pologne, Singapour, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal, l'Autriche ou encore l'Indonésie, le pays comptant le plus de musulmans dans le monde.

Notons qu'au Mexique, pays où la majorité de la population est de confession chrétienne, et en Albanie, pays où la majorité de la population est de confession musulmane, le système laïque se rapproche très nettement de celui de la France. Il en est de même de l'Uruguay, qui a instauré la séparation en 1917. Ces quatre pays ont d'ailleurs, à travers l'histoire, régulièrement échangé sur leurs pratiques et politiques publiques laïques. Ainsi, dans le cadre de la laïcisation française à la fin du XIXe siècle, le ministère français des Affaires étrangères demanda, dès 1881, à l'ambassadeur du Mexique de lui communiquer les textes de loi mexicains portant sur la séparation, afin de s'en inspirer. Et, en 2015, « l'Observatoire de la laïcité » et « l'Institut européen en sciences des religions (IESR) » sont intervenus en Albanie pour assister le gouvernement dans la mise en place, dans leurs écoles, de l'enseignement de la laïcité et de l'enseignement laïque des faits religieux. S'agissant du Mexique, rappelons enfin que ce sont les « lois de Réforme » (de 1856 à 1863) qui très tôt ont établi la séparation des Églises et de l'État, autorisé le mariage civil et assuré la liberté de culte. Même si, en France, la séparation définitive entre les Églises et l'État ne date que de 1905, c'est bien la Révolution française et ses premières mesures laïques qui, pour beaucoup de libéraux mexicains alors au pouvoir, a constitué un exemple à suivre.

Ce rapide parcours des laïcités dans le monde nous permet de comprendre que chaque pays a sa singularité, étroitement liée à son histoire.

---

se droguer), a été insérée dans la Constitution en 1945. Ses cinq principes sont : la croyance en un Dieu unique ; une humanité juste et civilisée ; l'unité de l'Indonésie ; une démocratie guidée par la sagesse à travers la délibération et la représentation ; la justice sociale pour tout le peuple indonésien.

L'histoire de la laïcité française (rappel rapide)

L'idée moderne de « laïcité », mais le mot n'existait pas encore, est née il y a plus de 300 ans, au XVIIe siècle. Le philosophe protestant français Pierre Bayle, mais aussi le théologien américain Roger Williams, furent parmi ses premiers penseurs. Viendront ensuite Baruch Spinoza et John Locke, puis, durant le « Siècle des Lumières », Voltaire, Rousseau, Diderot et Condorcet notamment.

Tous ont d'abord pensé la laïcité pour assurer la cohésion nationale, parce que les Français, mais aussi plus largement les Européens, se divisaient violemment selon leurs croyances ou convictions. Au XVIe siècle en France, le pouvoir royal, lié à l'Église catholique, s'opposait au développement du protestantisme. Ont alors commencé des Guerres de religion entre catholiques et protestants (et ce, par vagues successives, jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle). Ces derniers n'avaient alors pas le droit de pratiquer leur religion, ni d'exercer certains métiers, sous peine de prison, de galères ou de mort par exécutions publiques. Outre ces premières persécutions qui ont aussi conduit à de nombreux exils hors de France, s'en sont suivies ensuite de longues discriminations légalisées (jusqu'au début du XXe siècle) contre des Français qui n'étaient pas catholiques, qu'ils soient, par exemple, protestants, juifs, musulmans ou libre-penseurs. Notons aussi que durant le court mandat du gouvernement d'Émile Combes entre 1902 et 1905, ce furent des fonctionnaires de confession catholique qui purent être victimes de discriminations.

Retenons que la laïcité française a d'abord été pensée de façon à mettre un terme à ces conflits, ces inégalités et ces discriminations, pour assurer la liberté de conscience et garantir la liberté de culte. Avec pour objectif de parvenir à la paix civile dans une société plurielle. Cela supposait la séparation et l'instauration d'un État arbitre, neutre et impartial.

La laïcité en pratique

Aujourd'hui encore, si l'on constate pourtant des difficultés à définir la laïcité française, c'est en raison d'une certaine méconnaissance

historique, en raison aussi de confusions entre interprétations subjectives et définitions juridiques, mais également parce que la laïcité se pratique au quotidien, sur le terrain, en se confrontant sans cesse à des situations nouvelles. Aussi, pour comprendre comment s'applique et se vit le principe de laïcité, il faut en revenir au juste équilibre qu'il pose entre la garantie des libertés individuelles et le nécessaire respect du cadre collectif. Cet équilibre, objectif et solide, protège de toute interprétation idéologique qui, bien que parfois portée en son nom, contesterait le principe même de laïcité. Cet équilibre suppose, en ce qui concerne l'expression des convictions et des croyances, la distinction entre plusieurs espaces.

Si la distinction des deux sphères, publique et privée, est intéressante en ce sens qu'elle permet de distinguer ce qui relève de l'autorité de l'administration publique et ce qui relève de l'autonomie des individus, elle ne permet pas d'identifier l'ensemble des règles applicables en ce qui concerne l'expression de convictions ou de croyances, du fait qu'il existe juridiquement au moins deux espaces « privés » et deux espaces « publics ». J'en viens donc aux quatre espaces qu'il convient de distinguer pour assurer une bonne compréhension des règles qui découlent de notre système laïque français.

1. Tout d'abord, « l'espace personnel privé », c'est-à-dire le domicile privé ou le lieu de rencontre privé. Un espace où la liberté de manifester ses convictions est très large, un espace où l'on est totalement libre sous la seule réserve du respect de la loi commune. Par exemple, en évitant tout trouble du voisinage.
2. Ensuite, « l'espace public administratif », c'est-à-dire l'espace de l'État, celui des collectivités locales, des services publics, et de tous les lieux hébergeant une mission de service public. Dans l'espace administratif, public, les bâtiments, leurs façades et leurs murs, mais aussi les agents qui y travaillent, sont soumis à la neutralité.

En revanche, ne sont pas soumis à la neutralité les usagers ou les personnes accueillies, qui voient la laïcité leur garantir la liberté d'afficher une conviction, dans la limite où il n'y a aucune perturbation du service public.

Il y a cependant le cas particulier des élèves des écoles et établissements scolaires publics qui doit être précisé : ces derniers, s'ils ne sont pas soumis à la neutralité, sont néanmoins des usagers soumis à un fort devoir de discrétion. En effet, le port de signes religieux ostensibles leur est interdit. En effet, il s'agit, dans ces espaces scolaires publics (puisque cette loi ne s'applique pas dans les établissements privés qui sont libres de fixer leurs règles), durant la phase d'acquisition des bases du savoir que constituent le primaire et le secondaire, à un âge mineur où chacun doit développer son esprit critique et se forger librement ses opinions, de préserver les enfants et adolescents de pressions qu'ils pourraient subir pour porter tel ou tel signe, et d'éviter les conflits entre ceux qui les porteraient et ceux qui ne les porteraient pas. Les élèves ne peuvent pas non plus faire de prosélytisme. Et sur ce point, il est important de rappeler que le prosélytisme ne se caractérise absolument pas par le port de signes religieux, qui reste personnel, mais uniquement par le comportement actif d'un individu, c'est-à-dire la gestuelle, les écrits ou les paroles qui visent à faire adhérer autrui à ses propres convictions ou à les imposer.

3. Troisième espace désormais, celui de « l'espace social privé », c'est-à-dire l'espace de travail, comme l'entreprise privée ou l'association privée qui n'est pas investie d'une mission de service public. L'administration publique n'étant pas représentée, juridiquement, on ne parle pas ici de laïcité mais de gestion des faits religieux. Dans cet espace social du travail, la liberté de manifester ses convictions est garantie, mais sous de nombreuses réserves : respect des règles d'hygiène, de propreté, de sûreté, de sécurité, mais aussi respect des intérêts économiques et de la bonne marche de l'entreprise ou de l'association. Dans cet espace social privé, la manifestation d'une appartenance religieuse est possible mais peut être encadrée, voire même interdite dans certains cas, uniquement si cela est justifié objectivement.
4. Enfin, quatrième et dernier espace, « l'espace public partagé », c'est-à-dire l'espace commun à toutes et tous, tel que la rue, la place, les jardins publics, la voirie publique en général, ou la plage par exemple. C'est l'espace public, mais à ne pas

confondre avec l'espace administratif. Dans cet espace, il n'y a nulle « police de la pensée » ; chacun est libre d'exprimer ses opinions, de les manifester par des signes extérieurs dès lors qu'il ne trouble pas l'ordre public et ne les impose pas à autrui, ce qui nous renvoie aux articles 10 et 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Dans cet espace, les manifestations politiques, syndicales ou religieuses (il y a, par exemple, dans certaines régions davantage de processions aujourd'hui qu'hier) sont donc possibles mais elles sont encadrées par les pouvoirs de police du maire ou du préfet. Une « prière de rue », qu'elle soit musulmane, catholique ou autre, non déclarée suffisamment à l'avance, peut ainsi être interdite si elle empêche toute circulation par exemple.

Nous venons de le voir, les règles découlant du principe de laïcité et concernant l'expression des convictions ne s'appliquent pas de la même façon selon l'espace concerné et selon le statut professionnel que l'on a. Sur ce dernier point, il faut en effet bien comprendre que les agents publics, et tous ceux qui exercent une mission de service public qu'ils soient de droit public ou de droit privé, ne représentent pas leur individualité mais bien, tant vis-à-vis des usagers que des collègues, l'administration publique dans son ensemble, qui doit servir de la même façon tous les citoyens de la Nation, dans sa diversité convictionnelle et sans distinction. Ces personnes en charge d'un service public sont ainsi soumises à la neutralité dans leur comportement comme dans leur apparence. Neutralité que la jurisprudence a d'ailleurs toujours étendue à toutes les convictions : religieuses, politiques, philosophiques ou syndicales (à l'exception des représentants syndicaux dans l'exercice de leurs fonctions).

Laïcité et faits religieux dans le contexte actuel

Avouons-le, durant les trente-cinq à quarante dernières années, nous avons sans doute, collectivement, cru que la laïcité était une évidence pour toutes et tous, que sa définition ne faisait l'objet d'aucune confusion ou contestation. En réalité, en abandonnant ce travail de pédagogie et d'explicitation de ce qu'est notre laïcité sur le terrain, nous avons laissé

le champ libre à la fois aux contestations et aux instrumentalisations de ce principe.

Cette situation est aggravée par la crise que nous traversons, à la fois économique, sociale, écologique, désormais sanitaire et, également, d'identité dans la mondialisation. Aujourd'hui, nous connaissons une polarisation de la société : une partie de la population, croissante, s'éloigne du religieux (la sécularisation continue donc), quand une autre, au sein de divers courants religieux, réactive au contraire ses appartenances identitaires, y compris de façon visible et publique. Ce recours à la religion (et non ce retour à la religion) comme valeur refuge chez beaucoup de nos concitoyens, soit parce qu'en situation de fragilité (économique, sociale, psychologique, etc.), soit en réaction, parfois violente et contre la République, à cette sécularisation ou à la visibilité accrue de certaines religions, crée de fortes tensions.

Celles-ci sont plus particulièrement portées sur l'islam, pour différentes raisons. D'abord du fait du contexte des attentats islamistes qui inquiètent légitimement et de la confusion douteuse qui est faite entre ce djihadisme radical et la pratique générale de l'islam. Ensuite, du fait des conflits au Proche-Orient et en Afrique parfois importés en France. En raison également d'une insuffisante mixité sociale qui conduit à de trop rares interactions socioculturelles et ainsi à des replis communautaires, accompagnés de préjugés vis-à-vis de celles et ceux que l'on ne connaît plus. Puis, en raison d'une concentration d'une partie de la population de confession musulmane dans des quartiers ségrégués et dans des catégories socioprofessionnelles fragiles. En raison, également, de notre passé conflictuel avec d'anciennes colonies, encore très présent dans l'inconscient collectif. Enfin, en raison d'une exacerbation religieuse revendiquée par certains groupes et que nous allons développer.

Ce phénomène de polarisation est ancien, mais bien plus médiatisé aujourd'hui qu'hier. Il date de plus d'une trentaine d'années déjà (souvenons-nous de l'affaire du voile, à Creil, en 1989), mais avec une accentuation au fil des ans, en particulier depuis les années 2000. C'est ici qu'il faut noter l'influence d'une ingérence idéologique et religieuse forte des pays du Golfe, en particulier l'Arabie Saoudite et le Qatar, depuis les années 1990 et sans qu'aucun obstacle n'y soit alors

opposé, ni de la part des autorités, ni de la part du culte musulman en raison de sa structuration faible, liée en partie à la problématique de « l'islam consulaire ». Cette ingérence a pu diffuser des thèses rigoristes, wahhabites et plus largement salafistes, au départ totalement étrangères à l'islam pratiqué en France. Au-delà du seul islam, l'on constate une expression plus visible de la religion chez certains croyants de toutes les religions, avec un retour à des pratiques plus traditionnelles et parfois plus conservatrices, en particulier au sein du judaïsme et du catholicisme.

De tout cela, découle parfois une opposition entre ceux qui se sont éloignés de la religion, qui sont de plus en plus nombreux (y compris au sein de l'islam) et ceux qui à l'inverse réaffirment une identité religieuse. Ces crispations sont, notons-le, plus fortes dans l'Hexagone que dans les Outre-mer, peut-être parce que la diversité et la religiosité sont plus importantes dans la plupart des collectivités ultra-marines, qui néanmoins connaissent d'autres difficultés sociales importantes. Ces tensions, palpables et identifiables, ne sont cependant pas généralisables ni aussi dramatiques qu'on l'exprime parfois dans certains médias, d'autant que les atteintes à la laïcité sont souvent confondues avec des atteintes bien plus larges aux exigences minimales de la vie en société (par exemple, à l'égalité entre les femmes et les hommes). Reste qu'il est nécessaire de prévenir tout conflit, en amont, par un meilleur accompagnement et par la formation des encadrants et des praticiens de la laïcité. Une des premières tâches de « l'Observatoire de la laïcité » a justement été de lancer de multiples plans de formations, très bien reçus, de trouver des solutions efficaces à chaque difficulté et de réaliser des outils pour l'ensemble des acteurs de terrain.

En pratique, que la mission relève du service public ou non, ces outils rappellent le droit et quelle posture adopter selon la situation posée. Ils se fondent toujours sur un juste équilibre, qui n'est pas de répondre à un intérêt particulier mais toujours d'offrir une réponse d'intérêt général. Un exemple évocateur est celui de la restauration scolaire qui revient souvent au cœur de l'actualité. La problématique est d'ailleurs la même pour toute restauration collective. La meilleure des solutions, dans une approche laïque, est celle de l'offre de choix, à savoir, l'offre de repas avec et sans viande, sans qu'il n'y ait, bien entendu, de nourriture confessionnelle. L'offre de choix permet à tous

les élèves de manger ensemble, qu'ils soient croyants musulmans, juifs, chrétiens ou autres, qu'ils suivent un certain régime alimentaire pour des raisons de santé ou de conviction, qu'ils soient végétariens ou encore qu'ils n'aient tout simplement pas envie de viande ce jour-là. Il s'agit, ainsi, de ne pas assigner les personnes à leur choix ou à leur conviction, et donc de ne pas proposer de menus distincts selon des appartenances propres mais d'offrir un choix de menus dont les raisons sont multiples. Cela, sans jamais séparer les personnes selon ce qu'elles mangent et en préservant, toujours, le repas en commun, sur les mêmes tables, quel que soit le plat choisi. Autre exemple : si un employeur ou un encadrant reçoit une demande d'absence, y répondre ne suppose pas de savoir s'il s'agit d'une raison religieuse (une prière, un déplacement à un culte, etc…), syndicale, politique ou simplement personnelle (aller chercher son enfant à la crèche par exemple). Il faut uniquement analyser si, de façon objective, l'organisation du travail dans l'entreprise ou dans l'association rend l'absence éventuellement possible ou non. Dernier exemple : si une auxiliaire de vie refuse d'apporter certains aliments, comme du porc, à la personne dont elle a la charge du suivi, elle peut être sanctionnée car il s'agit d'une de ses obligations contractuelles qu'elle se doit de respecter.

Il est enfin opportun d'évoque rapidement les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Il ne s'agit pas de laïcité au sens propre, mais il y a cependant des connexions, notamment quand une appartenance religieuse, particulièrement de la part d'un agent public, est revendiquée. Quoi qu'il en soit, les réponses sont claires : il n'est pas question d'autoriser, sous aucun prétexte, qu'il soit religieux ou autre, une quelconque inégalité. Le droit commun l'emporte évidemment sur toute éventuelle prescription religieuse ou interprétation religieuse dans laquelle aucun employeur n'a à entrer.

Conclusion

Faire preuve de discernement

Sur toutes ces questions et débats concernant le laïcité, y compris, et peut-être surtout, les plus sensibles, il faut savoir garder « la tête

froide », appliquer le droit, avec fermeté et discernement. Rien que le droit, mais tout le droit.

En revanche, transformer le droit de la laïcité pour multiplier de nouveaux interdits, comme certains le défendent aujourd'hui, pourrait constituer un piège brisant l'équilibre posé en 1905, dans un contexte pourtant extrêmement tendu. Tout simplement parce que cela aurait un effet contreproductif. De fait, alors que notre cadre juridique actuel, insuffisamment connu et appliqué, permet déjà de sanctionner toute pratique religieuse qui est imposée à autrui, tout ce qui perturbe une situation donnée ou tout ce qui trouble l'ordre public et crée de nouveaux interdits, ne pourrait dès lors qu'ouvrir la porte à la subjectivité et à de possibles discriminations. Cela pourrait alors alimenter un discours victimaire largement utilisé par les endoctrineurs et, par voie de conséquence, les provocations et les extrémismes tant politiques que religieux.

Dans un État de droit, on n'interdit pas tout ce qui peut nous déplaire individuellement, même si cela peut et doit être l'occasion de débats intellectuels sereins avec, toujours, les premiers concernés. Dans un État de droit, on interdit tout ce qui trouble objectivement l'ordre public et tout ce qui est imposé à autrui contre son gré et en dehors du cadre légal.

Enfin, dans la posture de chacun, je crois qu'il faut garder en tête que la laïcité doit rester un outil d'émancipation et de rassemblement. Il n'est plus question de s'abstenir d'un travail constant de pédagogie qui, dans le passé, a été trop souvent délaissé.

Renforcer la cohésion sociale

En parallèle, il faut promouvoir toutes les actions renforçant la cohésion nationale. La laïcité ne peut être incantatoire. Elle doit vivre et se traduire en actes pour assurer la liberté de toutes et tous et garantir l'égalité réelle entre toutes et tous. Jean Jaurès, un des principaux artisans de la loi du 9 décembre 1905, rappelait que la République est laïque et sociale. Mais qu'elle ne restera laïque que si elle sait rester sociale.

Aujourd'hui, trop nombreux sont les jeunes français qui ne se sentent pas perçus comme citoyens français, en particulier ceux d'origine des Outre-mer, maghrébine, sub-saharienne ou asiatique.

Si cela nécessite une lutte constante contre les discriminations, cela suppose aussi un rappel exigeant de la diversité des mémoires. Notre pays est encore présent sur cinq continents et l'a été encore davantage par le passé. Son histoire est donc, de fait, empreinte de cultures créoles, africaines, asiatiques et de bien d'autres. Trop peu de jeunes connaissent l'émir Abd el-Kader, Đèo Văn Tri, Léopold Sédar Senghor ou Henry Sidambarom par exemple. Pourtant, ces personnalités, toutes d'origine et de confession différentes, ont joué un rôle important dans notre histoire et ont été décorées par la France.

La loi du 9 décembre 1905 a ancré la République française dans la filiation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Elle ne fait plus de distinction entre ses citoyens, ne sépare aucune majorité de différentes minorités notamment confessionnelles ou convictionnelles. Il n'y a que des Français à égalité de droits et de devoirs, quelles que soient leurs appartenances propres. Dire cela, ce n'est pas nier notre histoire et les influences, plus ou moins fortes, qui l'ont traversée. C'est bien au contraire en tirer les leçons, pour ne pas faire de notre diversité factuelle une source de divisions violentes, mais pour en faire une richesse, et ainsi faire Nation.

Séance du 18 juin 2021

FRANÇOIS OUVRIÈRE ET LE COSMOGRAPHE DE NÎMES

par Jean-Michel Faidit
membre correspondant

L'ingénieur marseillais François Ouvière a réalisé douze Cosmographes, dont onze identifiés en France. Celui de Nîmes est le cinquième, installé sur l'Esplanade le 9 mai 1863 pour les six mois de l'Exposition industrielle et agricole et acquis par la ville en novembre.

Il a été transféré sur la place d'Assas en 1890 - malgré la présence de grands arbres ne facilitant pas la découverte du ciel - puis il a rejoint le belvédère du Mont-Duplan au tournant du vingtième siècle. Il a été démonté et détérioré lors de son transfert à l'intérieur du Planétarium au début des années 1980, avec la destruction de son piédestal.

Reconstitution du parcours de cet instrument nîmois, depuis son installation jusqu'à sa honteuse « quasi destruction », accompagnée d'une approche biographique d'Ouvière et d'un inventaire de ses autres Cosmographes.

A l'époque où j'étais étudiant à Montpellier dans les années 1980 - ayant contribué à l'exposition inaugurale du Planétarium de Nîmes en avril 1982 -, je me souviens avoir été interpellé par deux Cosmographes très ressemblants d'Ouvière. Ils étaient installés sur des stèles, l'un à

Montpellier, au cœur de l'École Nationale d'Agriculture et l'autre à Nîmes, au Mont-Duplan. J'admirais l'ingéniosité de cet appareil pour visualiser et vulgariser en trois dimensions les notions d'astronomie que j'étudiais à l'Université : axe du monde, plans de l'équateur et du méridien, zénith et plan horizontal, solstices et tropiques…

Cette similitude des deux instruments me laissait imaginer que d'autres avaient sans doute été installés dans d'autres villes. Mais je ne trouvais aucun article, ni aucun inventaire les concernant. Au tournant des années 2000, l'arrivée d'Internet et, notamment des moteurs de recherches, ouvrait la voie à la réalisation d'une telle étude. L'écriture de divers ouvrages en a reporté la réalisation jusqu'à la présentation de cette communication à l'Académie de Nîmes, proposée en 2019 pour l'année 2020 et reportée au 18 juin 2021 en raison de la pandémie de Covid.

Pour mémoire, peu après que le regretté Charly-Sam Jallatte, président de l'Académie en 2001, m'eut contacté pour devenir correspondant, j'avais présenté ma première communication sur Nîmes et l'astronomie, insérée dans le *Bulletin de l'Académie de Nîmes* pour l'année 2003.

Juste une dizaine de lignes concernaient le Cosmographe :

« 3 – Le Cosmographe d'Ouvière. Dans les années 1860, un constructeur marseillais, Ouvière, réalisa plusieurs exemplaires d'un instrument destiné à donner des repères sur le ciel, avec la représentation de l'axe de rotation de la Terre, dirigé vers le pôle céleste, près de l'étoile polaire, l'équateur céleste, l'écliptique, les culminations du Soleil aux solstices et équinoxes… Cet instrument, baptisé Cosmographe, fut installé au Belvédère du Mont-Duplan, puis transféré dans les années 1980 à l'intérieur du Planétarium. Un instrument similaire, installé sur l'Esplanade de Montpellier, figure aujourd'hui sur une stèle à l'entrée de l'École Nationale d'Agriculture ».

Deux décennies plus tard, c'est plutôt une vingtaine de pages que je suis en mesure de vous proposer.

Approche biographique : François Ouvière (1807-1867)

On dispose de peu de données biographiques sur François Ouvière. Il ne semble connu que par cet instrument qu'il a inventé et dénommé *Cosmographe*. En l'accompagnant d'un fascicule pour le décrire et en expliquer son fonctionnement : *Cosmographe, Observatoire vraiment populaire*, édité chez Victor Dalmont à Paris en 1855[1], *où l'épitaphe « Indispensable aux populations des villes et ports maritimes »* indique l'utilité qu'il en conçoit à la grande époque de l'enseignement de la Cosmographie et que *la Bibliographie de la France et de la Librairie* présente ainsi en commentant *: « Cet instrument, qui dirige l'œil et l'intelligence avec la plus grande simplicité, est indispensable aux populations des villes et surtout des ports maritimes, aux communautés, aux collèges et à toutes les maisons d'éducation publiques et privées de France et de l'étranger. Il figure à l'exposition universelle de 1855 »*[2].

Des recherches en archives nous apprennent qu'il est né en Italie, à Livourne, le 29 juin 1807 et décédé le 16 mai 1867 à Marseille,[3] devenue sa ville de résidence.

Des recherches généalogiques sur Internet nous apprennent aussi qu'il s'est marié avec Julie Baptistine Toussaint Teissière et qu'ils eurent deux enfants : Marie-Rose Suzanne Joseph né le 21 novembre 1841 et Marc Dosithée Paul François, né le 27 avril 1844[4].

1 - Ouvière, François, *Cosmographe – Observatoire vraiment populaire* : *orientateur fixe et précis des lignes, des plans et des mouvements célestes pour un point donné, quelconque, de la sphère terrestre. Constamment et facilement accessible, de jour et de nuit, à tous les observateurs. Cet instrument, qui dirige l'oeil et l'intelligence avec la plus grande simplicité, est indispensable aux populations des villes et surtout des ports maritimes, aux communautés, aux collèges et à toutes les maisons d'éducation publiques et privées de France et de l'étranger*. Paris, Victor Dalmont, 1855.

2 - *Bibliographie de la France et de la librairie,* note 4439, p. 507.

3 - Archives de l'état civil, Livourno, 29 juin 1807; Archives de l'état civil de Marseille, 16 mai 1867.

4 - Nous devons à Jean-Louis Benoit Guyod la construction de leur arbre généalogique, en ligne sur Geneanet. Marie Rose Suzanne s'est mariée en 1865 avec Pierre Henry de Nantes d'Avignonet (1842-1891) avec qui elle a eu six enfants, tandis que Marc Dosithée Paul s'est marié avec Marie-Louise Ernestine Joséphine Barry en 1876.

Diplômé de l'École nationale des Ponts et Chaussées, il effectue une carrière d'ingénieur dans les Chemins de fer d'Espagne. Fait chevalier de Ferdinand d'Espagne, il est surtout connu pour son invention du *Cosmographe*, instrument qu'il installe sur des places publiques.

Comment cette invention lui est-elle venue à l'esprit ? Sans doute le fruit d'une passion innée pour l'observation du ciel, bien qu'il ne se soit pas distingué par des observations d'éclipses ou de comètes, en tout cas signalées auprès des observatoires. Et peut-être une initiation à la Cosmographie dans le cadre de ses études scientifiques d'ingénieur car, né en 1807, il a 23 ans lorsque l'enseignement de la Cosmographie est institué en 1830. A l'évidence, il semble se passionner pour la connaissance du ciel et pour la diffusion de cette connaissance auprès du public en concevant une œuvre artistique originale de vulgarisation scientifique. Alors que les livres doivent attendre que les lecteurs viennent à leur rencontre, à travers son Cosmographe, il va à la rencontre des passants et les interpelle. Une démarche novatrice à l'époque sur les places publiques.

Force est de reconnaître son génie de concevoir cet instrument pédagogique élégant et simple d'accès pour des néophytes, à la différence des classiques sphères armillaires. Il permet de visualiser en trois dimensions les plans et axes fondamentaux à la base de cet enseignement, souvent rébarbatif pour les élèves, comme pour la plupart des professeurs de mathématiques, rarement enclins à l'étude du ciel…

Bien que présenté à l'Exposition Universelle de 1855, il apparaît vraisemblable de supposer que cet instrument a été conçu quelques années auparavant. En effet, détail intéressant, son fascicule édité cette même année comporte un dessin de Jahandier avec le Cosmographe sur une stèle en bord de mer, apparemment à l'entrée du Vieux-Port de Marseille avec ce qui semble être le Château d'If à l'arrière- plan. Ce qui laisse envisager une possible implantation de cet instrument, une sorte de prototype. Mais il s'agit plutôt d'un montage, en remarquant « Paris » inscrit dans la flèche du Zénith.

Le fait est qu'il utilise ce dessin dans toutes ses plaquettes publicitaires. A moins qu'il ne s'agisse que d'une figuration décorative, pour stipuler que le concepteur est Marseillais. En tout cas, avec ces documents ultérieurs, tout comme son fascicule de 1855, on peut

connaître ses adresses : 17, boulevard de la Liberté à Marseille et 55, rue Taitbout à Paris. Figurant aussi dans l'Annuaire industriel et commercial des Bouches-du-Rhône, on apprend grâce à celui de 1864 qu'il a déménagé au 26 de la rue Dieudé à Marseille[5].

C'est dans la revue hebdomadaire Cosmos, fondée par l'Abbé Moigno en 1852, que l'on trouve un portrait biographique d'Ouvière suite à la rencontre des deux hommes lors de l'exposition universelle de 1855, où le Cosmographe était exposé. Il s'agit du premier article d'une série de quatre, publiés entre juillet 1855 et le début de 1856[6].

En ouverture de cette série, publiée sous la forme d'un feuilleton intitulé *Les Cieux ouverts*, Moigno commence par décrire sa réaction à la découverte de l'instrument :

« Dans le jardin du Panorama, très-près du treillage qui le sépare du Cours la Reine, nous avions vu souvent sans le regarder un appareil unique en son genre, et quelque peu semblable à une sphère armillaire géante. Sur un piédestal carré, entouré d'une grille, se dresse une colonne plate à formes angulaires curvilignes, dans laquelle est encastré un grand cercle, armé à l'extérieur de cinq pointes, à l'intérieur de quatre pointes aiguës, traversé suivant un diamètre oblique par une longue verge quadrangulaire qui le déborde des deux côtés, sur lequel enfin s'implante, perpendiculairement à son plan et à la verge quadrangulaire, un second grand cercle de même diamètre.

Nous avions compris qu'il s'agissait d'un appareil astronomique, mais nous étions loin d'en comprendre la portée, et surtout de penser que nous nous trouvions face à face avec une de ces idées simples, grandes, utiles, fécondes, pour lesquelles on se passionne et qui vous font apôtre bon gré, mal gré. Nous avions donc passé et repassé devant ce curieux monument sans autre impression que celle qui résulte d'un ensemble de proportions grandioses et symétriques ; nous trouvions ce groupe pittoresque et élégant, nous sentions que nous aurions plaisir à le retrouver souvent, dans une vaste cour, sur une place publique, au centre d'une belle pelouse de verdure ou sur la terrasse d'un château ; nous l'aimions, en un mot, alors qu'il ne parlait qu'à notre regard ; mais

5 - *Annuaire industriel et commercial,*1864.

6 - Abbé Moigno, 1855, *Les Cieux ouverts*, Cosmos*,* juillet 1855, pp. 417-442, 2 novembre 1855, pp. 529-536, 16 novembre 1855, pp. 585-592, 1856.

nous l'aimons cent fois plus depuis qu'il s'est révélé à notre esprit, et nous sommes sûrs de le faire aimer aussi de nos lecteurs ».

Sans que nous disposions des détails et de la date de leur rencontre, force est de constater qu'ils ont discuté - et sympathisé - autour de l'instrument :

« Son auteur, M. F. Ouvière, ancien ingénieur des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de saint Ferdinand d'Espagne, est un de ces Marseillais pur sang, au teint brun, aux cheveux d'ébène, à l'œil brillant comme un diamant noir, à la parole accentuée et ardente, aux convictions enthousiastes, près desquels l'homme des latitudes élevées éprouve, au premier abord, une impression douloureuse que nous ne pouvons comparer qu'à celles d'un bloc de glace vivant, placé en présence d'un foyer brûlant qui s'obstine à le fondre malgré lui, mais qui finissent toujours par vous échauffer agréablement et vous faire vibrer sympathiquement à leur unisson ou à leur diapason, quelque aigre qu'il vous ait semblé au début. Vous donner, chers lecteurs, le signalement de M. Ouvière, n'est-ce pas, en réalité, vous proposer une énigme indéchiffrable car, comment comprendre que cette nature de feu ait pu se prendre d'amour pour deux cercles et une ligne droite ! C'est que cette ligne droite est l'axe des mondes infinis, que ces deux cercles vont se perdre dans les sphères étoilées, que ce prosaïque assemblage est plein de la plus sublime des poésies, de la poésie des cieux. M. Ouvière nous cherchait depuis assez longtemps et il n'apprit que tard que nous avions un ami commun. Courir chez cet ami, le presser de voler près de nous, l'obliger à nous faire violence, s'il le fallait, pour accepter l'initiation qu'il voulait nous imposer, accourir à son tour quand il nous sut ébranlés, faire jaillir le feu des pieds d'un cheval rapide, tout cela fut à peine l'affaire d'une heure. Nous arrivons, nous pénétrons dans l'élégant jardin, son front s'illumine, son visage s'épanouit, ses yeux étincellent, il jette un regard ineffable sur l'œuvre de sa vie, sa voix vibrante nous crie : LE VOILÀ ! ».

Écoutons la suite de la relation de leur rencontre, avec l'émergence d'une critique sur le choix du terme Cosmographe, que Moigno réfute, indiquant qu'il préfère celui d'Uranoscope :

« Breton au cœur chaud, mais à la tête refroidie par les vents d'ouest, nous fûmes d'abord très-embarrassés de cet élan méridional.

La pensée qu'on ne se passionne ainsi que pour la vérité, nous réchauffa quelque peu, et nous approchâmes, et nos yeux lurent sur le soubassement ces mots sacramentels : COSMOGRAPHE, observatoire vraiment populaire, orientateur fixe et précis des lignes, des plans et des mouvements célestes, pour un point donné quelconque de la sphère terrestre, constamment et accessible de jour et de nuit à tous les observateurs. »

Cette inscription pittoresque et originale comme le monument, enthousiaste et chaude comme l'auteur, ne nous déplut point.

Elle nous séduisit au contraire en nous apprenant, à nous qui avons passé notre vie à vulgariser la science, que ce gracieux monument avait pour but unique d'initier les masses aux secrets des cieux, de donner à l'homme du monde, à l'homme du peuple, à nos chers ouvriers, si heureux quand nous les entraînons dans nos courses vagabondes à travers l'espace, des moyens faciles et sûrs d'observations nombreuses et pleines d'intérêt. Il ne nous restait plus qu'à vérifier par nous-mêmes si M. Ouvière avait véritablement atteint son noble but. Or, après l'examen le plus sérieux, nous déclarons hautement qu'il l'a atteint, bien au-delà de ce que nous aurions pu imaginer, que son idée est excellente de tous points, que son appareil est admirablement combiné ; qu'avec une sagesse d'autant plus étonnante qu'elle s'associe à une imagination volcanique, il a su la limiter à ses organes essentiels. Ce que M. Ouvière nous permette d'abord, en notre qualité de prêtre de la science, en même temps que prêtre de Dieu, de baptiser solennellement son appareil, qu'il n'a pu et dû, lui, qu'ondoyer. Nous repoussons le nom de Cosmographe, parce qu'il ne s'agit ici ni du monde, ni de description, et nous l'appellerons URANOSCOPE, ciel ; je vois, parce que son objet est de nous faire voir le ciel. C'est donc l'Uranoscope, observatoire populaire, ou observatoire-omnibus, qui est représenté dans la figure ci-jointe et que nous allons décrire ou mieux qui va se décrire car tout en lui parle, dans l'air comme sur le papier ».

Ouvière : un inventeur, un communicant et un stratège commercial

Le premier *Cosmographe* est présenté à l'Exposition Universelle de 1855, du 15 mai au 15 novembre. Selon la volonté de l'auteur, il est exposé à l'extérieur, face au ciel, sur une stèle dans le jardin méridional du Palais de l'Industrie, près de la rotonde du panorama et du Cours la Reine, longeant la Galerie des Machines au bord de la Seine.

Dans son étude sur la vulgarisation des sciences en 1855, publiée dans la revue *Alliage* en 2014, Michel Pierssens, de l'Université de Montréal, mentionne quatre acteurs majeurs : Victor Meunier, fondateur de *l'Ami des Sciences* en 1855, l'Abbé François Moigno, fondateur de la revue *Cosmos* en 1852, Louis Figuier, auteur des *Merveilles de la science et de l'industrie* et l'astronome Jacques Babinet. Tous accordent le plus grand intérêt au Cosmographe d'Ouvière[7].

Conscient de son intérêt pour le grand public, Ouvière fait breveter son appareil en 1859. Son dépôt de brevet, d'une durée de quinze ans, est enregistré sous le numéro 42333 le 29 septembre 1859 avec l'intitulé « Cosmographe, observatoire populaire »[8]. Dès lors, quatre ans après sa présentation à l'Exposition Universelle de 1855, son intention d'une diffusion commerciale est clairement affichée. Il ne s'agit plus simplement de présenter un appareil nouveau et ingénieux, mais de le diffuser en gardant la propriété de l'invention.

Une démarche confirmée deux ans plus tard, en 1861, lorsqu'il sollicite la caution des astronomes de l'Académie des Sciences pour valider son utilité scientifique. Son expertise est faite par Delaunay, Faye et Babinet et publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* du 5 août 1861, ce qui lui ouvre une nouvelle publicité dans les revues scientifiques[9].

Dans sa lettre de présentation à l'Académie des Sciences, outre la

7 - Pierssens, Michel, 2014, *Vulgariser les sciences en 1855. Entre Baudelaire et Babinet*. Alliage, Culture, Science, Technique. N° 73, mars, pp. 31-45.

8 - Catalogue des brevets d'invention. 1859, p. 251, n° 42333 et Archives de l'INPI.

9 - Communication Académie des Sciences (5 août 1861). Note de Babinet, Faye et Delaunay : Ouvière, François, 1861, *Description et figure d'un appareil désigné sous le nom de Cosmographe et destiné à faciliter la connaissance de la sphère céleste*, Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 1861, p. 236.

description de son instrument, il fait état de son installation à Montpellier et à Marseille, dans plusieurs lycées et facultés sans indiquer lesquelles ainsi que du projet de l'installer à Bordeaux : « *Déjà, sur le rapport de Monsieur le recteur de l'Académie et sur le rapport de MM. les professeurs de la Faculté des Sciences, la ville de Montpellier a placé ce petit monument au milieu de la grande et belle place de l'Esplanade ; Marseille en a élevé un semblable sur la grande place Saint- Michel ; la Faculté des Sciences et la presse de Bordeaux sollicitent, en ce moment, l'installation de ce monument sur une des places publiques de la ville de Bordeaux ; plusieurs lycées impériaux, plusieurs facultés des sciences, plusieurs établissements d'instructions, etc, ont adopté le cosmographe ».* Et surtout, il sollicite l'autorisation de l'installer dans la cour de l'Institut de France *: « Je mets mon œuvre sous la protection de l'Institut Impérial de France et j'ose vous demander, Monsieur le Président, l'autorisation d'installer un Cosmographe perfectionné, au milieu de la grande cour intérieure du Palais de l'Institut ».* Mais ses sollicitations restent vaines, l'Académie des Sciences se contentant de l'appuyer dans son œuvre de vulgarisation par une caution dans ses *Comptes rendus*.

Pour désigner une telle œuvre artistique et de vulgarisation scientifique, on parlerait aujourd'hui d'un concept, à travers un ensemble comprenant les arceaux et la tige métallique, les quatre plaques explicatives, la stèle en pierres de taille et la grille en fer forgé entourant l'ensemble du petit monument.

Sa présentation à l'Académie des Sciences et dans des revues scientifiques

Cette présentation à l'Académie des Sciences s'ouvre par un paragraphe en exposant l'utilité pour le public : « *Le cosmographe dont je suis l'inventeur est un observatoire populaire. Observatoire des places publiques. Après de longues années d'études, d'applications et d'essais, mon œuvre est aujourd'hui compète de tous points. Cet appareil se compose de tiges et de plans qui portent des inscriptions et le rayon visuel de l'observateur, prolongé et dirigé par ces tiges et*

ces plans, arrive dans le ciel même aux points, aux lignes et aux plans de la sphère céleste qui sont indiqués par ces mêmes inscriptions et qui constituent toute la sphère. C'est la figure semblable et semblablement placée de la sphère céleste ».

La relation de cette présentation dans les *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences* déclenche plusieurs articles dans la presse scientifique. Ainsi, l'Abbé Moigno, prolongeant ses propos enthousiastes de sa série *Les cieux ouverts* , en 1855, la répercute à nouveau dans *Le Cosmos* du 9 août 1861, tout comme Elie Margollé dans *l'Ami des Sciences,* tandis que Louis Figuier en fait état dans *La Presse*[10] avant de le présenter dans sa série d'ouvrages *Les Merveilles de la science.* Il en est aussi fait mention dans le rapport de Gervais et Wolf pour l'installation du Cosmographe de Montpellier en 1860 et dans divers bulletins scientifiques. Incontestablement, cette caution de l'Académie des Sciences joue en la faveur de la diffusion du *Cosmographe* qui commence véritablement sa carrière commerciale à cette époque.

Car Ouvière a mis au point une stratégie commerciale d'une efficacité redoutable. Utilisant les expositions régionales industrielles et agricoles, prolongeant à l'échelle régionale l'esprit des expositions universelles, les années 1860 le voient multiplier les présentations de son Cosmographe dans une dizaine de villes sur le pourtour méditerranéen. Puis, à la fin de l'exposition, il propose aux municipalités d'acquérir l'instrument conçu spécialement pour la latitude de chaque ville et, si besoin, de prendre à sa charge son transfert en un lieu plus adapté.

Son intervention lors du *Congrès scientifique de France* qui se tient à Aix-en-Provence dans sa séance du 18 décembre 1866 est triplement intéressante. D'abord parce qu'il présente un bilan de son action sur une dizaine d'années, apportant les précieuses indications que son Cosmographe a déjà été érigé dans douze villes et qu'il a reçu neuf récompenses civiques. Ensuite à travers l'expression du sentiment que son instrument *« ne semble pas apprécié à sa juste valeur »*[11]. D'où

10 - Abbé Moigno, *Le Cosmos,* Revue encyclopédique hebdomadaire des progrès des Sciences, T. XIX, 9 août, p. 155, 272 . Margollé, Elie, 1861, *Cosmographe de M. Ouvière*, L'ami des Sciences*,* n° 14, p. 419. Figuier, Louis, *Le Cosmographe d'Ouvière*, La Presse, 1861.

11 - Congrès scientifique de France, Aix, 1866, Section des Sciences. Séance du 18 décembre 1866, pp. 392-393.

vraisemblablement le projet qu'il nourrit de l'accompagner d'un *Traité de Cosmographie attrayante pour les gens du monde.* Le journal *L'Opinion du Midi* relate sa présentation et conclut sur son projet de livre : *« Si M. Ouvière atteint son noble but, nous lui promettons un succès complet »* [12].

Hélas, ce projet ne pourra voir le jour, puisqu'il décède cinq mois plus tard, en mai 1867.

Le siècle de la Cosmographie

Le XIXe siècle est le siècle de la Cosmographie. Dans la lignée de la Révolution française, les savants avaient souhaité démocratiser l'enseignement de l'astronomie en l'intégrant dans les programmes des lycées. De grands noms comme Laplace ou Delambre avaient formulé de grandes ambitions avec l'intégration des nouvelles notions de la mécanique céleste. Mais le contenu, par trop abstrait, n'avait donné rien de probant de la part des professeurs de mathématiques. Il fallait donc repartir avec des objectifs plus modestes. Avant l'avènement de l'astrophysique, grâce à la photographie et à la spectroscopie, la première moitié du XIXe siècle est encore la grande époque de l'astronomie de position. De l'astronomie à la cosmographie, il n'y a qu'un pas, à travers l'observation purement descriptive du ciel sans les notions de mécanique céleste. Colette Le Lay a étudié l'histoire de l'enseignement de la cosmographie, officiellement introduite dans les programmes scolaires en 1830 par le ministère de François Guizot[13].

L'évolution historique du mot cosmographie

Le terme *cosmographie* est un substantif féminin. De l'Antiquité à la Renaissance, il désigne la théorie sur l'origine et la structure de l'univers, en comprenant la géographie de la Terre.

12 - L'*Opinion du Midi,* 18 janvier 1867, Congrès Scientifique à Aix, Section des Sciences, Séance du 18 décembre 1866.

13 - Le Lay, Colette, *Vie et mort d'un enseignement : la cosmographie (1830-1968),* Images des Mathématiques*,* CNRS ; Programmes scolaires, 1830, 2016 ; https://www.youtube.com/watch?v=-CWJMa0E99Q.

Au XIXe siècle, il qualifie la matière enseignée dans les programmes scolaires. Le *Dictionnaire de l'Académie française* en fait d'ailleurs état en 1932 : *Description astronomique de l'univers. Cours de cosmographie.*

Conséquence directe de cette intégration dans l'enseignement, les manuels de cosmographie fleurissent dans les librairies. Parmi plusieurs cours de cosmographie, on peut citer les *Leçons de cosmographie* d'Hervé Faye, éditées en 1854, la *Cosmographie des Gens du Monde* d'Alphonse Gacogne, éditée en 1856, les *Leçons nouvelles de cosmographie,* d'Henri Garcet, éditées en 1852 et dont la quatrième édition en 1861 comporte une gravure du Cosmographe d'Ouvière en ouverture, enfin le *Cours de cosmographie* d'H. Fabre, édité en 1879[14].

C'est aussi dans ce contexte d'initiations aux mouvements apparents visibles dans le ciel que des concepteurs développent des appareils pédagogiques comme le *Mécanisme Uranographique* de Charles Rouy, un petit appareil support de spectacles itinérants, présenté dans une plaquette en 1847[15]. A ce titre, il est intéressant de signaler l'ouvrage d'Henri Robert : *Description et usage des appareils cosmographiques inventés et construits,* édité en 1856, l'année suivant la présentation du Cosmographe d'Ouvière à l'exposition universelle[16].

Ce milieu du XIXe siècle est aussi marqué par des livres de vulgarisation, comme *Le Ciel* d'Amédée Guillemin, édité en 1864, précédant le best-seller *Astronomie Populaire* de Camille Flammarion, édité en 1880[17].

14 - Gacogne, Alphonse, *Cosmographie à l'usage des gens du Monde,* Lyon, Périsse, 1856 ; Faye, Hervé, *Leçons de Cosmographie d'après les programmes officiels,* Paris, Hachette, 1854 ; Garcet, Henri, *Leçons nouvelles de Cosmographie, rédigées conformément au nouveau plan d'études,* Paris, Dezobry et E. Magdeleine,1852, 1861.

15 - Rouy, Charles, *Panorama céleste, ou description et usage du mécanisme uranographique,* Hachette / BnF, 1817.

16 - Robert, Henri, *Description et usage des appareils cosmographiques inventés et construits,* Paris, Bonaventure et Ducessois, 1856.

17 - Arago, François, *Astronomie populaire,* Paris, Gide et J. Baudry 1854 ; Guillemin, Amédée, *Le Ciel. Notions d'astronomie à l'usage des gens du monde et de la jeunesse.* Paris, Hachette 1857 ; Flammarion, Camille, *Astronomie populaire,* Paris, 1880.

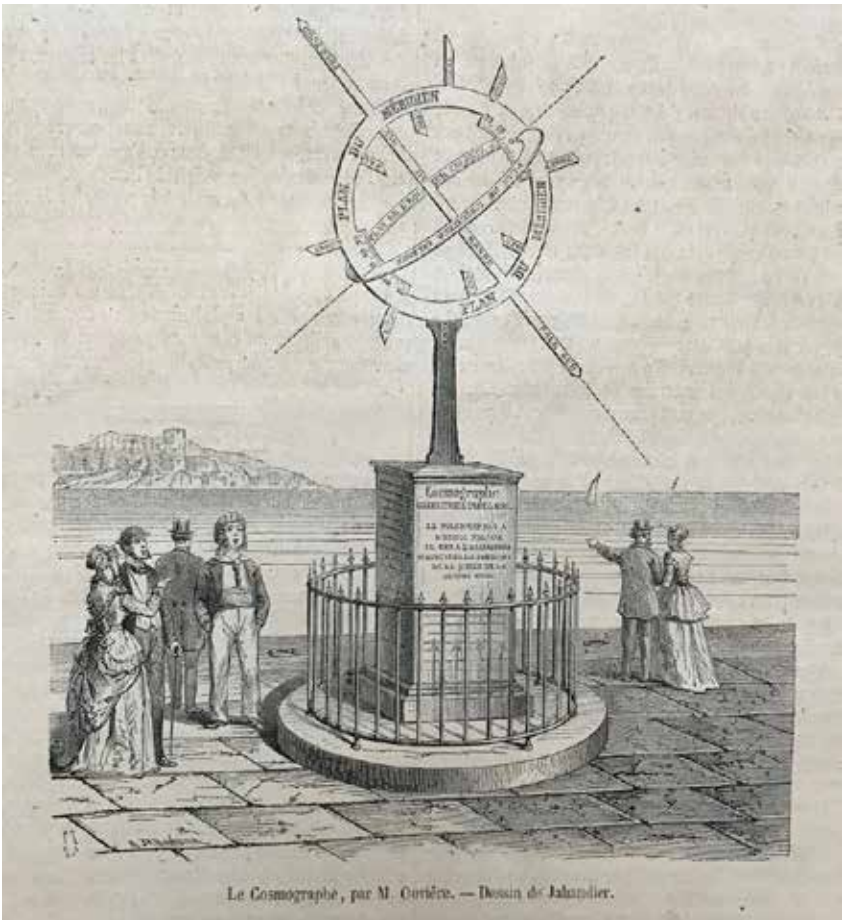

Fig. 1. Dessin de Jahandier avec le Cosmographe devant le Château d'If à Marseille. Il s'agit d'un montage dans la notice d'Ouvière (1855), car on peut lire « Paris » dans la flèche indiquant le Zénith.

Les Cosmographes d'Ouvière

Au fur et à mesure qu'Ouvière développe ses Cosmographes, il les perfectionne. Ses premiers instruments, tel celui présenté à l'exposition universelle de 1855 ou celui du Lycée Napoléon (actuel lycée Henri IV)

à la même époque, sont assez succincts. Ils ne comportent pas beaucoup d'indications et sont de grandes dimensions (160 cm pour le diamètre des cercles méridiens et équatoriaux) tandis que ses Cosmographes des années 1860 sont de dimensions plus petites (90 cm de diamètre pour les cercles), mais plus complets avec davantage d'inscriptions.

Ainsi la tige de l'axe du monde mesure près de deux mètres tandis que les cercles (de l'équateur et du méridien) mesurent quasiment un mètre de diamètre. Ce rapport du simple au double donne à ses instruments une élégante harmonie et une attractivité pour le public que ne peuvent procurer les classiques sphères armillaires. Le Cosmographe indique aussi deux points particuliers, les équinoxes, à l'intersection du cercle de l'équateur avec l'écliptique. Cinq petites tiges extérieures au cercle méridien indiquent le Zénith et les repères sur l'écliptique des solstices d'été et d'hiver, avec les plus grandes et plus petites déclinaisons du Soleil au cours de l'année. Quatre tiges intérieures à ce même cercle méridien indiquent les repères des cercles polaires boréal et austral.

Une petite barre horizontale, placée au milieu de la tige représentant l'axe du monde, permet de représenter la déclinaison du Soleil, distance angulaire qui le sépare de l'équateur céleste, par la projection, à midi, de l'ombre de cette tige horizontale sur la graduation figurant sur l'intérieur du cercle méridien, entre les deux tropiques.

Ses Cosmographes font tous appel à la technique de la fonte blanche coulée, avec l'adaptation de la verticale du lieu nommé qui fait de chaque instrument une pièce unique. Les inscriptions sont en gravures dorées. Ils sont livrés avec un piédestal en pierre de taille entouré d'une grille en fer forgé.

Une large diffusion à Paris et dans le Sud de la France

Le concept de l'instrument présenté, se pose la question de sa diffusion en France. Commence alors une longue quête d'inventaires à partir des sources disponibles. Le Congrès scientifique de France en 1866 fait état d'une douzaine de réalisations : *« Déjà douze grandes villes ont installé le Cosmographe sur leurs places publiques »,* listant une dizaine de villes : Montpellier, Nîmes, Aix, Avignon, Marseille, Vanves, Sorèze, Paris, Nice, Draguignan, tandis que *Le Magasin pittoresque,* en 1870,

précise qu'il s'agit de l'annexe du Parc de Vanves pour le lycée Louis-le-Grand[18]. Il convient d'ajouter à cette liste celui de Bordeaux, présenté lors de l'exposition internationale en 1865.

On dispose d'au moins deux versions de sa plaquette de présentation sur une simple feuille avec le dessin de Jahandier. Il s'agit de montages publicitaires avec, à l'arrière-plan, ce qui ressemble au Château d'If à Marseille et, au premier plan, un Cosmographe indiquant le zénith de Paris avec la mention : *Cosmographe, Observatoire populaire, par F. Ouvière de Marseille.* On peut voir soit un groupe d'observateurs autour de l'instrument, soit des parents avec un enfant. Un tirage de cette plaquette, datant vraisemblablement de 1866 comporte une indication précieuse avec la mention de onze villes qui l'ont adopté : *Paris (Exposition Universelle 1855), lycées Napoléon et Louis-le-Grand (Parc de Vanves), Montpellier, Marseille, Nîmes, Sorèze, Aix, Bordeaux, Avignon, Draguignan, Nice*[19].

De grandes tailles, les premiers Cosmographes parisiens d'Ouvière, au milieu des années 1850, différent du modèle standard, adopté dans les années 1860 pour les cosmographes en province. Il est à noter qu'ils sont tous sur une stèle en pierres de taille, à l'exception du Cosmographe du lycée Henri IV, installé sur un support cylindrique de 1,60 de hauteur et de diamètre.

La technique de la fonte blanche coulée, employée pour réaliser ses Cosmographes, fait de chacun de ses instruments une pièce unique. Le coût en était forcément élevé avec l'adaptation de la verticale du lieu à la latitude de chaque ville concernée. Il fallait aussi compter l'installation de l'appareil sur une stèle en pierres de taille, entourée d'une grille en fer

18 - Congrès scientifique de France, 1866 : Montpellier, Nîmes, Aix, Avignon, Marseille, Vanves, Sorèze, … Paris, Nice, Draguignan ; Le Magasin Pittoresque (gravure), 1870, *Le Cosmographe* , (Lycée Napoléon et Parc de Vanves du lycée Louis-le-Grand, Marseille, Montpellier et Draguignan), pp. 303-04, avec la gravure de Jahandier ; Zürcher, Frédéric, *Le Cosmographe*, La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications aux arts et à l'Industrie, 8 septembre 1877, pp. 225-226.

19 - Les mentions de Nice et d'Avignon, respectivement présentées aux expositions industrielles de 1865 et 1866, peu avant son décès en 1867, semblent indiquer que cette plaquette fournit une liste quasi exhaustive de ses réalisations, avec onze cosmographes déployés en France alors qu'au Congrès scientifique de France, tenu à Aix-en-Provence en décembre 1866, Ouvière indique avoir réalisé douze cosmographes.

forgée. La comparaison des exemplaires conservés montre qu'Ouvière a aussi modifié la disposition des flèches indiquant les solstices avec les tropiques du Capricorne et du Cancer, ainsi que les cercles polaires boréal et austral.

Principe de fonctionnement du Cosmographe

Le fascicule, édité en 1855, comporte les explications nécessaires à son usage. Ouvière commence en insistant sur le fait qu'il est conçu pour être utilisé en présence du ciel :

« L'instrument ou appareil que nous offrons au public, sous le nom de Cosmographe, a pour but, précisément, en rendant faciles et commodes, le plus grand nombre d'observations astronomiques, de populariser l'étude de la science, de graver plus nettement et plus profondément dans l'esprit de ceux qui se livrent à cette étude, l'intelligence des notions fondamentales »[20].

L'objectif est de permettre aux utilisateurs de voir et par là-même, de comprendre par eux-mêmes, à travers la projection dans le ciel, le pôle céleste et son élévation au-dessus de l'horizon déterminée par le prolongement de l'axe du monde, ligne génératrice ou fondamentale à laquelle se rattachent tous les mouvements des corps célestes. Et de même, voir et comprendre la direction et la trace, dans le ciel, du plan de l'équateur céleste, celle du méridien du lieu d'observation, la latitude, les déclinaisons solaires et celle des astres en général, ainsi que leur ascension droite, les équinoxes, les saisons, les points des solstices et, par conséquent, les tropiques qu'ils ne confondront plus avec l'écliptique. Tout comme les pôles de l'écliptique, le calendrier enfin et la sphère céleste à ciel découvert.

Les plans et axes fondamentaux

Ces plans fondamentaux au nombre de quatre : l'horizon du lieu, le cercle méridien, l'équateur céleste et l'écliptique. L'axe du Monde,

20 - Ouvière, François, (op.cit., note 1), 1855, p. 5.

avec l'étoile polaire, voisine de son prolongement, est perpendiculaire à l'équateur. Pour des raisons de simplicité par rapport aux sphères armillaires, le Cosmographe ne contient que deux cercles (l'équateur et le méridien du lieu). Des tiges positionnées sur le cercle méridien indiquent les tropiques et donc les solstices.

Pour simplifier à l'extrême son instrument, Ouvière n'a pas jugé indispensable de faire figurer le cercle de l'horizon, l'utilisateur pouvant de lui-même l'identifier autour de lui. Une petite tige dirigée vers le zénith et ayant pour origine le centre du Cosmographe, situe la verticale du lieu d'implantation. Elle est située au sommet du cercle méridien. Ouvière indique généralement le nom de la ville concernée sur cette tige verticale.

L'équateur et l'axe du Monde

L'axe du Monde, axe de rotation de la Terre, est matérialisé par la barre droite qui traverse le Cosmographe en passant par son centre. Elle comporte quatre pièces dont trois constituent l'axe du monde avec, inscrit sur la première : « Pôle Nord », sur la seconde : « Axe du Monde » et sur la troisième : « Pôle Sud ». La quatrième pièce, située au centre de la plus longue tige de l'axe du Monde est une petite barre qui donne, par son ombre portée sur les graduations dans le plan du méridien, la déclinaison du Soleil. Précisons aussi qu'il est surtout question du pôle céleste nord, visible sur l'horizon nord, le pôle sud se trouvant en permanence dans la direction opposée, sous l'horizon sud. Les astres décrivent des circonférences de cercles ayant pour rayon leur distance apparente à ces pôles. Ces cercles sont tous perpendiculaires à cette ligne de l'axe du monde qui les perce tous à leur centre. Ouvière prend le soin d'ajouter : *« Quelques heures d'étude suffisent à l'observateur pour reconnaître que l'étoile, dite polaire, n'est point parfaitement au pôle nord »*. A la condition bien hypothétique, toutefois, que lesdits observateurs restent à passer des heures à côté de l'instrument…

Il poursuit la description de l'utilité de son instrument : *« En examinant sur le plan du méridien que nous allons décrire, la distance*

comprise entre le pôle terrestre et le point culminant ou vertical du Cosmographe, c'est-à-dire la représentation du lieu où l'observateur se trouve placé, ainsi que celle existante entre ce point et l'Équateur, il s'explique parfaitement, avec tant soit peu d'attention, ces mouvements, plus ou moins obliques, que les astres décrivent pour la France et l'Europe entière ». Il peut paraître curieux qu'Ouvière ne désigne pas ici par son nom ce « point culminant ou vertical » du Cosmographe : *le Zénith*. Le terme était-il moins répandu à l'époque dans le langage populaire ?

Plan du méridien

Dans son fascicule de 1855, Ouvière précise que son Cosmographe *« indique, au moyen d'une double graduation, les déclinaisons du Soleil, 23° 27', ou soit l'obliquité de la translation terrestre, sur le plan de l'équateur, pour tous les jours de l'année, depuis l'équateur jusqu'aux deux tropiques du Cancer et du Capricorne, ou soit depuis les deux équinoxes jusqu'aux deux solstices »*[21].

Deux pièces en arc de cercle, scellées sur le périmètre intérieur du cercle du méridien, occupent l'espace entre les deux tropiques, de part et d'autre du plan de l'équateur céleste. Les faces parallèles au plan du méridien de ces pièces portent l'échelle des degrés qui limite la zone de déplacement du Soleil en déclinaison sur la sphère céleste. Sur ces faces, un bandeau en retrait de l'épaisseur de chaque pièce, occupe la moitié de l'espace. Il est inscrit dessus en saillie, avec les chiffres arabes des degrés : 20, 15, 10, 5, 0, 5, 10, 15, et 20, pour repérer les variations du Soleil entre les solstices. Sur l'autre moitié de la face, au-dessus des chiffres, les degrés sont représentés par des segments de droite, gravés, qui ont tous pour origine le centre du cadran. Des segments longs pour représenter les chiffres ci-dessus, des segments courts pour les degrés intermédiaires. Pour faciliter la compréhension, Ouvière a gravé sur la tranche, en lettres majuscules et en saillie : DECLINAISON SUD et DECLINAISON NORD.

21 - Ouvière, François, (op. cit.), note 1, 1855, p. 15.

Plan de l'équateur terrestre

Le *Cosmographe* contient deux points particuliers : les deux intersections, sur la sphère céleste, du cercle de l'écliptique et de celui de l'équateur. Ce sont les points vernaux des équinoxes, pour les deux jours de l'année où la déclinaison du Soleil est nulle. De fait, sur la Terre, la durée de la nuit égale la durée du jour.

Les autres jours, durant l'année, le Soleil se promène dans un bandeau de la sphère céleste limité au nord par le tropique du Cancer et au sud par celui du Capricorne. Il ne va jamais au-delà, tant que l'inclinaison de la Terre sur son orbite reste constante, ce qui est à peu près le cas. Les petites flèches extérieures du cosmographe permettent de repérer la trace de ces tropiques qui délimitent la zone où l'on peut trouver le Soleil sur la sphère céleste.

Sur la Terre, les tropiques ont un autre sens : entre les deux, il y a au moins un jour dans l'année où le Soleil passe au zénith.

Les couronnes extérieures du plan du méridien et du plan de l'équateur sont graduées en degrés. Les deux tropiques sont respectivement à +23°27′ et -23°27′ de l'équateur. Les flèches indiquent ces solstices, quand le Soleil atteint ses déclinaisons maximales et minimales (21 juin et 21 décembre). Les deux cercles polaires sont situés à + 66°33' et – 66°33′ de l'équateur. Enfin, les deux équinoxes (20 mars et 21 septembre) correspondent à l'intersection des plans de l'équateur et de l'écliptique, à 90° degrés de part et d'autre sur le cercle de l'équateur.

Contraste des marches respectives

Le texte d'Ouvière sur ce point des marches respectives de la Lune et du Soleil est peut-être le plus abstrait pour un public néophyte. Il souhaite indiquer en effet des observations avec des hauteurs inversées des deux astres, selon les saisons, au cours d'une année de suivi dans le vrai ciel. Il aurait pu simplement faire état des Pleines Lunes d'hiver, culminant haut dans le ciel, comme le Soleil en été, et l'inverse durant la saison hivernale. C'eût été plus compréhensible.

De la même façon, la mention des éclipses de Lune et de Soleil est surtout fournie à titre culturel, même si le phénomène des éclipses interpelle le public : *« Si la Lune, qui ne s'éloigne que d'environ 5 degrés, du plan de translation terrestre en soi de l'écliptique, était, à l'époque des solstices, tout à fait dans ce plan, cette opposition,* ce *contraste du Soleil et de la pleine Lune dans le Cancer et le Capricorne, serait parfait : il y aurait éclipse de Lune. C'est-à-dire que l'ombre portée de la Terre se projetterait sur le disque de la Lune »*[22].

Du jour et de la nuit au cours de l'année

Ouvière mentionne les conditions d'observation du jour et de la nuit au-delà des cercles polaires, également permises par le Cosmographe. Il part du fait qu'aux alentours du solstice d'été, à midi, la limite des ombres portées par le Cosmographe est la plus courte et que toute la demi-circonférence supérieure du méridien, jusqu'à 90° en dessus et en dessous de la verge du Cancer est éclairée : *« La partie au-delà du pôle nord se trouve ainsi éclairée jusqu'à la petite verge inférieure, qui est à 23° 27', loin du pôle nord. Et par la même raison, la partie en dessous du pôle sud, est nécessairement dans l'obscurité jusqu'à la petite verge inférieure diamétralement correspondante à la précédente et qui est aussi à 23° 27' en avant du pôle sud. C'est toute l'obliquité de l'écliptique »*[23]. Là encore, sans un démonstrateur expliquant à des auditeurs ces possibilités de l'instrument, c'est faire preuve de beaucoup d'optimisme que des visiteurs, néophytes aux notions de l'astronomie, découvrent l'explication par eux-mêmes…

Gnomonique

Dans son fascicule, Ouvière mentionne également les applications gnomoniques de son *Cosmographe*, avec la lecture de l'heure fournie par l'ombre projetée de la tige figurant l'axe du Monde sur le cercle équatorial gradué :

22 - Ouvière, François, (op. cit.), note 1,1855, p. 24.
23 - Ouvière, François, (op. cit.), note 1,1855, p. 27.

« Non seulement notre appareil est évidemment le plus simple, le plus exact et le plus complet des cadrans solaires : mais il est encore l'instrument au moyen duquel toute la théorie et toute la pratique de la gnomonique peuvent être facilement démontrées et comprises… » ajoutant que, la nuit, c'est un cadran sidéral »[24].

L'heure solaire est évidemment donnée par la projection de l'ombre de l'axe du Monde sur le cercle de l'équateur céleste. On peut la lire par les chiffres romains répartis tous les 15° sur la circonférence de 360° de l'équateur, allant de I à XI (XII étant masqué par le méridien en partie basse) et également de I à XI (XII étant masqué par le méridien en partie haute). C'est d'ailleurs le principe du plus simple des cadrans solaires, les cadrans équatoriaux. Ouvière indique à juste titre qu'on pourrait ainsi suivre au fil des heures la position du Soleil, voire, en utilisant une étoile visible sur l'horizon, employer le *Cosmographe* en cadran sidéral. Là encore, toutefois, un usage théorique évident, mais optimiste, sans guide pour un visiteur *lambda…*

Les indications portées sur les stèles en pierres

Pour la quasi-totalité de ses Cosmographes, Ouvière a utilisé le support de ses stèles en pierres pour apposer des explications gravées en lettres dorées sur des plaques en fonte.

Par exemple, sur ceux de Nîmes, Montpellier et Sorèze encore en partie conservés de nos jours, on peut voir, sur la face Est, un petit croquis avec la méthode pour trouver l'étoile polaire à partir de la constellation de la Grande Ourse, en prenant cinq fois la distance de la ligne des gardes.

Elle figure en dessous de l'intitulé de l'appareil :

COSMOGRAPHE OBSERVATOIRE POPULAIRE

Un premier paragraphe, comportant en lettres majuscules :

LE POLE N'EST PAS A
L'ETOILE POLAIRE.
IL EST A UN DEGRE ET DEMI

24 - Ouvière, François, (op. cit.), note 1,1855, p. 29.

VERS LA PREMIERE ETOILE
DE LA QUEUE DE LA
GRANDE OURSE.

En dessous, après un croquis de la Grande Ourse pour trouver cette étoile polaire, un second paragraphe donne la façon d'apercevoir le cercle polaire :

L'ŒIL ETANT A L'EXTREMITE
DE LA TIGE DE L'AXE,
L'INTERIEUR DE LA PLAQUE
DE L'EQUATEUR SE PROJETTE
SUR LA CIRCONFERENCE DU
CERCLE POLAIRE OU EST
LE POLE DE L'ECLIPTIQUE.

La face Nord comporte des indications de cosmographie : les points d'équinoxe, chacun à chaque extrémité du même diamètre sur la sphère céleste faisant un tour en 24 heures, passent à 12 heures d'intervalle devant n'importe quel repère fixe. Ensuite, comme le Soleil sur son écliptique parcourt 360°. En 360 jours (environ), il parcourt 1° par jour. Ce degré, la sphère céleste le parcourt en quatre minutes de temps. Le second alinéa est évident, les quatre points cités étant sur des méridiens perpendiculaires entre eux.

Le dernier alinéa est également évident :

LES DEUX EQUINOXES
SONT DANS L'EQUATEUR.
ILS PASSENT AU MERIDIEN
À 12 HEURES D'INTERVALLE,
CELUI DU PRINTEMPS, PASSE
AU MERIDIEN A AUTANT DE
FOIS 4 MINUTES AVANT MIDI
QU'IL S'EST ECOULE DE
JOURS DEPUIS LE 20 MARS.

LES SOLSTICES, SITUES
À 23 DEG. 27MIN DE DECL (Déclinaison)
PASSENT AU MERIDIEN
A 12 HEURES D'INTERVALLE
ET 6 HEURES APRES
LE PASSAGE DES EQUINOXES.

LE POLE DE L'ECLIPTIQUE
PASSE AU MERIDIEN
AU MEME INSTANT
QUE LES SOLSTICES.

De la même manière, la face Sud comporte des indications complémentaires pratiques pour l'utilisateur. Dans le premier paragraphe, le texte confirme le rôle d'horloge confié au cercle de l'Equateur céleste. Dans le second alinéa, il confirme que l'absence de la petite tige du centre correspond à une disparition ultérieure.

TOUTES LES PROJECTIONS
DE L AXE DU MONDE
SONT DES MERIDIENS
OU DES PLANS HORAIRES
DETERMINES PAR LES GRADUATIONS
DE L'EQUATEUR.

L'ANGLE DE LA DECLINAISON
SOLAIRE
EST INDIQUE CHAQUE JOUR
VERS MIDI,
PAR L'OMBRE PORTEE
DE LA PETITE TIGE DU CENTRE
SUR LA GRADUATION
DU MERIDIEN
AU N. OU AU S. DE L'EQUATEUR.

Tandis qu'en bas, on peut lire le nom de l'inventeur :

« F. OUVIERE, de MARSEILLE - invent. »

In fine, Ouvière conclut la description de son *Cosmographe* en soulignant son utilité pour l'instruction du public :

« Nous terminons avec l'intime conviction d'avoir produit une œuvre de science et d'art ; utile aux populations de France et de l'étranger, utile à l'enseignement universitaire, pour la propagation de la plus belle des sciences, par des moyens faciles et agréables. A ce titre, nous réclamons l'indulgence et l'encouragement du public.

Notre appareil scientifique peut être établi très-économiquement, dans de grandes ou de petites proportions, pour les villes, les ports maritimes, les collèges, les jardins, les terrasses et les cabinets. Nous disons les terrasses et les cabinets, parce que, enjolivé, et réduit aux dimensions d'un objet d'ornement et même de luxe, pour meuble ou cheminée, il peut être transporté, à volonté, sur un pilastre de jardin ou de terrasse, spécialement orienté pour le recevoir et là, servir, en une heure donnée, à des observations et expériences astronomiques, à la fois, utiles et agréables, amusantes et instructives.

Aucun des objets, aucune des sphères armillaires, terrestres ou célestes, actuellement existantes chez les opticiens, ne sauraient satisfaire à ces conditions »[25].

Le Cosmographe de Nîmes (1863)

Le *Cosmographe* de Nîmes est le troisième d'Ouvière réalisé en province après ceux de Montpellier et de Marseille. Il a été construit spécialement avec son axe incliné de 43°50', correspondant à la latitude de Nîmes. Le diamètre de ses cercles est de 90 cm. Il est présenté lors de l'Exposition industrielle et agricole (8 mai-31 août 1863). Une affiche pour un Concours pour les Sciences et les Lettres témoigne de la volonté de diffusion scientifique donnée à cette exposition.

25 - Ouvière, François, (op. cit.), note 1, 1855, p. 31.

Le Cosmographe est installé sur l'Esplanade le 9 mai 1863, ainsi qu'en atteste une courte relation dans *l'Opinion du Midi* du 10 mai : *« On a posé hier, au milieu de l'Esplanade et sur un piédestal en pierres de taille, un Cosmographe ou observatoire populaire, en métal fondu. Des plaques appliquées aux quatre faces du piédestal donnent l'explication de ce système, qui représente le plan du méridien et de l'équateur, avec l'axe du Monde »* [26].

Fig. 2. Le Cosmographe sur l'Esplanade de Nîmes, lors de l'exposition de 1863[27]

Grâce aux Archives municipales d'Aix-en-Provence, nous disposons d'une photographie avec probablement l'inventeur présentant le *Cosmographe* au maire et au préfet (Cf. FIG 2). En effet, en cette époque précoce du sixième art, le déplacement d'un photographe ne pouvait se concevoir que le jour de l'inauguration en présence des personnalités.

26 - L'Opinion du Midi, 10 mai 1863.

27 - *Cette photographie, vraisemblablement prise lors de l'inauguration – et évoquée par Ouvière dans un courrier à l'Abbé Moigno dans sa revue* Des Mondes*, montre des personnalités autour de l'instrument. Il y a ainsi tout lieu de penser que l'homme à la baguette expliquant son fonctionnement est Ouvière. De face, à gauche du préfet, probablement le maire de Nîmes, Fortuné Paradan qui fit acquérir le Cosmographe et dont on ne disposait pas de portrait connu.*

Grâce à la casquette de style Napoléon III du préfet, on peut identifier vraisemblablement le maire de Nîmes, Paradan, vu de face, dont on ne connaissait aucun portrait et surtout François Ouvière, concepteur du *Cosmographe*, dont on ne disposait de même d'aucun portrait. La tenue d'une baguette pour expliquer le fonctionnement de l'instrument ne fait que corroborer cette hypothèse du constructeur détaillant lui-même les potentialités de son instrument.

Il est fait mention de cette photographie nîmoise dans une correspondance d'Ouvière dans la seconde revue de l'Abbé Moigno *Des Mondes* en 1864 :

« M. François Ouvière, à Marseille. – Cosmographe. – Vous apprendrez avec plaisir que je viens de placer quatre nouveaux grands et élégants cosmographes publics, du grand modèle perfectionné, tout bronzés, dorés, et sur piédestal dorique, en pierre finement taillée, et entourée d'une belle grille.

Ces quatre nouveaux cosmographes publics sont tous élevés au milieu des plus belles places publiques de Nîmes (Gard), de Sorèze (Tarn), d'Aix (Bouches-du-Rhône), et de Draguignan (Var) ; cette dernière ville m'a décerné une belle médaille d'or. Je vous transmets ci-joint une mauvaise photographie du beau cosmographe public que la ville de Nîmes a acquis et élevé sur sa grande esplanade… »[28].

Le rapport du Jury (4e et 5e section de l'exposition) est élogieux envers son instrument, attribuant à Ouvière une médaille de Vermeil : *« Astronomie. L'astronomie est par la dignité de son objet et la précision de ses théories, l'un des plus beaux monuments de l'esprit humain. Une étude approfondie exige les plus hautes connaissances mathématiques ; mais les faits les plus importants, les phénomènes journaliers, peuvent être mis à la portée de tous. Le Cosmographe de M. Ouvière en est la preuve. Il réunit tout ce qui est nécessaire pour l'éducation astronomique d'un homme du monde et les hommes spéciaux qui l'étudieront avec attention, trouveront encore à s'y instruire. C'est, comme dit l'auteur avec raison, un observatoire populaire permettant de trouver sans maître et d'après les simples indications écrites sur le piédestal de l'appareil, le pôle, sa hauteur au-dessus de l'horizon, la méridienne du lieu, la latitude, etc.*

28 - Ouvière, François, 1864, in Abbé Moigno, *Les Mondes,* deuxième année, tome Sixième, septembre-décembre, pp. 610-11.

Il peut rendre de très grands services pour l'enseignement. Il a sa place marquée dans toutes les écoles normales. Déjà toutes les villes où il a paru aux expositions régionales, se sont empressées de l'adopter. La ville de Nîmes fera bien de conserver, comme souvenir de notre exposition, le cosmographe élégamment installé sur l'Esplanade. Le Jury décerne à M. Ouvière, une médaille de vermeil »[29].

Fig. 3. Le cosmographe du Mont Duplan à Nîmes

Son acquisition par la Ville est décidée lors du Conseil municipal du 4 novembre 1863, à la condition que M. Ouvière ajoute à la livraison huit petits Cosmographes destinés aux classes supérieures des écoles primaires. Une lettre d'Ouvière du 21 mai 1864, en réponse à un courrier du maire du 16 décembre 1863, fournit les éléments techniques et financiers : *« Je viens vous offrir, Monsieur le Maire, de laisser subsister ce petit monument... Ce n'est pas pour moi une question d'argent. Le Cosmographe de l'Esplanade a été spécialement fondu pour la latitude de Nîmes, 43° 50 minutes. J'ai dépensé 7 à 800 francs, dont 297 payés à M. Aumeras de Nîmes... ».*

29 - Chaptal, J., rapporteur, Deuxième Jury. (4e et 5e classes). *Rapport sur l'exposition de Nîmes.* Strasbourg, Imprimerie de veuve Berger-Levrault, 1863, pp 47-48 ; Peyre, Adolphe, Concours régional de 1863. *Histoire de la Ville de Nîmes,* t. 2, 1886, pp. 331-333.

Dans une nouvelle lettre du 17 août 1864, il exprime son souhait « de *poser une 4e plaque commémorative bronzée peinte dorée pour 40 fcs* »[30]. Entre le 30 juillet et le 15 décembre 1863, au moins quatre articles du *Courrier du Gard* font état du *Cosmographe* sur l'Esplanade durant l'exposition de Nîmes, révélant l'intérêt du *Cosmographe* pour les nîmois.[31] Ainsi peut-on lire : *« Le Cosmographe de M. Ouvière de Marseille, a été un sujet d'étonnement pour notre population. Les personnes à qui l'on a montré la manière de s'instruire dans la science astronomique au moyen de cet appareil construit exprès pour notre méridien, se sont montrées satisfaites de ses indications. Pourvu que le Soleil brille, et ce n'est que par exception que nous sommes privés de ses rayons bienfaisants, une pointe dont l'ombre se promène sur le cercle de l'écliptique indique l'heure vraie au moment de l'observation. Des légendes explicatives apprennent également quelles autres notions on peut y puiser. La ville de Nîmes a fait l'acquisition de ce cosmographe qui restera probablement à la place qu'il occupe aujourd'hui ».*

La lecture de la presse gardoise nous apprend qu'Ouvière accompagne l'installation de son Cosmographe d'articles réguliers de vulgarisation astronomique dans *l'Opinion du Midi.* Ainsi pour le passage de Jupiter au Méridien de Nîmes[32] :

« On peut actuellement observer ce passage aux heures les plus commodes de la soirée. Jupiter, la plus belle des planètes supérieures, est quatorze cents fois plus grosse que la Terre et mille fois plus petite que le Soleil ; elle tourne sur elle-même en dix heures…

Cette planète est si brillante et si intéressante que nous la voyons depuis plus d'un mois sur l'horizon de Nîmes, passer à notre méridien. Le 11 août, à dix heures ving-six minutes du soir. Le 21 de ce même mois, à neuf heures quarante-trois minutes. Le 1er septembre prochain, à huit heures cinquante-six minutes du soir. Le 11, à huit heures-quinze minutes du soir. Le 21, à sept heures trente-six minutes du soir. Le 1er

30 - Archives municipales de Nîmes. Lettres d'Ouvière (Rue Dieudé, 26, à Marseille) au Maire Paradan, 21 mai 1764 et 17 août 1864, Nemausensis.com.

31 - *Le Courrier du Gard* : 30 juillet 1863, 11 octobre 1863, 8 et 15 décembre 1863.

32 - Ouvière, François, *Cosmographe public situé sur l'Esplanade*. *Passage de Jupiter au Méridien de Nîmes*, L'Opinion du Midi, 19 août 1866.

octobre prochain, à six heures cinquante-sept minutes du soir. Le 11 à six heures vingt-une minutes du soir.

Mais, vers la fin d'octobre, Jupiter passera pâle au méridien et ne sera plus visible le soir, à l'œil nu, que dans la partie occidentale.

D'après ces indications, il est facile de calculer les heures de ce passage aux jours intermédiaires et aux jours suivants. C'est ainsi que l'homme du monde, à l'aide du Cosmographe public, peut faire lui-même connaissance avec Jupiter, qu'il est honteux, pour celui qui se prétend intelligent, de confondre avec une étoile quelconque…

Le Cosmographe, ainsi que l'ont dit MM. L'Abbé Moigno, Louis Figuier, Victor Meunier, Wolf, etc, est, pour les gens du monde et pour la place publique, le complément indispensable de la Connaissance des temps et de l'Annuaire que publie annuellement le Bureau des Longitudes. Il est donc facile, jusqu'à la fin du mois d'octobre prochain, de voir à l'œil nu, passer Jupiter au méridien de Nîmes ».

Ou encore en 1866, à l'occasion de l'équinoxe d'automne [33] :

« L'équinoxe d'automne a lieu cette année à Nîmes, le 23 septembre, à 7 heures 7 minutes du matin (Temps moyen de Nîmes).

Les équinoxes et les solstices sont matériellement indiqués à tous, par le Cosmographe public.

Le premier venu n'a qu'à regarder la plaque circulaire, orientée, qui porte l'inscription de plan de l'Equateur céleste et il verra que le Soleil se maintient, pendant toute la journée du 23 septembre, et même un jour avant et un jour après, dans le prolongement indéfini de cette plaque, c'est-à-dire qu'il décrit le plan de l'Equateur…

Le jour et la nuit sont de 12 heures pour tous les points de la Terre. S'il y a des habitants aux deux pôles terrestres, le 23 de ce mois, ils verront le Soleil décrire le grand cercle de leur horizon tout autour d'eux. Le pôle nord de gauche à droite et le pôle sud de droite à gauche.

Pour le pôle nord, le Soleil continue à tourner de gauche à droite en hélice, mais en descendant de plus en plus sous l'horizon, où il disparaît enfin, jusqu'à l'équinoxe de printemps prochain, 20 mars 1867…

33 - Ouvière François, *Cosmographe public de la ville de Nîmes – Equinoxe d'automne*, L'Opinion du Midi, 23 septembre 1866 ; un texte similaire est publié dans Le Messager du Midi pour la presse montpelliéraine : Ouvière, François, *Cosmographe public de la ville de Montpellier – Equinoxe d'automne*, 23 septembre 1866.

On peut également étudier les déclinaisons solaires que le Cosmographe donne tout aussi matériellement et visiblement au moyen de l'ombre portée de la petite tige dorée du centre. C'est l'opération que nos marins appellent prendre hauteur pour déterminer la latitude du lieu ».

Le dernier article d'Ouvière, arrivé deux jours en retard, concerne l'équinoxe du printemps 1867[34].

Lorsqu'il est décidé de construire un kiosque à musique sur l'Esplanade en 1890, le Cosmographe est transféré place d'Assas. Comme il masque le monument des Combattants de la guerre de 1870-1871 et les grands arbres de la Place d'Assas lui masquant le ciel, le Conseil municipal, dans sa délibération du 7 mars 1902, décide son transfert au Mont-Duplan[35]. On avait aussi envisagé le Boulevard de la République, aujourd'hui Avenue Jean Jaurès. A son emplacement sur l'Esplanade, le kiosque à musique demeure jusqu'en 1971. On peut voir le Cosmographe sur des cartes postales anciennes, d'abord à côté de la fontaine Pradier, puis sur la place d'Assas, en bordure du Boulevard Alphonse Daudet et enfin sur le terre-plein sud du Mont-Duplan, offrant une vue panoramique sur la ville, désigné *Méridien du Mont-Duplan*. Il occupa en fait trois emplacements au cours du XXe siècle : dans la cour de l'immeuble d'enseignement à l'est, puis dans les années 1980 sur le terre-plein du belvédère sud, et depuis les années 1990 - ce qu'il reste du Cosmographe - à l'intérieur du Planétarium.

Les petits Cosmographes d'Ouvière

Ouvière a rapidement conçu des cosmographes miniatures, orientables et mobiles selon la latitude, ce qui leur donnait une dimension pédagogique supplémentaire. Ils existaient déjà en 1863 puisqu'une des conditions de l'acquisition du Cosmographe de l'Exposition régionale de Nîmes par la ville était précisément la livraison de huit de ces petits cosmographes pour les classes supérieures des écoles primaires de la ville. Ils étaient en vente chez Lamotte-Lafleur à Paris, ce qui leur assurait une large diffusion, ainsi que Garcet l'indique dans ses *Leçons nouvelles*

34 - Ouvière, François, *L'Opinion du Midi*, 24 mars 1867.

35 - Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Nîmes, 7 mars 1902.

de Cosmographie en 1866 : *« Enfin, M. Ouvière a réduit le Cosmographe en un petit modèle, mobile autour d'un axe horizontal, et que chacun peut orienter et disposer suivant la latitude du lieu d'observation. On peut examiner ces charmants appareils chez Monsieur Lamotte-Lafleur, éditeur, 88 rue Saint-Martin »* [36].

Ils n'ont cependant été guère conservés, puisque, hormis quelques spécimens occasionnellement proposés sur Internet, on ne connaît que celui conservé au Musée des Beaux-Arts de Draguignan.

Encadré : Les Cosmographes d'Ouvière à travers la France

Liste chronologique des onze ou douze cosmographes réalisés par Ouvière, celui de l'exposition universelle de 1855 pouvant avoir été offert à un Lycée parisien.

1855 - Paris : Exposition Universelle

1856 - Lycée Napoléon (Lycée Henri IV)

Lycée Louis-le-Grand (annexe de Vanves / à présent Lycée Michelet)

1860 - Montpellier

1861 - Marseille

1863 - Nîmes

1864 - Sorèze

1864 - Aix-en-Provence

1864 - Draguignan

1865 - Nice

1865 - Bordeaux

1866 - Avignon

Conclusion

La carrière commerciale d'Ouvière est aussi riche que fulgurante avec la réalisation de cette douzaine de Cosmographes. Nul doute qu'il aurait pu équiper la plupart des grandes villes et des ports de France si sa destinée lui en avait laissé le temps. Car, au-delà de l'ingéniosité spécifique de son instrument au plan scientifique, il avait mis au point

36 - Garcet, Henri, 1861, 1866, *Leçons nouvelles de Cosmographie,* p. 450. L'édition de 1869 contient une description plus longue du Cosmographe d'Ouvière.

une stratégie commerciale d'une efficacité remarquable : utiliser des expositions régionales industrielles pour installer provisoirement son instrument sur un monument en pierres de taille, puis le faire acquérir par les municipalités, quitte à offrir de financer son déménagement pour l'installer dans un lieu plus adapté à la découverte du ciel.

Grâce à l'instrument lui-même et aux plaques latérales sur ses stèles, il a en tout cas démocratisé des explications cosmographiques et initié le public à la découverte du ciel, notamment avec son croquis : *Comment trouver l'étoile polaire avec la Grande Ourse* ? Cet instrument d'Ouvière, par son élégance et son utilité pour la vulgarisation des repères astronomiques, gagnerait de nos jours à connaître une seconde carrière en étant davantage répandu sur les places publiques, à commencer par la duplication des instruments existants, qui mériteraient d'être conservés à l'abri des intempéries dans des Musées, tandis que celui de Nîmes mériterait d'être reproduit à l'identique et réinstallé à son emplacement d'origine sur l'Esplanade.

Sur les onze ou douze Cosmographes réalisés en France que nous avons pu inventorier, il n'en subsiste que quatre face au ciel. Deux en région parisienne, à Paris (lycée Henri IV) et Vanves (lycée Michelet) et deux en Occitanie, à Montpellier et Sorèze. Celui de Nîmes est à l'intérieur du Planétarium. L'un a été détruit par vandalisme, celui d'Aix-en-Provence et cinq ont disparu : Marseille, Bordeaux, Avignon, Nice et Draguignan.

Le dessin de Jahandier (Cf. Figure 1) en témoigne, Ouvière avait imaginé son Cosmographe à Marseille au bord de la mer, devant le Château d'If. Les Niçois ont concrétisé son rêve en lui donnant sur la Promenade des Anglais son plus bel emplacement, à l'époque des travaux d'aménagement de l'embouchure du Paillon, décidés au printemps 1867, c'est également l'époque de son décès. Son article, arrivé en retard dans *L'Opinion du Midi* pour l'équinoxe de Printemps, peut avoir deux explications : soit il était à Nice pour superviser le transfert de son Cosmographe, soit il ne l'a jamais vu sur la Promenade des Anglais, possiblement fatigué par une maladie entraînant son décès au mois de mai suivant.

Quel malheur que son Cosmographe nîmois ait été si odieusement détérioré ! Grande est notre indignation devant le démontage de cette œuvre d'art et de vulgarisation qui aurait dû être conservée en plein air, face au ciel. C'est d'autant plus regrettable que, Marseillais de résidence, Ouvière restera par son œuvre particulièrement lié à l'histoire de Nîmes : la seule photo dont on dispose de lui a été prise le jour de l'inauguration de l'exposition sur l'Esplanade, nous procurant en même temps un portrait du maire Paradan. Nous gardons aussi ses chroniques de vulgarisation dans *l'Opinion du Midi,* dont son dernier article pour l'équinoxe du printemps 1867, à peine deux mois avant sa fin…

Il est à souhaiter qu'une copie, identique à l'original, du Cosmographe public soit réinstallée sur l'Esplanade de Nîmes, afin de rétablir cet « observatoire populaire » avec l'ensemble du concept d'Ouvière : les cercles métalliques de l'équateur et du méridien, la tige représentant l'axe de rotation de la Terre, mais aussi le piédestal en pierres, les quatre plaques explicatives et la grille entourant ce petit monument.

Remerciements :

L'auteur adresse ses plus chaleureux remerciements à toutes les personnes des services d'archives municipales, départementales et des bibliothèques publiques ou privées qui l'ont aidé dans ses recherches sur les Cosmographes d'Ouvière. Et plus particulièrement au plan local, Monsieur le maire de Nîmes, Jean-Paul Fournier, Monsieur le conservateur et Madame Corinne Potay des Archives Municipales, Monsieur Tosi, animateur au Planétarium, Monsieur Guy Cassard, Mmes Véronique et Monique Journet et l'Académie de Nîmes à travers son secrétaire perpétuel, Monsieur Alain Aventurier et le président Michel Belin pour l'organisation de cette communication présentée à Carré d'Art le 18 juin 2021, ainsi que l'équipe de rédaction des *Mémoires de l'Académie*.

Séance du 24 septembre 2021

LA FAMILLE RABAUT ET LA FRANC-MAÇONNERIE

par Jean-Marie Mercier
membre correspondant

Pour beaucoup d'historiens du mouvement maçonnique et de la religion protestante, il existe un lien naturel entre franc-maçonnerie et protestantisme tant leurs histoires respectives, depuis le XVIIIe siècle, ont été amenées à se rencontrer, voire à se conjuguer dans certains cas, comme le suggère leur long compagnonnage débuté dans l'Angleterre et les Îles Britanniques de l'après-Réforme et poursuivi jusque dans la France de la République post-quarantuitarde. En effet, dans sa préhistoire anglo-écossaise, comme dans sa réorganisation londonienne en 1717, la genèse de la franc-maçonnerie s'est déroulée sur les terres protestantes du Royaume-Uni avec, comme figures emblématiques, dans sa phase "spéculative" ou moderne, deux pasteurs, l'un ministre de l'Église presbytérienne d'Écosse et sincèrement calviniste, James Anderson, et l'autre, fils d'un huguenot de La Rochelle, ordonné dans l'Église d'Angleterre, Jean-Théophile Désaguliers.

Tous deux, à travers la publication des constitutions maçonniques de 1723 qui font figure de texte fondateur et dont ils ont été les chevilles ouvrières, ont insufflé au message maçonnique de la nouvelle institution l'esprit du latitudinarisme protestant si caractéristique de ces

Latitude Men, alors majoritaires à l'intérieur de l'Église anglicane, qui s'employaient à réconcilier christianisme et raison dans le sens d'une forme atténuée du déisme[1]. Tout au long du siècle, ce lien quasi originel ne s'est jamais démenti, en Angleterre et en France comme dans l'espace européen et américain, tant a été important le nombre de protestants et de francs-maçons qui ont eu une histoire commune, d'aucuns, par la suite, ayant même été jusqu'à déclarer, non sans une certaine exagération, que la franc-maçonnerie était la fille naturelle du protestantisme ou encore que la construction de 1717 était « une construction protestante[2] ». Sur le plan doctrinal, même s'il a existé un antimaçonnisme protestant, davantage d'origine politique qu'idéologique au regard des premières condamnations hollandaises de 1735, la franc-maçonnerie et le protestantisme ont vu, au XIXe siècle, leurs relations affinitaires se conforter. Pour ce qui est de la France, cela s'est fait autour des concepts de liberté de conscience puis de libre examen institués par la Réforme, puis portés par l'aile libérale du protestantisme dont nombre de ses représentants se font recevoir francs-maçons au sein d'un Grand Orient de France en voie de laïcisation, majoritairement gagné à ces idées à partir des années 1860[3]. A ce sujet, l'histoire des notabilités urbaines, sous l'Ancien Régime comme au XIXe siècle, a fort justement relevé l'importance du phénomène de double appartenance, maçonnique et protestante, pour comprendre l'évolution de certaines trajectoires individuelles ou de groupes, tant dans leurs dimensions sociales et politiques que spirituelles. Elle a aussi souligné la présence du monde pastoral au sein des loges de francs-maçons.

Pour ce qui est des rapports entre la franc-maçonnerie et le protestantisme à Nîmes au XVIIIe siècle, l'hypothèse d'un rapprochement

1 - Nefontaine, Luc, *Le Protestantisme et la Franc-maçonnerie. Des chemins qui se rencontrent*, Genève, Labor et Fides, 2000, p. 14-15.

2 - Ligou, Daniel, *Franc-maçonnerie et protestantisme*, Revue Dix-huitième siècle, 17, 1985, p. 41-51 ; Dachez, Roger, *Le protestantisme aux origines de la franc-maçonnerie : où, quand et comment ?*, dans *Protestantisme & franc-maçonnerie : de la tolérance religieuse à la religion de la tolérance*, Paris, Editions maçonniques de France, 2000, p. 33-43.

3 - Mercier, Jean-Marie, *De l'Évangile de Calvin à l'Évangile d'Hiram ou la religion de Frédéric Desmons à l'épreuve de la liberté de conscience*, Chroniques d'Histoire Maçonnique, 66, 2010, p. 64-75.

entre la communauté protestante, le monde des pasteurs et la sociabilité maçonnique a bien évidemment été avancée, comme cela a été le cas, du reste, avec d'autres villes à forte présence réformée, à l'image de Bordeaux ou de Sedan, ce qui a naturellement conduit à établir d'éventuelles relations de proximité et d'appartenance entre la famille Rabaut et le mouvement maçonnique. La crise politique que traverse la ville de Nîmes au moment de la Révolution française et les essais d'interprétation qui ont été avancés pour tenter d'en expliquer les causes ont largement alimenté tout un imaginaire de la subversion comme ils ont durablement entretenu l'idée de cette collusion. Dans le prolongement direct de la convocation des États Généraux et de la Bagarre de Nîmes, s'est développée toute une littérature contre-révolutionnaire qui a vu, dans le processus d'accélération politique nîmois et la déliquescence de l'autorité royale, la mainmise des protestants et de leur chef de file, le pasteur Jean-Paul Rabaut-Saint-Etienne (1743-1793), aidés en cela par le réseau des loges maçonniques françaises et nîmoises.

Une famille gagnée à la franc-maçonnerie ?

Des membres de la famille Rabaut ont *de facto* été catalogués comme francs-maçons, à commencer par Rabaut-Saint-Etienne, lui-même, et son plus jeune frère Pierre-Antoine Rabaut-Dupuy (1745-1808), tant il ne pouvait en être autrement pour les promoteurs de la théorie d'un complot ourdi par les protestants et les francs-maçons nîmois. Certaines de ces appartenances supposées, fondées davantage sur l'argumentaire démonstratif que sur la preuve d'une réalité avérée par les parangons de la Contre-Révolution, ont même été relayées et reprises à leur compte, au XIXe siècle, par des francs-maçons trop honorés de se voir considérés, à travers ces attributions maçonniques, comme étant à l'origine de la Révolution française. Toute une littérature maçonnique ou bien obédientielle, émanant principalement des porte-paroles du Grand Orient de France, s'est alors développée dans ce sens. En s'appropriant cette mythologie révolutionnaire toute à la gloire de l'Ordre, la franc-maçonnerie, dans un souci d'auto-légitimation, se devait d'accrocher au panthéon de ses plus illustres membres certains des grands noms du protestantisme libéral et de la Révolution française,

dont on pensait que leur statut de franc-maçon ne faisait aucun doute, ce qu'elle a immanquablement fait avec Rabaut-Saint-Etienne. En plus de ce dernier et de Rabaut-Dupuy, l'étiquette maçonnique a également été apposée à Paul Rabaut (1718-1794) et à son fils cadet Jacques-Antoine Rabaut-Pommier (1744-1818), tant par des adversaires que par des défenseurs de l'Ordre, faisant du père et de ses trois fils autant de francs-maçons en puissance.

Or, l'étude de la franc-maçonnerie nîmoise sous l'Ancien Régime et la période révolutionnaire de même que celle de la loge parisienne des *Neuf Sœurs*, à laquelle Rabaut-Saint-Etienne aurait appartenu, ne corroborent pas ce que certaines suppositions ou bien un type de littérature idéologique avaient fini par imposer comme une vérité acquise[4]. Les sources maçonniques et l'analyse des textes en question montrent une tout autre réalité des choses et appellent à rediscuter certaines idées reçues, comme l'adhésion à la franc-maçonnerie de Rabaut-Saint-Etienne que d'aucuns tiennent pour avérée alors que beaucoup d'indices convergents laissent à penser le contraire. La présumée appartenance maçonnique de Paul Rabaut est aussi une question controversée qui appelle, elle aussi, une mise au point. En effet, quelle était réellement la nature de cet *Ordre de l'Étoile* auquel il adhère en 1749 et qui se présente comme « une espèce de franc-maçonnerie » si l'on en croit l'expression faussement attribuée au pasteur Antoine Court[5] ou que certains historiens décrivent comme « un groupement paramaçonnique protestant[6] » ? Rien n'est moins sûr également de la prétendue appartenance maçonnique de Rabaut-Pommier dont fait état le Musée protestant sur son site internet

4 - Mercier, Jean-Marie, *Franc-maçonneries et sociabilités nîmoises sous l'Ancien Régime et la Révolution française (1743-1794)*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne, 1989.

5 - Ligou, Daniel, *Antoine Court, l'Ordre de l'Étoile et la Maçonnerie vaudoise entre 1740 et 1760,* dans Bost Hubert, et Lauriol, Claude éd., *Entre Désert et Europe, le pasteur Antoine Court (1695-1760)*, Actes du Colloque de Nîmes (3-4 novembre 1995), Paris, Honoré Champion Editeur, 1998, p. 247-259. Dans son article, Daniel Ligou attribue à tort à Antoine Court une expression qu'utilise Antoine Picheral-Dardier dans une note pour établir une comparaison entre *l'Ordre de l'Étoile* et la franc-maçonnerie, sans laisser penser qu'elle aurait pu être prononcée par Antoine Court ; A.[ntoine] Picheral-Dardier, *Paul Rabaut. Ses lettres à Antoine court (1739-1755)*, tome 2, Paris, Grassart, Libraire-Editeur, s.d. [1884], p. 32, note 1.

6 - Ligou, Daniel, *Franc-maçonnerie et protestantisme*, *op. cit.* p. 46.

dans la liste qu'il dresse des pasteurs francs-maçons[7], en l'absence d'éléments dans les archives et la documentation maçonniques pour venir accréditer une telle affirmation. En revanche, et c'est le côté paradoxal de la chose, celui dont les historiographies maçonnique et protestante ne citent pour ainsi dire jamais le nom est celui dont la qualité de franc-maçon est indiscutable. En effet, l'itinéraire maçonnique de Rabaut-Dupuy qui s'étale sur plusieurs décennies, avec cependant une coupure de plus d'une dizaine d'années durant les années 1770, est amplement documenté dans les archives maçonniques et montre qu'il a été un acteur majeur de la vie des loges nîmoises durant la décennie 1780.

Concernant l'histoire du mouvement maçonnique à Nîmes au XVIIIe siècle, il convient de souligner que la cité nîmoise est l'un des plus anciens centres maçonniques du Midi méditerranéen puisqu'une première implantation y est attestée précocement, dès 1744, juste après les créations d'Avignon, de Marseille, de Toulouse et de Montpellier. La ville a accueilli près d'une vingtaine de loges et de chapitres de hauts grades, la plus grande majorité relevant de logiques d'implantation locale ou régionale par opposition aux créations obédientielles parisiennes. Seulement trois loges qui sont les seules à avoir existé durant les dix dernières années de l'Ancien Régime, ont été régulièrement constituées par le Grand Orient de France, en 1785-1786, avec une période d'activité relativement courte, à savoir *La Philanthropique*, *La Bienfaisance* et *Henri IV et Sully*. Même si la présence réformée et celle du monde du négoce ont été majoritaires, reflétant en cela les particularismes confessionnels et sociologiques de la ville, toutes y ont fait coexister des protestants et des catholiques. Aucune n'a recruté exclusivement au sein d'un même groupe religieux, et aucune non plus, malgré la forte participation protestante – et certaines idées reçues – n'a initié ou reçu comme visiteur un pasteur, à l'exception du cas très particulier de l'*Ordre de l'Étoile* dont la nature purement maçonnique n'est pas établie.

7 - https://www.museeprotestant.org; Musée protestant, entrée : *Les protestants français et la franc-maçonnerie*, liste des pasteurs francs-maçons. Y figurent, Antoine Court de Gébelin, Jean-Paul Rabaut-Saint-Etienne, Jeanbon Saint-André.

Quid de l'Ordre de l'Étoile ?

Fondé en 1749, à l'initiative du physicien et astronome, membre de la Royal Society de Londres, Jean-Philippe Loys de Cheseaux et Court de Gébelin, l'*Ordre de l'Étoile* se présente à l'origine comme une société « académique » qui se serait formée au sein du séminaire de Lausanne. Elle aurait notamment eu pour objectif de progressivement devenir un centre d'entraide puis une association destinée à soutenir la réformation en France et à ménager un fonds pour les protestants qui, ayant pris le Refuge, pourraient se retrouver dans le besoin. C'est par l'intermédiaire des anciens étudiants du séminaire de Lausanne que l'*Ordre de l'Étoile* s'est rapidement développé en France, à Paris et à Nîmes de façon avérée, à Montauban et à La Rochelle si l'on en croit certains témoignages ; en revanche, cela a été un échec à Marseille. Concernant la création nîmoise, on apprend, à travers la volumineuse correspondance de Paul Rabaut à Antoine Court et à divers autres, exhumée par Charles Dardier et Antoine Picheral-Dardier, et les commentaires auxquels ils se sont livrés dans leur appareil critique, qu' « une loge de la Société de l'Étoile [composée de « neuf personnes » et qui allait recevoir deux autres membres « habiles et éclairés[8] »] avait été créée à Nîmes, le 15 juin 1749, par les soins de Paul Rabaut et de Paul Bosc[9] ». A ce sujet, voici ce qu'en disait Antoine Court au Cévenol Duval, dans une lettre du 23 mai 1749, pour en définir la nature : « Il s'est formé une société nouvelle où vous cadreriez bien. Elle s'est proposée un grand objet, c'est la propagation des bonnes mœurs. Les membres qui y sont incorporés portent le titre de *chevaliers de l'Étoile*, et la livrée de l'ordre est un ruban gris de lin qu'on attache à la boutonnière de la veste. Cette société prend faveur et se répand[10] ».

A l'instar des autres systèmes associatifs de l'époque, l'*Ordre de l'Étoile* s'est doté de statuts. Ces derniers, appliqués à l'identique dans toutes les villes du royaume, livrent d'importants renseignements sur le mode de fonctionnement interne des différentes sociétés. On apprend,

8 - Ligou, Daniel, *Antoine Court…*, *op. cit.* p. 254-255, note 19.

9 - Dardier, Charles, *Paul Rabaut. Ses lettres à divers (1744-1794)*, Tome 1, Paris, Grassart, Libraire-Editeur, 1892, p. 17, note 2.

10 - A.[ntoine] Picheral-Dardier, *op. cit.* p. 32, note 1.

à travers ce qui en est dit dans ceux de Paris, qu' « avant d'être admis à notre loge, dit l'un des chevaliers, deux des membres sont chargés de faire les perquisitions les plus exactes sur les mœurs, le caractère et la capacité du sujet proposé. On ne reçoit surtout que des gens d'une probité bien reconnue et d'une condition honnête ». S'agissant des modalités de réception du récipiendaire à proprement parler, il est indiqué qu' « un chevalier, en qualité de parrain, le présente ; l'un et l'autre se retirent un moment. On passe encore par le scrutin pour savoir s'il est admissible. Etant entré, on lui lit une formule à laquelle il s'engage de se soumettre, sous peine d'amende ou d'exclusion, suivant l'exigence du fait, s'il viole ses engagements, dont un des principaux est de se conduire en tout et partout d'une manière irréprochable. Cela fait, il signe au bas ; il paye d'entrée un écu de 6 fr., va embrasser chaque chevalier ; le président met à la boutonnière de son habit notre marque qui est un ruban violet avec des étoiles brodées en or, qu'on a pendant la séance, laquelle commence et finit toujours par la prière ». Enfin, concernant les activités caritatives et leur financement, il est indiqué qu'« il y a une amende de 24 sols pour celui qui s'absente sans de légitimes raisons. […] Chacun donne 6 francs à tous les Pâques, et cet argent est destiné, soit à la dépense que la Société est obligée de faire, soit à subvenir aux besoins de quelqu'un des membres de la Société générale, où qu'elle soit établie, qui se trouverait sans qu'il y eût de sa faute, dans un cas de nécessité[11] ».

De ces quelques morceaux choisis, il ressort que le vocabulaire de l'*Ordre de l'Étoile* a adopté et fait siens des termes courants du langage maçonnique, comme cela est suggéré avec l'emploi du mot « loge » pour définir le cadre et le lieu de la pratique associative ou encore l'utilisation du vocable « chevalier » pour en désigner les membres. Cette utilisation discursive de la franc-maçonnerie peut rendre compte de la façon dont les fondateurs de l'*Ordre de l'Étoile* ont peut-être voulu penser et composer leur univers associatif. En effet, de la nécessité d'être homme de probité à une règlementation tatillonne des moments de réunion, comme cela apparaît dans les textes statutaires et règlementaires des francs-maçons, de la définition d'une chevalerie morale à une religiosité chrétienne, comme cela transparaît dans nombre de pratiques rituelles

11 - Dardier, Charles, *op. cit.* p. 17-18, note 2.

maçonniques, beaucoup d'éléments concourent à rapprocher, dans la gestion du quotidien et dans l'énoncé des préceptes à suivre, la franc-maçonnerie de l'*Ordre de l'Étoile*. Par contre, il n'est nullement question, à aucun moment, d'une assise rituelle et d'une progression par grades. Tout se présente comme si l'*Ordre de l'Étoile*, dans son fonctionnement, n'avait voulu retenir de la franc-maçonnerie que son caractère purement moral et règlementaire afin de le rendre compatible avec une conception éthique du protestantisme. Par ailleurs, la tolérance relative des autorités policières à l'égard de la franc-maçonnerie vers 1749 a pu jouer en faveur de l'attrait et de l'adoption du modèle maçonnique pour des protestants encore surveillés, tracassés et pourchassés par le gouvernement royal.

Ces similitudes sémantiques et organisationnelles, de même que sa dimension fraternelle, font-elles, pour autant, de l'*Ordre de l'Étoile* une structure maçonnique à part entière, « une espèce de franc-maçonnerie », comme cela a été dit, ou encore une société paramaçonnique comme certains historiens ont pu le suggérer ? Si, dans l'esprit de beaucoup, la franc-maçonnerie apparaît comme la référence obligée en matière de sociabilité de fraternité, au point d'incarner une sorte de matrice idéale, tant son succès a été important au XVIIIe siècle, et d'être ainsi envisagée comme le modèle qui aurait directement inspiré la représentation associative dans ses modes de fonctionnement, d'où le présupposé de l'existence de sociétés prémaçonniques ou paramaçonniques, cette réalité des choses et cette influence normative méritent, à bien des égards, d'être reconsidérées. Resitué dans le champ de la sociabilité de fraternité et de son histoire dans l'Europe de l'époque moderne, le mouvement maçonnique occupe une place finalement relativement tardive et, semble-t-il, moins déterminante qu'il n'y paraît. En effet, dans sa manière de fonctionner, la franc-maçonnerie a aussi beaucoup emprunté et fait siennes nombre de pratiques de sociabilité qu'elle n'a spécifiées, voire ritualisées qu'après coup. Sur le plan du contenu discursif, les choses ont fonctionné de la même façon, la franc-maçonnerie reprenant à son compte des éléments de vocabulaire en usage et des idées ou des thèmes déjà codifiés dans des systèmes associatifs britanniques et continentaux, avant de se les approprier et de les faire siens là encore. Ce constat

oblige donc à reconsidérer le concept même de sociétés prémaçonniques et paramaçonniques ainsi que le principe d'identification maçonnique dès lors que des ressemblances sont constatées entre sociabilités.

Une franc-maçonnerie protestante ?

La comparaison de l'*Ordre de l'Étoile*, si ce n'est l'assimilation dans le cas présent, mais également celle d'un grand nombre de sociabilités de fraternité à la franc-maçonnerie ont un côté commode qui sert de marqueur pour faire comprendre et ressortir certaines caractéristiques dont on pense que le mouvement maçonnique en serait le prototype, comme l'aspect fraternel, l'engagement-serment contracté à la réception ou la dimension secrète ; et ce, avec le risque de voir ou d'introduire du maçonnisme là où il n'y en a pas. Charles Dardier et Antoine Picheral-Dardier comme, par la suite, Emile G. Léonard[12] n'ont pas contesté le caractère maçonnique de l'*Ordre de l'Étoile*. Il y ont vu une sorte de franc-maçonnerie, suivis en cela, plus récemment, par Daniel Ligou, à la fois historien du protestantisme et de la franc-maçonnerie, pour qui celui-ci était « peut-être un essai de maçonnerie protestante[13] ». A ce sujet, le commentaire auquel se livre Emile G. Léonard, pour conférer à *l'Ordre de l'Étoile* une origine maçonnique, est révélateur de cette confusion des genres puisqu'il le fait dans un chapitre intitulé « Origines et nature religieuse de la Franc-Maçonnerie[14] ». Partant d'une lettre de Paul Rabaut à Court de Gébelin, du 24 septembre 1751, et du décès de Jean-Philippe Loys de Cheseaux qui a lieu la même année, il note qu'au moment de ses obsèques, « on pleura surtout en lui le maçon, la petite Société (la Loge) faisant graver sur cette tombe protestante les insignes maçonniques[15] ». Si cette assertion entend *a priori* ne laisser planer aucun doute sur la réalité maçonnique de *l'Ordre de l'Étoile*, l'absence de ces éléments dans les sources citées par son auteur pour

12 - Léonard, Emile G., *Histoire générale du protestantisme. Déclin et renouveau (XVIIIe-XXe siècle)*, Tome III, Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France, 1988.

13 - Ligou, Daniel, *Antoine Court…*, *op. cit.* p. 259.

14 - Léonard, Emile G., *op. cit.* p. 136-138.

15 - Léonard, Emile G. *op. cit.* p. 137, note 3.

étayer son affirmation pose, quant à elle, problème. En effet, rien dans ces dernières ne vient relater cet épisode maçonnique qui aurait pourtant eu valeur de preuve. D'autant plus que Charles Dardier lui-même, dans le commentaire qu'il en fait, reste silencieux sur l'aspect maçonnique de ces funérailles, se bornant simplement à dire, en citant une lettre de Paul Bosc du 7 décembre 1751, que « le convoi funèbre était de six carrosses bien remplis… [et que] la petite Société travaille à obtenir la permission de mettre sur son tombeau un marbre convenablement orné. La chose est difficile ; mais que ne tente pas l'amitié ?[16] ».

Emile G. Léonard, en octroyant un crédit total à l'origine maçonnique de l'*Ordre de l'Étoile*, a surinterprété l'hypothèse du caractère maçonnique de la société avancée par Charles Dardier et Antoine Picheral-Dardier, au point de reléguer au second plan sa spécificité protestante qui est pourtant une donnée essentielle ayant présidé à sa fondation, et d'accorder à la composante maçonnique une part prépondérante dont rien ne laisse entendre qu'elle ait été un élément réellement structurant ou pensé comme tel à ses débuts. On s'explique mal cette surenchère maçonnique qui ne repose sur rien de tangible, ni même les arguments émis sans fondement, pourtant par de grands noms de l'histoire du protestantisme, pour justifier cette présomption, si ce n'est par le fait que beaucoup d'entre eux, de tendance libérale, ont porté un regard complaisant sur la franc-maçonnerie et les relations affinitaires qu'elle aurait développées avec le mouvement protestant, ainsi que sur les liens supposés forts que celle-ci aurait noués avec le monde des pasteurs.

Lors d'un colloque organisé par le Grand Orient de France les 25 et 26 avril 1998, sur le thème « Protestantisme et franc-maçonnerie », auquel étaient conviés des spécialistes des deux institutions, les propos tenus sur la question des rapports entre loges maçonniques et monde des pasteurs, au lieu de porter un regard critique sur le sujet, et de reconsidérer, preuves à l'appui, certaines des conclusions avancées, n'ont fait que reproduire les poncifs véhiculés et entretenus par une sorte de doxa depuis la fin du XIXe siècle. L'*Ordre de l'Étoile*, reprenant en cela les propos émis par les grands devanciers, mais de façon amplifiée, était

16 - Dardier, Charles, *op. cit.* p. 19-20.

présenté et confirmé dans son statut comme une organisation maçonnique dans laquelle Paul Rabaut aurait été « initié en 1749 », comme cela se dit dans le langage des francs-maçons. Parlant des réseaux maçonniques du pasteur Louis-Victor Gabriac et de ses relations avec la famille Rabaut, l'un des intervenants, pour étayer sa démonstration, établissait même un lien entre ce dernier et une franc-maçonnerie nîmoise sous l'emprise de dynasties pastorales. En plus de Paul Rabaut, le pasteur Adrien Vincent, le père de Samuel Vincent, était alors présenté comme un franc-maçon, au seul motif qu'il aurait « peut-être » été membre de *l'Ordre de l'Étoile*, en compagnie duquel Louis-Victor Gabriac aurait fréquenté un atelier de Nîmes, sans plus d'indication, à partir de l'année 1785[17] alors que, pour cette période, jusqu'à leur cessation d'activité, aucun des tableaux de loges[18] ne fait état de leurs noms, ni ne mentionne la réception ou la visite d'un représentant du corps pastoral nîmois ou français.

Comme on peut le constater, les hypothèses de départ de même que toutes les extrapolations qui s'en sont suivies pour prouver de façon irréfutable le caractère maçonnique de l'*Ordre de l'Étoile* ont progressivement fini par s'imposer comme autant de faits établis. Même l'historiographie anglo-saxonne qui s'est spécialisée dans l'histoire de la Révolution et de la Contre-révolution dans le département du Gard, laquelle s'est pourtant toujours montrée très scrupuleuse en matière d'interprétation archivistique et bibliographique, n'a pas remis en cause l'origine prétendument maçonnique de l'*Ordre de l'Étoile*, comme le suggère notamment les propos tenus par Michael Sonenscher dans sa thèse « Royalists and Patriots » à Nîmes. Pour ce dernier, « the society seems to have been an early masonic loge[19] ». En l'absence d'une grande étude

17 - Issartel, Thierry, *Protestantisme et appartenance maçonnique. La R. L. « La Force » à l'orient d'Orthez (1786-1816)*, dans *Protestantisme et franc-maçonnerie*, *op. cit.* p. 89-108, p.101-102.

18 - On possède pour la période 1785-1791, l'intégralité des tableaux de loge envoyés par les loges nîmoises au Grand Orient de France.

19 - Sonenscher, Michael, *Royalists and Patriots. Nîmes and its hinterland in the late XVIIIe century*, Université de Warwick, 1978, p. 231-232 ; il présente aussi l'*Ordre de l'Étoile* comme suit : « Obscure Société de l'Étoile which Paul Rabaut had created in 1749 in response to a request from Court de Gebelin » ; « Obscure Société de l'Étoile que Paul Rabaut a créée en 1749, à la suite d'une requête de Court de Gébelin. La société semble avoir été une création maçonnique précoce ».

sur les débuts de la franc-maçonnerie suisse, rien ne pouvait finalement démentir une vision des choses que plusieurs générations d'historiens avaient fini par faire accepter et rendue plausible. Or, les travaux menés sur cette question par Alain Bernheim ont montré que l'*Ordre de l'Étoile* n'était pas une entité ayant fait partie du paysage maçonnique vaudois[20], ni même qu'il ait pu être assimilé à un groupement paramaçonnique protestant comme cela avait également été envisagé, à une période du reste, entre 1745 et 1760, où l'activité des loges maçonniques était interdite par les autorités bernoises.

Une franc-maçonnerie qui n'en est pas une

Alors qu'aucun indice probant ne laissait supposer que l'*Ordre de l'Étoile* ait pu avoir quelque rapport que ce soit avec la franc-maçonnerie, son assimilation avec une structure maçonnique et l'interprétation qui en a été donnée par la suite ont conféré à cette société typiquement protestante, tant dans son fonctionnement que dans les visées qu'elle s'était assignées, une particularité qu'elle n'avait pas et que ses fondateurs ne lui ont certainement pas reconnue. Fondé à l'origine pour réunir de jeunes pasteurs dans un entre-soi fraternel pour, comme le souligne le pasteur Polier de Bottens en 1752, « former l'esprit par des conversations ou lectures intéressantes ; corriger et perfectionner le cœur par de bons conseils et d'amicales insinuations[21] », l'*Ordre de l'Étoile* a rapidement vu les problèmes huguenots prendre l'ascendant sur ses pratiques premières et le détourner des principes de sa sociabilité initiale. Prétendre que celui-ci était « une espèce de franc-maçonnerie » ou que ce fut « un essai de maçonnerie protestante », même à titre comparatif pour en faire ressortir la dimension fraternelle et secrète, et surtout en accepter l'idée n'avait pas de sens en soi, si ce n'est que cela a fortement contribué à entretenir la confusion sur sa véritable nature. Cette qualification maçonnique a aussi eu pour conséquence de faire de ses membres autant de francs-maçons en puissance, alors que rien

20 - Bernheim, Alain, *Les débuts de la franc-maçonnerie à Genève et en Suisse. Avec un Essai de Répertoire et de Généalogie des Loges de Genève (1736-1994)*, Genève, Editions Slatkine, 1994, p. 95-106.

21 - Dardier, Charles, *op. cit.* p. 50.

dans la documentation maçonnique ne vient garantir l'exactitude de ces appartenances.

L'*Ordre de l'Étoile* est rapidement devenu un des instruments sur lequel a reposé la mise en place des comités urbains et bourgeois qui se sont implantés dans les villes à forte présence protestante, auxquels Paul Rabaut attribuait une grande importance. Ses membres qui portaient le titre de « chevalier de l'Étoile », recevaient également, pour se prémunir des persécutions et préserver leur anonymat, un surnom, qualifié de « nom de guerre », que certains ont même, par la suite, conservé et accolé à leur patronyme, à l'image de Paul Bosc *alias* « Dantik » qui est devenu pour la postérité « Bosc d'Antic »[22]. Celui de Paul Rabaut était « Théophile [ami de Dieu] », et c'est sous cette appellation qu'il signe la très grande majorité de ses lettres. A leur lecture, on s'aperçoit que toutes traitent des problèmes du protestantisme au milieu du XVIIIe siècle, et que les quelques rares passages concernant l'*Ordre de l'Étoile* sont toujours insérés dans des courriers évoquant longuement la situation des réformés à cette époque et l'action des pasteurs. Il convient de souligner que l'utilisation par Paul Rabaut de son nom de guerre a dépassé le cadre de son appartenance à *l'Ordre de l'Étoile* puisqu'il a continué de signer ses courriers de la sorte bien après 1754, moment où la filiale nîmoise déjà moribonde depuis quelques années n'est plus jamais évoquée, mais aussi après 1763 lorsqu'il n'est définitivement plus fait allusion à l'*Ordre de l'Étoile*, ce qui tend à confirmer que celui-ci a été pour un temps relativement court, une structure associative parmi d'autres au service exclusif de la cause protestante et du soutien de la réformation en France, dont les membres ont poursuivi leur action bien après sa disparition.

Partant de là, on ne peut accorder à Paul Rabaut comme à certains de ses confrères, faute de preuves tangibles, la qualité de franc-maçon, en dépit de ce qu'une partie de l'historiographie maçonnique et protestante a longtemps soutenu - et continue de soutenir parfois[23] -, tant par

22 - Le nom de guerre de Paul Bosc était « Dantik » et lui et ses descendants ont changé leur patronyme en « Bosc d'Antik », comme les dictionnaires biographiques et, notamment la *France protestante*, en font état.

23 - Dans des publications récentes et de grande qualité, Paul Rabaut continue d'être présenté comme franc-maçon en vertu de son appartenance à l'*Ordre de l'Étoile*,

supposition qu'en vertu d'une conception téléologique des choses voire d'un parti-pris philo-maçonnique protestant ou d'une impossibilité à remettre en cause les conclusions émises par les grands devanciers ; pas plus qu'on ne peut continuer à voir dans l'*Ordre de l'Étoile* en l'absence, là aussi, d'arguments plaidant en ce sens, une société maçonnique ou bien paramaçonnique que la franc-maçonnerie de l'époque, aussi bien française que suisse, dans ses diverses composantes, n'a, du reste, pas reconnue en tant que telle. Ce constat permet également de reconsidérer en France, au milieu du XVIIIe siècle, le lien présumé étroit entre le protestantisme, le monde des pasteurs et un mouvement maçonnique qui, dans le développement de son discours à travers ses promulgations réglementaires et ses innovations rituelles notamment, a eu tendance à se catholiciser ou encore, dans certains cas, à se janséniser. Même si l'emprise protestante sur les débuts de la franc-maçonnerie est indéniable, les années 1745-1755 qui sont celles de la francisation du mouvement maçonnique et de son acclimatation aux mœurs et à la société françaises, dans un contexte religieux et un cadre politique moins latitudinaire qu'en Angleterre[24], marquent, pour un temps, un recul de la présence huguenote dans les loges de francs-maçons.

Ces années sont aussi celles d'un redoublement des tracasseries envers les pasteurs du Désert qui déplorent dans leurs correspondances cette situation. Comme Paul Rabaut l'écrit le 15 mai 1753, « contraint de [se] tenir caché, à cause de la persécution, tantôt surchargé au-delà de [ses] forces », les esprits sont ailleurs et il ne peut « donner le branle aux affaires de la Société [de l'Étoile nîmoise] comme [il l'aurait] souhaité », regrettant que « les circonstances n'ont guère permis de tenir des assemblées », que ses membres la désertent et se trouvent « peu disposés à payer leurs taxes », et qu'elle ne fasse plus de progrès du

dans Yves Krumenacker, *Dictionnaire des Pasteurs dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008 ; du même, *Les français face à la Révolution*, dans Revue d'Histoire du Protestantisme, Avril-mai-juin 2016, p. 187-206, p. 204, note 85.

24 - Mercier, Jean-Marie, et Zarcone, Thierry, *Des îles Britanniques à la France, une nouvelle sociabilité pour un monde nouveau*, dans Zarcone, Thierry, et Mercier, Jean-Marie, éd., *La fabrique de la franc-maçonnerie française. Histoire, sociabilité et rituels, 1725-1750*, Paris, Editions Dervy, 2017, p. 13-40.

fait des « malheurs du temps[25] ». Durant cette période troublée pour les protestants, aucune des loges nîmoises comme des principales villes réformées du Languedoc[26] n'a naturellement accueilli de pasteurs, trop occupés qu'ils étaient alors à gérer leurs affaires de religion[27], et, qui plus est, aucun des promoteurs de l'*Ordre de l'Étoile*, à l'image de Jean-Philippe Loys de Cheseaux et de Paul Bosc ou de ses membres du Midi comme Jean de La Beaumelle, le frère de l'écrivain Laurent Angliviel de La Beaumelle et le Nîmois Galafrès n'a ressenti la nécessité ni eu le loisir nécessaire, et pour cause, de rejoindre, dans ce contexte bien particulier, les rangs d'une franc-maçonnerie qui ne cessait, de surcroît, de développer des signes d'allégeance envers le pouvoir royal. Aucun phénomène de double appartenance n'a donc été constaté et le seul dont la qualité de franc-maçon soit formellement attestée, Court de Gébelin, lequel avait adopté pour nom de guerre « *Amakre* [« non long » en grec] », ne l'a été que bien après la disparition de l'*Ordre de l'Étoile*, durant les années 1770, à un moment d'apaisement des tensions et de tolérance relative où le pouvoir royal ne pourchassait plus avec autant de virulence les protestants et leurs pasteurs, moment aussi où se restructure la franc-maçonnerie avec la création d'un Grand Orient de France en voie de sécularisation et qui entendait donner une autre orientation idéologique au mouvement maçonnique français. C'est aussi à partir de la décennie 1760 que la franc-maçonnerie commence véritablement à procurer aux élites protestantes une structure commode de sociabilité et que certains découvrent au travers de quelques-unes de ses pratiques rituelles une forme de spiritualité de substitution.

25 - Dardier, Charles, *op. cit.* p. 48-50.

26 - Mercier, Jean-Marie, et Zarcone, Thierry *Un témoignage inédit sur les premiers francs-maçons de Provence, Languedoc et Guyenne (1750-1751)*, *Renaissance Traditionnelle*, 127-128, Juillet-octobre 2001, p. 261-277 ; Mercier, Jean-Marie, *Les Francs-maçons du pape. L'art royal à Avignon au XVIIIe siècle*, Paris, Editions Classiques Garnier, 2010.

27 - Antoine Court n'a jamais appartenu à l'*Ordre de l'Étoile* à cause, dit-il, « de ses occupations trop en nombre ». Pour un autre de ses membres, Viala, l'existence même de la société aurait pu être préjudiciable à l'action des pasteurs ; il justifie son refus d'y adhérer comme suit : « Ce serait attirer la persécution des magistrats, qui croiront qu'il s'agit d'une société politique secrète » ; A.[ntoine] Picheral-Dardier, *op. cit.* p. 33.

Le franc-maçon de la famille Rabaut

Même si, dans une étude très documentée, parue récemment en janvier 2020, sur les affinités entre protestants et francs-maçons, son auteur laisse entendre que Rabaut-Saint-Etienne et son frère cadet Rabaut-Pommier « sont soupçonnés d'en être… surtout par les latomophages [les anti-maçons][28] », le benjamin de la famille, Rabaut-Dupuy, est le seul pour lequel l'appartenance maçonnique ne fait aucun doute, preuves archivistiques à l'appui. Bien que la date de son entrée en franc-maçonnerie reste ignorée, on sait qu'il a été membre d'une loge nîmoise, *La Sincère Union*[29], qui fonctionnait du temps de la Grande Maîtrise du comte de Clermont, dont il a occupé la fonction d'orateur. Cet atelier a une activité assurée entre 1761 et 1771. Or, d'après les règlements de l'époque qui fixent à 21 ans l'âge minimum requis pour se faire initier, on peut en déduire que la réception de Rabaut-Dupuy n'a pu avoir lieu qu'à compter de 1766. Présentée dans un témoignage de 1784 comme ayant été « régulière et ce dument constituée lorsque notre R.L. [Respectable Loge] était gouvernée par le S.G.M. [Sérénissime Grand Maître] le Prince de Clermont », cette loge n'a toutefois jamais été constituée par les instances de la Grande Loge de France ni même cataloguée par celles du Grand Orient de France, entre 1774 et 1776, dans son état des lieux du paysage maçonnique français, comme faisant partie des loges connues ou en attente de constitution ou de reconstitution pour les plus anciennes. Comme beaucoup d'autres loges nîmoises de la même période, non loin d'une dizaine contre seulement trois régulièrement constituées par la Grande Loge de France, - cette prise de distance majoritaire avec le centre administratif parisien étant en soi un trait caractéristique de la franc-maçonnerie nîmoise qui ne se retrouve pas de manière aussi prononcée dans les autres villes du

28 - Hivert-Messeca, Yves, *Protestants et francs-maçons en pays de France. Trois siècles d'affinités, compagnonnage, indifférence et antagonisme du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Editions Dervy, 2020, p. 93.

29 - Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Fonds maçonnique, FM² 334.

Languedoc et du Midi méditerranéen -, *La Sincère Union* relevait d'une logique d'implantation locale sans rattachement à un quelconque réseau national ou régional.

Après cette première expérience maçonnique de jeunesse, il faut attendre 1784 pour voir Rabaut-Dupuy de nouveau impliqué dans la vie maçonnique locale, après que toutes les loges de Nîmes ont cessé leurs activités au milieu des années 1770. Entouré d'une poignée d'anciens francs-maçons dont deux initiés comme lui à *La Sincère Union*, Claude Eyroux et Jean-Laurent Serviès, il est à l'origine de la fondation de *La Philanthropique* qui demande à être constituée par le Grand Orient de France. Des dissensions éclatant rapidement au sein du groupe des fondateurs, il quitte la loge et crée, toujours avec ses deux fidèles compagnons, *La Bienfaisance* dont il occupe le poste d'orateur en 1784 et 1788, et celui de vénérable maître en 1785 et 1786. Inscrit sur les registres fiscaux de la ville en qualité de « bourgeois », il apparaît comme tel sur les listes de membres de la loge. Au même moment, une troisième loge, *Henri IV et Sully*, voit le jour, rattachée comme les autres au Grand Orient de France. Mais très vite, ces trois ateliers se disputent le contrôle de la vie maçonnique nîmoise, cette situation conflictuelle ayant pour effet direct d'entraîner un ralentissement puis un arrêt de leurs activités dès 1787-1788 pour *La Bienfaisance* et *Henri IV et Sully*, et vers 1789-1790 pour *La Philanthropique*[30]. L'existence de ces loges, et notamment celle de *La Bienfaisance*, ayant été éphémère et finalement sans grand relief, dans un contexte conflictuel, préjudiciable au bon fonctionnement de la fraternité, l'expérience maçonnique de Rabaut-Dupuy au sein de la franc-maçonnerie nîmoise du Grand Orient de France, même s'il en a été une des chevilles ouvrières, aura été de courte durée et son action totalement inopérante pour en assurer la stabilité et la pérennité. Au regard de la réalité et de l'état du mouvement maçonnique nîmois à la veille de la Révolution française, il convient de souligner que le principe égalitaire, revendiqué par les ateliers, n'autorise pas à penser que les loges de la ville aient été des lieux d'apprentissage et de fermentation des idées nouvelles, ni que la franc-maçonnerie ait tenu un rôle décisif

30 - Sur l'état du mouvement maçonnique et ses dissensions, voir Jean-Marie Mercier, « Franc-maçonneries et sociabilités nîmoises », *op. cit.* p. 120-128.

dans la transformation des comportements politiques. Aussi, la pratique égalitaire maçonnique, tant soulignée par nombre d'historiens, n'est pas à interpréter à Nîmes comme un élément constitutif de la sociabilité démocratique révolutionnaire[31], ce qui relègue au rang de présupposé non fondé, voire de mythe, toute prédisposition intellectuelle, philosophique ou politique de la franc-maçonnerie nîmoise prérévolutionnaire.

Avec la Révolution française, Rabaut-Dupuy s'écarte définitivement de la franc-maçonnerie puisqu'on ne le retrouve pas parmi les protagonistes du renouveau maçonnique nîmois sous l'Empire et que, durant ses années parisiennes, malgré la fréquentation régulière de Portalis, il n'a jamais été affilié à une loge de la capitale. Toutefois, c'est dans le cadre de deux écrits antiprotestants et antimaçonniques, *Histoire des caricatures de la Révolte des français* du publiciste nîmois, Jacques Boyer-Brun (1792)[32] et *Les véritables auteurs de la Révolution de France* de Nicolas Sourdat de Troyes (1797)[33], que l'on retrouve le nom de Rabaut-Dupuy associé à la franc-maçonnerie. Ces ouvrages ont en commun de proposer une version inédite du mythe du complot qui reposerait principalement sur une alliance particulière entre protestants et francs-maçons, avec en toile de fond Nîmes comme centre de la conspiration et ville expiatoire des menées subversives de la double internationale protestante et maçonnique. On peut lire dans le premier qu' « on observe que les protocoles de tout grade furent toujours fournis par M. Dupuy… Et il est à présumer que c'est par l'entremise des loges de francs-maçons que la nouvelle des brigands qui fit armer tout le royaume circula en France » alors que, dans le second, il est écrit que « dès 1783, Rabaut Du Puy, secondé des principaux calvinistes, fondait trois loges à Nîmes… On y attirait tous les hommes dont l'esprit de crédulité ou d'effervescence pouvait profiter aux vues du parti ».

31 - Ran, Halevi, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime, aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, Armand Colin, Cahiers des Annales 40, 1984.

32 - Boyer-Brun, Jacques, *Histoire des caricatures de la Révolte des français*, Paris, 1792, Chapitre « La Balance de Thémis », p. 143-158.

33 - Sourdat de Troyes, F.N.[icolas], *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, Paris-Neuchâtel, 1797.

De l'antiprotestantisme à l'antimaçonnisme

Dès les premières années de la Révolution française, toute une série d'écrits contre-révolutionnaires accusent les protestants d'être, pour une grande part, responsables des bouleversements politiques que connaît la France, à l'image de Félix-Christophe Galart de Montjoie qui, en 1791, consacre un chapitre entier d'un de ses ouvrages, au titre on ne peut plus explicite : « De l'influence qu'ont eue les calvinistes sur la Révolution », à dénoncer ainsi leurs menées subversives. Le mythe du complot protestant était né et, avec lui, toute une pensée conspirationniste qui n'a cessé de se déchaîner contre les complices et les profiteurs du nouveau régime, dont les francs-maçons[34]. En étendant cette « causalité diabolique[35] », comme Léon Poliakov l'a appelée, à tous les ennemis potentiels de la monarchie, à tous ceux qui voulaient « calviniser » la France, le nom de Rabaut et, à travers lui, celui de Rabaut-Saint-Etienne, est devenu emblématique tant de l'antiprotestantisme que de l'antimaçonnisme. Pour les détracteurs de la Révolution, l'aîné de la fratrie Rabaut, du fait de son appartenance confessionnelle et de son action comme pasteur, de son rôle dans la promulgation de l'Edit de Tolérance (1787) et de ses fonctions dans les assemblées révolutionnaires, incarnait à lui seul le protestantisme et a servi de bouc émissaire idéal[36].

Les premières publications à connotations antimaçonniques, éditées dès 1790, dans lesquelles les francs-maçons sont associés aux autres acteurs de la subversion, font très rapidement du pasteur nîmois un franc-maçon patenté. Dans *Le voile levé pour les curieux*, paru en 1791, l'abbé Lefranc n'écrivait-il pas que « c'est de vos loges que sont sortis les premiers révolutionnaires » et de poursuivre en disant : « N'étaient-ils pas affiliés à vos réunions ceux qui ont sapé le trône chez nous et qui ont porté les premiers coups au monarque ? Les Condorcet, les

34 - Cabanel, Patrick, *Histoire des protestants en France (XVIe-XXIe siècle)*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2012, p. 929-935 (« Débuts d'une haine contemporaine : l'antiprotestantisme »).

35 - Poliakov, Léon, *La causalité diabolique*, Paris, Calmann-Lévy, 2006.

36 - Borello, Céline, *Les sources d'une altérité religieuse en Révolution : Rabaut-Saint-Etienne ou la radicalisation des représentations protestantes*, dans Annales historiques de la Révolution française, 378, Octobre-décembre 2014, pp. 29-49.

Rabaut-Saint-Etienne, les Brissot, les Cérutti, et les autres prédicateurs de la révolte, n'étaient-ils pas des frères comme vous ?[37] ». Quelques années plus tard, en 1797, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, l'abbé Augustin Barruel entendait confirmer et prouver de façon formelle et incontestable, preuves à l'appui, les présomptions de ses devanciers au sujet de l'appartenance maçonnique des principaux protagonistes de la Révolution française. Dans cet ouvrage, amené à faire autorité et qui fait figure de best-seller de la littérature antimaçonnique, réédité par ailleurs de multiples fois et que toute bibliothèque anti comme promaçonnique se devait de posséder tant l'ouvrage voulait être le plus documenté qui soit sur le sujet, Rabaut-Saint-Etienne est présenté comme un des principaux chefs de la coalition et un des membres les plus influents de la célèbre loge parisienne des *Neuf Sœurs*. On peut y lire que ce dernier est venu rejoindre l'atelier qui était peuplé de « sophistes de la rébellion et de l'anarchie » et de « conjurés contre dieu & les Rois », dès les premiers jours de la Révolution, en compagnie de Pétion. Avec tous ses compères de loge, présentés comme des « athées, déistes, encyclopédistes, économistes, soi-disant philosophes de toutes les espèces », Rabaut-Saint-Etienne est dit couvert du « bonnet rouge » et il figure « sur la première liste des rebelles, comme ils le furent sur celle des impies » ; et Barruel d'ajouter que « ce n'est point un hasard que se voient dans cet antre commun [le club des Jacobins], tous ces antiques conjurés des Lycées & des Loges Parisiennes, & que dans ce même antre viennent se réunir tous les Frères qui ont brillé dans celles des Provinces ; […] Ce n'est point par hasard qu'à Paris, comme dans les Provinces, tous les clubs Jacobins se composent en général des adeptes Rose-Croix, ou Chevaliers du Temple, Chevaliers du Soleil, ou Kadosch[38] ». Enfin, égrenant les mesures prises par la première Assemblée nationale contre la religion catholique et ses ministres, Barruel rappelle que les « vrais

37 - Lefranc, François, (abbé), *Le voile levé pour les curieux ou le secret de la Révolution révélé à l'aide de la Franc-Maçonnerie*, Paris, Ve Valade, 1791 ; *Le voile levé pour les curieux ou Histoire de la Franc-Maçonnerie depuis son origine jusqu'à nos jours*, Liège, Imp. De Ve Duvivier et fils, 1826, p. 587.

38 - Barruel, Augustin, (abbé) *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Tome 5, Hambourg, Chez P. Fauche, Libraire, 1799, pp. 83-112.

prêtres de Jésus-Christ ont été bannis de leur Temple » et que « ceux de Nîmes […] sont déjà massacrés[39] ».

La théorie du complot maçonnico-protestant

Le « complot Rabaut » est au cœur de certains chapitres de l'ouvrage de Boyer-Brun qui, pour s'expliquer l'inexplicable, en appelle à une lecture singulière des événements révolutionnaires et de la crise nîmoise de 1790. Pour essayer de comprendre cet enchaînement de faits aussi soudains que violents, tant au plan national que local, qui ont conduit à la destruction de l'ordre établi, ce dernier attribue à sa ville de Nîmes qui a été le théâtre d'affrontements sanglants entre catholiques et protestants, dont lui-même a été un témoin direct et un acteur meurtri, ainsi qu'une figure emblématique de l'opposition royaliste, une valeur d'exemple. En invoquant, et ce pour la toute première fois, l'action conjuguée et conspiratrice des calvinistes et des francs-maçons nîmois, Boyer-Brun contribuait à apporter un éclairage singulier à la théorie subversive naissante du complot maçonnique et plus particulièrement à celle du complot maçonnico-protestant. A ses yeux, le principal et seul coupable au visage multiple était le « franc-maçon-calviniste », inféodé au parti de l'étranger, dont Rabaut-Saint-Etienne est l'incarnation la plus représentative[40], comme il ressort d'un chapitre complet de son livre dédié au pasteur nîmois et illustré d'une gravure ayant pour titre « Les coups de Rabaut[41] », et comme cela est aussi clairement exprimé lorsqu'il dit dans un autre chapitre, « La Balance de Thémis » : « Si l'on examine bien toutes les époques de la vie de M. Rabaut-Saint-Etienne, on pourrait facilement indiquer celle où il fut définitivement arrêté, entre

39 - Barruel, Augustin, (abbé) *op. cit.* p. 132.

40 - Mercier, Jean-Marie, « *Un aspect méconnu de la pensée politique contre-révolutionnaire nîmoise : Jacques Boyer-Brun ou la naissance de la théorie subversive du complot maçonnico-protestant* », dans Pugnière, François, éd., *Les cultures politiques à Nîmes et dans le Bas-Languedoc du XVIIIe siècle aux années 1970. Affrontements et dialogues*, Paris, L'Harmattan, pp. 157-176.

41 - Boyer-Brun, Jacques, *op. cit.* pp. 163-192.

les protestans (sic) et les philosophes, qu'ils se serviraient des loges des francs-maçons comme un des moyens d'aplanir le chemin qui devait conduire à la révolte[42] ».

Les actions de ses deux autres frères sont, bien évidemment, amplement relatées et développées dans l'*Histoire des caricatures*, Rabaut-Pommier en tant que pasteur et chef de file du parti jacobin à Montpellier et Rabaut-Dupuy comme instigateur de la franc-maçonnerie nîmoise et membre actif du Club des Amis de la Constitution. De ce dernier et des loges de Nîmes, il écrit que ce fut « en 1783 que M. Rabaut-Dupuy […] après s'être associé plusieurs autres protestants, établit une loge de francs-maçons à laquelle il donna le nom de Philanthropique. […] Lorsque cet établissement […] eut prospéré et que les membres de la Philanthropique furent assez habiles dans ce qu'on appelle l'art royal, il se retira ; mais ce fut pour fonder une autre loge, sous le titre de la Bienfaisance. Alors, on entendit souvent dire à M. Dupuy que ce n'était pas assez de deux loges pour une ville comme Nîmes et qu'il fallait créer au moins une troisième ». Dans la présentation qu'il entend donner du mouvement maçonnique nîmois à la veille de la Révolution française, Boyer-Brun accorde naturellement à Rabaut-Saint-Etienne un rôle important auprès de son frère puisqu'il fait observer que « les protocoles de tout grade furent toujours fournis par M. Dupuy qui, […] comme il le disait, les recevait par l'entremise de son frère [Rabaut-Saint-Etienne]. De même, […] il ne dédaignait pas de rendre quelquefois ses oracles par la bouche de son frère[43] ». Cinq plus tard, Sourdat de Troyes, dans *Les véritables auteurs de la Révolution de France*, fait siens nombre des arguments avancés par Boyer-Brun, et lorsqu'il recopie ce dernier, il intègre Nîmes et ses loges qui lui servent d'exemple, dans une problématique du complot plus vaste dont le but est de dénoncer les méfaits et les mécanismes de fonctionnement d'une internationale révolutionnaire. La famille Rabaut y est largement référencée et, comme dans la plupart des ouvrages de ce type, il est dit de Rabaut-Saint-Etienne qu'il « étoit en relation avec

42 - Boyer-Brun, Jacques, *op. cit.* p. 147.

43 - Boyer-Brun, Jacques, *op. cit* p. 147-148 ; pour une analyse du chapitre *La Balance de Thémis* et du regard porté par Boyer-Brun sur la franc-maçonnerie nîmoise, Jean-Marie Mercier, *op. cit.* pp. 162-166.

tous les empyriques (sic) de la philosophie [et qu'il] s'étoit lié, en 1782, avec Mesmer ; en 1784, avec Cagliostro[44] ». Concernant le cas plus spécifiquement nîmois, Sourdat de Troyes rapporte que Rabaut-Dupuy, pendant que son frère conduisait l'intrigue à la cour et à Paris, « montoit à Nismes cette correspondance universelle, qui devoit lier au succès de l'entreprise tous les adeptes de tous les pays, et Nismes devint encore le centre de la cabale *franc-maçonnique*. Cette institution […] avoit adopté tous les attributs de la mysticité, dans un assemblage de rits (sic) et de pratiques, aussi méprisables que ridicules. Dès 1783, *Rabaud du Puy,* secondé des principaux Calvinistes, fondoit trois loges à Nîsmes. […Il] y fournit tous les protocoles et formules[45] ».

Un franc-maçon aux yeux de tous

Présenté par la littérature contre-révolutionnaire comme étant un franc-maçon avéré ou ayant eu des contacts étroits avec des représentants notoires de la franc-maçonnerie du Grand Orient de France ou de ses différentes ramifications illuministes ou ésotériques, l'appartenance maçonnique de Rabaut-Saint-Etienne, dès le début du XIXe siècle, ne faisait plus de doute pour personne et était même tenue pour acquise tant il ne pouvait en être autrement au regard de son rôle joué dans le déclenchement de la Révolution française. Comme l'avait affirmé Barruel, et comme l'historiographie conjuratrice a continué de le propager, il était l'une des trente-deux personnalités révolutionnaires qui auraient été membres de la loge parisienne des *Neuf Sœurs*, chose qu'à son tour l'historiographie républicaine a reprise à son compte en considérant l'ouvrage de Barruel, sans en discuter le bien-fondé, comme une source indiscutable. Dans sa volumineuse *Histoire de la Révolution française* qui a été l'une des plus lues durant la seconde moitié du XIXe siècle, Louis Blanc, qu'on ne peut taxer de sympathie pour les idées contre-révolutionnaires tant a été important son engagement pour la défense des valeurs républicaines et qui a appartenu à la franc-maçonnerie, n'a pas remis en cause les propos barruelliens faisant de Rabaut-Saint-Etienne un franc-maçon. Allant jusqu'à paraphraser les

44 - Sourdat de Troyes, F.N., *op. cit.* p. 450.
45 - Sourdat de Troyes, F.N., *op. cit.* p. 451.

propos que le jésuite avait tenus, il écrit que « la franc-maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. Dans la loge des *Neuf Sœurs* vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins, Condorcet, Chamfort, Danton, dom Gerle, Rabaut-Saint-Etienne, Pétion. Fauchet, Goupil de Préfeln et Bonneville dominèrent dans la loge de la *Bouche de fer*. Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-deux*. La loge de la *Candeur* devint, quand la révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans[46] ».

En 1897, la publication d'une importante étude de 399 pages menée par un haut dignitaire de la franc-maçonnerie de la Troisième République et consacrée aux *Neuf Sœurs*, loin de remettre en cause les assertions de Barruel ne faisait, au contraire, que les confirmer. Dans cet ouvrage, au demeurant hagiographique, intitulé *Une loge maçonnique d'avant 1789*, mais qui se voulait le plus exhaustif possible sur cet atelier emblématique de la France prérévolutionnaire dominé par l'esprit des Lumières, son auteur, Louis Amiable, écrivait, dans son introduction, que « la loge compta dans son sein des hommes remarquables dans tous les genres, formant une élite telle qu'on n'en vit nulle part ailleurs de pareille » ; après avoir énuméré parmi ses membres les plus illustres, les hommes de guerre, les avocats, les savants, les littérateurs, les peintres, les sculpteurs, les dessinateurs, les musiciens, il en venait à dire que « vers la fin, vinrent s'y joindre des hommes qui furent au premier rang parmi les acteurs du grand drame révolutionnaire : Sieyès, Bailly, Petion, Rabaut-Saint-Etienne, Brissot, Cérutti, Fourcroy, Camille Desmoulins et Danton[47] ». Commentant par la suite la liste des trente-deux membres de la loge que Barruel avait présentés comme ayant « concouru à l'œuvre révolutionnaire », Amiable admettait qu'il y avait « sinon certitude absolue, du moins grande probabilité qu'ils [aient] été adeptes des Neuf Sœurs[48] ». Dans son esprit, il était évident que tous l'avaient été, même si une place au doute était permise. Par contre, pour ce qui est du cas

46 - Blanc, Louis, *Histoire de la Révolution française*, Tome 1, Paris, Librairie du Figaro et Docks de la Librairie, s.d., p. 40.

47 - Amiable, Louis, *Une loge maçonnique d'avant 1789. La R\ L\ Les Neuf Sœurs*, Paris, Félix Alcan Editeur, 1897, p. 4.

48 - Amiable, Louis, *op. cit.* p. 248.

particulier de Rabaut-Saint-Etienne qui figurait parmi les neuf noms de révolutionnaires mentionnés dans ses propos introductifs comme ayant été franc-maçon, il était acquis que son appartenance maçonnique ne faisait aucun doute. Dans cet ouvrage à grand succès, rédigé par une plume éminente de la recherche maçonnique de la fin du XIXe siècle, le statut de franc-maçon de Rabaut-Saint-Etienne se trouvait définitivement confirmé par un écrit amené à faire autorité pour de longues années.

Devenue officielle dans une publication dont nul ne contestait la valeur historique ainsi que la qualité du travail de recherche, l'appartenance maçonnique de Rabaut-Saint-Etienne a donc été systématiquement certifiée, durant la majeure partie du XXe siècle, dans tous les ouvrages, qu'ils soient hostiles ou favorables aux francs-maçons, abordant la question des relations entre la franc-maçonnerie et la Révolution française et, plus particulièrement, de son rôle dans la préparation et le déroulement des événements révolutionnaires. Bernard Faÿ, l'un des historiens anti-maçons les plus lus et les plus influents avec Augustin Cochin, professeur au Collège de France, recommandait à ce sujet la lecture du livre de Louis Amiable dont il a écrit qu'il était « très utile et très solide » et que son auteur était « un franc-maçon très documenté et très perspicace, qui croit lui aussi au rôle joué par la maçonnerie dans la préparation de la Révolution[49] ». Dans un ouvrage, salué unanimement à sa sortie, en 1935, amené à faire date dans le champ de la recherche et des études maçonniques, *La franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIIIe siècle*, Bernard Faÿ confirmait logiquement l'appartenance de Rabaut-Saint-Etienne à la loge des *Neuf Sœurs*, en l'associant aux plus illustres noms de la Révolution française, tous animés par des « ambitions flamboyantes : M. Pétion, M. Brissot, M. Danton, M. Siéyès[50] ». Du côté des historiens en sympathie avec la franc-maçonnerie, les ouvrages de Gaston Martin figurent parmi ceux dont la contribution a été la plus importante à l'étude de cette question. Contemporain de Bernard Faÿ, dont il cite les travaux menés sur le sujet dès 1925, dans la cadre de sa thèse sur l'esprit révolutionnaire

49 - Faÿ, Bernard, *La franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIIIe siècle*, Paris, Editions de Cluny, 1935, p. 270.

50 - Faÿ, Bernard, *op. cit.* p. 231.

en France et aux Etats-Unis[51], il confirme dans *La franc-maçonnerie française et la préparation de la révolution*, préfacée par Philippe Sagnac, alors professeur d'histoire de la Révolution à la Sorbonne, ce qui s'impose dorénavant comme une vérité historique, validée en cela par des représentants des plus hautes autorités universitaires du moment, le Collège de France et la Sorbonne, à savoir que Rabaut-Saint-Etienne a bien été un des membres de la loge des *Neuf Sœurs* à laquelle il aurait adhéré après 1783.

Une appartenance maçonnique rediscutée

Il faut attendre 1989 et l'édition critique à laquelle s'est livré Charles Porset de l'ouvrage de Louis Amiable pour que l'appartenance maçonnique de Rabaut-Saint-Etienne soit reconsidérée. Spécialiste de l'histoire intellectuelle et littéraire au XVIIIe siècle, ce chercheur au C.N.R.S. entendait réexaminer nombre d'allégations jugées « hasardeuses » contenues dans le livre pionnier du dignitaire du Grand Orient de France à qui il arrivait d'accorder un crédit excessif à la chose imprimée, à commencer par le livre de Barruel. Concernant les appartenances maçonniques contenues dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Charles Porset pose comme principe d'en appeler uniquement à la preuve archivistique : « Alors que nous disposons pour [certains] de preuves diverses, il en est de nombreux dont Barruel est le seul à découvrir la qualité maçonnique et qu'aucun document nouveau n'est venu corroborer depuis deux cents ans ! La règle me paraît donc d'écarter tous ces noms qui encombrent le Bottin de l'Ordre et que chacun va répétant au gré des nécessités de la conversation[52] ». Abordant le cas de Rabaut-Saint-Etienne, et après avoir bien insisté sur le fait que la franc-maçonnerie d'Ancien Régime n'était pas cette « machine » mobilisant les foules ou organisant des

51 - Faÿ, Bernard, *L'esprit révolutionnaire en France et aux Etats-Unis à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 1925.

52 - Porset, Charles, *Commentaire critique de Louis Amiable. Une loge maçonnique d'avant 1789 : La R\L\ des Neufs Sœurs (Paris, 1897)*, Paris, Edimaf, 1989, p. 136.

complots et que la loge des *Neuf Sœurs* était loin d'avoir regroupé des régicides et des républicains, Charles Porset écrit à son sujet dans la notice qui lui est consacrée : « On ne voit pas que ce frère en religion de Court de Gébelin, qui fut un des promoteurs de l'Edit de Tolérance accordant un état-civil aux protestants, ait été franc-maçon[53] ».

Pour la première fois, la chose était dite dans le cadre d'un travail mené par un universitaire… qui, plus est, franc-maçon du Grand Orient de France, avait voulu non pas remettre en cause l'importance du travail entrepris, auquel il accordait une grande valeur, mais seulement corriger les erreurs qui s'y étaient glissées et ce, à l'époque, dans un contexte d'écriture bien particulier comme cela est précisé en introduction : « Le livre de Louis Amiable s'inscrit dans le renouveau historiographique impulsé par les Républicains qui voulaient rendre à la nation sa mémoire en lui livrant tous les faits que les historiens « réactionnaires » avaient dénaturés depuis un siècle. […] Cette situation devait le conduire [Amiable] à faire de la Loge des Neuf Sœurs une loge de combat, anticipant, sous l'Ancien Régime, les idéaux de la Révolution. […] Cette œuvre de combat et de propagande que fut l'étude d'Amiable trouve sa justification dans la lutte que la République devait mener contre ses adversaires. Les Francs-maçons étaient attaqués de toutes parts, et parce qu'ils étaient les artisans de la République, tous les républicains étaient dénoncés[54] ». A la fin du XIXe siècle, il était donc impensable aux yeux des idéologues de ce Grand Orient de France militant et de son historien patenté, au regard de l'itinéraire « politique » de Rabaut-Saint-Etienne et de la prépondérance de son action dans les assemblées révolutionnaires, de ne pas le cataloguer parmi les francs-maçons notoires comme Barruel l'avait fait un siècle plus tôt !

Même si Alain Le Bihan, dans son répertoire des *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France* au XVIIIe siècle[55], et Pierre Lamarque, dans son étude sur *Les Francs-maçons aux Etats Généraux*

53 - Porset, Charles, *op. cit.* p. 144.

54 - Porset, Charles, *op. cit.* p. X-XII.

55 - Le Bihan, Alain, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France (fin du XVIIIe siècle)*, Commission d'Histoire économique et sociale de la Révolution française. Mémoires et Documents, XIX, Paris, Bibliothèque nationale, 1966.

et à l'Assemblée Nationale[56], n'ont pas intégré dans leurs listes respectives Rabaut-Saint-Etienne, les deux historiens, par souci de rigueur scientifique, ayant décidé de ne s'appuyer que sur des sources archivistiques incontestables pour mener leur enquête, ce n'est toutefois qu'après la publication de l'étude critique de Charles Porset que le nom de Rabaut-Saint-Etienne tend à disparaître des publications maçonniques. Ce dernier ne figure pas dans la volumineuse *Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie* dirigée par Eric Saunier[57], ni dans la plupart des travaux menés sur le sujet. Même la notice Wikipédia sur la loge des *Neuf Sœurs* ne le reconnaît pas comme franc-maçon. Le même phénomène se remarque du côté des historiens du protestantisme, à l'image de Patrick Cabanel qui ne fait pas de Rabaut-Saint-Etienne un franc-maçon[58], ou de Jacques Poujol pour qui « Rabaut se montra plus circonspect que Court [de Gébelin] et ne le suivit pas dans son adhésion ostentatoire à la Franc-maçonnerie, dans son rôle au Musée de Paris et dans sa conversion au mesmérisme[59] ».

Ce revirement de position signifie-t-il pour autant que la question soit définitivement réglée en l'absence d'une preuve tangible faisant état ou non de l'appartenance maçonnique de Rabaut-Saint-Etienne ? Pendant longtemps, ce dernier a été considéré comme franc-maçon car il ne pouvait finalement en être autrement. Depuis une trentaine d'années, c'est l'absence de preuve qui, par souci de prudence et de rigueur scientifique, a conduit à reconsidérer cette appartenance supposée. Toutefois, le doute reste de mise, même dans des publications à caractère scientifique. Anne-Marie Duport, dans sa thèse sur Nîmes à l'époque de la Terreur, pensait, comme beaucoup encore, que Rabaut-Saint-Etienne avait été membre des *Neuf Sœurs*,[60] et dernièrement, comme cela a été

56 - Lamarque, Pierre, *Les Francs-maçons aux Etats Généraux et à l'Assemblée Nationale*, Paris, Edimaf, 1981.

57 - Saunier, Eric, *Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie*, Paris, Le Livre de Poche, 1999.

58 - Cabanel, Patrick, *Rabaut-Saint-Etienne, du religieux au politique*, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Vol. 147, Janvier-février-mars 2001, pp. 113-124.

59 - Poujol, Jacques, *Monsieur Rabaut de Saint-Etienne saisi par la Révolution*, Autres Temps, 22, 1989,pp. 29-43.

60 - Duport, Anne-Marie, *Terreur et Révolution. Nîmes en l'an II 1793-94*, Paris, Jean

souligné précédemment, la position de Yves Hivert-Messeca, loin de clarifier les choses, tendrait plutôt à semer le trouble et continuerait d'entretenir l'équivoque en donnant du crédit au soupçon qu'il pourrait en être. Et que penser de la présence d'une notice lui étant consacrée dans un dictionnaire prosopographique des francs-maçons au siècle des Lumières, en trois forts volumes de près de 1000 pages chacun, devenu l'outil de référence en matière d'identification maçonnique, publié sous la direction de Charles Porset et de Cécile Révauger en 2013 ? Même si l'auteur de la notice, Eric Saunier, prend soin de dire qu'en l'état on ignore si Rabaut-Saint-Etienne est « passé ou non par *Les Neuf Sœurs* », une grande partie de celle-ci, en faisant état de ce que la littérature conspirationniste a écrit sur lui, concède qu'il « aurait, selon Barruel, fréquenté la célèbre loge des *Neuf Sœurs* », rappelant que Sourdat de Troyes voyait « dans la cabale maçonnique qui fit la Révolution la main de Rabaut[61] ». Il était certes utile de rappeler que l'appartenance de Rabaut-Saint-Etienne à la franc-maçonnerie occupe une place bien réelle dans l'historiographie conjuratrice ; mais le seul fait d'être présent dans ce formidable outil de travail qui a mobilisé plus d'une centaine de chercheurs du monde entier, peut avoir pour conséquence de cautionner l'idée qu'il pourrait en être plutôt que le contraire. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que des blogs maçonniques ne se privent pas d'entretenir le mythe d'un Rabaut-Saint-Etienne franc-maçon, comme cela est notamment le cas avec le blog « Hiram.be » qui, sur son site « Les Neufs Sœurs vous invitent au château de Mongenan », indique qu'il a fait partie des effectifs de la loge parisienne.

La preuve tant recherchée

Franc-maçon, pas franc-maçon ? Cette question qui a suscité tant de débats, pourrait enfin être tranchée si l'on croit le témoignage, jusqu'alors méconnu et passé totalement inaperçu, d'un témoin de la vie maçonnique nîmoise et acteur des événements révolutionnaires

Touzot, 1987, p. 39.

61 - Saunier, Eric, *Rabaut Saint-Etienne, Jean-Paul (1743-1793*, dans Porset, Charles, et Révauger, Cécile, *Le Monde maçonnique des Lumières (Europe-Amériques & Colonies)*, Paris, Honoré Champion, 2013, pp. 2315-2316.

survenus à Nîmes et à Paris, pouvant avoir valeur de preuve irréfutable. Celui-ci émane du publiciste Jacques Boyer-Brun, l'un des principaux théoriciens de la contre-révolution à Nîmes mais également l'un des plus farouches adversaires de Rabaut-Saint-Etienne dont il a fait dans ses écrits la cheville ouvrière d'une vaste conspiration ourdie par l'alliance des protestants et des francs-maçons. Il convient également de préciser que celui-ci a activement participé à la vie culturelle nîmoise durant les années 1780, fréquentant les milieux lettrés, écrivant des pièces de théâtre et divers autres opuscules. Mais c'est à partir de 1786, au moment où il lance le *Journal de Nîmes*, qu'il acquiert ses lettres de noblesse. Son hebdomadaire est connu et lu par tous et révèle un Jacques Boyer-Brun curieux, éclairé, aux préoccupations proches des encyclopédistes. Comme preuve de son ouverture d'esprit et de sa tolérance religieuse, il publie intégralement le texte de l'Edit de Tolérance qui redonne un état civil aux non catholiques, tout en ne cessant d'encenser les projets patriotiques et les travaux littéraires de ses compatriotes protestants, dont Rabaut-Saint-Etienne ou encore l'académicien Alexandre Pieyre. En 1787, il est même invité à une fête maçonnique organisée par la loge *Henri IV et Sully* et présidée par le protestant Jean-Jacques Boyer-Devillas, dont il fait un compte-rendu extrêmement élogieux dans son périodique[62].

Ce n'est qu'à partir de l'automne 1789, avec en toile de fond la campagne pour les élections municipales, la constitution de la Garde nationale et l'émergence de Rabaut-Saint-Etienne, au plan national, comme l'une des figures incontournables du mouvement révolutionnaire, que les choses changent. Dans un contexte particulier où se ravivent des antagonismes sociaux, politiques et religieux – on parle de *Mémoires affrontées*[63] pour relater ce phénomène -, le catholique Boyer-Brun joue la carte du soutien inconditionnel au baron de Marguerittes et devient, avant et après la « Bagarre de Nîmes », l'une des personnalités emblématiques de la Contre-Révolution locale. Son militantisme se caractérise alors par un anti-protestantisme virulent où l'on voit que les données religieuses

62 - Mercier, Jean-Marie, *Un aspect méconnu…*, *op. cit.* p. 160.

63 - Sottocasa, Valérie, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

apparaissent tout aussi importantes que les considérations politiques, comme cela s'exprime dans ses premiers écrits. Ce n'est qu'un peu plus tard, vers 1791-1792, que sa théorie subversive prend toute sa pleine mesure, lorsqu'il associe à ses thèmes de prédilection, le péril protestant et l'assaut philosophique, un autre paramètre, celui de la conspiration maçonnique. Comme il le précise dans le chapitre « La Balance de Thémis » de son *Histoire de des caricatures de la Révolte des Français*, personne, mieux que lui, n'a « été à portée de connaître [comme moi] la faction protestante », et de fait, personne n'est plus en capacité que lui, en tant que Nîmois et fin connaisseur de la vie des loges de la ville, pour identifier formellement les francs-maçons nîmois et dénoncer le complot maçonnico-protestant qui s'est tramé à Nîmes. C'est, du reste, cette parfaite connaissance de la société nîmoise sur laquelle toute sa démonstration repose qui doit rendre crédible ses accusations aux yeux de tous, et notamment auprès des Nîmois eux-mêmes, à qui il s'adresse directement, pour qu'ils comprennent les raisons du déchaînement de violence subi par les catholiques en 1790 et que, partant de là, soient clairement identifiés les responsables protestants de l'insurrection orchestrée à partir des trois loges maçonniques de la ville.

Dans « La Balance de Thémis », Boyer-Brun entend donner de la franc-maçonnerie nîmoise la description la plus précise possible, en citant notamment les noms de ses principaux dirigeants et maîtres à penser, pour rendre encore plus véridique son propos. La famille Rabaut, comme certains passages cités précédemment l'ont montré, se retrouve naturellement au cœur du dispositif complotiste et insurrectionnel décrit dans le livre. Or, après avoir indiqué que Rabaut-Dupuy recevait des consignes par l'entremise de son frère aîné et que le réseau des loges maçonniques, contrôlé par ce dernier, devait servir de support pour coordonner la révolte, on attend que Boyer-Brun qui parle en connaissance de cause, se prononce sur la question de l'appartenance maçonnique de Rabaut-Saint-Etienne dont on comprend qu'elle conférerait à sa théorie un surplus de légitimité. Sur ce sujet bien précis, on apprend que Rabaut-Saint-Etienne n'a jamais été franc-maçon, ni à Paris, ni encore moins à Nîmes, Boyer-Brun écrivant de lui qu'il « ne se montrait jamais dans les

loges et [qu'il] n'était pas même franc-maçon[64] ». Il l'aurait été, celui-ci, en fin connaisseur de la société nîmoise et des ateliers maçonniques de sa ville[65], aurait exploité à fond, à n'en pas douter, cette information capitale pour donner encore plus de poids à sa démonstration. A défaut, il compose comme il peut et c'est son frère, Rabaut-Dupuy, qui devient le principal instigateur maçonnique de la conspiration.

Mais par cet aveu, terrible en soi pour la logique de la théorie avancée, mais qui s'explique par le fait que Boyer-Brun était convaincu que son lectorat – notamment nîmois - savait que Rabaut-Saint-Etienne n'était pas franc-maçon et que mentir sur cet aspect des choses aurait pu lui être reproché, c'est toute la construction de la démonstration qui s'écroule ; c'est la véracité de la thèse d'une coalition entre francs-maçons et calvinistes nîmois où devait logiquement se profiler l'idée d'un sens caché à donner à la Révolution française, et plus particulièrement à la crise nîmoise, qui se trouve ainsi totalement remis en cause[66]. En 1797, quand Sourdat de Troyes reprend à son compte nombre d'arguments avancés par Boyer-Brun, il intègre Nîmes et ses loges, simplement à titre d'exemple, dans une problématique du complot plus vaste dont le but est de dénoncer les méfaits et les mécanismes de fonctionnement d'une internationale du complot, en se gardant bien de dire que Rabaut-Saint-Etienne n'était pas franc-maçon. L'abbé Barruel, quant à lui, s'est montré moins scrupuleux sur le cas bien précis de Rabaut-Saint-Etienne puisqu'il en fait un franc-maçon notoire pour conférer encore plus d'efficacité à son discours et noircir davantage l'image du chef du parti protestant. Il n'avait que faire de l'aveu d'honnêteté de Boyer-Brun dont le livre et la théorie s'étaient perdus dans les oubliettes d'une littérature du complot pléthorique. En 1797, les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, en énonçant l'idée de l'existence d'arrière-loges, invisibles et par essence conspirationnistes par opposition aux loges visibles, où se réunissaient les agents actifs de la subversion, entendaient dénoncer le caractère subversif d'une franc-maçonnerie envisagée sous l'angle de

64 - Boyer-Brun, Jacques, *op. cit.* p. 147-148.

65 - Il a notamment assisté, en 1787, à une fête maçonnique donnée par la loge *Henri IV et Sully* et en a fait un compte-rendu élogieux dans son journal.

66 - Mercier, Jean-Marie, *op. cit.* p. 172-175.

la société secrète. Le mythe conspirationniste de la société secrète[67] était né et avec lui toute une mythologie dont Rabaut-Saint-Etienne était une des figures emblématiques de cette minorité agissante d'initiés dans son entreprise de destruction de la monarchie et de la religion catholique.

Repenser les mythologies maçonniques

Alors que le nom de Rabaut-Dupuy n'est que rarement mentionné dans la littérature antimaçonnique et qu'il est totalement absent des biographies maçonniques, il est pourtant le seul de la famille Rabaut dont on puisse affirmer avec certitude qu'il a été franc-maçon. Les historiens du protestantisme ne lui ont pas non plus accordé une place équivalente à celles occupées par les autres membres de la famille. Le fait qu'il n'ait pas été pasteur pourrait peut-être expliquer cette sorte de déconsidération dont il a été l'objet alors que son engagement politique durant la période révolutionnaire et ses idées réformatrices en matière de religion sont loin d'être négligeables. En 1793, il est à la tête de la sécession fédéraliste nîmoise et du Comité des Seize, avant d'être nommé, sous le Directoire, commissaire du District de Nîmes, puis élu au Conseil des Anciens où il occupe la fonction de législateur jusqu'en 1807. Sous l'Empire, il est l'un des quatre représentants protestants à être convoqué par le ministre des Cultes, après la signature du Concordat (1801), pour régler la question du statut futur des protestants, et il devient secrétaire du Consistoire de Paris[68].

Si ce qui s'est écrit et dit de son père et de ses deux frères au sujet de leur appartenance respective à la franc-maçonnerie s'explique sur le plan historiographique, la reconsidération de cette question a permis également de porter un regard beaucoup plus nuancé sur la réalité des relations entre la famille Rabaut et le mouvement maçonnique dont on remarque qu'elles ont été, à bien des égards, plus fantasmées que réelles. C'est parce que Rabaut-Pommier était pasteur, comme Rabaut-Saint-

67 - Roberts, J.-M., *La mythologie des sociétés secrètes*, Paris, Payot, 1979 ; Pierre-André Taguieff, *La foire aux Illuminés. Esotérisme, théorie du complot, extrémisme*, Paris, Mille et une nuits, Fayard, 2005.

68 - Robert, Daniel, *Les Églises réformées de France (1800-1830)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1961.

Etienne, et que son action tant religieuse que politique s'est étendue sur une ville à forte densité maçonnique comme Montpellier, que d'aucuns ont cru voir en lui un franc-maçon. C'est également parce que Paul Rabaut était pasteur que l'*Ordre de l'Étoile* a été perçu comme une espèce de franc-maçonnerie. C'est aussi cette proximité entre le pasteur et franc-maçon Court de Gébelin et Rabaut-Saint-Etienne qui, dans une certaine mesure, a contribué à faire de ce dernier un membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Les anti-maçons comme les historiens francs-maçons ou protestants libéraux, partant de présupposés idéologiques mêlés parfois de considérations historiographiques, ont délibérément fait tenir aux faits qu'ils interprétaient le langage qu'ils estimaient être le bon au nom d'un déterminisme historique, dicté par une vision téléologique du mouvement de l'histoire.

Cette confrontation d'idées, d'où ne sont du reste pas exclues certaines similitudes explicatives, entre la vision obsidionale de la Révolution française dispensée par la pensée contre-révolutionnaire et celle progressiste dans son interprétation du siècle des Lumières et de l'héritage révolutionnaire à laquelle les républicains se sont très tôt livrés, a été génératrice de nombreux malentendus dont celui attribuant aux francs-maçons les causes de la fin de l'Ancien Régime. Les études les plus récentes menées sur le mouvement maçonnique au XVIIIe siècle ont montré que la franc-maçonnerie, en tant que corps constitué, n'a eu aucune incidence sur le déclenchement de la Révolution française. Elles ont aussi eu pour conséquence de faire sortir l'histoire de la franc-maçonnerie des travers de ses carcans idéologiques, comme de l'impasse maçonnologique, dans lesquels elle se trouvait enfermée depuis longtemps, et de l'envisager désormais dans le cadre d'une histoire sociale de la culture dont Daniel Roche a livré les grands principes. Dans cette incitation à réexaminer cette histoire confisquée, ce sont tous les mythes et toutes les mythologies politiques qui en ont découlé, qu'il convenait de revisiter si ce n'est de déconstruire, la mise au point concernant les rapports supposés entre la famille Rabaut et la franc-maçonnerie, qui se trouvent à la croisée du politique, du religieux et du culturel, ayant incontestablement valeur de symbole.

Séance du 9 octobre 2021

QUAND THÉRÈSE D'ÁVILA ÉCRIVAIT À « SA DAME ET AMIE », DOÑA LUISA DE LA CERDA

par Micheline Poujoulat
membre résidant

Teresa de Cepeda y Ahumada que nous connaissons sous le nom de Thérèse d'Ávila naît le 28 mars 1515 dans cette Castille *au visage sec comme un océan de cuir* selon les mots du poète Pablo Neruda. Et c'est Ávila qui l'a vue naître, Ávila, dont on dit qu'elle est la terre des cailloux et des saints. Après avoir parcouru toute l'Espagne pour fonder des couvents selon la règle primitive du Carmel, elle meurt à 67 ans, à Alba de Tormes, toujours en Castille, dans la nuit du 4 au 15 octobre 1582. Cela peut paraître extraordinaire, mais il n'y a là rien de miraculeux et la nuit n'a pas duré onze jours. En effet, c'est en 1582 que le pape Grégoire XIII décide de corriger les onze jours de retard pris par le calendrier julien sur l'année solaire. Le nom de ce pape reste attaché au calendrier qui est encore le nôtre aujourd'hui, le calendrier grégorien. Cette correction, introduite en octobre en Espagne, prend effet la même année, en France, sous le règne d'Henri III dans la nuit du 9 au 20 décembre.

Image 1 : Une rue d'Ávila

La famille de Thérèse est aisée. La maisonnée nombreuse vit dans une demeure cossue d'apparence austère, au cœur de la ville ceinturée de murailles. Hors des remparts, à *La Cruz de los cuatro postes* (Croix des quatre piliers), l'histoire raconte que Thérèse et son frère Rodrigo, enfants, ont été rattrapés par leur oncle. Le frère et la sœur avaient décidé de partir affronter les Maures, les convertir ou mourir en martyrs, on ne sait trop. *C'est la petite qui m'a entraîné*, dit Rodrigo pour éviter la punition.

Image 2 : La Cruz de los cuatro postes

Thérèse religieuse

En 1536, à 21 ans, Thérèse, qui avait pourtant déclaré dans un savoureux néologisme qu'elle était *enemissime* de devenir religieuse, entre au couvent de l'Incarnation dans sa ville natale.

Pendant vingt-sept ans, dans cet immense couvent qui peut accueillir jusqu'à cent quatre-vingts femmes, Thérèse mène la vie des religieuses de bonne famille, visites, conversations au parloir, échanges de cadeaux, séjours à l'extérieur en famille ou chez des amis. L'Incarnation, comme nombre de couvents de l'époque, n'échappait pas aux mondanités, l'espagnol appelle *galanes de monjas* (galants de nonnes), les jeunes gentilshommes qui allaient au parloir faire une cour platonique aux jeunes religieuses.

D'un naturel chaleureux, sociable et spontané, Thérèse aime la vie et s'accommode de ces pratiques et dit avoir été heureuse à l'Incarnation. Dans le même temps, elle vit des expériences mystiques, son intimité avec Dieu s'intensifie, elle se sent appelée à autre chose.

En 1560, à quarante-cinq ans, elle décide, avec quelques compagnes, de quitter le monastère de l'Incarnation pour vivre, dans toute sa rigueur, la règle primitive du Carmel. Jusqu'à sa mort, plus de vingt ans après, elle conduit une réforme qui la mène, à dos de mule ou en chariot et par tous les temps, sur toutes les routes, sur tous les chemins à peine carrossables d'Espagne.

La réforme est une source inépuisable de fatigues, de tracasseries, de contretemps et de soucis financiers. En effet, fonder des monastères, même des monastères pauvres, suppose des frais. Elle doit affronter les autorités religieuses hostiles à la réforme, chercher l'appui de personnalités et d'aristocrates parmi les plus éminents et trouver les fonds nécessaires aux fondations. Nous sommes aux temps de la colonisation de l'Amérique par les Espagnols et Lorenzo de Cepeda, revenu riche des Indes, apporte à plusieurs reprises une aide financière à sa sœur. Peu à peu, l'intuition de Thérèse prend vie. A sa mort, dix-sept monastères réformés de carmélites dites *déchaussées* sont fondés, sans compter les monastères d'hommes. Au milieu de ce déploiement d'activité, elle ne cesse d'écrire. Elle écrit d'abord, à la demande de ses

confesseurs, le récit des expériences spirituelles hors du commun qui lui sont données et, plus tard, elle écrira pour instruire ses sœurs.

Le Livre de la Vie, le Chemin de Perfection, le Livre des Fondations, le Château intérieur, ces œuvres avec une forte composante autobiographique sont reconnues comme des œuvres majeures de la littérature spirituelle et de la littérature universelle.

En même temps que les œuvres que je viens de citer, Thérèse a écrit un nombre considérable de lettres, vraisemblablement plus de mille, quatre cent soixante-dix environ sont parvenues jusqu'à nous. Elle les a écrites, pour la plupart, à partir de l'âge de cinquante-trois ans et jusqu'à sa mort. Elle est morte le 4 octobre, nous l'avons dit, la dernière lettre est datée du 17 septembre.

Les lettres de Thérèse

Parmi les lettres conservées se trouvent des manuscrits authentiques et des copies.

A partir de 1577, à soixante-deux ans, fatiguée, souvent malade, Thérèse a recours aux services d'une secrétaire. Thérèse a une écriture lisible, laisse peu de marges et d'espaces, elle utilise de nombreuses abréviations, elle écrit vite, le temps et le papier sont comptés, elle ne se relit pas, corrige rarement.

Compte tenu de la réputation de sainteté acquise par Thérèse avant même sa mort, sa correspondance a très vite suscité un grand intérêt et a subi des fortunes diverses.

Certaines lettres ont pu être falsifiées : par exemple, pour intercaler, au milieu de paragraphes authentiques, une longue et brillante apologie des jésuites, le faussaire, a commis tant d'erreurs historiques qu'il en perd toute crédibilité, (cf. lettre11 à D. Cristobal Rodriguez de Moya, § 1 à 9 falsifiés, §10 à 13 authentiques)[1].

De nombreuses lettres ont été mutilées : les manuscrits ont été découpés, pour en extraire la signature de Thérèse ou les lettres qui reconstituaient sa signature. Collés à la suite de quelque citation, les

1 - La numérotation des lettres est celle de l'édition citée en bibliographie : *Cartas,* Burgos, 1997.

fragments pouvaient ainsi être distribués et servir de relique. Le papier qu'avait touché la sainte, les signes qu'elle avait tracés, sa signature aussi avaient plus de valeur que le texte lui-même. Tout cela n'est pas loin de nous paraître, aujourd'hui, sacrilège.

Si beaucoup de lettres ont disparu naturellement, certaines ont été détruites volontairement. C'est le cas de toutes les lettres écrites à Jean de la Croix et à Anne de Jésus. Anne de Jésus, carmélite très proche de Jean de la Croix - il écrit le *Cantique spirituel* à sa demande - a réuni les œuvres de Thérèse pour leur publication. Elle a détruit toutes les lettres reçues de Thérèse, par obéissance, comme celle-ci le lui avait demandé. Jean de la Croix, par souci de pauvreté et de mortification, se demande un jour à quoi il tient encore. Il brûle alors toutes les lettres de Thérèse. Jean de la Croix, grand poète, grand saint, a-t-il pensé un seul instant qu'il privait les générations futures d'un trésor ?

En 1622, l'Église catholique déclare Thérèse sainte ; trente ans après cette canonisation, le supérieur général des Carmes ordonne de réunir toutes les lettres. Cette mesure les sauve de la dispersion et permet leur publication.

La plupart des manuscrits sont conservés au Carmel de Valladolid. On en trouve aussi à Séville, Alcalá de Henares, dans certaines villes d'Europe et en Amérique latine.

Nous avons une correspondance à sens unique. Les lettres écrites à Thérèse sont perdues : *J'oublie toujours de garder les lettres que je reçois,* dit-elle. Elle oublie de les garder, certes, mais entre les lignes on peut deviner ce qu'elle a lu car elle lit avec une extrême attention et répond point par point, au plus tôt, parfois même dans l'heure et il lui arrive même de noter que le messager attend à la porte : *Je ne sais pas si je réponds à tout, je n'ai pas le temps, mais pour quelqu'un qui n'en a pas comme j'ai été longue !* (à Gracian 231§ 11). Cette citation anticipe de quelques décennies les mots de Blaise Pascal à propos d'une des Provinciales *: Je n'ai fait celle-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte.* Faire court demande du temps, c'est bien connu.

Elle note aussi parfois l'heure, il lui arrivait d'écrire jusqu'à deux heures du matin. Elle se plaint de recevoir tant de lettres que cela la rend idiote (à Gracian n°124 § 6) mais elle dit aussi : *Que Dieu vous*

récompense du soin que vous prenez à écrire ces lettres, c'est de ça que je vis (à María de San José160 §1).

Les lettres de Thérèse sont des conversations à bâtons rompus. A-t-elle d'ailleurs écrit autre chose que des conversations ? Quoi qu'elle écrive, lettres, poèmes, récit de sa vie, traités de spiritualité et de mystique, elle écrit toujours pour quelqu'un. Au milieu d'un traité d'oraison, du récit d'une vision, au détour d'une phrase, soudain, elle ne peut s'empêcher de s'adresser à Dieu, la plupart du temps pour le louer, parfois pour lui faire des reproches. Ou bien elle demande à l'un de ses confesseurs de corriger ce qu'elle est en train d'écrire si cela ne convient pas, ou bien elle pose à *ses filles*, les carmélites qu'elle apostrophe, des questions qui n'ont rien de rhétorique. Thérèse est en conversation, c'est sa nature.

Venons-en aux lettres écrites à doña Luisa de la Cerda.

Il s'agit d'un ensemble de sept lettres, seule trace de la correspondance entre les deux amies. Elles se sont rencontrées au début des projets de réforme de Thérèse.

Les lettres que nous étudions, écrites sept ans après leur première rencontre, sont concentrées sur un temps court, à un moment clé de la vie de Thérèse, la fin de la rédaction de son premier ouvrage, le *Livre de la Vie*. A ce moment, la réforme est déjà bien engagée, les fondations de couvents réformés se succèdent. Cet ensemble est aussi un moment dans l'histoire d'une amitié, où se révèlent les traits principaux de la personnalité de Thérèse.

Dans quelles circonstances, deux personnes que tout éloignait, la distance, l'état de vie, la condition sociale, sont-elles devenues amies ?

Dans les derniers chapitres du *Livre de la Vie*, (34 §1 à 5...)[2] Thérèse raconte comment elle fait la connaissance de doña Luisa de la Cerda, fille du duc de Medinaceli. Medinaceli est le titre d'une des plus grandes familles aristocratiques d'Espagne, descendante des rois de Castille. Je ne résiste pas à la tentation d'une parenthèse : en 1303, Philippe IV le Bel accorde à Alphonse de la Cerda, petit-fils de Saint Louis, réfugié

2 - Voir bibliographie : *Libro de la vida,* Madrid, 1993.

en France, le titre de baron de Lunel. Après ce petit clin d'œil à notre Languedoc du XIVe siècle, revenons au XVIe siècle et au récit de Thérèse.

En 1562, doña Luisa est, depuis un an, tellement affligée par la mort de son mari que son entourage craint pour sa santé. Elle connaît la réputation, déjà grande, de Thérèse et, encouragée par son entourage, souhaite bénéficier de sa présence. Cette pratique était courante pour les religieuses qui n'étaient pas cloîtrées, un séjour à l'extérieur, source d'économie pour le couvent, ne dépendait que d'une autorisation des supérieurs, autorisation qu'une grande dame obtenait sans difficulté. Le supérieur, sollicité, fait sans délai obligation à Thérèse d'aller consoler doña Luisa. Non sans réticences, Thérèse obéit et quitte Ávila pour le palais de Tolède. Ce premier séjour dure six mois, de janvier à juin.

Thérèse a le don de susciter l'affection et le reconnaît à maintes reprises. Elle dit de doña Luisa : *Elle se prit d'un grand amour pour moi* (*Livre de la Vie,* (34 §3), ce qui ne va pas sans créer des jalousies dans l'entourage de la dame. Elle découvre chez cette grande dame une personne humble et simple, sujette, comme elle-même, aux faiblesses et aux passions. Au milieu des richesses, Thérèse reçoit des grâces de Dieu qui lui font dire : *Cela me donnait une telle liberté ... que je traitais ces dames que j'aurais pu servir avec honneur comme des égales*. Ces dames sont tenues de vivre selon les obligations de leur rang et non selon leur goût et, plus leur rang est élevé, plus elles ont de soucis et d'ennuis. Témoin des contraintes que l'étiquette impose à son amie, Thérèse la prend en pitié. Dans la bande dessinée *La vie passionnée de Thérèse d'Ávila*, Claire Bretécher, avec son imagination et sa fantaisie habituelles, donne un aperçu aussi savoureux que bien documenté des rencontres et de l'activité de Thérèse.

Tout ce que Thérèse voit dans le palais à Tolède lui fait dire qu'elle se mit à *détester l'envie d'être une dame*. Cette remarque est étonnante car la question ne se posait semble-t-il pas, mais elle n'est pas sans rapport avec les origines de Thérèse. Sa famille est honorable sans être noble et son grand-père était juif converti. Sa réaction est aussi dans la logique d'une dénonciation des rigidités de la société espagnole, du culte des apparences et des honneurs que l'on retrouve chez Thérèse comme dans la littérature de l'époque. Le seul portrait de Thérèse, peint de son vivant, est l'œuvre du moine Juan de la Miseria. Comme il est indiqué

sur la toile, Thérèse a 61 ans, c'est à peu près l'époque des lettres à doña Luisa. Avec sa vivacité habituelle, pour remercier le peintre, elle lui dit : *Que Dieu te pardonne*, *tu m'as faite laide et chassieuse.* Le tableau original se trouve au Carmel de Séville.

Image 3 : Le portrait de Thérèse

En autorisant Thérèse à sortir de son couvent, le supérieur souhaitait, c'est évident, accéder au désir d'une grande dame et il n'est pas interdit de penser qu'il espérait aussi la détourner de ses projets de réforme. Les espoirs du provincial ne se réaliseront qu'en partie, la santé de doña Luisa s'améliore mais Thérèse n'abandonne pas ses projets, bien au contraire. Une amitié profonde naît entre les deux femmes. Thérèse séjourne à plusieurs reprises chez son amie. Doña Luisa soutient fidèlement les projets de réforme, elle décide et finance la fondation d'un monastère à Malagón.

Si l'on considère que six de ces sept lettres ont été écrites en sept mois, entre le18 mai et le 13 décembre 1568 et la septième en novembre 1571, on peut supposer que la correspondance entre les deux amies était importante, régulière et, selon toute probabilité, une grande partie des échanges a été perdue. Au fil des lettres, nous découvrons la richesse de la relation entre les deux amies. Thérèse s'y montre vive, espiègle parfois, respectueuse sans flagornerie, attentive à chacun. Nous voyons son activité inlassable, son besoin d'affection, sa capacité à manifester ses sentiments.

Chaque lettre commence par *Le Seigneur soit avec votre seigneurie,* ce n'est pas une formule de routine, mais une prière et une marque

d'amitié et la lettre se termine par *indigne servante et sujette de votre seigneurie.*

Mis à part un billet, écrit en 1546 à un employé de sa famille et une lettre envoyée en Equateur à son frère Lorenzo en 1561 qui sont signés *doña Teresa de Ahumada,* très vite Thérèse abandonne tout titre, et quel que soit le correspondant, elle signe *Teresa de Jesús*, ou *Teresa de Jesús, carmelita.* (Thérèse de Jésus, carmélite). La société espagnole du XVIe siècle abuse des titres, des formules de politesse pompeuses et ampoulées au point que, quelques années plus tard, le roi Philippe II publiera une pragmatique pour limiter ces excès. Thérèse, qui voit l'exagération de ces pratiques, avec une pointe de malice et d'exaspération, dit : *Il faut maintenant une chaire pour enseigner que celui que l'on n'appelait pas magnifique doit être traité d'illustre* (*Livre de la Vie* 37 ; §10). Elle se plie cependant aux convenances, voici l'en-tête d'une lettre à son amie : *A la très illustre dame, doña Luisa de la Cerda, ma dame*, puis *Jésus soit avec votre seigneurie, ma dame et amie*, *car doña Luisa, ma dame aura beau faire, elle est mon amie*. (n°14 §1)[3] Respecter les convenances est une chose, Thérèse ne renonce pas pour autant à son naturel, vif, chaleureux, à son esprit enjoué et toujours en éveil. Nous venons de voir que dans la formule la plus ampoulée, elle entend faire paraître son affection et sa tendresse. Plus loin, elle dit *: Qu'il plaise au Seigneur de me laisser voir votre seigneurie car j'en ai le désir* (n°14 §4).

Image 4 : Extrait d'écriture

3 - A partir de cette référence et jusqu'à la fin, se reporter à la note 1.

Les sept lettres

La lecture des sept lettres, fait découvrir la relation de deux amies, l'entourage de Thérèse, ses préoccupations et donne des informations sur son caractère, sa santé, la fondation des couvents de la réforme, les critères de choix des postulantes... Nous allons aussi suivre les péripéties du manuscrit du *Livre de la Vie*. En effet, c'est dans le palais de doña Luisa, en 1562, à Tolède, que Thérèse commence la rédaction du *Livre de la Vie*, rédaction qui est achevée trois ans plus tard, en 1565.

Le débat entre spécialistes n'est pas clos pour savoir si ce premier ouvrage de quarante chapitres est un essai ou une autobiographie. Ecrit à la demande d'un confesseur, il est plus une relation de vie spirituelle qu'une autobiographie au sens strict du terme. Au cœur du récit, onze chapitres sont consacrés à la pratique de l'oraison. Selon la formule de son contemporain, Montaigne, Thérèse écrivait *à sauts et à gambades*, abusait de digressions et de parenthèses. Cette digression de onze chapitres constitue un ouvrage à part entière. Trois ans après la rédaction définitive du *Livre de la Vie*, en 1568 donc, Thérèse confie le manuscrit à doña Luisa pour qu'elle le transmette à Juan de Ávila.

De 1568 date la première lettre envoyée à son amie.

L'approbation de Juan de Ávila, autorité théologique incontestée, est d'une importance capitale pour Thérèse et pour certains de ses confesseurs. Il est le plus sûr rempart contre les soupçons et disons, pour être aimables, les tracasseries de l'Inquisition.

La préoccupation de Thérèse pour le sort du manuscrit apparaît dans toutes les lettres écrites à son amie jusqu'au dénouement de l'affaire : *Je ne peux comprendre comment votre seigneurie ne l'a pas déjà envoyé. Qu'on l'envoie sur l'heure par messager, on me dit qu'il n'y a pas plus d'une journée de voyage, attendre est une absurdité* (7 §3). Puis, comme pour atténuer la vigueur de son impatience et mettre son amie hors de cause, elle affirme voir dans ce délai la main du démon, mais ne renonce pas pour autant et supplie *sa Seigneurie de l'envoyer au plus tôt, cela importe plus qu'elle ne pense.*

Neuf jours plus tard, Thérèse revient à la charge : *J'ai déjà écrit à votre seigneurie que je pense que le démon empêche que le maître Ávila, voie mon affaire, je ne voudrais pas qu'il vienne à mourir avant, ce serait*

un malheur. Elle insiste beaucoup et renouvelle ses recommandations : *Cela me peine... je ne sais que faire... Pour l'amour de notre Seigneur, que votre seigneurie se hâte* (8 §9).

Les deux lettres suivantes, écrites à quelques semaines d'écart, abordent à nouveau la question : *En ce qui concerne mon affaire je supplie à nouveau votre grâce de ne pas tarder pour les raisons que je vous ai écrites, cela est très important pour moi* (9 §2).

Thérèse n'est pas impatiente sans raisons. Le 23 juin, soit un mois après la première lettre, elle écrit : *Je suis penaude, on me dit que frère Domingo viendra cet été, il me prendra en flagrant délit* (10 §2). En effet, l'un de ses confesseurs ne voulait pas que ce récit circule. Mais Thérèse, elle, n'est pas de cet avis, elle veut le faire lire à Juan de Ávila et, comme souvent, elle atteint son but avec l'aide de son amie. Enfin, dans la lettre du 2 novembre, elle la félicite : *Votre seigneurie a si bien mené l'affaire du livre qu'il ne pouvait en être mieux, j'en oublie toutes mes colères* (14 §2). Juan de Ávila approuve le manuscrit et suggère quelques modifications : *ça c'est facile,* dit Thérèse. Impatiente, au bord de la colère, elle insistait, se répétait. Elle insiste encore dans la gratitude : *Votre seigneurie a bien agi, le Seigneur vous en récompensera* et, toujours chaleureuse, elle ajoute : *Comme de toutes les faveurs et bonnes œuvres que votre seigneurie m'a faites*. Il ne sera plus question du manuscrit dans les deux dernières lettres. L'Inquisition approuve le manuscrit en 1575. Fray Luis de Léon se charge de la publication à Salamanque en 1588. Fray Luis de Léon et Thérèse ne se sont jamais rencontrés. Je n'ai pas trouvé trace de correspondance entre eux. Le manuscrit du *Livre de la Vie* est conservé à la bibliothèque de l'Escorial.

Thérèse n'écrit pas seulement pour traiter d'affaires en cours, elle écrit par amitié.

Elle écrit comme elle parle et elle parle à une amie, de tout et de tous et, comme toujours, passe, sans transition, d'un sujet à l'autre. Son style est rapide, léger, sans affectation, avec des pointes d'humour. Cite-t-elle un moment *notre Père Eternel,* avec toutes les majuscules, il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, de Dieu le Père, mais d'un respectable jésuite. Est-ce par espièglerie, par discrétion, par prudence au cas où la correspondance serait interceptée, toujours est-il qu'elle est adepte des surnoms et des noms de code (8 §12). Elle vit dans l'urgence : un

voyage, des lettres à écrire, des autorisations à obtenir, des maisons à trouver pour abriter les religieuses. Malgré tout cela, elle sait prendre le temps de donner des nouvelles des uns et des autres et d'en demander : *Je voudrais avoir le temps d'écrire longuement, je pensais l'avoir aujourd'hui, mais j'ai eu tant à faire que j'ai attendu jusqu'au dernier jour, je pars demain* (7§1). *Le messager est si pressé que je ne sais comment dire, mais la volonté m'a fait trouver le temps* (10§ 1). Dans une lettre de onze paragraphes, elle dit : *La nuit est très avancée, je suis très faible, je n'en peux plus de fatigue aussi je n'en dis pas davantage,* et aussitôt rajoute un post-scriptum de quinze lignes qu'elle conclut en redisant son affection : *Je ne sais comment je m'éloigne de vous que j'aime tant et à qui je dois tant* (8 § 12).

Thérèse séjourne à Tolède dans le palais de doña Luisa tandis que celle-ci accompagne son fils don Juan, malade, prendre les eaux en Andalousie. Ce voyage et la santé de don Juan préoccupent Thérèse : *J'ai loué notre Seigneur que le voyage se soit si bien passé, nous avions beaucoup prié ici pour cela*. Plus tard, elle ajoute : *Aujourd'hui… le licencié m'a donné votre lettre, je n'ai pas eu peu d'inquiétude à son arrivée, avant de la lire, en imaginant ce que cela pouvait être, Gloire à notre Seigneur, votre seigneurie va bien et le seigneur don Juan…* (8 §1). Un de ses cousins a guéri en prenant les mêmes eaux que don Juan. Cette nouvelle la réjouit : *J'espère en notre Seigneur qu'il en sera de même pour le Seigneur*[4] *don Juan* (9 §1). *Que votre seigneurie me donne des nouvelles de sa santé, elle est bien paresseuse à me faire cette grâce* (16 §2). Hélas, le fils de doña Luisa meurt au cours du voyage : *Quittez-moi cet endroit, pour l'amour de Dieu, on voit bien combien il est mauvais pour la santé de tous* (38 §3). Elle ne sait comment la consoler : *Je prends une telle part à vos épreuves que, ajoutées à celles que j'ai ici et à cette peine, je n'en demande pas plus à notre Seigneur* (38 §1). L'amitié est affaire de réciprocité. Si Thérèse s'inquiète de la santé de ses amis, elle parle aussi de la sienne, parfois longuement : *On a dû me saigner deux fois, la douleur me clouait au lit* (8 §3). *Je n'ai ni le temps ni la force d'écrire beaucoup car il y a peu de personnes à qui j'écris maintenant de ma main* (16 §1). *Avec votre seigneurie et chez elle, ma*

4 - Cette majuscule inhabituelle figure dans l'édition citée en bibliographie.

santé est meilleure. La mienne est bonne pour ce qu'elle est d'habitude - qu'Il soit béni. Doña Luisa est absente de Tolède, Thérèse séjourne au palais et donne des nouvelles de la marche de la maison, commente l'attitude d'un régisseur qu'elle ne comprend pas, la remercie d'avoir donné des ordres pour qu'elle soit si bien traitée, puis ajoute : *Je me suis sentie bien seule quand je me suis vue sans ma dame et amie* (8 §3). Elle donne aussi des nouvelles des fondations en cours : *Les sœurs sont extrêmement contentes, des quatre carmélites qui sont venues pour la fondation, trois sont parfaites en matière d'oraison.* Elle ne dit rien de la quatrième et toutes les suppositions sont permises.

Image 5 : Carte postale naïve

Au moment de choisir les postulantes, comme au moment de choisir ses confesseurs, Thérèse est exigeante : une candidate se présente pour *le monastère de votre seigneurie*, qu'elle appelle aussi avec familiarité et affection *notre Malagón*. La candidate est *bonne lectrice*, c'est à dire instruite, présente toutes les qualités nécessaires mais n'apporte pas plus de deux cents ducats de dot. *Qu'on la prenne,* dit Thérèse, *je la préfère*

à des sottes (8 §12). Le bon sens, l'intelligence, la culture, ce qu'elle appelle les lettres sont pour elle, en toutes circonstances, les critères de sélection les plus sûrs. Elle disait : *Que Dieu nous préserve de sottes dévotions*. Elle s'enquiert des uns et des autres, nomme les familiers de doña Luisa, les religieux qui soutiennent son projet, les dames de l'aristocratie qui l'aident de leurs relations ou de leurs deniers. Elle transmet des messages. Au détour d'une phrase, apparaît son esprit malicieux : *Le curé vous baise les mains, il est tellement je ne sais quoi... qu'il ne se recommande pas à vous* (7§2*)*. Elle qui disait : *on me corromprait avec une sardine*, ne perd pas une occasion de manifester sa reconnaissance pour la moindre attention. Voici qu'il s'agit d'un fauteuil : *Je sais que votre seigneurie sera heureuse qu'il me soit utile sur ces chemins et au moins je serai avec quelque chose qui lui appartient* (8 §8). Tout lui est occasion de montrer son affection. Une duchesse veut lui être utile : *Je lui ai dit que vous me faisiez tant de faveurs que je n'ai pas besoin qu'elle m'en fasse.* Elle énumère une à une les personnes de l'entourage de son amie et se recommande à leurs prières, mais donne aussi des conseils spirituels : *Je ne suis pas étonnée que vous soyez en peine...mais il s'agit de servir notre Seigneur, que votre seigneurie supporte et s'entende avec Lui, Il ne vous laissera pas seule* (7 §3). Une duchesse, parente de doña Luisa, vient de mourir : *Je ne voudrais pas que vous soyez en peine, à tous ceux qui l'aimaient - et à elle encore plus - le Seigneur a fait la grâce de la prendre avec Lui sans tarder, car son mal était tel qu'ils l'auraient vue mourir mille fois* (8 §11). Elle supplie son amie d'accepter les épreuves comme prix de l'amour de Dieu : *Considérez que tout s'achève promptement, et détachez-vous de toutes les choses qui ne doivent pas durer toujours* (38 §2).

En 1970, près de 400 ans après sa mort, après mûre réflexion donc, l'Église catholique décerne à Thérèse le titre de docteur de l'Eglise, elle est la première femme à recevoir ce titre, trois autres le recevront après elle. Il est évident qu'elle ne doit pas cet honneur à sa seule correspondance, mais le naturel, la spontanéité, la diversité des sentiments et des préoccupations que l'on découvre à la lecture des lettres enrichissent notre connaissance de cette grande figure de la littérature, de la mystique, femme de son temps et proche de nous, à la personnalité complexe et attachante.

Thérèse se plaint d'être tiraillée entre son désir de solitude et de silence et sa constante activité. Elle exhorte au détachement des biens qui ne durent pas, parle de la mort comme d'un bienfait mais aime la vie, déplore une absence, se réjouit d'une lettre et de toute bonne nouvelle. La description d'extraordinaires expériences mystiques, la profondeur des traités d'oraison ne s'opposent pas à l'humanité, la vivacité, la simplicité des lettres. Thérèse se tient en équilibre entre l'aspiration au silence, à la solitude et une activité incessante, entre le désir de fuir le bruit du monde et l'intérêt pour ceux qu'elle aime. Les lettres l'épuisent et la font vivre. Dans ces apparentes contradictions, elle réussit à vivre l'amour de Dieu et celui du prochain, les deux commandements semblables l'un à l'autre selon les paroles de Jésus de Nazareth, ce Jésus de Nazareth dont Teresa de Cepeda y Ahumada a pris le nom pour devenir Teresa de Jésus.

Bibliographie :

Santa Teresa, *Cartas,* Burgos, 1997, M.E.C. editorial Monte Carmelo.
Santa Teresa, *Obras completas,* Burgos, 1994, M.E.C. editorial Monte Carmelo.
Santa Teresa de Jésus, *Libro de la vida,* edición de Damaso Chicharro, Madrid, 1993. Cátedra. Letras Hispánicas.
Brétecher, Claire, *La vie passionnée de Thérèse d'Ávila,* Dargaud, Benelux, 2007.
Auclair, Marcelle, *La vie de sainte Thérèse d'Ávila,* Editions du Seuil, 1950.
Les traductions des citations sont de l'autrice

Séance du 26 novembre 2021

LA BALADE IRLANDAISE À CORK DE JOSEPH LAVIT, HUGUENOT MILLAVOIS

par Jean-Pierre Rouanet de Lavit
membre correspondant

Le patronyme Lavit vient du latin *vitis*, le cep de vigne. Il est assez répandu en Languedoc et en particulier dans les Cévennes, la région toulousaine et le pourtour du Larzac. La famille de Lavit ou de Vigne Lavit, nom porté par la branche aînée catholique, s'inscrit dans une histoire millénaire. Sur ce sujet familial, mon père André et notre parente Elisabeth Escalle, membre du comité de rédaction des *Cahiers du Centre de généalogie protestante*, ont publié plusieurs articles académiques[1].

Cette longue histoire se déroule à partir des années 1100 autour de l'Abbaye de Sylvanès en Aveyron, dans la ville de Bédarieux à partir du 14e siècle, puis au Château de Lavit à Autignac dans l'Hérault, bâti en 1847 et vendu par la famille en 1982. Lors du dernier déménagement, nous avons découvert dans le grenier une malle noire très ancienne provenant

1 - Escalle, Elisabeth, Rouanet de Vigne-Lavit, André, *Les Lavit à Saint Domingue au XVIIIème siècle*, Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique, Cahier 21, 1987. Rouanet de Vigne-Lavit, André, *Un des cent mille « fils de Saint Louis ». Pierre Colombe de Vigne-Lavit (1798-1874),* Société archéologique Scientifique et Littéraire de Béziers, Vol V, 1993…

de Bédarieux et contenant, au milieu d'épées et de mousquetons, de nombreux actes notariés, de vieux diplômes et surtout de nombreux brouillons de courriers.

Parmi eux, nous avons trouvé deux brouillons de lettres très difficiles à lire, adressées par mon ancêtre Pierre André de Vigne Lavit à son « cousin » Monsieur Nathaniel Lavit « Lavit Island *Cork* » en 1770, puis à Mesdemoiselles Lavid, ses sœurs, en 1772. Dans sa première lettre en 1770, celui-ci fait des propositions de rencontre à visée matrimoniale et des projets pour l'avenir, en particulier en cas de révolution dans nos pays. Voici un extrait : « Je suis âgé de 56 ans. J'ai vu notre parenté dans les registres du prêche de Millau (…) Si je ne craignais les reproches de mes enfants, je viendrais avec mon fils aîné vous voir (…) Je vous le proposerai pour époux d'une de vos nièces (…) Faire connaissance avec vos parents car dans le cas d'une révolution, ceux d'Irlande trouveraient en France un refuge et ceux de France auraient la même ressource auprès d'eux (…) ». Dans la seconde lettre en 1772, il présente ses condoléances à ses sœurs pour la mort de leur frère Nathaniel, en espérant une recherche de documents familiaux languedociens à Londres et une rencontre prochaine (*fig.*1).

« C'est avec une vive douleur que je mêle mes regrets aux vôtres comme ce cher frère, en me faisant part de son état dans sa lettre du 7 juillet 1770 et qu'il m'avait fait espérer de faire faire des recherches aux archives de la Tour de Londres. Si vous daignez m'honorer d'une réponse, voici mon adresse Monsieur Devigne Lavit, juge des eaux et forêts à Bédarieux, près de Béziers en Languedoc ».

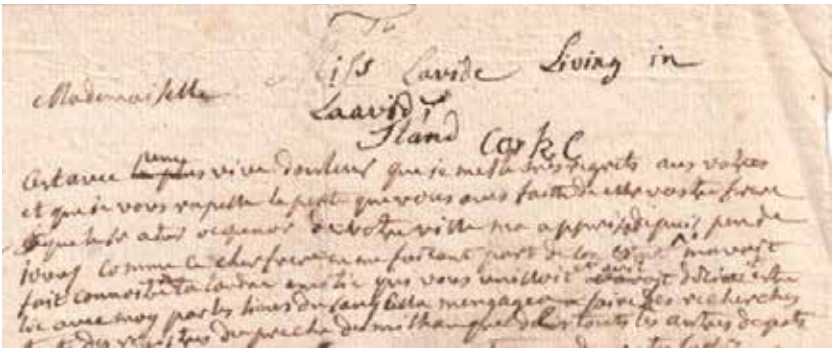

Figure 1 : Brouillon de la lettre adressée le 22 Juin 1772 par Pierre André de Vigne Lavit à Mademoiselle Laavid living in *Laavit Island* à Cork. Archives familiales.

C'est au cours d'un voyage à Killarney dans le Kerry, que lors de mon passage à Cork, le long de St Patrick Street, je pénétrai dans une importante librairie et j'eus rapidement une véritable révélation. Tandis que je demandai au libraire s'il connaissait des huguenots du nom de Lavit que je prononçais à l'anglaise, celui-ci me fit écrire Lavit qu'il prononça alors à la française. Il me demanda de marcher quelques mètres jusqu'au fleuve Lee, au nord de la ville, et je découvris très surpris que le quai se nommait *Lavitt's Quay*. De retour dans la boutique, le libraire me proposa la lecture du livre de parution récente d'Alicia Saint Léger[2]. À la page 13 se trouvait le compte rendu des décès journaliers publié par l' *Hibernian Chronicle* du 27 août 1770 : « aujourd'hui est mort Nathaniel Lavit dans sa demeure de *Lavitt's Island*. Il valait 100 000 livres ». J'ai donc acheté ce premier ouvrage avant mon voyage de retour à Montpellier.

Mais qui étaient donc ces Lavit, possibles cousins à Cork ? J'ai alors commencé des recherches qui, à distance, se sont avérées assez complexes. Grâce à Jacques Frayssenge[3], archiviste de la ville de Millau, nous avons pu obtenir quelques précisions sur cette famille connue à Millau au début du XVIIe siècle. Cette famille réformée ne doit pas être confondue avec la lignée catholique des Lavit, apothicaires à Millau, d'une parenté qui semble plus facile à démontrer par les archives familiales.

De Millau à Cork

Joseph Lavit naît à Millau le 13 septembre 1662 dans la religion réformée. Son père, Joseph Lavit, est Maître gantier. Son parrain est Jean Vidal, notaire royal. Son grand père est Estienne Lavit, Maître charpentier. Son frère Jean sera un verrier reconnu dans le Lévezou. Dès que la révocation de l'Edit de Nantes est officielle, le 18 octobre 1685, Joseph, alors âgé de 23 ans, décide de quitter la France. En même temps, un mois plus tôt, le 16 août 1685, son cousin catholique Louis

2 - Saint Leger, Alicia, *Silver, sails and silk, Huguenots in Cork* , Cork, Corkcivic trust, 1991, p13.

3 - Frayssenge, Jacques, *Millau, une ville du Rouergue sous l'Ancien Régime (1688-1789)*, Millau, Librairie Tremolet, 1990.

de Lavit, son grand-père, était chargé, en tant que Conseiller du Roy, de la démolition du temple de Bédarieux par Arrêt du Conseil d'Etat du 30 Juillet 1685 (*fig*. 2).

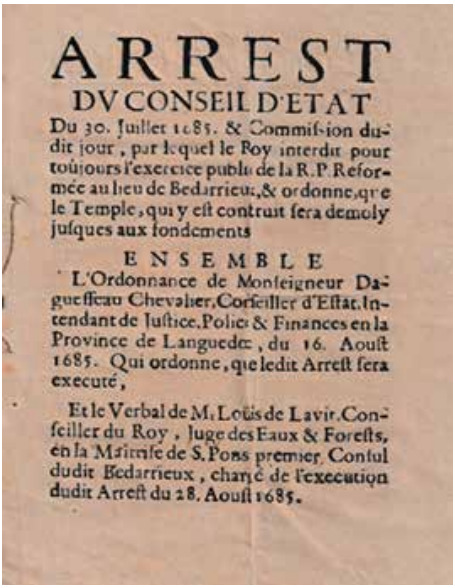
ARREST
DV CONSEIL D'ETAT
Du 30. Juillet 1685. & Commission dudit jour, par lequel le Roy interdit pour toûjours l'exercice public de la R. P. Reformée au lieu de Bedarrieux, & ordonne, que le Temple, qui y eſt contruit ſera demoly juſques aux fondements
ENSEMBLE
L'Ordonnance de Monſeigneur Daguefſeau Chevalier, Conſeiller d'Eſtat, Intendant de Juſtice, Police & Finances en la Province de Languedoc, du 16. Aouſt 1685. Qui ordonne, que ledit Arreſt ſera executé,
Et le Verbal de M. Loüis de Lavit, Conſeiller du Roy, Juge des Eaux & Foreſts, en la Maîtriſe de S. Pons premier Conſul dudit Bedarrieux, chargé de l'execution dudit Arreſt du 28. Aouſt 1685.

Figure 2 : Arrêt du Conseil d'Etat du 30 Juillet 1685, chargeant Louis de Lavit, Conseiller du Roy, de la démolition du temple de Bédarieux. Archives familiales.

Joseph devient fugitif en 1686 en même temps que son cousin germain millavois Jean Lavit. On les retrouve tous les deux à Schaffhouse en Suisse allemande et leur assistance réelle au refuge est datée de l'été 1688. Leur trajet Millau-Schaffhouse n'est pas connu. Son cousin germain choisit la direction du Brandebourg. Joseph semble prendre le temps de la réflexion à cause d'une rencontre féminine, Christiania, du nom de Loret, famille huguenote berrichonne. Son futur beau-père, Adam, sera d'abord marchand de vins à Berlin, ville où il sera recensé en 1698. Par la suite, Adam Loret décèdera en Irlande, à Dublin, en 1724[4].

La famille Lavit traverse les Provinces-Unies et rejoint la ville de Cork début 1690, semble-t-il dans une grande pauvreté. Joseph est toujours accompagné par Christiania et leur fils Gautier encore nourrisson[5], qui sera dès lors prénommé Walter.

Á 28 ans, Joseph est donc en Irlande, alors en pleine Guerre Williamite (1688–1691). Cette guerre de religion oppose schématiquement les catholiques irlandais et les anglicans britanniques soutenus par les huguenots fugitifs réformés. Il s'agit d'une guerre très rude entre le roi catholique du Royaume-Uni alors en place, Jacques II, et le futur roi protestant William III, Guillaume d'Orange-Nassau. Notons que

4 - National Archives of Ireland, Prerogative Wills, L. 1706-1755, Vol 42, p.57, N° 116.
5 - Le refuge Huguenot, Notice, n°59384, Lavit.

Jacques II est à la fois l'oncle et le beau-père de Guillaume… En fait, l'enjeu de ce combat est tout simplement la religion de la couronne britannique. La célèbre bataille de la Boyne (12 juillet 1690) sur les bords de la rivière du même nom, au nord de Dublin, a été décisive ; elle consacra la victoire protestante et donc huguenote.

Un des lieutenants huguenots dans la Compagnie de Varengues du réputé *Schomberg Horse*[6], le jeune avocat Jean André (de) Lavit, de Bédarieux, est un autre fugitif régional familial. D'abord condamné à Grenoble, puis évadé de la prison du fort Saint André prés d'Avignon en 1686, il atteint Gênes par la mer sur une « tartane[7] ». Il est certainement décédé au cours de cette grande bataille de la Boyne, en même temps que le Maréchal Schomberg. Il n'a donc jamais pu rencontrer son « cousin » Joseph Lavit pendant le siège de Cork par les troupes williamites fin septembre 1690. Cette information donnée par les écrits familiaux est une réponse à la question posée sur leur parenté possible par Grace Lawless Lee[8] dans son livre : « un lieutenant Lavit est noté dans le régiment de Varengues mais aucune connexion n'a pu être retrouvée avec la famille Lavit de Cork ».

A l'arrivée de Joseph en 1690, Cork est déjà la deuxième ville d'Irlande avec près de 10 000 habitants dont 3 500 protestants, 300 huguenots et 5 000 « papistes ». La ville est située sur une presqu'île entre les deux bras naturels du fleuve Lee, avec de nombreux canaux communicants, ce qui lui vaudra l'appellation de « Venise du Nord Ouest de l'Europe ». La ville est fortifiée mais les remparts ont souffert de son siège récent. *Main Street*, la rue principale, va de la porte Nord à la porte Sud. Les marais entourent la ville. Le port déjà très actif est large, naturel et très protégé (*fig*.3).

La famille Lavit survit difficilement à Cork la première année[9], mais Joseph commence à distiller l'alcool sur les rives de la Lee, pratique

6 - Agnew, David, *Protestant Exiles from France in the Reign of Louis XIV*, London, Reeves and Turner, 1871.

7 - Au XVIII siècle, barque méditerranéenne plus spécifiquement d'origine marseillaise, d'une vingtaine de mètres destinée au transport et au négoce.

8 - Lawless Lee, Grace, *The huguenots settlements in Ireland*, Philadelphie, Heritage Books, 2000, p.60.

9 - Bergen, John, Lavit Joseph, *Dictionary of Irish biography*, https://doi.org/10.3318/dib.004703.v1

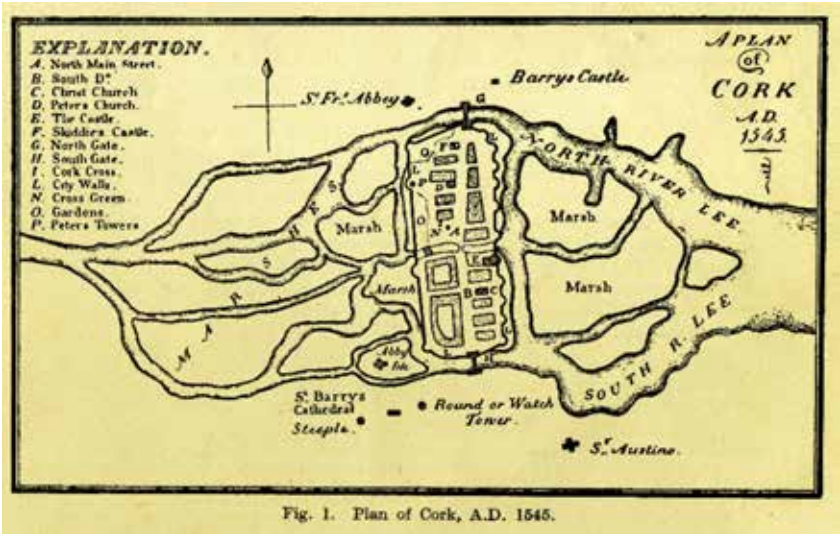

Figure 3 : Position géographique de la ville de Cork, entre les bras nord et sud de la Lee. Plan de 1545. A cette époque, les marais sont très présents en périphérie de la ville, au contact des fortifications.

Source : *Courtesy of Cork City Libraries Ireland.*

connue en Languedoc. Puis, il débute la vente de cette alcoolique production aux soldats williamites anglicans en garnison dans la ville et ses affaires commencent à prospérer. Il prend alors la suite locative de la maison libérée par la famille du pasteur Jacques Fontaine. L'acquisition du bail lui coûta 100 livres pour les rénovations effectuées dans la maison par ce dernier. Quant au pasteur, il quitte Cork assez rapidement pour s'installer sur la côte plus à l'ouest à Beerhaven, dans le but d'y créer une usine de salaison de poisson[10].

Le nom Lavit s'est peu à peu anglicisé en Lavitt, Lavite, Lavitte, Lavid, La Vitte, de Vitte, Levet et non Laffitte comme cela a été parfois indiqué dans certaines publications. L'ascension sociale de Joseph Lavit à Cork est exceptionnelle. Il devient rapidement « libre » (*freeman*), ce qui lui donne liberté civile et politique dès 1696. Il est « sheriff » en 1713 et maire de cette ville en 1720 à l'âge de 58 ans. Il siège comme

10 - Fontaine Jacques, *Mémoires d'une famille huguenote*, Montpellier, Presses du Languedoc,1992, p.174.

membre au Conseil de la ville de Cork de 1716 à 1720. Cette position politique dominante lui procure un grand pouvoir et lui donnera jusqu'à la fin de ses jours, le titre respecté d' « *Alderman* », que l'on peut traduire peut-être par échevin en français[11]. A Cork, on retrouve de nombreuses traces de cette famille millavoise : le premier temple réformé, la *Lavitt's Island*, les *Lavitt's buildings* et encore aujourd'hui avec le *Lavitt's Quay* et la *Lavitt's Gallery* (*fig.4*).

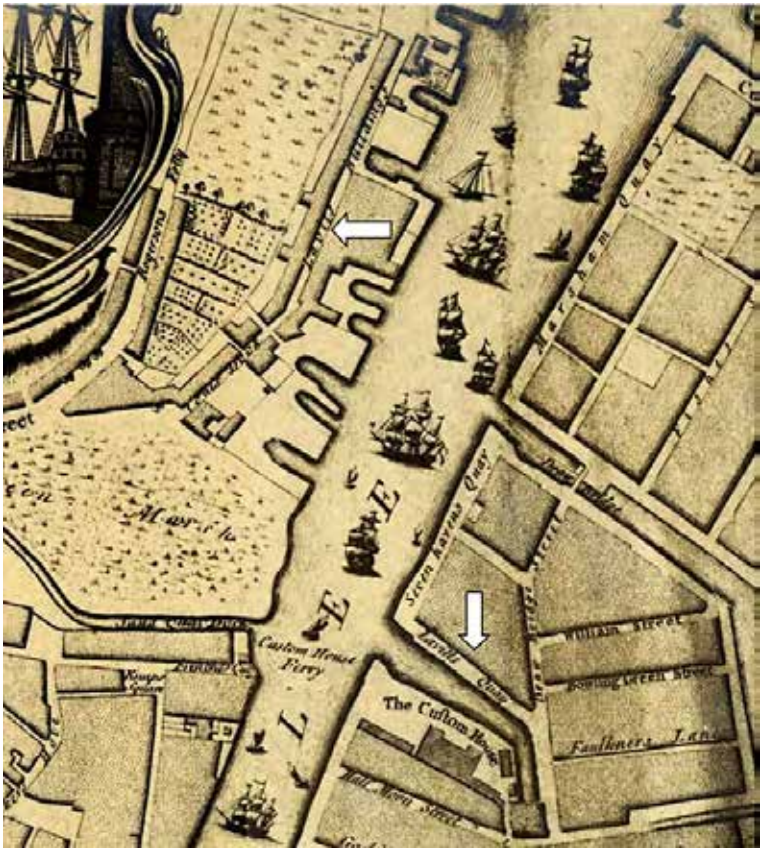

Figure 4 : Plan agrandi de Cork par J. Rocques en 1759. Sur les rives de la Lee, le *Lavitt's Quay* et les *Lavitt's buildings* sont fléchés et nommés.

Source : *Courtesy of Cork City Libraries Ireland*

11 - Caulfield, Richard, *The Council book of the corporation of the City of Cork 1690 to 1800*, Guildford, Billing and sons, 1876, p.413.

Joseph Lavit, fidèle à ses convictions religieuses, soutient le culte réformé et fait don, le 29 avril 1712, avec son ami Elias Lassarre, d'un terrain de 55 pieds de côté situé dans le Nord Est de la ville. Sur cet emplacement dans la rue *Carey's Lane*, le premier temple protestant réformé de Cork sera bâti à proximité de la commerçante rue du centre-ville, toujours appelée *French Church Street*[12]. Ce temple jouxte un des derniers cimetières huguenots encore visibles en Irlande.

Parallèlement, il s'approprie peu à peu le quai de ses débuts, situé un peu en retrait de la branche nord du fleuve en face de la magnifique Maison des douanes de l'époque, quai alors dénommé *Lavitt's Quay*. Il y continue la distillation alcoolique mais surtout élargit ses activités marchandes. Il obtient facilement l'agrandissement de ce quai le 8 juillet 1723 par décision du Conseil de la ville mais est tout de même contraint par un codicille d'accepter que le quai puisse être utilisé par les piétons (*fig*.5). Aujourd'hui, le *Lavitt's Quay* a été déplacé légèrement plus en aval sur la rive droite du bras nord de la Lee. Le cul de sac maritime de l'ancien *Lavitt's Quay* a été remblayé et est devenu la *Nelson Place*, puis l'*Emmett Place*. On y découvre aujourd'hui l'entrée de la magnifique *Crawford Art Gallery,* qui a remplacé au XIXe siècle la devenue trop petite « Maison des douanes »[13].

Joseph Lavit fait aussi construire rive gauche, en retrait du pont St Patrick actuel, les *Lavitt's buildings* qui servent d'ateliers et de magasins et qui vont persister pendant un siècle. C'est sur ce site qu'il commence le raffinage du sucre. Ces magasins sont les premiers de ce type à Cork. Ils siégeaient en lieu et place d'une des rues actuellement les plus dynamiques de Cork, aujourd'hui dénommée *Mac Curtain Street.* Enfin, il achète la grande île marécageuse située au sud de la ville et la fait nommer *Lavitt's Island* par le Conseil de la ville. Cette île devient la résidence principale de son deuxième fils Nathaniel. Au cours du siècle suivant, elle s'est appelée *Morrisson Island* du fait de la position dominante de cette famille au 19e siècle. Sa situation géographique et la suppression par remblaiement de sa nature insulaire la rendent inondable

12 - Southerden Burn, John, *The history of French, Walloon, Dutch and other protestant refugies*, London, Longman and Brown, 1746, p.249

13 - Caldicott, Edric, Gough, Hugh, Pittion, Jean Paul. *The Huguenots and Ireland . Anatomy of an Emigration*, Dublin, The Glendale Press, 1987.

Figure 5 : Le *Lavitt's Quay* et la Maison des douanes avec un bateau français à quai, imaginés par Alan Corbett.

Source : *Ghost of Shandon*, Cork, *On stream Publications*, 2012.

en cas de fortes pluies. Elle abrite aujourd'hui de nombreux cabinets d'avocats. Par contre, la *Lavit Gallery*, musée moderne reconnu, n'a rien à voir avec Joseph Lavit de son vivant. Elle doit son nom au choix des premiers artistes fondateurs de ce musée en 1963 et peut-être à la proximité de *Lavitt's Island* au sud de la ville.

Parmi ses nouvelles activités, il crée dans la banlieue ouest plusieurs aciéries à Ballyrosheenet, ainsi qu'un important moulin à papier en 1710 à Glanmire, à quelques miles de la ville. Cet endroit est proche de la confluence des trois rivières qui forment le fleuve Lee. Ce moulin à papier, le premier du genre, sera vendu à un anglais du nom de Bond, puis passera entre les mains de Phileas et George Bagnell, qui créeront à partir de 1760 le *Cork Evening Post*, un grand journal apprécié à l'époque se voulant de tendance modérée[14].

14 - Bielenberg, Andy, *Cork's industrial revolution 1780 – 1880*, Cork, Cork University Press, 1991.

Avec son fils aîné Walter, Joseph développa considérablement le transport maritime par sa propre marine marchande basée dans le port de Cork. Ainsi ses bateaux sillonnent les océans pendant cette période[15]. Par exemple, Sarah Fawcett, archéologue et océanographe réputée, raconte sur Radio1 Norvège le 29 janvier 2021, le naufrage en 1721, à la pointe Sud des côtes norvégiennes (port de Mandal), d'un bateau irlandais, le Providenz, appartenant à Joseph et Walter Lavit. Les traces de ce naufrage dans le vieux quai du port de la ville de Mandal n'ont été découvertes qu'en 2020. La cargaison de ce bateau comprenait essentiellement du beurre, du maïs et du whisky... Ce jour de l'année 1721, le temps était à la tempête sans aucune visibilité. Un norvégien, employé du port de Mandal, est monté à bord pour aider à la manœuvre ; mais il était, parait-il, complètement saoul et aurait confondu bâbord et tribord. Le bateau s'est fracassé contre le quai, mais il n'y aurait pas eu de victimes !

A partir de 1723, en tant qu'*Alderman*, il est en charge de la réparation de la tour du château *Blackrock Castle* détruite par un incendie un an plus tôt. En 1728, il soutient encore les intérêts des huguenots contre les papistes au Parlement de Dublin. Il participe aussi à de nombreuses œuvres caritatives en faveur des habitants de la ville de Cork.

Dans l'historique de la *Crawford Art Gallery*, il est rapporté que le capitaine Richard Saint Hill père a rencontré Joseph Lavit à son domicile. Joseph semblait véritablement époustouflé par sa propre réussite professionnelle et sociale. Il exposait au centre de son salon au plafond en stuc, une imposante clé en or, suspendue par deux chaines en argent. Sa belle maison se trouvait dans la vallée de Glanmire avec le parc en bord de rivière. Elle est décrite par Aubry de la Mottraye lors de son voyage dans le Comté de Cork[16]. Avec Christiania son épouse, qui lui survivra jusqu'en 1754, ils auront deux garçons, Walter (prénom anglicisé de Gautier) et Nathaniel, ainsi que trois filles, Cristiana, Susanna et Elisabeth-Mary. Il décède à son domicile le 30 juillet 1728 à l'âge de 66 ans (*fig*. 7).

15 - Dickson, David, *Old world colony*, Cork, Cork University Press, 2006.

16 - De la Mottraye, Aubry, *Voyage en anglois et en françois en diverses provinces*, La Haye, T. Johnson, 1732, p. 466.

L'héritage économique et social de Joseph Lavit

Dans son testament définitif du 30 août 1720, Joseph indique que son unique exécuteur sera son fils aîné Walter Lavit, soutenu par la garantie financière de son grand ami d'origine hollandaise Theodore Van Sevenhoven qui possédait le quai voisin du sien au niveau du bras nord de la Lee. Il lègue à son épouse Christiania la maison avec le cellier, la calèche et les chevaux dont Trooper son préféré. Elle hérite de la plupart des rentes qu'il a acquises et d'un certain nombre de terres autour de Cork. Les revenus restants seront partagés entre ses deux fils Walter et Nathaniel. Quant à ses trois filles, Cristiana, Susanna et Elisabeth, le niveau de leur dot éventuelle sera fonction de la satisfaction maternelle relative à la condition des futurs maris. Finalement, il laisse à son fils aîné Walter la politique, les bateaux et les usines et à son fils cadet Nathaniel la raffinerie de sucre et les magasins.

Walter Lavit est arrivé à Cork, encore nourrisson, en 1690 avec ses parents Joseph et Christiania. Nous ne connaissons ni sa date de naissance précise, ni formellement son lieu de naissance au cours du long voyage Schaffhouse-Cork. Il est *freeman* (libre) le 15 octobre 1716, *sheriff* en 1734 et maire de Cork le 17 octobre 1745. Il se marie avec Mary Longfield dans le Comté de Clare voisin en 1720. Les Longfield sont alors depuis longtemps considérés comme étant d'une grande noblesse. Ils possédaient le château de Castlemary à Cloyne. Au début du siècle suivant, le titre de Vicomte de Longueville est attribué à cette famille. Par ce mariage, Walter ouvre les portes de la *gentry* anglo-irlandaise et devient aussi le beau-frère de Théodore Van Sevenhoven, ami de son père, banquier et important tradeur à Amsterdam. Il prendra tardivement pour ses vieux jours une deuxième épouse d'une très proche parenté prénommée Elisabeth. Comme son père Joseph, il reste très attaché à la religion réformée. Pour preuve, Il est le responsable de toutes les écritures de *Saint Peter's Church* autour des années 1730.

La position acquise par son père a beaucoup aidé Walter dans sa réussite sociale. Par acte du Conseil de Cork, où il siège en 1733, il est autorisé à appuyer sa maison sur les vieux remparts, à en élargir le pignon et à construire un très haut mur pour se protéger de l'agitation de *Main Street*. Dans cette magnifique maison, il avait fixé au mur dans

sa grande cave, un volumineux tonneau parait-il très esthétique, afin de rappeler aux visiteurs ou amis l'origine de la fortune familiale[17].

Alderman, il sera longtemps très influent et participera au Conseil de la ville de Cork jusqu'en 1758, année de son décès[18]. Grâce à cette position, il mènera plusieurs actions d'intérêt général, en particulier l'entretien des deux bras de la Lee, pour en maintenir la profondeur et permettre l'accès aux bateaux de tonnage important. Après la famine de 1740, il signe deux pétitions contre les embargos britanniques, en 1744 et 1758. Il cherche aussi à protéger et maintenir son activité maritime vers l'Europe et les Indes. En 1740, associé à son beau-frère Van Sevenhoven, ils font un procès qu'ils gagneront contre le port de Gdansk pour d'importantes factures impayées à leur égard. Leurs avocats à Amsterdam sont en particulier Maître de Marolles et Maître Cazenove.

Walter Lavit est aussi en commerce permanent avec le prédominant négociant bordelais Jean Pellet, d'origine millavoise lui aussi, qui transporte par ses propres bateaux du vin de Bordeaux à Cork, cargaison que Walter vend et distribue ensuite dans les pays du Nord[19]. En 1744, en plein embargo, un bateau français est arraisonné par les Anglais en Mer du Nord et les douaniers retrouvent à bord des caisses de bœuf salé et de fromage estampillées « *Walter Lavit Cork* ». Cette désobéissance évidente à l'embargo britannique ne l'a absolument pas empêché d'être largement élu maire de Cork l'année suivante, bien au contraire[20].

En 1745, il est rapporté par deux gentlemen en voyage dans la région que Walter Lavit essaye de modifier son nom en ajoutant une particule sous la forme « de Vitte » et non « de Lavit » comme cela eut paru plus plausible. Ce patronyme déjà connu au plat pays des Provinces-Unies était certainement plus hollandais que celui de « de Lavit ». Il aurait été

17 - Sile Ni Chinneide, *A new view in Cork city in 1790*, Journal of Cork Historical and Archeological Society, 1973, n° 225, p.9.

18 - Caulfield, Richard, op.cit., p.709.

19 - Cavignac, Jean, *Jean Pellet commerçant de gros (1694-1772*), SEVPN, Paris, EHSS, 1967.

20 - Conway S. *War, State and Society in mid-eighteen century in Britain and Ireland*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

aussi plus proche du nom de son beau-frère Van Sevenhoven[21]. Mais cela n'a pas réussi…

Sa mère Christiania décède le 21 janvier 1754 et la presse locale rapporte qu'elle possédait une très grande fortune. Son fils Walter met immédiatement en location une partie de la succession, via le Conseil de la ville de Cork. Il s'agit de trois maisons, outre la maison maternelle située sur *Main Street*, une autre dans le quartier résidentiel de *Flower-Hill* et un bar à whisky au centre de la ville. Enfin, un de ses bateaux à vocation marchande de 200 tonnes de port est vendu en 1758, année de son décès et ses sœurs actionnaires touchent leur propre commission.

Selon le Cork Evening Post, Walter Lavit décède à son domicile le 23 octobre 1758, environ à l'âge de 70 ans. Il est enterré, avec sa mère Christiania, dans un caveau du cimetière de *St Peter's Church* à Cork. Leurs testaments respectifs ont été malheureusement détruits par le feu au cours de l'incendie des archives des *Four Courts* lors de la fameuse bataille de Dublin le 30 juin 1922.

Le devenir de la famille Lavit

Walter et Mary Lavit eurent trois enfants : Joseph, Elisabeth épouse d'Edouard Duval, Ellinor épouse de Richard Perry (*fig*.7).

Nathaniel Lavit, le jeune frère de Walter, semble d'un caractère plus discret, plus accommodant mais cependant très efficace. Il est considéré très tôt comme un gentleman. Il est *freeman* en 1716, la même année que son frère Walter, mais il se détourne rapidement de la politique et du commerce maritime. Il prend en effet la direction de la raffinerie de sucre. Il collabore à ce sujet, avec Théodore Van Sevenhoven. Il vend en Europe du Nord sa production de sirops, bonbons, mélasses et diverses sucreries. Il utilise les magasins comme lieu de fabrication et de stockage. Il continue la distillation de l'alcool et produit du whisky de malt ainsi que du brandy, une sorte de cognac local. Il fabrique des tonneaux de tailles variables pour le stockage ou le transport et développe aussi une activité de marchand de biens, très nouvelle pour cette époque. A cet

21 - W. R. Chestwood, *A tour through Ireland by two English gentlemen*, Dublin, Gale ECCO, 1746.

effet, il utilise déjà la publicité dans des journaux débutants comme « *Pue's Occurrences* » en décembre 1741.

Il est très respecté car son attitude est modérée, simple et charitable. Il soutient l'enseignement dans les écoles via la *Brown University* dont il est un des membres bienfaiteurs. Il participe à de nombreux jurys pour la construction de marchés comme le Marché des pommes de terre de Cork en 1756.

Parallèlement, il installe son domicile au sud de Cork dans la *Lavitt's Island*, propriété paternelle qui va garder ce nom pendant un siècle. Grâce peut être à la position de son frère, il obtient le 1er Octobre 1753 l'autorisation du Conseil de construire un véritable pont-levis privé, se levant jusqu'à 22 pieds au-dessus du bras mineur de la Lee sud et lui permettant un accès facile à la partie méridionale de la ville[22]. En 1760, deux ans après le décès de son frère *Alderman* Walter et malgré un avis négatif de la famille Lavit, la construction de deux ponts reliant *Lavitt's Island* à la ville de Cork est décidée par le Conseil de la ville et confirmée par le Parlement britannique[23]. Aujourd'hui ce bras mineur de la Lee a été comblé et a été remplacé par un large boulevard du nom de *South Mall*.

A son décès le 27 août 1770, la fortune de Nathaniel Lavit est évaluée à 100 000 livres, voire plus. Il ne s'est jamais marié et la lecture de son épais testament, validé le 3 septembre 1771, est intéressante à plusieurs titres car elle améliore la compréhension de la réussite de cette famille. Les terres et maisons sont très nombreuses… Les sommes sont importantes ! Il répartit généreusement entre les trois familles descendantes les rentes et les terres. Il désigne sa dernière sœur encore en vie, Cristiana, comme son exécutrice testamentaire.

Les trois filles de Joseph Lavit auront en effet des destinées bien différentes : Cristiana et Susanna resteront célibataires, peut-être en raison des conditions impératives imposées à ses filles par le testament paternel de Joseph Lavit. Cristiana sera la dernière des enfants de Joseph encore en vie à la fin du siècle. Elle décède en effet à son domicile en 1779. Susanna est décédée le 17 janvier 1763 sur le quai du bureau de poste de Cork. Elisabeth-Mary Lavit sa troisième fille, a épousé

22 - Caulfield, Richard, op.cit. p.675.
23 - Caulfield, Richard, op.cit. p.726

George Peacocke de Barntick, originaire du Comté voisin de Clare, en 1729. Ce mariage satisfaisait parfaitement aux conditions nécessaires imposées. En effet, la famille Peacocke faisait déjà partie de la *landed gentry* irlandaise. Ils auront trois garçons et leur fils aîné, Joseph, sera le premier baronet de cette famille dès 1802. Quant à Elisabeth Mary Peacocke, elle décède précocement en 1744 (*fig.6*).

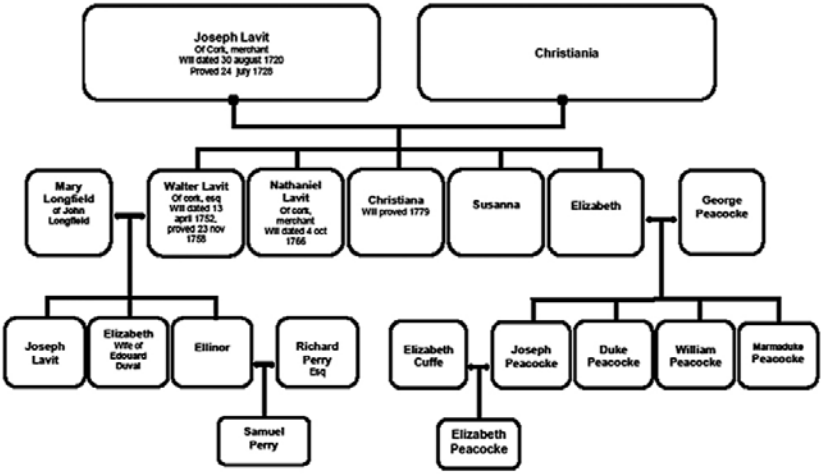

Figure 6 : La famille irlandaise de Joseph Lavit. *Genealogical Office* 9.0.238. *Wills, New Series*, vol 16, L-S, p.81.

Concernant la fin de vie de Walter, Elisabeth Duval sa deuxième épouse tardive était déjà la mère de son premier gendre, Edward Duval, mari de sa propre fille Elisabeth Lavit[24] ! Ces deux Elisabeth se sont toutes deux nommées Lavit puis Duval et inversement. Elles ont quitté l'Irlande après le décès de Walter pour se retirer à Bath et Corshow près de Bristol en terre anglicane! Son autre fille, Ellinor, épouse en 1763 Richard Perry de Woodroof, d'une très riche et influente famille locale. Ils ont un fils Samuel Perry, né un an après leur union.

Il n'est fait dans les divers testaments accessibles aucune mention du fils unique de Walter, Joseph Lavit. Son père lui a permis d'obtenir

24 - Testament Elisabeth Lavit, PROB 11/1125/66, The National Archives Reference, Canterbury,1785,

le titre de *freeman* dés 1745. Malgré ce, il est devenu citoyen des Etats Unis après s'être engagé dans la Marine américaine pour participer à la guerre d'indépendance contre les Anglais en mai 1777. Sa présence est notée[25] cette année là comme simple marin militaire sur le navire du Colonel Webster, au large du New Hampshire. Il semble s'être établi dans cet Etat américain à ses débuts. On retrouve encore quelques Lavit dans le Vermont ou le Massachussetts. Mais la recherche s'avère difficile du fait de la prononciation car il y a vraiment beaucoup de *Leavit* aux Etats Unis ! Ce travail de recherche sera peut-être celui des générations futures…

Il est loin d'être le seul irlandais à quitter l'Irlande à cette époque. La Grande Bretagne n'était plus une amie de l'Irlande, pas plus pour les irlandais que pour les huguenots locaux en raison des blocus, des famines, de nombreuses injustices britanniques et de la conscription anglaise pour mener cette guerre contre l'indépendance américaine. L'éclatement géographique familial devient alors fréquent dans les familles protestantes, séparant ceux qui vont rester irlandais, ceux qui préfèrent rejoindre les comtés anglais et ceux qui partent aux Amériques.

En ce qui concerne la famille Lavit de Cork, on peut probablement encore retrouver des descendants de Joseph Lavit, les Longfield dans le Munster irlandais, les Perry à Cork, les Peacocke souvent en Angleterre comme Marmaduke Peacocke, gentleman décédé à Londres le 12 janvier 1816. Ces trois familles descendantes de Joseph Lavit possèdent trois beaux blasons colorés de la noblesse irlandaise, mais le nom de Lavit d'origine languedocienne millavoise en Irlande a complètement disparu. Notons qu'un siècle plus tard, Jean Jacques de Lavit, issu de la branche protestante de la famille originaire de Bédarieux ayant émigré à Genève, épouse l'anglaise Isabella Roper en l'église Saint Sulpice à Paris en 1834. Ils auront 2 filles. Ces dernières par leur mariage prennent le nom de Bristowe et de Needham Knox, familles anglaises très honorablement connues à Londres. Mais dans ce cas aussi, le nom de Lavit est effacé du continent britannique (*fig*.7).

25 - United States Revolutionnary War Rolls, 1775-1783, Washington D.C, National Archives, 1980, p. 589.

Mémoire familiale et histoire collective

Cette modeste étude familiale permet de se faire une opinion concernant certains moments difficiles de notre histoire. Par leur travail et leur inventivité, les huguenots ont contribué indiscutablement à cette époque à l'essor économique de l'Irlande. Mais, par ailleurs, la confiscation du pouvoir politique et économique en faveur des protestants irlandais fut la conséquence des lois pénales britanniques de 1720. Fait remarquable, l'édition du livre d'Alexander the Coppersmith publié en 1737, très critique envers le pouvoir du Conseil de Cork, a été officiellement soutenue pour son édition par Nathaniel Lavit et des membres proches de sa famille, Samuel Perry, William Longfield et George Peacoke. Ceci démontre l'esprit de modération et de tolérance caractéristique de la famille. De même, une pétition d'appel à la paix civile est diffusée dans Cork le 26 mars 1778 avec de nombreuses signatures, dont celles de Richard Perry et de Marmaduke Peacocke[26], descendants directs de Joseph Lavit.

À Cork, le souvenir des huguenots est néanmoins contrasté mais une fête annuelle des huguenots y est organisée depuis 2012, souvent le 14 Juillet. C'est le *Huguenot day* qui en général a lieu dans le *Masonic Hall* de Cork, Joseph et Walter Lavit y étant régulièrement cités. Le quartier huguenot a d'ailleurs été récemment fêté et décoré en 2019 par un artiste de rue réputé, Garreth Joyce, et en particulier la rue du premier temple réformé *Carey Lane,* créé en particulier grâce à Joseph Lavit depuis déjà 3 siècles…

Mais concernant les huguenots fugitifs et face aux risques encourus pendant leurs voyages, on ne peut qu'être admiratif de la profondeur de leurs convictions religieuses ainsi que de la réussite positive et parfois exceptionnelle de la plupart d'entre eux dans leur pays d'accueil, loin de leurs terres d'origine.

26 - Gibson, Charles, *The history of the city and the county of Cork*, London, Thomas C. Newsby, 1861, Vol 2.

Séance du 5 novembre 2021

ÉDITH DE GASPARIN (1875-1967) OU LA FIN D'UNE DYNASTIE

par Michèle Pallier
membre résidant

Avec Édith de Gasparin, morte sans postérité, s'éteint une famille qui a donné à la France des hommes qui ont joué un rôle politique éminent : Adrien de Gasparin (1785-1862), agronome, ministre de l'Intérieur, pair de France, membre de l'Institut, son trisaïeul et son frère Auguste (1787-1857), député de la Drôme et maire d'Orange,.

Née à Nîmes, descendant par sa mère de la famille nîmoise des Daunant, très liée à Guizot, elle fait rapidement preuve de caractère et d'indépendance d'esprit. « Folle de lecture », elle délaisse très jeune Bossuet et Montesquieu, pour Gabriele d'Annunzio et l'ésotérique Sâr Péladan. Ayant quitté Nîmes pour Paris, elle a une vie littéraire intense, reçoit Élémi Bourges, Auguste Gilbert de Voisins, Mallarmé. Sa passion pour l'art l'entraîne à Rome, à Florence ou à Venise. Celle des voyages, en Égypte, en Inde ou en Grèce. Celle de la musique, sur toutes les scènes lyriques où l'on produit Wagner. Son style est à son image : très lyrique. Malgré cette vie indépendante et passionnée, elle restera attachée à ses racines et à sa famille. Elle léguera l'héritage des Gasparin au musée d'Orange et mourra à Rome en 1967.

Les Origines

Le 8 avril 1967, meurt à Rome, sans postérité, peut-être dans un de ces *palazzi* dont elle aimait tant le décor viscontien, Pauline Françoise Édith de Gasparin, quelques semaines avant sa cousine et confidente, Alice Dumas (1872-1967), qui descend, comme elle, de Thomas de Gasparin. Elle avait une sœur, Marguerite, morte jeune et un frère, Jean, (28 février 1880 Nîmes-13 octobre 1949 Nice), sans doute assez brillant, passionné d'automobiles, dont l'état de santé précaire la préoccupait beaucoup (il avait des problèmes cardiaques), mais qu'elle voyait peu pour des raisons personnelles (il avait une compagne qu'elle n'appréciait pas), mort, lui aussi, sans postérité.

Née le 8 octobre 1875, à Nîmes, 24 quai de la Fontaine, elle appartient à une famille protestante qui allie le courage à la fidélité, le service de l'État au témoignage de sa foi réformée et le dévouement à la discrétion, chez des femmes par ailleurs assez remarquables par leur personnalité. Famille unie, aussi remarquable par l'attention et l'affection que ses membres se portent les uns aux autres. L'origine corse de la famille n'est pas avérée. Ce qui est certain, c'est la présence à Orange, de Joseph-François Gasparin, né à Cairanne, dans le Vaucluse, premier fief des Gasparin, en 1720 et meurt à Orange en 1760. Il était docteur en droit civil, en 1749, grade qui lui confère la noblesse personnelle et, à ce titre, il peut signer « de Gasparin », puis agrégé en 1783. Son fils, Thomas-Auguste de Gasparin (1754 Orange-1793 Orange), renonce à la magistrature pour le métier des armes. La demande qu'il avait faite, selon l'usage, est acceptée et il rejoint le régiment de Picardie. Il épouse en 1781 Marie-Anne-Margueritte de Serres, qui meurt en 1789, après lui avoir donné quatre enfants : Adrien (1783-1862), Anne-Cécile (1784-1807), qui épouse Jean-César Dumas (1779-1866), Augustin (1787-1857), Adeline (1788-1861), qui épouse François Forel (1750-1865), juge en Suisse, canton de Vaud.

La douleur de la mort de sa femme, son constat des inégalités dans l'armée, un sentiment d'injustice aiguisé chez lui, qui est capitaine, par l'impossibilité d'accéder aux grades supérieurs faute de quartiers de noblesse, le font adhérer aux idées de la Révolution. Il est élu député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, puis à la Convention,

où il siège avec les Montagnards. Il vote la mort de Louis XVI. Commissaire de la Guerre, il est membre du Comité de salut public, dont il démissionnera, soutenant les généraux Custine, Lamorlière, Biron, accusés à tort, selon lui. Nommé commissaire à l'armée des Alpes, il rencontre Bonaparte à Aix, puis le retrouve à Toulon assiégé par les Anglais et fait accepter son plan. Cette action sera la dernière de sa vie car, malade, épuisé, il regagne Orange pour y mourir. Il a 39 ans, l'âge qu'avait Louis XVI. Mais ce siège de Toulon lui assure la pérennité, car Napoléon, par le 3e alinéa du 4e codicille de son testament, rédigé à Sainte-Hélène le 24 avril 1821, lègue « cent mille francs (100 000) au fils ou au petit-fils du député de la Convention, Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon, pour avoir protégé et sanctionné de son autorité le plan que nous avons donné, qui a valu la prise de cette ville qui était contraire à celui envoyé par le Comité de salut public ». Étrangement, personne ne réclama ce legs...

Avec l'Empire et la Restauration, auxquels ils se rallient, un autre chapitre s'ouvre dans l'histoire des Gasparin. Grâce aux réformes faites par la Convention sur l'accession aux grades dans les armées, Thomas-Augustin avait été promu au grade de lieutenant-colonel. Son fils aîné, Adrien (1789-1862), dit le comte de Gasparin, lui, passe par la grande porte : officier de cavalerie dans l'état-major de Murat, il est blessé à Eylau en 1807, quitte l'armée à la suite de cette blessure et se consacre à l'agronomie. Il écrit un grand nombre d'ouvrages tant vétérinaires, grâce à son expérience des chevaux, qu'agronomiques, qui le rendent célèbre. Mais, dans la préface de *Principes de l'Agronomie*, il exprime son amitié à son frère, moins célèbre que lui :

Mon cher Frère,

En inscrivant nos deux noms à la tête de cet ouvrage, je désire qu'il conserve longtemps le souvenir de cette amitié, plus forte encore que les liens du sang, qui a mis en commun nos sympathies, nos pensées, nos études et qui de nos deux familles n'en a fait qu'une seule, où se continue, à notre exemple, cette tradition d'union fraternelle.

Il a fait la connaissance du baron Achille de Daunant (1786-1867), descendant d'une vieille famille protestante, qui habitait déjà Nîmes au XVIe siècle, fils de Paul-Guillaume de Daunant, colonel des dragons, adjoint puis maire de Nîmes sous la Restauration. Conseiller à la Cour

en 1818, puis Premier président à la Cour d'appel, pair de France, député du Gard, Achille est très lié à François Guizot (1787-1874), lui aussi nîmois, qui écrit à son sujet : « Il n'y a pas un homme pour qui j'ai une estime et une amitié plus sincère ». Élu à l'académie de Nîmes, où il retrouve Guizot et son neveu Alphonse Dumas, en 1842, il y fera deux communications sur Saint-Simon et les Templiers. C'est lui qui aurait donné à l'académie le buste de Guizot qui trône dans la salle des séances et qui était chez Laure de Gasparin, sa sœur. Il a un frère, Parédès, qui sera aussi préfet. « J'ai trouvé Parédès à merveille », écrivait Guizot à Laure de Gasparin « un peu trop grossi, mais on peut être un très gros et très bon préfet ».

C'est l'Âge d'or des Gasparin qui, avec les Daunant et François Guizot, vont constituer une sorte d'entre-soi, renforcé par les mariages : Adrien de Gasparin, préfet, pair de France, ministre de l'Intérieur à deux reprises, directeur de l'Institut agronomique de Versailles, maire d'Orange, député de Carpentras, reçu à l'Académie des Sciences en 1840, épouse le 2 février 1809, Adèle de Daunant (1784-1834). Augustin de Gasparin (1787-1857), maire d'Orange lui aussi, député de la Drôme, épouse en 1813 Laure de Daunant (1790-1864). Laure de Gasparin n'a pas d'enfant, mais à la mort de sa sœur, elle s'occupera de la maison et des enfants de son beau-frère Adrien, avec beaucoup de dévouement. C'est avec elle que François Guizot correspondra pendant plus de trente ans.

François Guizot jouera un grand rôle dans les nominations et les carrières des Gasparin et des Daunant, leur participation aux cabinets ministériels, leur accès à la pairie, tel qu'on peut en lire l'écho dans sa correspondance avec Laure de Gasparin, sa confidente attentive et écoutée : « Je suis ici (à Compiègne) avec M. Pasquier, (Émile Pasquier est président de la chambre des pairs sous la Monarchie de Juillet) qui aura sur la nomination des pairs, beaucoup d'influence. Je vais lui parler à fond d'Achille ». C'est avec l'appui de Guizot qu'Agénor de Gasparin, fils d'Adrien, est élu député de la Corse, maître des Requêtes au conseil d'État. Son frère Paul (1812-1893), sorti major de Polytechnique, sera, lui aussi maire d'Orange et député de Tarascon. Il y a de l'ordre de l'intime dans l'amitié manifestée de façon constante par François Guizot aux Gasparin comme aux Daunant. Faut-il y voir les conséquences

d'une jeunesse marquée par la mort tragique de son père, François-André Guizot, guillotiné à Nîmes le 8 avril 1794, son éducation à Genève par sa mère ? Il trouvait peut-être là une autre famille. L'entre-soi va continuer avec le mariage d'Augustin de Gasparin (1846-1911), fils de Paul, avec Pauline de Daunant (1846-1915), fille de Parédès de Daunant, nièce d'Achille, seule survivante d'une fratrie de six enfants. Ce sont les parents d'Édith de Gasparin.

Édith de Gasparin

Dès l'adolescence, elle donne beaucoup de peine à ses parents. « C'est une superbe enfant, aussi grande que sa mère, elle a 14 ans, une imagination, une tête ardente difficile à conduire », écrit sa tante, Adèle Dumas à son amie danoise, Rita Bernhof. Elle poursuit :

C'est en partie pour elle qu'ils sont restés si longtemps dehors ; figurez-vous qu'à la campagne, on ne pouvait l'arracher à sa folie de lecture et qu'elle se promenait avec des livres de Bossuet et de Montesquieu dont elle faisait des folies. On a peur que cela exalte son cerveau et il n'y a pas moyen de l'en empêcher, d'autant plus qu'elle raisonne sur ses auteurs avec une conviction étonnante et en faisant de nombreuses citations ; ce monde chimérique de lecture la transporte alors dans des idées qui ne cadrent pas avec la vie réelle et cela donne beaucoup de souci à sa mère.

On ne s'étonnera pas qu'avec de tels maîtres, elle ait acquis ce style magnifique très imagé qu'on admire dans ses lettres, où elle excelle dans la description des fleurs qu'elle adore, des paysages et même des cadeaux qu'elle reçoit : en esthète, elle admire « la couleur rembranesque d'un thé de Ceylan », « la conque ivoirine du magnolia ». Mais elle remplacera vite Bossuet et Montesquieu par Barbey d'Aurevilly et Gabriele d'Annunzio : « La douceur des après-midi à Villary, un livre d'Annunzio à la main », écrira-t-elle à Alice. *Il piaccere, L'Enfant de Volupté,* que publie en 1889 Gabriele d'Annunzio, n'est certainement pas le genre de livre que Pauline souhaiterait voir lire par sa fille... En attendant, Édith ne rêve que de « galoper » à travers le monde, dit sa tante Adèle. Avec Alice, elle se « bourre » de lectures égyptiennes pour préparer un voyage qui aura lieu en 1909. Elles iront jusqu'à la troisième

cataracte puis, au retour, Édith ira terminer la « *season* » en Angleterre. Mais quelques années plus tard :

Ah, si on pouvait trouver un mari à cette bouillante enfant à qui la vie de province est intolérable ! mais il le lui faut si spécial, si particulier et, à Nîmes, les hommes de ce genre n'existent pas ; elle veut un lettré, un érudit et la vie de Paris. Elle a un caractère absolu, autoritaire, difficile à gouverner... L'éclosion d'une telle nature dans un milieu aussi formaliste, aussi Vieille France que les Gasparin est une catastrophe.

C'est bien vu, mais ce qu'Adèle ne réalise pas encore, c'est que la fréquentation du salon qu'elle tient depuis plusieurs années et où elle reçoit non seulement Mistral, qui dédie le chant VI de la nouvelle provençale *Nerto*, *L'Ange*, à Pauline, mais des peintres, des architectes, des banquiers, des militaires, des poètes et des professeurs, toute chose inédite (et critiquée) à Nîmes, va être l'élément déclencheur d'une vie intense et passionnée.

Le Sâr

C'est là qu'Édith rencontre Joséphin Péladan, le Sâr, c'est-à-dire le chef de « L'Association de l'ordre du temple de la rose-croix », mouvement spiritualiste en réaction contre le naturalisme et qu'il a créé. Avec ses extravagances, son justaucorps de velours rouge, couronné de cheveux noirs, sa tenue de mage, qui cachaient un tempérament d'artiste et de littérateur et surtout avec son cercle littéraire, ses rites orientaux, ses recherches esthétiques, il représente, en fait, ce que recherche confusément Édith. Avant tout, le culte de Wagner rassemble le Sâr, les Dumas et les Gasparin. « Nous nageons en plein empyrée quand nous parlons de Parsifal ». Tous gravissent la colline sainte de Bayreuth en 1896 pour assister à la Tétralogie, participant, comme le dit Édith, à ce mouvement de pèlerins qui est une chose magnifique. Édith devait entendre Wagner sur toutes les scènes d'Europe, jusqu'à la mort de Siegfried, le fils de Wagner, dont l'épouse Winifred ne sut pas respecter les traditions, se brouilla avec les plus grands chefs, Toscanini, Furtwängler, pour faire diriger même Parsifal par des chefs de second ordre.

Dans les années 1900, Édith s'installe à Paris, rue de Varenne, pour assister aux conférences du Sâr sur *La Dernière leçon de Léonard de Vinci à son Académie de Milan 1499*, suivies par un nombreux public féminin. « On y voit des voiles très frais », écrit Édith à Alice, en deuil de son grand-père paternel, Léonce Guiraud, pour l'inciter à venir à Paris, tout en assistant clandestinement à des cours sur les rapports de la volupté et de la musique. Quelle que soit la nature de leur relation, on sait qu'Édith était à son chevet (écartée par son épouse) peu avant sa mort, et qu'il lui avait légué un petit portrait au crayon rouge, qu'elle chargea Alice de donner discrètement, à cause de la jalousie féroce de sa femme (*dixit*), soit au *Museon Arlaten*, en souvenir de ses relations avec Mistral et le Félibrige, soit au musée des Beaux-arts de Nîmes, Nîmes qu'elle appelle Typhonia, nom que lui donne le Sâr, qui n'aime pas Nîmes où il a vécu, dans le tome XI de *La Décadence latine*. Le secret fait souvent partie de sa vie.

Après la mort du Sâr, elle se rapproche d'Élémir Bourges, élu à l'Académie Goncourt en 1900, auteur de romans où se mêlent des réflexions sur l'esthétique et la métaphysique. Mais c'est dans sa grande œuvre, *La Nef*, qu'il met toute sa foi et toute son érudition. Édith est assez liée avec lui pour qu'il lui offre deux chapitres manuscrits autographes, qu'elle léguera à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'un ensemble de lettres qu'il lui a adressées. Elle l'invite, comme elle l'avait fait pour le Sâr et pour Frédéric Mistral, au château de Pomeyrol, maison de campagne des Gasparin (1815) à Saint-Etienne-du-Grès, où on l'appelle « La dame blanche », car elle est toujours vêtue de blanc. Le château de Pomeyrol aura une destinée étrange : en 1938, Édith et son frère Jean ont des difficultés financières et souhaitent vendre le château pour en faire une maison de retraite destinée aux pasteurs. Sa cousine, la discrète et généreuse Alice, achète secrètement le château. Par une indiscrétion, Édith l'apprend et ce sont des flots de larmes d'émotion et de reconnaissance. Le château abritera par la suite une œuvre pour enfants et, sur le vaste domaine, s'installera une communauté de diaconesses, destinée inattendue, alors qu'en 1854, Valérie Boissier, épouse d'Agénor de Gasparin, ardente et passionnée comme sa nièce Édith, avait écrit *Des Corporations monastiques au sein du protestantisme*, où elle refusait sans appel l'institution des diaconesses...

Le temps des voyages

Ses parents disparaissent, son père à Paris, en 1911, dans un tragique accident d'ascenseur, sa mère à Dinard, en 1915, alors que Jean est chauffeur automobiliste à l'état-major de la 4e armée. Elle s'installe à Paris, 51 rue de Varenne. Elle y donne des lunchs littéraires, où on parle de Jacques de Lacretelle, avec lequel elle est allée en Grèce et de son dernier roman, *Silbermann* – ou musicaux, quand son ami Constantin Photiades, écrivain musicologue, qui l'accompagne aux concerts, se met au piano. Elle est de plus en plus attirée par l'Asie et sa culture. Sans doute, dans le souvenir du Sâr, par ses voyages à Rome et la fréquentation d'Angelo de Gubernatis (1840-1913), éminent orientaliste, poète et linguiste, qui enseigne le sanskrit. On peut penser qu'il n'est pas étranger à son voyage à Srinagar, au Kashmir, où elle passe l'été 1926, voyage qui sera suivi de plusieurs autres au Tibet et en Birmanie. À son retour à Paris, elle ne manque aucune exposition sur la Chine, à l'heure où s'ouvre le musée Guimet ni la commémoration au Théâtre français d'Anna de Noailles, disparue en 1933, par les plus grands artistes. Elle aime aussi la vie parisienne.

Bien que la Grèce soit « la patrie suprême de son âme », qu'elle soit « enivrée par les couchers de soleil sur l'Acropole, quand au travers des colonnes de paros couleur de topaze brûlé, se lèvent les profils d'Égine et Salamine, ces soirs-là compteront parmi les plus beaux de toute (sa) vie », elle passe trois mois de l'année à Rome, qu'elle gagne en visitant l'exposition *Tintoretto* à Venise, les palais de Palladio à Vicence et surtout fait un dernier arrêt à Florence, où elle descend pension *White*, 2 Piazza Cavallegeri, pour revoir Bernard Berenson. Elle a déjà rendu visite au grand historien de l'art (1865-1959), personnage romanesque qui avait décidé de faire de sa vie une œuvre d'art, et qui, spécialiste de la peinture de la Renaissance, reçut durant sa vie des centaines de personnes dans sa villa « *i Tati* » sur les hauteurs de Florence. On y rencontre Jackie Kennedy assise à ses genoux ! Berenson lançait des invitations pour le déjeuner, le thé, le dîner et quelquefois, le week-end. Chaque invité avait un petit cadeau dans sa serviette. Édith fut invitée pour le thé et le dîner, ce qui n'était déjà pas mal, car elle était capable de prendre part à la conversation « ailée, pétillante » de ce

connaisseur et esthète accompli. Elle devint une correspondante de celui qu'on désignait par ses initiales, BB, mais cette qualité fit l'objet d'une réflexion plutôt sévère.

Édith, qui faisait partie du cercle Wagner, créé pour assurer la postérité de l'œuvre du maître, était une amie intime de Houston Steward Chamberlain (1855-1927), époux d'Eva Chamberlain, fille de Wagner, qui avait inspiré cette lettre à BB :

À propos de Goethe et son grand commentateur, votre vieil ami Chamberlain – je vous demande sans animosité ce qu'il penserait des événements et de l'attitude du pays de son cœur durant les quelques dernières années. Je souhaite avoir une sorcière d'Endor pour le sortir de la mort et le lui demander. J'ai eu toute ma vie une horreur des doctrines faciles sur les notions racistes. J'ai toujours été conscient qu'elles conduisaient au sang et aux larmes. Ce qui est arrivé est pire que mes pires craintes.

Chamberlain avait décrit Édith de Gasparin le 9 février 1904 à son éminent ami, le philosophe et écrivain, Herman von Keyserling, comme « ma ravissante amie très intéressante, intellectuelle, tendance volcanique. Ce qui lui manque pour rayonner, c'est un environnement intellectuel, vraiment cultivé ».

Jugement flatteur pour Édith, mais moins pour sa famille

À la veille de la guerre, après un voyage à Constantinople, elle doit quitter la rue de Varenne à la suite d'un différend avec Alfred Fabre-Luce (1899-1983), journaliste, polémiste, propriétaire de la maison, et va s'installer en Normandie, à Varengeville, « village inspirant », entre mer et campagne, où la famille Mallet, famille protestante, qu'elle connaît, a créé ce merveilleux Bois des Moutiers. Famille théosophe, qui pratique le syncrétisme philosophe et religieux, auquel est attachée Édith. Elle s'installe à « Bois dormant », jolie maison normande, très arborée, très fleurie, mais dangereusement située au bord de la falaise, qui ne cesse de s'effriter, menaçant la maison et ses dépendances : « Les éboulements de ma falaise prennent des proportions terrifiantes », écrit-elle à Alice. Survient la guerre. Période très pénible pour Édith, sans nouvelles des siens, manquant de tout, voyant son jardin dévasté après une tempête

mémorable qui a abattu la presque totalité de ses beaux arbres. Son seul recours est sa cousine Alice, avec laquelle elle correspond régulièrement par carte de correspondance, qui lui donne des nouvelles de son frère Jean, tout d'abord réfugié à Saint-Tropez, puis à Thonon et surtout, elle lui envoie régulièrement des colis.

Après la guerre, elle se réinstalle à Paris, reprenant ses voyages en Asie et ses séjours à Rome, non sans penser à sa succession, avec le souci de pérenniser le souvenir de sa famille. En 1965, elle lègue au musée Guimet deux pièces majeures qui manquaient au musée : une xylographie peinte sur toile représentant la *Roue des Existences* (fin du XIXe) et une tablette votive birmane. Au musée d'Art et d'Histoire d'Orange, elle lègue tous les souvenirs qu'elle possédait de sa famille : portraits, gravures, documents, pièces d'argenterie qui composent le salon Gasparin.

Elle meurt à Rome le 8 avril 1967, en contemplant peut-être, comme elle le faisait chaque soir, avant de se coucher, la reproduction d'un chef d'œuvre grec, italien ou indien.

Bibliographie

Gasparin, comte de, *Principes de l'Agronomie*, Dusacq, Paris, 1854.

Gayot, André, *François Guizot et Madame Laure de Gasparin*, Édition Bernard Grasset, Paris, 1834.

Barral-Mazoyer, Rose, *Officier de l'armée royale et conventionnel, Thomas Augustin de Gasparin,* Éditions Jeanne Laffittte, Marseille, 1982.

Archives privées.

IV. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2021

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2021

Président d'honneur : Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard

Président : Michel BELIN
Vice-président : Anne HENAULT
Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER
Secrétaire adjoint : Bernard SIMON
Trésorier : Charles PUECH
Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT
Bibliothécaire : Didier TRAVIER
Archiviste : Frédéric ABAUZIT

MEMBRES D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités.

M. le Président du Conseil départemental du Gard, membre d'honneur ès qualités.

Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur au Collège de France. (2006)

Hugues BOUSIGES, Préfet honoraire, Ch. de la L.H., Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Ch. des Arts et Lettres. (2013)

Dany LAFERRIÈRE de l'Académie française (2018)

Jacques BOISSONNAS, Ch. de la L.H. (2020)

MEMBRES HONORAIRES

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Ch. de la L.H.

1987 Odyle RIO, majoral du Félibrige.

1996 Victor LASSALLE, conservateur hon. du Patrimoine, Off. Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.

2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur hon. des Archives départementales de l'Hérault.

2006 Philippe JOUTARD, historien, ancien recteur d'Académie.

2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes acad., Ch. Arts et Lettres.

2019 Robert CHALAVET, Off. de l'Ordre nat. du Mérite, Directeur honoraire centre hospitalier, docteur en droit.

2019 Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université François Rabelais de Tours.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS
comprenant 36 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseur
1	6-11-1992	Daniel-Jean VALADE, Ch. de la L. H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad., Off. Arts et Lettres, directeur d'établissement scolaire honoraire.	André Nadal
2	18-06-1993	Hélène DERONNE, docteur ès Lettres, maître de conférences honoraire.	Jean Roger
3	16-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L. H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.	René Panet
4	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S.	Victor Lassalle
5	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de lettres.	Pierre Fabre
6	7-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'histoire moderne, Université de Provence.	Jacques Larmat
7	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien.	Chanoine Fayolle
8	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine.	René Bosc
9	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte.	Lucien Frainaud

10	16-04-2004	Micheline POUJOULAT, professeur agrégée d'espagnol.	Noël Cannat
11	30-04-2004	Brigitte MAURIN, professeur agrégée d'italien, docteur ès lettres.	Christian Liger
12	3-11-2006	Pierre MARÈS, professeur, chef du service de gynécologie-obstétrique, CHU, Nîmes.	Paul Tempier
13	1-06-2007	René CHABERT, Docteur en neurobiologie, qualifié maître de conférences des Universités.	Pierre-Marie Michel
14	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre.	Robert Dalverny
15	21-12-2007	Hubert EMMERY, libraire	Louis Durteste
16	8-02-2008	Alain AVENTURIER, Ingénieur ENSIACT, Institut national polytechnique de Toulouse.	Gilles Dervieux
17	6-02-2009	Michèle PALLIER., femme de lettres.	Jean Ménard
18	15-06-2012	Alain PENCHINAT, ancien élève ESCP.	Roger Grossi
19	15-06-2012	Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres	Jean-Marc Roger
20	15-06-2012	Bernard SIMON, ingénieur INAPG.	Marc Chausse
21	15-06-2012	Vanessa RITTER, docteur en égyptologie.	Marcelle Viala

22	7-12-2012	Pascal TRARIEUX, Conservateur du Musée des beaux-arts à Nîmes.	Charly-Sam Jallatte
23	20-06-2014	Dominique PRAT, Médecin, Chef de Service C.H.U. de Nîmes	Paul Maubon
24	14-11-2014	Simone MAZAURIC, Professeur émérite des Universités.	Yvon Pradel
25	20-11-2015	Michel BELIN, magistrat honoraire	Robert Debant
26	20-11-2015	Pierre MUTIN, Ingénieur hydraulicien, islamologue. Ch. L.H. et Off. Ordre nat. du Mérite.	Robert Chamboredon
27	22-09-2017	Didier TRAVIER, Conservateur d'État en chef	Bernard Mounier
28	24-11-2017	Francine CABANE Professeur agrégée de géographie honoraire. Off. des Palmes acad., Ch. Ordre nat. du Mérite.	Pascal Gouget
29	04-01-2019	Frédéric ABAUZIT, Président (H) de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Ch. L.H. Ch. Ordre nat. du Mérite.	Henri Hugues
30	22-03-2019	Olivier ABEL, Professeur de philosophie éthique à l'Institut Protestant de Théologie de Montpellier.	Jacques Galtier
31	14-06-2019	Nicolas CADÈNE, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du premier Ministre.	Monique Kuntz
32	3-12-2021	Michel DESPLAN Avocat général à la Cour de cassation. Off. de la L.H., Off. de l'Ordre national du Mérite.	Christiane LASSALLE
33 à 36		Sans titulaire au 31-12-2021	

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS
comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	27-06-1988	Jean-Charles BALTY
2	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées.
3	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur.
4	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., ingénieur, fondateur et directeur du Musée des vallées cévenoles.
5	15-12-2000	Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch. des Palmes acad., conservateur général (honoraire).
6	13-05-2005	Sabine TEULON-LARDIC, docteure en musicologie (Sorbonne Université), Chercheuse à l'Université Paul Valery Montpellier 3.
7	13-05-2005	Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry Montpellier III.
8	9-05-2006	Paule PLOUVIER, Off. des Palmes académiques, docteur ès lettres, Professeur de poétique émérite de l'Université de Montpellier, Psychanalyste.
9	7-11-2008	Anny HERRMANN, Ch. Palmes acad., professeur honoraire.

10	19-06-2009	Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. de l'Ordre du Mérite polonais.
11	22-05-2009	Jean-François DELMAS, Concservateur général du patrimoine, Ch. de la L.H., Ch. de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. Palmes Acad., Ch. Ordre nat. Arts et des Lettres.
12	17-12-2010	Carol IANCU, professeur d'histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III, directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France, Off. Palmes acad., docteur honoris causa de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie).
13	17-12-2010	Jacques MEINE, docteur en médecine, spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main.
14	14-01-2011	Danielle BERTRAND-FABRE, docteur en histoire.
15	28-10-2011	François-Bernard MICHEL, professeur de médecine, Off. de la L.H., Com. ONM, Com. Palm. acad., membre de l'Académie des Beaux-arts.
16	09-01-2015	Michel CHRISTOL, Professeur émérite à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.
17	06-03-2015	Alain DUHAMEL, Journaliste politique, essayiste. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Commandeur de la L.H.
18	09-06-2017	Anne HÉNAULT, Professeur émérite de l'Université Paris-Sorbonne, Ch. de la L.H., Off. de l'ONM.
19	17-12-2021	Marc FIROUD ,Ancien élève de l'ÉNA. Administrateur civil hors classe
	20 à 24	Sans titulaire au 31-12-2021

CLASSE DES MEMBRES CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

1981	Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de musée.
1982	Alain NICOLAS.
1983	Marguerite-Marie BÉNEL-COUTELOU, docteur ès lettres.
1984	René EVESQUE, préhistorien.
1985	Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.
1988	Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.
1989	Philippe CHAREYRE, Off. Palmes acad., professeur d'université.
1989	Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles.
1992	Robert COURTIEU, Ancien officier supérieur, pilote de l'Armée de l'Air (Colonel), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite.
1994	Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.
1995	Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.
1995	Hélène FAGE-GALTIER, professeur.
1996	Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, Conservateur honoraire des Musées. Ch. Arts et Lettres.
1996	Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université.
1996	Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite.
1996	Christian SALENDRES, Off. Ordre nat. du Mérite, Curé du Vigan.
1998	Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin.
1998	Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC).
1998	Guy DUGAS, professeur d'Université.
1998	Claude-Annie GAIDAN.

1998	Jean-Yves LAUNAY, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ch. L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad.
1999	Thierry MARTIN, professeur de musicologie.
1999	Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ch. Ordre nat. du Mérite.
1999	Bernard BASTIDE, enseignant.
2001	Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.
2001	Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.
2001	Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes acad.
2002	Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.
2002	Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.
2002	Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences
2002	Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.
2002	Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. de l'Ordre nat. du Mérite.
2003	Jacques CADÈNE, juriste et administrateur de société.
2004	Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie.
2006	Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.
2007	Régis CAYROL, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.
2007	Romain DAUDÉ, historien.
2007	Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.
2008	Gilbert BEC, directeur industriel.
2008	Guilhem GODLEWSKI, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie nationale de chirurgie, Ch. Ordre nat. du Mérite.
2008	Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.

2008	Hugues ROMANO, docteur en médecine.
2008	René VENTURA, architecte.
2009	François-Robert MAGDELAINE, professeur honoraire, généalogiste.
2010	Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad.
2010	René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales
2010	Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, docteur en sociologie.
2010	Michel FOURNIER, journaliste.
2010	Dominique HOREMAN, juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.
2010	Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire, Ch. Palmes acad.
2011	Richard BOUSIGES, historien, directeur du Centre hospitalier de Blois.
2011	Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien.
2011	Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes, Ch. Ordre nat. du Mérite.
2011	Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.
2012	Daniel KRIBS, docteur en histoire.
2012	Bernard FÉVRIER, généalogiste.
2012	William GALLIGANI, directeur honoraire de banque.
2012	Jean-Luc PONTVIEUX, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.
2013	Frédéric AURIOL, Aumônier général des hôpitaux, Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
2013	Évelyne BRANDTS, Professeur agrégé d'allemand.
2014	Marie-Lucy DUMAS, Agrégée d'histoire, Docteur en sciences politiques, Professeur honoraire de l'Éducation nationale, Ch. dans l'Ordre Nat. du Mérite.

2014	Jean-Marie de BERMOND DE VAULX, Maître de conférences honoraire, Docteur en droit.
2014	Jean PEY, Adjoint de conservation
2014	Luc SIMULA, Agrégé de sciences économiques, Professeur honoraire de Classe préparatoire aux Grandes Écoles.
2014	Jean-Pierre ROUANET DE VIGNE LAVIT, Professeur de Médecine, Ch. de la L.H.
2015	Pierre-Henri CHALVIDAN, Docteur en Droit, diplômé de Sciences Politiques, licencié en Théologie. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
2015	Dominique FABRE, avocat spécialiste en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.
2015	Gérard GASCUEL (Frère JEAN). Photographe de presse. Moine-Prêtre orthodoxe.
2015	Jean-Marie MERCIER. Docteur en Histoire. Directeur du service Culture/Patrimoine, Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
2016	Martine REBOUL. Chargée de mission aux archives diocésaines
2016	Claire TORREILLES. Professeur agrégé de Lettres classiques.
2017	Véronique BLANC-BIJON. Archéologue.
2017	Marie-Claude CHEVALIER, Chef d'orchestre, Chef de cœur.
2017	Alain ARTUS, Biographe littéraire.
2017	André CHAPUS, Prêtre. Responsable de la Bibliothèque historique du Diocèse de Nîmes.
2018	Anne BROUSMICHE. Chargée d'études documentaires. Poète. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
2018	Christian FELLER. Directeur de Recherche (Classe exceptionnelle) en Sciences du Sol.
2018	Mohammed El Mahdi KRABCH. Avocat. Imam.
2018	Sylvain OLIVIER. Docteur en Histoire. Maître de conférences à l'Université de Nîmes.

2018	Christian POLGE. Éducateur spécialisé. Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
2018	Avinoam Bezadel SAFRAN. Professeur titulaire de la Chaire d'ophtalmologie à la Faculté de médecine de Genève.
2019	Jean-Pierre ODILON. Juriste

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS FRANCE

ABBEVILLE	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville
AGEN	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen
AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix
	Faculté des Lettres et des Sciences humaines
ALÈS	Académie cévenole, Club cévenol
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie
AMIENS	Académie des Sciences Lettres et Arts d'Amiens
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
ANGOULÊME	Société Archéologique et Historique de la Charente
ANNECY	Académie Florimontane d'Annecy
ARLES	Académie d'Arles
ARRAS	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
AUCH	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
AUTUN	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts
	Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum
AUXERRE	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne
AVESNES	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes
AVIGNON	Académie de Vaucluse
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes
BEAUCAIRE	Société d'Histoire et d'Archéologie
BELFORT	Société Belfortaine d'Émulation
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté
	Société d'Émulation du Doubs
BÉZIERS	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers
BORDEAUX	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres

	et Arts de Bordeaux, Société Archéologique
BOURGES	Académie du Berry
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
CAMBRAI	Société d'Émulation de Cambrai
CANNES	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse
CARCASSONNE	Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne
	Société d'Études scientifiques de l'Aude
CHAMBERY	Académie des Sciences Lettres et Arts de Savoie
CHARTRES	Société Archéologique d'Eure-et-Loir
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise
CHERBOURG	Société Nationale Académique de Cherbourg
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
COLMAR	Académie d' Alsace
	Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
DAX	Société de Borda
DIGNE	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence
DIJON	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie
DRAGUIGNAN	Société d'Études scientifiques et archéologiques
FOIX	Société préhistorique de l'Ariège
GRENOBLE	Académie Delphinale
LAON	Fédération des Sociétés d' Histoire et d'Archéologie de l'Aisne
LA ROCHELLE	Société Académique des Belles-Lettres et Arts
LE HAVRE	Société Havraise d'Études diverses
LE MANS	Société Historique et Archéologique du Maine
LE-PUY-EN-VELAY	Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
LE VIGAN	Académie des Hauts Cantons, Arts, Sciences et Belles-Lettres
L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC	Lien des chercheurs cévenols
LILLE	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie
LYON	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts
	Société Historique, Archéologique et Littéraire
MÂCON	Académie de Mâcon (ex-Société des Arts...)
MARSEILLE	Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille

MENDE	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
METZ	Académie Nationale
MONTAUBAN	Académie des Sciences, Belles- Lettres et Arts
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation
MONTBRISON	La Diana
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres
	Société littéraire de la Poste et de France-Télécom : la Voix domitienne
	Association des Amis du Musée de la Pharmacie
	Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale
	Revue « Causses et Cévennes »
MOULINS	Société d'Émulation du Bourbonnais
NANCY	Académie de Stanislas
NARBONNE	Commission Archéologique et Littéraire
NEVERS	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
NICE	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes
	Institut de Préhistoire et d'Archéologie
NÎMES	Comité de l'Art Chrétien
	École Antique de Nîmes
	Société d'Histoire du Protestantisme
	Groupe d'Études Histoire- Ethnologie (Centre Universitaire Vauban)
ORLÉANS	Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
PARIS	Akademos
	Académie des Beaux-Arts
	Société de l'Histoire du Protestantisme français
PERPIGNAN	Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest
QUIMPER	Société Archéologique du Finistère
RENNES	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine
ROUEN	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
SAINT-GILLES	Société Historique et Archéologique
SAINT-JEAN-DU-GARD	Les Amis de la Vallée Borgne
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne

SAINT-LÔ	Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche
SAINT-MALO	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo
SAINT-QUENTIN	Société Académique
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin
SENS	Société Archéologique
TARASCON-SUR-ARIÈGE	Société préhistorique Ariège-Pyrénées
TOULON	Académie du Var
	Société des Amis du vieux Toulon
TOULOUSE	Académie des Jeux Floraux
TOULOUSE	Académie des Sciences Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse
TOURS	Académie des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres de Touraine
TROYES	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube
TULLE	École Félibréenne Limousine « Lemouzi »
VALENCE	Société Archéologique et Statistique de la Drôme
VANNES	Société Polymathique du Morbihan
VERSAILLES	Académie de Versailles.
	Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Ile de France
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Académie de Villefranche et du Beaujolais
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve
VITRY-LE-FRANÇOIS	Société des Sciences et Arts

SOCIÉTÉS SAVANTES, ACADÉMIES ÉTRANGÈRES

BARCELONE	Universitat Autònoma de Barcelona (departament de Filologia clàssica)
BARI	Universita degli studi di Bari
BORDIGHERA	Institut International d'Études Ligures
BRUXELLES	Académie royale de Belgique
GENÈVE	Société d' Histoire et d'archéologie
NEUCHÂTEL	Société Neuchâteloise de Géographie
VÉRONE	Accademia di Agricoltura, Scienze, e Lettere di Verona

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86

Fabriqué en France

Pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard

Dépot Légal : 4e trimestre 2022
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel